ALLI

·BIBLIOTECA·
·LVCCHESI·PALLI·

Grande Sala 05
7 - VIII - 2

BIBLIOTECA LUCCHESI - PALLI
III. SALA
7
VIII
2

III 7 VIII 2

L'ESPRIT

DE

L'ENCYCLOPÉDIE,

TOME SECOND.

B. — CONVENANCE.

79312

L'ESPRIT

DE

L'ENCYCLOPÉDIE,

OU

CHOIX

DES ARTICLES

LES plus agréables, les plus curieux et les plus piquans de ce grand Dictionnaire.

On ne s'est attaché qu'aux morceaux qui peuvent plaire universellement et fournir à toutes sortes de Lecteurs, et sur-tout aux gens du monde, la matière d'une lecture intéressante.

TOME SECOND.

A PARIS,

CHEZ FAUVELLE et SAGNIER, Imprimeurs, rue Pavée-André-des-Arts, n°. 28.

AN VI DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L'ESPRIT

DE

L'ENCYCLOPÉDIE,

OU

CHOIX

DES ARTICLES

Les plus agréables, les plus curieux et les plus piquans de ce grand Dictionnaire.

BIENFAISANCE.

La *bienfaisance* est une vertu qui nous porte à faire du bien à notre prochain : elle est la fille de la bienveillance et de l'amour de l'humanité.

Dieu, la nature, la raison, nous invitent à faire du bien : le premier, par son exemple et son essence qui est la bonté ; la nature, par le sentiment du plaisir, qui est dans l'ame de celui qui a obligé, et qui se renouvelle en voyant l'objet de ses bienfaits ; la raison, par l'intérêt que nous devons prendre au sort des malheureux.

César disoit que rien ne le flattoit davantage que les prières et les demandes, et que ce n'étoit qu'alors qu'il se trouvoit véritablement grand.

L'homme n'a véritablemant à soi que ce qu'il donne ; ce qu'on garde se détériore, est sujet aux accidens, et nous est enfin enlevé par la mort ; ce qui est donné ne

meurt jamais pour nous. C'est ce que dit Marc-Antoine, tombant sous les coups de la fortune : « Je n'ai plus que » ce que j'ai donné. »

Que vos bienfaits soient de nature à persuader à celui qui en est l'objet, que c'est vraiment lui que vous avez en vue. S'ils sont honorables, qu'ils soient publics ; s'ils ne font que secourir son indigence, n'ayez pour témoin que votre conscience. Seroit-ce trop exiger de vous, que celui même que vous obligez, ignorât le nom de son bienfaiteur?

Consulter la prudence et suivre l'équité,
Ce n'est encor qu'un pas vers l'immortalité.
Qui n'est que juste, est dur ; qui n'est que sage, est triste :
Dans d'autres sentimens l'héroïsme consiste.
Le conquérant est craint, le sage est estimé ;
Mais le bienfaiteur charme, et lui seul est aimé.
Lui seul est vraiment roi : sa gloire est toujours pure ;
Son nom parvient sans tache à la race future ;
A qui se fait aimer faut-il d'autres exploits ?

On ne peut pas toujours rendre aux hommes des services importans, quelque bonne volonté qu'on en ait, parce qu'on n'est pas toujours dans une situation avantageuse ; mais rien n'empêche de leur témoigner de l'amitié, de compatir à leurs infortunes, de les aider par des conseils, d'adoucir par des manières obligeantes, la rigueur de leur sort, de leur procurer des soulagemens, soit par nos amis, soit par nos parens, soit par notre crédit : c'est augmenter les malheurs des hommes que d'en témoigner de l'indifférence.

Ce n'est point une simple bonté d'ame qui caractérise les hommes bienfaisans ; elle ne les rendroit que sensibles et incapables de nuire. C'est une raison supérieure qui les perfectionne. Pour être bienfaisant d'habitude, il faut se dépouiller d'un certain amour-propre, ennemi de la société, et cependant assez naturel, qui nous concentre dans nous-mêmes ; et nous montre secrètement à nos yeux comme l'objet le plus important de l'univers. Il faut regarder tous les hommes comme ses amis, ou plutôt comme membres d'un tout dont on fait soi-même partie.

Une éducation dont les principes ne tendent point à

la bienfaisance, quelque brillante qu'elle soit d'ailleurs, est mauvaise; la seule qualité de bienfaisant emporte avec elle toute l'étendue des devoirs de la morale.

Remarquons enfin qu'il n'y a point d'écueil qu'on doive éviter avec plus de soin, quand on rend service, que l'orgueil, qui corrompt tout le bien qu'on peut faire. Un bienfait qui part d'un esprit d'orgueil, non seulement ne sanctifie pas, mais devient odieux. Tout ce que l'on donne avec un air obligeant et honnête, fait plaisir. Un service rendu d'une manière honnête acquiert un nouveau prix.

(M. DUMARSAIS.)

BIENHEUREUX.

Ce terme a diverses acceptions. En théologie, il signifie ceux à qui une vie pure et exempte de toute souillure, ouvre le royaume des cieux. Qui pourroit peindre l'étonnement de l'ame, lorsque la mort, venant à déchirer tout-à-coup le voile qui l'environne dans un corps mortel, et à rompre tous les liens qui l'y attachent, elle est admise à la vision claire et intuitive de la divinité ! Là se dévoilent à ses yeux les profondeurs incompréhensibles de l'Être divin, la grandeur ineffable de son unité, et les richesses infinies de son essence ; là disparoissent les contradictions apparentes des mystères dont la hauteur étonne notre raison, et qui sont enveloppés et comme scellés pour nous dans les écritures ; là s'allume dans l'ame cet amour immense qui ne s'éteindra jamais, parce que l'amour divin sera son aliment éternel.

Le terme de *bienheureux* est aussi pris pour ceux à qui l'église décerne dans ses temples un culte, subordonné néanmoins à celui qu'elle rend à ceux qu'elle a canonisés. La béatification est un degré pour arriver à la canonisation.

Bienheureux se dit en morale de ceux qui coulent dans une heureuse tranquillité, des jours purs et exempts de nuages et de tempêtes ; ou plutôt *bienheureux* s'applique à des évènemens particuliers, et heureux à tout le système de la vie. On est *bienheureux* d'avoir échappé à tel danger ; on est heureux de se bien porter.

(*M. l'abbé* Yvon.)

BIENSÉANCE.

La *bienséance* en général consiste dans la conformité d'une action avec le temps, les lieux, et les personnes. C'est l'usage qui rend sensible à cette conformité. Manquer à la *bienséance* expose toujours au ridicule, et marque quelquefois un vice; la crainte de la gêne fait souvent oublier les *bienséances*. *Bienséance* ne se prend pas seulement dans un sens moral, on dit encore dans un sens physique, *Cette pièce de terre est à ma bienséance*, quand son acquisition arrondit un domaine, embellit un jardin.

Dans l'imitation poétique, les convenances et les *bienséances* ne sont pas précisément la même chose : les convenances sont relatives aux personnages; les *bienséances* sont plus particulièrement relatives aux spectateurs. Les unes regardent les usages, les mœurs du temps et du lieu de l'action; les autres regardent l'opinion et les mœurs du pays et du siècle où l'action est représentée. Lorsqu'on a fait parler et agir un personnage, comme il auroit agi et parlé dans son temps, on a observé les convenances; mais si les mœurs de ce temps-là étoient choquantes pour le nôtre, en les peignant sans les adoucir, on aura manqué aux *bienséances*: et si une imitation trop fidelle blesse non seulement la délicatesse, mais la pudeur, on aura manqué à la décence. Ainsi, pour mieux observer la décence et les *bienséances* actuelles, on est souvent obligé de s'éloigner des convenances, en altérant la vérité. Celle-ci est toujours la même, et les convenances sont invariables comme elle; mais les bienséances varient selon les lieux et les temps : on en voit la preuve frappante dans l'histoire de notre théâtre.

Il fut un temps où, sur la scène française, les amantes et les princesses même déclaroient leur passion avec une liberté et même une licence qui révolteroient aujourd'hui tout le monde.

Ce n'est donc pas le progrès des mœurs, mais le progrès du goût, de la culture de l'esprit, de la politesse

d'un peuple, qui décide des *bienséances*. C'est à mesure que les idées de noblesse, de dignité, d'honnêteté se raffinent, et que la morale théorique se perfectionne, qu'on devient plus sévère et plus délicat :

Chastes sont les oreilles,
Encor que le cœur soit frippon,

dit la Fontaine. On va plus loin, et on prétend que plus le cœur est corrompu, et plus les oreilles sont chastes; mais ce n'est qu'une façon ingénieuse de faire la satyre des siècles polis. L'innocence, il est vrai, n'entend malice à rien, et à ses yeux rien n'a besoin de voile; mais le monde ne peut pas toujours être innocent et naïf comme dans son enfance; et les siècles, comme les personnes, peuvent, en s'éclairant, devenir à-la-fois et plus décens dans le langage et plus sévères dans les mœurs.

Quoi qu'il en soit, ce ne fut qu'à l'époque du *Cid* qu'on parut devenir délicat sur les *bienséances*, lorsqu'on fit un crime à Corneille d'avoir fait paroître Rodrigue dans la maison de Chimène après la mort du comte, et d'avoir fait dominer l'amour dans la conduite qu'elle tient. Ce furent les yeux de l'envie qui, les premiers, s'ouvrirent sur cette faute, si c'en est une; ainsi l'on dut peut-être alors à l'envieuse malignité la réforme de notre théâtre sur l'article des *bienséances*, et cette sévérité de goût qui depuis en a si fort épuré les mœurs.

(*M.* MARMONTEL.)

BIENVEILLANCE.

La *bienveillance* est un sentiment que Dieu imprime dans tous les cœurs, par lequel nous sommes portés à nous vouloir du bien les uns aux autres. La société lui doit ses liens les plus doux et les plus forts. Le principal moyen dont s'est servi l'Auteur de la nature pour établir et conserver la société du genre humain, a été de rendre commun entre les hommes leurs biens et leurs maux, toutes les fois que leur intérêt particulier n'y met point d'obstacle. Il est des hommes en qui l'intérêt, l'ambition, l'orgueil, empêchent qu'il ne s'élève des mouvemens de *bienveillance;* mais il n'en est point qui n'en portent dans le cœur les semences prêtes à éclore en faveur de l'humanité et de la vertu, dès qu'un sentiment supérieur n'y fait point d'obstacle. Et s'il étoit quelque homme qui n'eût point reçu de la nature ces précieux germes de la vertu, ce seroit un défaut de conformation, semblable à celui qui rend certaines oreilles insensibles au plaisir de la musique. Pourquoi ces pleurs que nous versons sur des héros malheureux? Avec quelle joie les arracherions-nous à l'infortune qui les poursuit! Leur sommes-nous donc attachés par les liens du sang ou de l'amitié? Non certainement; mais ce sont des hommes et des hommes vertueux. Il n'en faut pas davantage pour que ce germe de *bienveillance* que nous portons en nous-mêmes, se développe en leur faveur.

(*M. l'abbé* Yvon.)

BIZARRE.

BIZARRE, FANTASQUE, CAPRICIEUX, QUINTEUX, BOURRU, termes qui marquent tous un défaut dans l'humeur ou l'esprit, par lequel on s'éloigne de la manière d'agir ou de penser du commun des hommes. Le *fantasque* est dirigé dans sa conduite et dans ses jugemens par des idées chimériques, qui lui font exiger dans les choses une sorte de perfection dont elles ne sont pas susceptibles, ou qui lui font remarquer en elles des défauts que personne n'y voit que lui; le *bizarre* se distingue par une pure affectation de ne rien dire ou faire que de singulier; le *capricieux*, par un défaut de principes qui l'empêche de se fixer; le *quinteux*, par des révolutions subites de tempérament qui l'agitent; et le *bourru*, par une certaine rudesse dans les manières qui vient moins du fond du caractère que de l'éducation. Le *fantasque* ne va point sans le chimérique; le *bizarre*, sans l'extraordinaire; le *capricieux*, sans l'arbitraire; le *quinteux*, sans le périodique; le *bourru*, sans le maussade; et tous ces caractères sont incorrigibles, opposés à la bonne société, et sont l'effet et en même temps l'expression d'un goût particulier qui s'écarte mal-à-propos de celui des autres.

BOIS SACRÉS.

Les *bois* ont été les premiers lieux destinés au culte des dieux; c'est dans le creux des arbres et des antres, dans le silence des *bois* et le fond des forêts, que se sont faits les premiers sacrifices. La superstition aime les ténèbres; elle éleva dans des lieux écartés ses premiers autels. Quand elle eut des temples dans le voisinage des villes, elle ne négligea pas d'y jeter une sainte horreur, en les environnant d'arbres épais. Ces forêts devinrent bientôt aussi révérées que les temples mêmes; on s'y assembla, on y célébra des jeux et des danses. Les rameaux des arbres furent chargés d'offrandes; les troncs sacrés aussi révérés que les prêtres; les feuilles interrogées comme les dieux: ce fut un sacrilège d'arracher une branche. On conçoit combien ces lieux déserts étoient favorables aux prodiges; aussi s'y en faisoit-il beaucoup. Apollon avoit un *bois* à Claros, où jamais aucun animal venimeux n'étoit entré. Les cerfs des environs y trouvoient un refuge assuré quand ils étoient poursuivis. La vertu du dieu repoussoit les chiens; ils aboyoient autour de son *bois*, où les cerfs tranquilles broutoient. Esculape avoit le sien près d'Épidaure; il étoit défendu d'y laisser naître ou mourir personne. Le *bois* que Vulcain avoit au mont Etna, étoit gardé par des chiens sacrés, qui flattoient de la queue ceux que la dévotion y conduisoit, déchiroient ceux qui en approchoient avec des ames impures, et éloignoient les hommes et les femmes qui y cherchoient une retraite ténébreuse. Les Furies avoient à Rome un *bois sacré*.

BONHEUR.

Le *bonheur* se prend ici pour un état, une situation telle qu'on en desireroit la durée sans changement; et en cela le *bonheur* est différent du plaisir, qui n'est qu'un sentiment agréable, mais court et passager, et qui ne peut jamais être un état. La douleur auroit bien plutôt le privilège d'en pouvoir être un.

Tous les hommes se réunissent dans le desir d'être heureux. La nature nous a fait à tous une loi de notre propre *bonheur;* tout ce qui n'est point *bonheur* nous est étranger: lui seul a un pouvoir marqué sur notre cœur; nous y sommes tous entraînés par une pente rapide, par un charme puissant, par un attrait vainqueur; c'est une impression ineffaçable de la nature qui l'a gravé dans nos cœurs, il en est le charme et la perfection.

Les hommes se réunissent encore sur la nature du *bonheur.* Ils conviennent tous qu'il est le même que le plaisir, ou du moins qu'il doit au plaisir ce qu'il a de plus piquant et de plus délicieux. Un *bonheur* que le plaisir n'anime point par intervalles, et sur lequel il ne verse pas ses faveurs, est moins un vrai *bonheur* qu'un état et une situation tranquille; c'est un triste *bonheur* que celui-là. Si l'on nous laisse dans une indolence paresseuse, où notre activité n'ait rien à saisir, nous ne pouvons être heureux. Pour remplir nos desirs, il faut nous tirer de cet assoupissement où nous languissons; il faut faire couler la joie jusqu'au plus intime de notre cœur, l'animer par des sentimens agréables, l'agiter par de douces secousses, lui imprimer des mouvemens délicieux, l'enivrer des transports d'une volupté pure, que rien ne puisse altérer. Mais la condition humaine ne comporte point un tel état; tous les momens de notre vie ne peuvent être filés par les plaisirs. L'état le plus délicieux a beaucoup d'intervalles languissans. Après que la première vivacité du sentiment s'est éteinte, le mieux qui puisse lui arriver, c'est de devenir un état tranquille. Notre *bonheur* le plus parfait dans cette vie,

n'est donc, comme nous l'avons dit au commencement de cet article, qu'un état tranquille, semé çà et là de quelques plaisirs qui en égaient le fond.

Ainsi la diversité des sentimens des philosophes sur le *bonheur*, regarde non sa nature, mais sa cause efficiente. Leur opinion se réduit à celle d'Épicure, qui fait consister essentiellement la félicité dans le plaisir (1). La possession des biens est le fondement de notre *bonheur*, mais ce n'est pas le *bonheur* même; car que seroit-ce, si, les ayant en notre pouvoir, nous n'en avions pas le sentiment? Ce fou d'Athènes qui croyoit que tous les vaisseaux qui arrivoient au Pirée, lui appartenoient, goûtoit le *bonheur* des richesses sans les posséder, et peut-être que ceux à qui ces vaisseaux appartenoient véritablement, les possédoient sans en avoir de plaisir. Ainsi, lorsqu'Aristote fait consister la félicité dans la connoissance et dans l'amour du souverain bien, il a apparemment entendu définir le *bonheur* par ses fondemens, autrement il se seroit grossièrement trompé; puisque, si vous sépariez le plaisir de cette connoissance et de cet amour, vous verriez qu'il vous faut encore quelque chose pour être heureux. Les stoïciens, qui ont enseigné que le *bonheur* consitoit dans la possession de la sagesse, n'ont pas été si insensés que de s'imaginer qu'il falloit séparer de l'idée du *bonheur* la satisfaction intérieure que cette sagesse leur inspiroit. Leur joie venoit de l'ivresse de leur ame, qui s'applaudissoit d'une fermeté qu'elle n'avoit point. Tous les hommes en général conviennent nécessairement de ce principe; et je ne sais pourquoi il a plu à quelques auteurs de les mettre en opposition les uns avec les autres, tandis qu'il est constant qu'il n'y a jamais eu parmi eux une plus grande uniformité de sentimens que sur cet article. L'avare ne se repaît que de l'espérance de jouir de ses richesses,

(1) On n'entend pas ici les plaisirs corporels. Épicure plaçoit la félicité dans la satisfaction de l'ame et dans l'éloignement de la douleur; Aristote, dans les opérations de l'ame fondées sur une vertu parfaite; Platon, dans la vertu; Cicéron, dans la jouissance du bien sans mélange de mal; il pensoit, comme Platon et les stoïciens, etc. que la vertu est la source féconde de la vraie félicité.

c'est-à-dire, de sentir le plaisir qu'il trouve à les posséder. Il est vrai qu'il n'en use point; mais c'est que son plaisir est de les conserver. Il se réduit au sentiment de leur possession, il se trouve heureux de cette façon; et, puisqu'il l'est, pourquoi lui contester son bonheur? Chacun n'a-t-il pas droit d'être heureux selon que son caprice en décide? L'ambitieux ne cherche les dignités que par le plaisir de se voir élevé au-dessus des autres. Le vindicatif ne se vengeroit point, s'il n'espéroit de trouver sa satisfaction dans la vengeance.

Il ne faut point opposer à cette maxime qui est certaine, la morale et la religion de J. C., notre législateur et en même temps notre Dieu, lequel n'est point venu pour anéantir la nature, mais pour la perfectionner. Il ne nous fait point renoncer à l'amour du plaisir, et ne condamne point la vertu à être malheureuse ici-bas. Sa loi est pleine de charmes et d'attraits; elle est toute comprise dans l'amour de Dieu et du prochain. La source des plaisirs légitimes ne coule pas moins pour le chrétien que pour l'homme profane; mais dans l'ordre de la grace le premier est infiniment plus heureux par ce qu'il espère, que par ce qu'il possède. Le *bonheur* qu'il goûte ici-bas devient pour lui le germe d'un *bonheur* éternel. Ses plaisirs sont ceux de la modération, de la bienfaisance, de la tempérance, de la conscience; plaisirs purs, nobles, spirituels, et fort supérieurs aux plaisirs des sens.

Un homme qui prétendroit tellement subtiliser la vertu, qu'il ne lui laissât aucun sentiment de joie et de plaisir, ne feroit assurément que rebuter notre cœur. Telle est sa nature qu'il ne s'ouvre qu'au plaisir; lui seul en sait manier tous les replis et en faire jouer les ressorts les plus secrets : une vertu que n'accompagneroit pas le plaisir, pourroit bien avoir notre estime, mais non notre attachement. J'avoue qu'un même plaisir n'en est pas un pour tous : les uns sont pour le plaisir grossier, et les autres pour le plaisir délicat; les uns pour le plaisir vif, et les autres pour le plaisir durable; les uns pour le plaisir des sens, et les autres pour le plaisir de l'esprit; les uns enfin pour le plaisir du sentiment, et les autres pour le plaisir de la réflexion; mais tous sans exception sont pour le plaisir.

On peut lire dans M. de Fontenelle les réflexions solides et judicieuses qu'il a écrites sur le *bonheur*. Quoique notre *bonheur* ne dépende pas en tout de nous, parce que nous ne sommes pas les maîtres d'être placés par la fortune dans une condition médiocre, la plus propre de toutes pour une situation tranquille, et par conséquent pour le *bonheur*, nous y pouvons néanmoins beaucoup par notre façon de penser.

(*M. l'abbé* COURTÉPÉE.)

BON-SENS.

Le *bon-sens* est la mesure de jugement et d'intelligence avec laquelle tout homme est en état de se tirer à son avantage des affaires ordinaires de la société.

Otez à l'homme le *bon-sens*, et vous le reduirez à la qualité d'automate ou d'enfant. Il me semble qu'on exige plutôt dans les enfans de l'esprit que du *bon-sens;* ce qui me fait croire que le *bon-sens* suppose de l'expérience, et que c'est de la faculté de déduire des expériences, que l'on fait le plus communément les inductions les plus immédiates. Il y a bien de la différence dans notre langue entre un homme de sens et un homme de *bon-sens:* l'homme de sens a de la profondeur dans les connoissances et beaucoup d'exactitude dans le jugement; c'est un titre dont tout homme peut être flatté: l'homme de *bon-sens*, au contraire, passe pour un homme si ordinaire, qu'on croit pouvoir se donner pour tel sans vanité. Au reste, il n'y a rien de plus relatif que les termes sens, sens-commun, *bon-sens*, esprit, jugement, pénétration, sagacité, génie, et tous les autres termes qui marquent soit l'étendue, soit la sorte d'intelligence de chaque homme. On donne ou l'on accorde ces qualités selon qu'on les mérite plus ou moins soi-même.

(Anonyme.)

BONTÉ.

La *bonté* morale consiste en deux points : le premier, ne pas faire de mal à nos semblables ; le second, leur faire du bien.

1°. Ne point faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît, voilà la règle qui détermine quelle sorte de traitement la nature nous interdit à l'égard du reste des hommes. Tout fait qui, à nous-mêmes, nous paroîtroit dur, barbare et cruel, est compris dans la prohibition ; mais cette maxime d'un usage si étendu, est bien restrainte dans l'application qu'on en fait : la plupart des hommes se conduisent les uns avec les autres, comme s'ils étoient persuadés qu'elle ne dût avoir lieu qu'entre amis.

Lorsque la passion vous porte à quelque violence contre un autre homme, jetez les yeux sur lui, pour y voir l'empreinte de la main divine et votre propre ressemblance ; ce sera de quoi ralentir votre emportement. Ne dites point à Dieu ce que Caïn lui dit : *M'avez-vous donné mon frère en garde*? Oui, sans doute, il vous l'a donné en garde ; et non-seulement il vous défend de lui faire aucun mauvais traitement, mais il vous ordonne même de le servir de tout votre pouvoir.

2°. Lorsqu'on est officieux et bienfaisant pour ses parens, ses bienfaiteurs ou ses amis, on se croit généreux, quoique d'ailleurs dur et indifférent pour tout le reste des hommes ; et l'on n'est pas même charitable, qualité cependant bien en-deçà de la générosité, qui est le comble et la perfection de toutes les autres vertus sociales. En pratiquant celles-ci, on ne fait qu'éviter les défauts contraires placés tout près d'elles ; mais la générosité nous éloigne bien plus du vice, puisqu'elle laisse pour intervalle entr'elle et lui toutes les vertus de précepte. La générosité est un degré de perfection ajouté aux vertus par-dessus celui que prescrit indispensablement la loi : faire pour ses semblables précisément ce qu'ordonne la loi, ce n'est pas être généreux, c'est simplement remplir son devoir.

Mais la charité, ou ce qui est la même chose, cette affection générale que nous devons à tous les hommes, n'est pas une vertu de surérogation : vous ne ferez que satisfaire à ce que l'humanité vous impose, si, rencontrant un inconnu que des assassins ont blessé, vous vous en approchez pour panser ses plaies : le besoin qu'il a de votre secours, est une loi qui vous oblige à le secourir. Un indigent est pressé par la faim; vous ne ferez que payer une dette en appaisant son besoin. Les pauvres sont à la charge de la société; tout le superflu des riches est affecté de droit à leur subsistance. Et ne plaignez pas même le secours que vous leur donnez, quand il seroit le prix de vos sueurs et des plus pénibles travaux : quoi qu'il vous coûte, il leur coûte encore plus; c'est l'acheter bien cher que de le recevoir à titre d'aumône.

Voulez-vous apprendre en deux mots jusqu'où s'étendent les bons offices que vous devez à vos semblables? En voici la mesure : Faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fît.

(*M. l'abbé* Yvon.)

BOSQUET,

BOSQUET.

Petit bois planté dans les jardins de propreté; c'est comme qui diroit un bouquet de verdure, un bois paré, au milieu duquel on trouve ordinairement une salle ornée de jets d'eau et de piëces de gazon avec des siëges pour se reposer.

Les *bosquets* font le relief des jardins, ils forment une de leurs principales parties, et font valoir toutes les autres; c'est par leur moyen qu'on couvre toujours les vues désagréables. On leur donne toutes sortes de figures, telles que des étoiles, des quinconces, cloîtres, salles vertes, galeries, labyrinthes, croix de S.-André, pattes-d'oie, chapelets, guillochis, culs-de-sac, carrefonrs, cabinets, etc.

Voici sous quels traits l'imagination brillante de M. le baron de Tschoudy a représenté le même objet:

> Si mon vaisseau, long-temps égaré loin du bord,
> Ne se hâtoit enfin de regagner le port,
> Peut-être je peindrois les lieux chéris de Flore.
> VIRG., *Georg.*, *traduction de l'abbé de Lille.*

Qui ne s'est pas une fois trouvé sensible aux aspects rians des campagnes? Où est celui qui n'a jamais essuyé son front à la fraîcheur des forêts, et ouvert l'oreille à leurs concerts? Que de fois je vous ai visité, bocage dont les ombres s'étendent sur le ruisseau qui coule à Colombé sans gloire et sans nom! Combien des sens novices et l'instinct de l'innocence m'ont fait goûter de biens dans votre solitude, où j'ai pressé si souvent avec transport les mains généreuses de mon père, lorsqu'en me racontant sa vie, il m'inspiroit la vertu! comme mon cœur palpitoit, lorsqu'arrivant des contrées ennemies, j'appercevois vos dômes hospitaliers! Mais que l'aurore d'un nouveau sentiment embellit encore cet asyle! Une sorte d'enchantement en fit un élysée, ou plutôt une joie, que mon cœur ne pouvoit contenir, se répandoit comme une rosée brillante sur tous les objets qu'il m'offroit.

O vous qui ornez ma vie! dirai-je ce qu'à peine je suffisois à sentir, lorsque, les bras unis, nous parcourions les bords de ce bois aimé? même à présent ces idées délicieuses se mêlent à celles qui naissent de mon sujet. Est-ce donc que l'imagination aime à rappeler tout ce qui plaît sous un même point de vue; le plaisir se composeroit-il des souvenirs et de l'espérance! Sans doute; car la nature sourit en vain aux cœurs arides : que sont pour les indifférens les beautés intéressantes et variées qu'elle étale, les jardins où l'art l'enrichit, ces *bosquets* même où elle repose si mollement, et que je vais peindre, non pas pour eux, non pas pour le peuple de nos Crésus? Qu'ils adoptent, s'ils veulent, une froide symmétrie: qu'ils se plaisent à voir sortir des figures bizarres sous le ciseau, ou qu'ils enferment entre des murailles une pelouse monotone; peu m'importe, je parle à l'ami de la nature de ce qu'elle m'a appris.

Ne voulez-vous que recueillir au frais les oiseaux et vos pensées? Jetez des masses d'arbres et d'arbustes entre des sentiers sinueux, tels que ceux où les amans et les poëtes vont rêver si volontiers; égarez une fontaine au plus épais de l'ombrage; qu'elle tombe avec une douce harmonie dans un bassin irrégulier, bordé de roseaux et de rameaux fleuris qu'il puisse réfléchir; ménagez un espace pour s'y asseoir sur le duvet de la terre, et semez la violette sur des sophas de gazon; que les plantes amies de l'ombre soient répandues çà et là; invitez le rosier à pencher ses fleurs avec grace hors de la verdure; offrez pour l'aisance de leur ménage l'aubepine au rossignol, et le genêt au linot; que le chèvrefeuille embaume l'air qui circule sous la feuillée, et que le tremble y frémisse voluptueusement. Là, j'aimerois aussi à trouver la terre jonchée de prunes bigarrées, à écarter du pied la pomme et la poire et à contester la cérise aux loriots. Je ne sais trop si je me plairois à y rencontrer des statues, même celles de Sylvain ou des Nymphes, l'art seroit trop loin de moi; mais j'y lirois sur les écorces des vers dictés par un goût délicat : je serois heureux d'y méditer, Virgile ou Gesner à la main; jamais je ne voudrois y être interrompu que par la voix de l'amour ou la plainte de l'humanité; il m'y feroit

verser de plus douces larmes ; et, à la faveur du mystère, elle m'accorderoit d'y essuyer les siennes.

Prévenu que la variété est l'origine la plus féconde des sensations agréables, que les contrastes sont la coquetterie de la nature et le charme de l'art, je réunirois et j'opposerois en quelqu'endroit le plus d'effets qu'il me seroit possible : ici, les fleurs s'inclineroient en guirlandes ; là, elles s'éleveroient en bouquets, ou bien elles s'éparpilleroient en étoiles sur les branches diverses. L'albâtre, la turquoise, l'améthyste et l'opale éclateroient sur un fond changeant d'émeraude : même dans les formes je chercherois la diversité. Tel arbre croît en obélisque ; celui-là s'arrondit naturellement en boule ; un autre jaillit et retombe comme un jet d'eau : je mêlerois jusqu'aux caractères des odeurs ; je chargerois les vents de m'apporter leurs flots légers ; elles éveillent l'imagination, elles rendent délicieux le sentiment de l'existence : peut-être elles ouvrent l'ame à la bienveillance par l'attrait du plaisir. Je ne sais comment j'arrangerois ce bosquet ; mais je sais bien que j'y aurois des routes fort étroites. L'homme magnifique veut se pavaner dans une allée imposante, il faut que tout annonce sa grandeur : moi, j'aime à écarter les branches en marchant et à cacher ma tête dans les fleurs : pourtant je ne dédaignerois pas une allée assez large pour s'y entretenir avec des amis ; car lorsqu'on jouit d'un bien, il manque encore de le partager.

La notion générale des jardins d'agrément est nécessaire à l'entente des *bosquets ;* elle fera concevoir comment il convient de les placer, de les détacher, ou de les groupper. Je me trompe, ou les parties les plus voisines du château, sont celles où la main de l'artiste doit le plus se remarquer : il me semble qu'après l'architecture pleine et solide, il est gracieux d'appercevoir cette architecture svelte et ajoutée où des cordons de verdure s'élancent en colonnes, se courbent en cintres, ou s'étendent en plafonds. Les arbres en éventail et les charmilles doivent masquer et dessiner : les allées servent à ménager et à encadrer les plus beaux lointains. Je ne vois pas pourquoi le parterre seroit dénué de caisses de feuillages et d'arbrisseaux taillés en quelque

figure élégante ; mais, à mesure que je m'éloignerois de la maison, je serois enchanté de voir disparoître l'art par des nuances insensibles, et de ne trouver bientôt que la nature dans un négligé galant. Que ne peut-on même se méprendre sur les limites d'un jardin, là où il se confond peu-à-peu dans la campagne? il n'en seroit, à mon gré, séparé que par des massifs bas d'arbrisseaux. Point de murs! Eh! la reconnoissance veillera pour la bonté.

On sent que les *bosquets* se rangent naturellement aux cotés ou bien autour du parterre, et qu'on doit rencontrer ensuite, je ne sais quoi, qui ne soit ni parterre ni jardin; par exemple, un terrain spacieux imitant une campagne cultivée, semblable à celles où l'industrie d'un peuple aisé a multiplié, embelli et varié les fruits de la terre, où le plaisir a semé des fleurs et s'est ménagé quelques jolis réduits : je m'y promenerai à travers les rubans citrins de la navette et les bandes azurées du lin, et j'y verrai la pourpre des pavots se déployer sur les masses ondées du froment. Aux confins de ces champs, je jetterois çà et là quelques bouquets d'arbres; leur intervalle me découvriroit des sites choisis; en delà je ferois régner une pelouse agreste où des fleurs champêtres croîtroient autour de buissons épars : heureux qui pourra recueillir dans cet espace un ruisseau fuyant dans une belle prairie sous les aulnes cintrés; une montagne où l'on vît briller dans l'ombre des bois les nappes argentées des cascades, un rocher d'où jailliroit en gerbes le crystal des fontaines parmi l'émail des arbustes fleuris!

Que penser des ruines que les Anglais mettent en perspective, des tombeaux, des urnes funéraires qu'ils entremêlent avec des cyprès? Un objet sombre ne peut pas déplaire dans un paysage de Salvator; on est trop loin du vrai pour qu'il attriste. Mais quoi! la promenade est-elle faite pour appeler la mélancolie? Oh! que j'aimerois bien mieux lever les branches du lierre de dessus un fût de colonne renversé, pour y lire une inscription touchante! Comme mon cœur s'épanouiroit à la vue d'une humble cabane remplie par des heureux de ma façon, qui bêcheroient gaiement leur petit clos, et

dont les troupeaux bondiroient à l'entour! Avec quelle extase j'écouterais leurs chants dans le silence d'une belle soirée! car est-il rien de plus doux que les chants du bonheur qu'on a donné?

Même par-delà vos enceintes, laissez échapper quelques coups de pinceau; qu'un coteau vous paroisse trop nud, dispersez quelques quelques haliers sur sa crête, dessinez les prairies avec des frênes et des peupliers, et que le platane se mire dans les eaux. Offrez sur les chemins un ombrage salutaire aux passans, qu'ils puissent cueillir dans les haies la groseille et la cerise, et qu'ils y ramassent un jour des fleurs pour les répandre sur votre tombe avec leurs larmes.

Les endroits les plus réculés de mes jardins me ramèneroient au milieu par des voies commodes: nulle part je ne serois arrêté, et, lorsque le soleil deviendroit trop actif, je m'enfuirois par la ligne la plus courte vers l'ombre de mes *bosquets*... Mais j'allois oublier ceux que l'industrie attache comme des festons sur le cercle de l'année; chacun réunira ce que chaque mois, chaque saison produit de richesses végétales; je mettrai à contribution l'Amérique et l'Orient, et je commencerai l'année comme la nature, au moment qu'elle se ranime au souffle du bélier.

Après les brumes et les glaces, on jouira plus agréablement des premiers regards du soleil, s'ils éclairent dans un lieu choisi les premières fleurs qu'ils font éclorre, et les plus beaux d'entre les feuillages respectés par l'hiver. Que les verges purpurines de la Dapliné s'y peignent sur les franges obscures du lauréole, et que l'or pâle du cornouiller ressorte sur le verd bleuâtre des pins. Faites-y éclater les perce-neiges autour des buissons de buis: éparpillez-y les prime-veres et les hépatiques; que je puisse y guetter l'abeille qui viendra bientôt bourdonner parmi les chattons des saules, y suivre de l'œil le premier papillon, y épier les premiers accents de la grive, y ouvrir mon ame aux premiers rayons de l'espérance, et respirer enfin, avec une joie douce et profonde, le souffle créateur qui va ressusciter la nature.

Placez auprès de ces *bosquets*, l'arc triomphal du

mois d'avril ; sa jeune feuillée paroitra plus fraiche encore, en l'opposant aux nuances graves des arbres toujours verds ; que le doux mélese s'y élève en pyramide, et me rejouisse par l'aménité de ses nouveaux bourgeons parsemés de glands de corail : que le peuplier de la Louisiane y déploie ses feuilles transparentes, et exale l'odeur salutaire du baume dont elles sont glacées. Avec quel plaisir j'y verrois se calquer sur un fond verd, les cimes blanches des pruniers de Virginie, interrompus par le rose pâle des amandiers, et le rose animé des pêchers ! Les nattes de la terre verdoient avant ses lambris ; elles sont les premières caressées par les vents doux, et par les ailes agiles des hirondelles qu'ils ramènent ; déjà dans ce mois un émail plus varié les décore. Que je me plairois à voir la pâquerette entourer le pied des arbres, les oreilles-d'ours disputer aux primevères leur éclat, à la violette son parfum, et la jacynthe expirer sur le sein entr'ouvert du narcisse ! Dans ce lieu préféré, la parure légère du printemps flotteroit déjà dans un air adouci, lorsque le sombre manteau de l'hiver ensèveliroit encore les campagnes : c'est-là que j'aimerois à entrelacer les jonquilles dans les tresses de la jeune Amynte ; c'est-là aussi que je viendrois souvent attendre le rossignol qu'inviteroit une verdure si précoce. Quel charme de le voir un matin secouer la rosée en se balançant sur un frêle rameau, et d'entendre ses premiers soupirs après un si long silence, tandis que le chardonneret chante sur la flèche d'un arbre comme un bouquet harmonieux, et que l'alouette éprise d'une décoration si gaie, s'arrête au-dessus dans les airs, en battant de l'aile, et précipite les cadences de sa voix perlée.

Les mois de printemps sont, comme les Graces, unis par de fraîches guirlandes ; mais c'est le mois de mai qui porte la couronne de la jeune année, et le dais nuptial de l'Hymen de la nature ; c'est lui sur qui l'aurore jette ses plus tendres regards, et répand ses pleurs les plus délicieux ; il éveille l'amour par une vive harmonie, et le conduit légèrement sur les traces de la beauté qui fuit pour être atteinte : quelquefois il l'enivre d'une rosée odorante, et lui offre l'asyle des berceaux

fleuris, où un zéphir langoureux le berce doucement, l'endort sur le sein de la volupté contente, et le couvre des fleurs qu'il effeuille. Où fixer les yeux, lorsqu'ils errent éblouis et incertains sur cette foule émaillée? Quelle sensation choisir, quand elles se confondent, se pressent et préviennent la pensée? Peindrai-je les grappes citrines de ces cytises qui badinent autour des aigrettes vermeilles dont ces gaîniers sont parés? ou bien dois-je admirer davantage les tendres épis des lilas, et les pétales légers des pommiers qui rougissent comme l'innocence, lorsqu'elle accorde un souris tendre? Combien la surprise ajoute au plaisir! Ce temple de Flore est environné de verdure; je l'apperçois et ne l'avois pas soupçonné: il est terminé par un théâtre en architecture végétale, dont le fond me découvre une perspective champêtre à travers un portique de chevrefeuille. Oh! quelles délices d'y jouer le Devin du Village, une de ces belles soirées, où un jour tendre caresse la vue, où l'on entend au loin le coucou et la tourterelle, où les vapeurs odorantes ondolent mollement dans un air tiède, où le rossignol roule mieux les flots de sa voix, et lorsque le soleil qui baisse pénetre de ses rayons rasans les pétales diaphanes, et qu'un or mobile se joue et se fond dans toutes les couleurs.

Plusieurs arbustes encore, mais presque plus d'arbres fleuris, déjà des fruits, un feuillage plus riche, tels sont les dons du mois suivant. Au centre du *bosquet* qui les réunit, s'élèvent les arbres dont le vêtement est le plus étoffé; à peine un jour adouci peut-il pénétrer et égayer leurs ombres: plus loin je surprends la fauvette suspendue aux bouquets des cerises, où brillent le jais et le rubis: ici les fraisiers embellissent et embaument la terre: là se décèle par son parfum le framboisier caché sous l'ombrage, et la rose s'incline sur le groseiller.

Aux premières heures du monde sa parure étoit somptueuse, mais il lui manquoit encore les graces touchantes; le plaisir descendit du ciel sur des flots lumineux, et vint y répandre les charmes; il vit, dit-on, s'épanouir la rose sous ses premiers regards; aussi il en couronne le front du matin, il en colore les lys de la

beauté, et quand il inspire l'amant de la nature, il ne lui permet pas de refuser son hommage à l'arbuste adoré qui la porte : il l'a varié par une culture attentive ; ses fleurs différentes font paroître tour-à-tour ces nuances vives ou tendres qui passent comme des éclairs sur les joues délicates des nymphes, et les odeurs qu'elles exhalent, répondent à toutes les sensations de la volupté.

Gardez-vous d'enfermer d'un odieux treillage cette reine du printemps, et de l'assujétir au ciseau dans des figures symmetriques. Ah ! qu'elle prenne plutôt l'essor du sein de la verte ramée ; car jusques dans les sentiers jonchés de fleurs, l'ennui marche sur les pas de l'uniformité, les Graces fuient devant la gêne. Un massif de roses étendu et isolé étonne plus qu'il n'attache ; faute d'ombres et de fonds, les couleurs absorbées par une clarté trop vive, voilées par cette gaze blanchâtre qui flotte dans le vague de l'air, perdent leur plus grand éclat. Voyez au contraire ces grouppes variés de rosiers se peindre sur un lambris de feuillages : quelle fraîcheur ! c'est la magie du clair obscur.

Nombre d'arbrisseaux ornent encore ce mois, qui se préfèrent à ceux-ci par leur forme élégante et leur taille légère ; mais leurs couleurs modestes craignent l'orgueil de la rose : je les aimerois assez pour les éloigner d'elle. Là se distingueroit ce cerisier, dont les foibles rameaux laissent tomber des grappes d'un blanc pur ; les épis violets de l'amorpha semés de paillettes d'or, s'agiteroient au-dessus des spiræas variés ; les plumets éclatans des chionanthes ; les tuyaux incarnats de l'azaléa ; les corymbes des ledons allumés de deux rouges ; les trompes des chevre-feuilles qu'anime un bel aurore ; les faisceaux jonquilles de genestrolles brigueroient tour à-tour les suffrages : les mignardises et les juliennes, semées sur les bords, embaumeroient la rosée ! avec quelle volupté je respirerois cet encens de la nature ! Hélas ! Je le vais perdre ; il est près de s'envoler sur les aîles du printemps : la saison qui suit, ne nourrit qu'en petit nombre les plantes parfumées ; si elle accorde encore des arbres fleuris, ce n'est que d'une main économe ;

ils ne suffiroient pas à garnir des bosquets consacrés à chaque mois ; il ne faut qu'un autel à l'été.

Une chaleur sèche et brûlante m'environne et m'accable : où fuir, quand mes fibres sont relâchées, que ma poitrine manque de ressort, et lorsque la lumière dévore tout en silence? Voilà le feuillage pendant et flétri ; les tiges de ces fleurs se traînent sur la terre qui s'ouvre, comme pour respirer ; sur ces hauteurs des nuages de poussière marquent la trace des chemins : voici ce coursier qui vient de les descendre, la queue élevée, la crinière éparse et soufflant le feu par ses narines ; il s'est précipité dans les flots qu'il partage en levant fièrement la tête : voyez par-là ces bergères assises dans l'eau sous la voûte des saules ; et par ici leurs genisses à moitié cachées dans les roseaux qui s'y tiennent immobiles, tandis que sur la roche voisine, à l'ombre de cet orme, dont ces brebis couronnent le pied, ce berger a jeté ses vêtemens, et s'est couché près de son chien, dont la langue sort pantelante.

Dieux ! que ne suis-je assis parmi les fontaines dans une grotte voûtée de crystal, derrière la nappe d'eau qui tombe devant son entrée ! ou bien près de cette cascade élevée, dont l'onde qui rejaillit, arrose les arbrisseaux et les gazons d'alentour ! Ah ! qui me portera sous la nef de ces hêtres ? Là au moins coule et se rafraîchit l'air qui me pèse et me brûle ; et je verrai fuir les vagues dorées sur l'océan des moissons du sein de cet asyle : je vous regarderai tomber, bienfaisantes ondées ! lorsque vos réseaux transparens reffletent les rayons du soleil, qui vient d'entr'ouvrir le voile léger d'un nuage, lorsque les globules humides bouillonnent sur la terre altérée, inclinent doucement les plantes, scintillent de toutes parts comme des diamans, avivent toutes les couleurs, imbibent l'air d'une fraîcheur balsamique, et réveillent les symphonies du ciel.

Je veux un jour, près de mon habitation, rassembler sous les loix d'un art ingénu ces fraîches retraites de la nature. J'irai souvent dans ce lieu aspirer sous le dôme des allées l'haleine salubre du nord : que les masses des buissons y soient séparées par des clairières où elle circule avec liberté ; qu'en frissonnant parmi les branches, elle

m'avertisse de la fraîcheur qu'elle m'apporte ; des massifs trop épais et trop contigus ne peuvent plus la conserver ni l'admettre : ce *bosquet* est le sanctuaire des ombres et l'urne des eaux : il sera aussi le temple de l'air.

Au renouvellement de la belle saison, la foule des sentimens étouffe la pensée, à présent on observe mieux, on détaille volontiers. Je voudrois réunir quelque part dans ce *bosquet* les effets les plus pittoresques : j'y marierois tous les tons du verd ; chacun a son extrême ; un érable tire le plus au jaune, le pin au bleu, l'éléagnus au gris, l'if au noir ; il est un hêtre, dont les rameaux agités ressemblent aux ondes d'une flamme épaisse : qu'un coup de vent soulève la tunique des abeles et des aliziers, elle resplendit comme une toison pure, ou bien on les prendroit de loin pour des arbres fruitiers blancs de fleurs, et ils retracent à l'œil séduit l'image du printemps. J'entremêlerois tous ces arbres de ceux à panaches blancs, jaunes ou roses : qu'ils doivent ou non cette enluminure à une dépravation de la sève ; que m'importe ? c'est une couleur pour mon tableau.

Que le taffetas des feuillages frais et glacés murmure doucement dans ce *bosquet*, où les feuilles sonores du peuplier de Caroline claqueront l'une contre l'autre, en tournant sur leur pédicule inquiet. Qu'on y entremêle les feuilles simples et pleines avec les échancrées et les composées ; il en est de ciselées, de guillochées, de bosselées, dont l'art a emprunté des enjolivemens : dans celles du cléditsia, je m'amuserois à compter les folioles que la nature y a placées en si grand nombre, et disposées avec tant de symmétrie.

Je vous appellerois des confins du monde, arbres et arbrisseaux, qu'un ciel inconnu voit fleurir dans cette saison : le tulipier des Iroquois couvrira ma tête de son dais élevé, d'où tombent des houppes mêlées de trois couleurs : le catalpa, dont une feuille forme un parasol, semble fait pour braver les feux de la canicule ; à son abri impénétrable, je verrai pendre de ses rameaux les girandoles de ses larges tubes, dont le blanc est lavé de jaune et de violet : ailleurs l'acacia de Caroline qui ornoit d'abord les derniers jours de mai, déploiera

pour la seconde fois les franges nombreuses de ses fleurs, où un jaune tendre expire sur un incarnat si frais : les boules blanches des céphalanthes, les pâles épis des clethras, sur-tout les vases superbes des althéas, dont la culture a tant varié les nuances, me consoleroient de la perte des arbres fleuris qui n'embellissent nos climats qu'aux heures charmantes de l'enfance de l'année qui fuient, hélas ! d'un pas si léger.

Sur les berceaux, autour des arbres et parmi les buissons, je ferois serpenter, ou je releverois en écharpe les chevre-feuilles tardifs, les bignones à bouquet aurore, les morelles grimpantes semées de saphirs ; le doux jasmin et ces clématites, dont les fleurs rouges ou bleues, et semblables à des anémones, couvrent la terre d'une pluie de pétales : près des allées, sur les devants, au pied des arbres, autour des buissons, brilleroient le satin des lis, le luxe des œillets, et la flamme des martagons.

Qui m'empêcheroit de jeter dans un coin la courge rampante, de fouler parmi les herbes le fraisier des Alpes, de cueillir en passant sur les rameaux qui s'inclinent, l'abricot, la prune et la griotte, et d'offrir aux oiseaux les baies des arbustes, dont les couleurs diverses sont un nouvel ornement ? Ces baies, les fleurs, la beauté du feuillage engageroient la fauvette à redire l'hymne gai du printemps ; l'ombre rougi du calville d'été récréeroit mes yeux ; le beurré et le rousselet tenteroient ma main ! Quand m'apportera-t-on ces fruits sous la voûte des peupliers qui couvrent ce ruisseau que j'entends couler ? Quand pourrai-je présenter à l'amitié ces simples dons de l'été sur des nappes de gazon, et du vin frais au moissonneur ?

J'ai senti avec délire, j'ai observé avec intérêt ; je vais jouir paisiblement. La tranquille automne vient tempérer toute la nature, ses pluies bénignes vont rajeunir les prairies que flétrissoit la lumière. Un jour plus doux vient éclairer les pommes d'or qui la couronnent. Mais que sont hélas ! les richesses sans la joie ? Essayons d'égayer ces heures moins intéressantes du soir de l'année : réunissons pour les embellir, les objets gracieux qui se trouvent épars sous des climats différens des arbres

communs ; plusieurs étrangers conservent leur parure jusqu'aux jours les plus froids ; il en est même alors qui accordent quelques fleurs : l'émail d'un grand nombre de fleurs reluit encore sous les premiers frimats : le vermillon des ombelles des sorbiers a plus d'effet que les grenades ; l'ambre du raisin, le carmin des poires, séduisent la vue comme les bouquets, et réveillent de plus tous les autres sens : le beau coup-d'œil, lorsque dans les campagnes toutes les couleurs ont disparu ! Mais c'est du voisinage des *bosquets* d'hiver qu'il recevra son plus grand agrément.

Cette longue nuit de l'année n'est pas toujours ténébreuse ; son crépuscule se nuance avec les derniers rayons de l'automne. Avant de paroître, l'aurore du printemps jette un voile moins épais sur ses dernières heures : du sein même de sa plus grande obscurité, la nature se réveille par intervalles, et promène un instant autour d'elle un regard lumineux ; il ne peut éclairer qu'une scène lugubre, si l'on n'a soin de parer la terre d'une verdure ineffaçable, et de diriger vers le ciel les arbres dont le feuillage ne périt pas.

C'est vous que j'aimerai alors, cèdres immortels, dont les branches fourrées nagent dans les airs comme des nuages ! Genevriers qui laissez tomber négligemment vos rameaux ! Cyprès dont les cimes pyramidales vacillent sans cesse ! Et vous arbres de vie qui flottez comme des étendarts ! Magnolias, dont les feuilles prodigieuses s'étendent et brillent comme des fers de lance ! Vous aussi, sapins, dont les flèches partent fièrement des étages réguliers qui les appuient ! Venez groupper dans ce paysage, il recevra l'effet de son coloris· des tons variés de vos verds sombres ou mats ; les tons plus suaves et plus herbacés y jetteront les jours ; les branches revêtues de feuilles amples et pleines s'y mêlent parmi les brosses bleuâtres de celles des pins ; celles-ci vont croiser ou plonger devant les blocs obscurs des ifs ; d'autres plus légères voltigent en banderolles auprès de ces touffes épaisses qui se relèvent comme les pans d'une robbe enflée d'air ; ainsi on fait jouer les formes et badiner les accidens ; ainsi un pinceau mâle, par l'enchantement des oppositions, prête de la fraîcheur à la

verdure, donne de l'ame à l'ensemble, et aux regards des détails précieux.

De hautes tentures d'épicea, élevées dans le fond, feroient valoir ce camaieu, elles en détacheroient à la vue le nacarat des buissons ardens, et les colliers de corail qui pressent les rameaux des houx, dont les feuilles vernies sont bordées ou jaspées d'or, d'argent et de pourpre : vers les milieux des paravents de thuya, sur les devants des murs d'appui de sabine ou d'alaterne garantiroient les arbustes les plus tendres et les plus rares : on les disposeroit par rang de taille, afin de les dégrader en amphithéâtre. Point de limites marquées à ce *bosquet*, prolongez ses allées, reculez quelques-unes de ces masses jusques dans les campagnes ; qu'il semble en un mot que la nature en fit les frais, et que l'industrie y a seulement laissé tomber un coup-d'œil complaisant : jonchez-y la terre de fleurs hivernales ; les ellébores, les iris de Perse seront mieux saisis par la vue, s'ils entourent des buissons toujours verds ; la pervenche rampante aura grace à festonner les boulingrins.

Là, sous des berceaux de lierre, ou sous la coupole des cedres, je braverai le soleil dangereux de mars, lorsqu'il règne ailleurs en tyran : l'illusion me transportera aux scènes riantes de la belle saison, et réveillera jusqu'au gazouillement des oiseaux : j'imaginerai le printemps : que dis-je ? Les froides décorations de l'hiver m'y donneront une sorte de plaisir. Après le givre, les lames de frimats sortent en étoile de toutes les feuilles ; la glace y reçoit toutes les formes : certaines branches s'élèvent comme des faisceaux de verre, et d'autres pendent comme des lustres ; je crois me promener dans un *bosquet* de crystal jusqu'à ce que le soleil dissipant ces légères congélations, ait fait reparoître comme par un coup de féerie, la verdure qu'elles cachoient.

Elle n'est pas le seul agrément des arbres qui la conservent, ils forment des masses où l'œil se repose, ils brisent aussi l'impétuosité des tempêtes. Ailleurs les vents sifflent et s'irritent entre les rameaux dévêtus ; ils rasent la plaine dénuée où les yeux errent tristement parmi les ombres qui fuient : ici je jouirai d'un

climat doux, au milieu d'un élément fougueux ; j'y viendrai contempler la majesté du ciel, respirer l'encens des résines, et méditer sur des sujets graves au jour argenté de la lune ! Aux derniers momens de l'hiver, j'y attendrai plus doucement le retour du zéphir. Heureux qui pourroit ainsi couler paisiblement sa vie dans le courant des saisons, et apprendre de la nature si libérale et si variée dans ses bienfaits, à l'imiter en faveur de ses semblables !

(ANONYME.)

BOUCHER, BOUCHERIE.

Le *boucher* est celui qui est autorisé à faire tuer de gros bestiaux, et à en vendre la chair en détail.

La viande de *boucherie* est la nourriture la plus ordinaire après le pain, et par conséquent une de celles qui doit davantage et le plus souvent intéresser la santé.

La police ne peut donc veiller trop attentivement sur cet objet : mais elle prendra toutes les précautions qu'il comporte, si elle a soin que les bestiaux destinés à la *boucherie* soient sains ; qu'il soient tués et non morts de maladie, ou étouffés ; que l'apprêt des chairs se fasse proprement, et que la viande soit débitée en temps convenable.

Il ne paroît pas qu'il y ait eu des *boucheries* chez les Grecs, au moins du temps d'Agamemnon. Les héros d'Homère sont souvent occupés à dépecer et à faire cuire eux-mêmes leurs viandes ; et cette fonction qui est si désagréable à la vue, n'avoit alors rien de choquant.

A Rome il y avoit deux corps ou collèges de *bouchers*, ou gens chargés par état de fouruir à la ville les bestiaux nécessaires à sa subsistance ; il n'étoit pas permis aux enfans des *bouchers* de quitter la profession de leurs pères, sans abandonner à ceux dont ils se séparoient la partie des biens qu'ils avoient en commun avec eux. Ils élisoient un chef qui jugeoit leurs différends : ce tribunal étoit subordonné à celui du préfet de la ville. L'un de ces corps ne s'occupa d'abord que de l'achat des porcs : l'autre étoit pour l'achat et la vente des bœufs. Ces deux corps furent réunis dans la suite.

Ces marchands avoient sous eux des gens dont l'emploi étoit de tuer les bestiaux, de les habiller, de couper les chairs, et de les mettre en vente.

Les *bouchers* étoient épars en différens endroits de la ville ; avec le temps on parvint à les rassembler dans un quartier. On y transféra aussi les marchés des autres substances nécessaires à la vie.

La grande *boucherie* devint sous les premières années du règne de Néron, un édifice à comparer en magnificence aux bains, aux cirques, aux aquéducs et aux amphithéâtres. Cet esprit qui faisoit remarquer la grandeur de l'empire dans tout ce qui appartenoit au public, n'étoit pas entièrement éteint; la mémoire de l'entreprise de la grande *boucherie* fut transmise à la postérité par une médaille où l'on voit par le frontispice de ce bâtiment qu'on n'y avoit pas épargné, ni les colonnes, ni les portiques, ni aucune des autres richesses de l'architecture.

La police que les Romains observoient dans leurs *boucheries* s'établit dans les Gaules avec leur domination; et l'on trouve dans Paris, de temps immémorial, un corps composé d'un certain nombre de familles, chargées du soin d'acheter les bestiaux, d'en fournir la ville, et d'en débiter les chairs : elles étoient réunies en un corps où l'étranger n'étoit point admis, où les enfans succédoient à leurs pères, et les collatéraux à leurs parens : où les mâles seuls avoient droit aux biens qu'elles possédoient en commun, et où par une espèce de substitution les familles qui ne laissoient aucun hoir en ligne masculine, n'avoient plus de part à la société; leurs biens étoient dévolus aux autres *jure accrescendi*. Ces familles élisoient entr'elles un chef à vie, sous le titre de maître des *bouchers*, un greffier, et un procureur d'office. Ce tribunal subordonné au prévôt de Paris, ainsi que celui des *bouchers* de Rome l'étoit au préfet de la ville, décidoit en première instance des contestations particulières, et faisoit les affaires de la communauté.

On leur demanda souvent leur titre, mais il ne paroît pas qu'ils l'aient jamais fourni; cependant leur privilège fut confirmé par Henri II en 1550, et ils ne le perdirent en 1673, que par l'édit général de la réunion des justices à celle du Châtelet.

Telle est l'origine de ce qu'on appela dans la suite la grande *boucherie;* l'accroissement de la ville rendit nécessaire celui des *boucheries*, et l'on en établit en différens quartiers : mais la grande *boucherie* se tint toujours séparée des autres, qui n'eurent avec elle aucune

aucune correspondance, soit pour la jurande, soit pour la discipline.

A mesure que les propriétaires de ces *boucheries* diminuèrent en nombre et augmentèrent en opulence, ils se dégoûtèrent de leur état, et abandonnèrent leurs étaux à des étrangers. Le parlement qui s'apperçut que le service du public en souffroit, les contraignit d'occuper ou par eux-mêmes ou par des serviteurs : delà vinrent les étaliers *bouchers*. Ces étaliers demandèrent dans la suite à être maîtres, et on le leur accorda : les *bouchers* de la grande *boucherie* s'y opposèrent inutilement ; il leur fut défendu de troubler les nouveaux maîtres dans leurs fonctions ; ces nouveaux furent incorporés avec les *bouchers* des autres *boucheries* : dans la suite, ceux même de la grande *boucherie* leur louèrent leurs étaux, et toute distinction cessa dans cette profession.

La première *boucherie* de Paris fut située au Parvis Notre-Dame : sa démolition et celle de la *boucherie* de la Porte de Paris fut occasionnée par les meurtres que commit, sous le règne de Charles VI, un *boucher* nommé Caboche. Ce châtiment fut suivi d'un édit du roi, daté de 1416, qui supprime la dernière qu'on appeloit la grande *boucherie*, confisque ses biens, révoque ses priviléges, et la réunit avec les autres *boucheries* de la ville, pour ne faire qu'un corps, ce qui fût exécuté : mais deux ans après, le parti que soutenoient les *bouchers* dans les troubles civils étant devenu le plus fort ; l'édit de leur suppression fut révoqué ; et la démolition des nouvelles *boucheries* ordonnée. Une réflexion se présente ici naturellement, c'est que les corps qui tiennent entre leurs mains les choses nécessaires à la subsistance du peuple, sont très-redoutables dans les temps de révolution, sur-tout si ces corps sont riches, nombreux et composés de familles alliées. Comme il est impossible de s'assurer particulièrement de leur fidélité, il me semble que la bonne politique consiste à les diviser : pour cet effet, ils ne devroient point former de communauté, et il devroit être libre à tout particulier de vendre en étal de la viande et du pain.

La grande *boucherie* de la Porte de Paris fut rétablie ; mais on laissa subsister trois de celles qui devoient être démolies ; la *boucherie* de Beauvais, celle du Petit-Pont, et celle du Cimetière Saint-Jean : il n'y avoit alors que ces quatre *boucheries* ; mais la ville s'accroissant toujours ; il n'étoit pas possible que les choses restassent dans cet état ; aussi s'en forma-t-il depuis 1418 jusqu'en 1540, une multitude d'autres accordées au mois de février 1587, et enregistrées au parlement, malgré quelques oppositions de ceux de la grande *boucherie* qui souffroient à être confondus avec le reste des *bouchers*, dont les principales étoient celles de Saint-Martin-des-Champs, des religieuses de Montmartre, des religieux de Saint-Germain-des-Prez, les *boucheries* du Temple, de Sainte-Geneviève, etc. sans compter un grand nombre d'étaux dispersés dans les différens quartiers de la ville.

Ces établissemens isolés les uns des autres, donnèrent lieu à un grand nombre de contestations qu'on ne parvint à terminer, qu'en les réunissant à un seul corps : ce qui fut exécuté en conséquence de lettres-patentes sollicitées par la plupart des *bouchers* mêmes.

Il fut arrêté en même-temps, 1°. que nul ne sera reçu maître, s'il n'est fils de maître, ou n'a servi comme apprentif et obligé pendant trois ans ; et acheté, vendu, habillé et débité chair pendant trois autres années.

2°. Que les fils de maîtres ne feront point chef-d'œuvre, pourvû qu'ils ayent travaillé trois à quatre ans chez leurs parens.

3°. Que la communauté aura quatre jurés élus deux à deux, et de deux en deux ans.

4°. Que nul ne sera reçu s'il n'est de bonnes mœurs.

5°. Qu'un serviteur ne pourra quitter son maître, ni un autre maître le recevoir, sans congé et certificat, sous peine d'un demi-écu d'amende pour le serviteur, et de deux écus pour le maître.

6°. Que celui qui aspirera à la maîtrise, habillera en présence des jurés et maîtres, un bœuf, un mouton, un veau et un porc.

7°. Que nul ne fera état de maître boucher, s'il n'a été reçu et s'il n'a fait le serment.

8°. Qu'aucun *boucher* ne tuera porc nourri ès maisons d'huiliers, barbiers ou maladreries, à peine de dix écus.

9°. Qu'aucun n'exposera en vente chair qui ait le fy, sous peine de dix écus.

10°. Que les jurés visiteront les bêtes destinées ès *boucheries*, et veilleront à ce que la chair en soit vénale, sous peine d'amende.

11°. Que s'il demeure des chairs, du jeudi au samedi, depuis Pâques jusqu'à la Saint-Remi, elles ne pourront être exposées en vente sans avoir été visitées par les *bouchers*, à peine d'amende.

12°. Que ceux qui sont alors *bouchers*, continueront, sans être obligés à expérience et chef-d'œuvre.

13°. Que les veuves jouiront de l'état de leur mari, et qu'elles n'en perdront les priviléges, qu'en épousant dans un autre état.

14°. Que les enfans pourront succéder à leur père sans expérience ni chef-d'œuvre, pourvu qu'ils ayent servi sous lui pendant trois ans.

15°. Que les enfans de maître ne pourront aspirer à maîtrise avant dix-huit ans.

16°. Que les autres ne pourront être reçus avant vingt-quatre ans.

Lorsque les *bouchers* furent tentés de quitter leur profession et de louer leurs étaux, on sentit bien que plus ce loyer seroit fort, plus la viande augmenteroit de prix; inconvénient auquel la police remédia en 1540, en fixant le loyer des étaux à 16 liv. parisis par an. Il monta successivement; et en 1690, il étoit à neuf cent cinquante livres. Mais la situation, l'étendue, la commodité du commerce, ayant mis depuis entre les étaux une inégalité considérable, la sévérité de la fixation n'a plus lieu, et les propriétaires font leurs baux comme ils le jugent à propos. Il est seulement défendu de changer les locataires, de demander des augmentations, de renouveller un bail, ou de le transporter, sans la permission du magistrat de police.

Il est aussi défendu d'occuper un second étal, sous un nom emprunté dans la même *boucherie*, et plus de trois étaux dans toute la ville.

La première fonction du *boucher* après sa réception est l'achat des bestiaux : les anciens dispensoient les *bouchers* des charges onéreuses et publiques; toute la protection dont ils avoient besoin leur étoit accordée : on facilitoit et l'on assuroit leur commerce autant qu'on le pouvoit. Si nos *bouchers* n'ont pas ces avantages, ils en ont d'autres : un des principaux, c'est que leur état est libre ; ils s'engagent avec le public tous les ans aux approches de Pâque, mais leur obligation finit en carême.

La police de l'achat des bestiaux se réduit à quatre points : 1°. quels bestiaux il est permis aux *bouchers* d'acheter : 2°. en quels lieux ils en peuvent faire l'achat : 3°. comment ils en feront les paiemens : 4°. la conduite des bestiaux des marchés à Paris, et leur entretien dans les étables.

Autrefois les *bouchers* vendoient bœuf, veau, mouton, porc, agneau, et cochon de lait.

On a senti en tout temps les avantages qu'il y auroit pour la salubrité de l'air et la propreté de la ville, à en éloigner un grand nombre de professions ; et l'on a toujours prétendu que le projet d'établir des tueries sur la rivière, le lieu qui leur convient le mieux, n'étoit bon qu'en spéculation. M. le commissaire de Lamare n'a point pris de parti sur cette question; il s'est contenté de rapporter les raisons pour et contre.

Il observe, 1°. que la translation des tueries du milieu de la ville aux extrémités des fauxbourgs, a été ordonnée par plusieurs arrêts, et qu'elle a lieu à Lyon, Moulins, Tours, Laval, Nantes et d'autres villes ;

2°. Que les embarras et même les accidens causés par les gros bestiaux dans les rues de la ville, semblent l'exiger;

3°. Que ce projet s'accorde avec l'intérêt et la commodité du *boucher* et du public : du *boucher*, à qui il en coûteroit moins pour sa quotité dans une tuerie publique, que pour son loyer d'une tuerie particulière : du public, qui se ressentiroit sur le prix de la viande de cette diminution de frais ;

4°. Qu'il est désagréable de laisser une capitale infectée par des immondices et du sang qui en corrompent l'air et la rendent mal-saine, et d'un aspect dégoûtant.

Malgré la justesse de ces observations, je crois que, dans une grande ville sur-tout, il faut que les *boucheries* et les tueries soient dispersées. On peut en apporter une infinité de raisons; mais celle qui me frappe le plus, est tirée de la tranquillité publique. Chaque *boucher* a quatre garçons, plusieurs en ont six; ce sont tous gens violens, indisciplinables, et dont la main et les yeux sont accoutumés au sang. Je crois qu'il y auroit du danger à les mettre en état de se pouvoir compter, et que, si l'on en ramassoit onze à douze cents en trois ou quatre endroits, il seroit très-difficile de les contenir et de les empêcher de s'entr'assommer; mais le temps amène même des occasions où leur fureur naturelle pourroit se porter plus loin : il ne faut que revenir au règne de Charles VI et à l'expérience du passé, pour sentir la force de cette réflexion et d'une autre que nous avons faite plus haut. Loin de rassembler ces sortes de gens, il me semble qu'il seroit du bon ordre et de la salubrité, qu'ils fussent dispersés un à un comme les autres marchands.

La bonne police doit veiller à ce que la qualité des viandes soit saine, le prix juste et le commerce discipliné.

En Grèce, les *bouchers* vendoient la viande à la livre, et se servoient de balance et de poids. Les Romains en usèrent de même pendant long-temps; mais ils assujettirent dans la suite l'achat des bestiaux et la vente de la viande, c'est-à-dire, le commerce d'un objet des plus importans, à la méthode la plus extravagante. Le prix s'en décidoit à une espèce de sort. Quand l'acheteur étoit content de la marchandise, il fermoit une de ses mains; le vendeur en faisoit autant; chacun ensuite ouvroit à-la-fois et subitement ou tous ses doigts ou une partie. Si la somme des doigts ouverts étoient pair, le vendeur mettoit à la marchandise le prix qu'il vouloit; si, au contraire, elle étoit impair, ce droit appartenoit à l'acheteur. Il y en a qui prétendent que le vendeur levoit quelques-uns de ses doigts, et que si l'acheteur devinoit subitement le nombre des doigts ouverts ou levés, c'étoit à lui à fixer le prix de la marchandise, sinon à la payer le prix imposé par le vendeur.

Il étoit impossible que cette façon de vendre et d'acheter n'occasionnât bien des querelles. Aussi fut-on obligé de créer un tribun et d'autres officiers des *boucheries*, c'est-à-dire, d'augmenter l'inconvénient; car on peut tenir pour maxime générale, que tant qu'on n'aura aucun moyen qui contienne les hommes en place à faire leur devoir, c'est rendre un désordre beaucoup plus grand, ou pour le présent ou pour l'avenir, que d'en augmenter le nombre.

La création du tribun et des officiers des *boucheries* ne détruisit pas les inconvéniens: elle y ajouta seulement celui des exactions, et il en fallut venir au grand remède, à celui qu'il faut employer en bonne police toutes les fois qu'il est praticable, la suppression. On supprima cette méthode et tous les gens de robe qu'elle faisoit vivre. L'ordonnance en fut publiée l'an 360, et gravée sur une table de marbre, qui se voit encore à Rome dans le palais du Vatican. C'est un monument très-bien conservé. Le voici.

« La raison et l'expérience ont appris qu'il est de » l'utilité publique de supprimer l'usage introduit dans » la vente des bestiaux, et qu'il est beaucoup plus à » propos de la faire au poids que de l'abandonner au » sort des doigts: c'est pourquoi, après que l'animal » aura été pesé, la tête, les piés, et le suif appar- » tiendront au *boucher* qui l'aura tué, habillé et » découpé; ce sera son salaire. La chair, la peau et » les entrailles seront au marchand *boucher* vendeur, » qui en doit faire le débit. L'exactitude du poids et de » la vente ayant été ainsi constatée aux yeux du public, » l'acheteur et le vendeur connoîtront combien pèse » la chair mise en vente, et chacun y trouvera son » avantage. Les *bouchers* ne seront plus exposés aux » extorsions du tribun et de ses officiers; et nous vou- » lons que cette ordonnance ait lieu à perpétuité, sous » peine de mort. »

Charlemagne parle si expressément des poids et du soin de les avoir justes, qu'il est certain qu'on vendoit à la livre dans les premiers temps de la monarchie. L'usage varia dans la suite; et il fut permis d'acheter à la main. La viande se vend aujourd'hui au poids et à

la main, et les *bouchers* sont tenus d'en garnir leurs étaux, selon l'obligation qu'ils en ont contractée envers le public, sous peine de la vie.

Les *bouchers* sont du nombre de ceux à qui il est permis de travailler et de vendre les dimanches et fêtes : leur police demande même à cet égard beaucoup plus d'indulgence que celle des boulangers, et autres ouvriers employés à la subsistance du peuple. D'abord il fut enjoint d'observer tous les dimanches de l'année, et d'entre les fêtes, celles de Pâque, de l'Ascension, de la Pentecôte, de Noël, de l'Epiphanie, de la Purification, de l'Annonciation, de l'Assomption, de la nativité de la Vierge, de la Toussaint, de la Circonsision, du Saint-Sacrement et de la cOnception. Dans la suite, il leur fut permis d'ouvrir leurs étaux depuis Pâque jusqu'à la Saint-Remi : le terme fut restreint, étendu, puis fixé au premier dimanche d'après la Trinité jusqu'au premier dimanche de septembre inclusivement. Pendant cet intervalle ils vendent les dimanches et les fêtes.

Ces marchands sont encore assujettis à quelques autres règles de police.

(ANONYME.)

BOUILLIE.

Il est d'un usage presque général, d'empâter les enfans dans les deux ou trois premières années de leur vie, avec un mélange de farine délayée dans du lait que l'on fait cuire, auquel on donne le nom de *bouillie*. Rien de plus pernicieux que cette méthode. En effet, cette nourriture est extrêmement grossière et indigeste pour les viscères de ces petits êtres. C'est une vraie colle, une espèce de mastic capable d'engorger les routes étroites que le chyle prend pour se vider dans le sang, et elle n'est propre le plus souvent qu'à obstruer les glandes du mésentère, parce que la farine dont elle est composée, n'ayant point encore fermenté, est sujette à s'aigrir dans l'estomac des enfans, et de-là le tapisse de glaires, et y engendre des vers qui leur causent diverses maladies qui mettent leur vie en danger.

Il seroit donc de la prudence de leur interdire absolument l'usage de la *bouillie*, ou du moins de le rendre moins fréquent; et encore au cas qu'on ne voulût pas y renoncer totalement, faudroit-il composer ce mélange d'une toute autre manière qu'on ne le fait communément. Pour le rendre moins malfaisant, il faudroit avoir fait préalablement cuire la farine. Or, le procédé n'en est ni long, ni difficile, il ne s'agit que de la mettre au four dans un plat fort large, et de l'y remuer de temps à autre pour la préparer également. La *bouillie* faite avec une farine ainsi cuite, seroit moins mal saine que la *bouillie* ordinaire, qui, étant faite avec de la farine crue, est nécessairement plus pesante, plus visqueuse et d'une plus laborieuse digestion.

Mais il ne suffit pas que la *bouillie* soit faite avec de la farine cuite, pour qu'elle ne fasse pas de mal aux enfans; il faut encore la faire d'abord très-légère, pour y accoutumer insensiblement leur estomac. Peu à peu on pourra la rendre plus forte de farine, afin de proportionner la force et la consistance de l'aliment, aux accroissemens successifs des forces de l'enfant.

Au reste, à considérer les choses de plus près, il est à croire que la crême de riz, le pain émietté et bien cuit au bouillon de bœuf, au lait recemment trait, ou bien encore une panade faite de la croûte d'un pain léger, bien délayée dans de l'eau tiède avec un peu de sucre, quelquefois avec un peu de beurre frais, et même avec un jaune d'œuf, est un aliment beaucoup plus parfait pour eux. Il faut d'ailleurs avoir attention de ne leur donner ces alimens que bien cuits et bien clairs, et sur-tout avoir soin de les laisser suffisamment refroidir. Cette précaution est même bonne à tout âge, parce que la trop grande chaleur des alimens est capable de racornir le pharynx, l'œsophage et l'estomac : ce qui altère le sens du goût, et déchausse la racine des dents. Bien plus, c'est que cette trop forte chaleur est cause que l'estomac moins abreuvé du suc gastrique, est sujet à ressentir dans la suite, des douleurs et de fréquentes indigestions.

(ANONYME.)

BOUQUET.

On donne ce nom au propre à un amas de fleurs cueillies, liées ensemble et destinées à parfumer un lieu ou une personne : mais il s'est transporté au figuré à une infinité d'autres choses.

En poésie, on nomme *bouquet* une petite pièce de vers adressée à une personne le jour de sa fête. C'est le plus souvent un madrigal ou une chanson. Le caractère de cette sorte de poésie est la délicatesse ou la gaieté. La fadeur en est le défaut le plus ordinaire, comme de toute espèce de louange.

Les anciens, en célébrant la fête de leurs amis, avoient un avantage que nous n'avons pas : ce jour étoit l'anniversaire de la naissance, et l'on sent bien que c'étoit un beau jour pour l'amour et pour l'amitié ; au lieu que parmi nous c'est la fête du saint dont on porte le nom, et il est rare de trouver d'heureux rapports entre le saint et la personne. Cette relation fortuite et souvent bizarre, n'a pas laissé de donner lieu, par sa singularité même, à des comparaisons et à des allusions ingénieuses et piquantes. Mais dans un *bouquet* on n'est point assujetti à ces sortes de paralleles, et communément on se donne la liberté de louer la personne sans faire mention du saint. Voici, dans ce genre, un foible hommage offert aux graces, aux talens et à la beauté.

Bouquet présenté à madame la C. de S. le jour de Sainte-Adélaïde.

Adélaide,
Tu parois faite pour charmer,
Et mieux que le galant Ovide,
Tes yeux enseignent l'art d'aimer
Adélaide.

D'Adélaide
Ah! que l'empire semble doux!
Qu'on me donne un nouvel Alcide,
Je gage qu'il file aux genoux
D'Adélaide.

D'Adélaide
Fuyez le dangereux accueil ;
Tous les enchantemens d'Armide
Sont moins à craindre qu'un coup-d'œil
D'Adélaide.

Qu'Adélaide
Met d'ame et de goût dans son chant !
Aux accens de sa voix timide,
Chacun dit, rien n'est si touchant
Qu'Adélaide.

D'Adélaide
Quand l'amour eut formé les traits ;
Ma foi, dit-il, la cour de Gnide
N'a rien de pareil aux attraits
D'Adélaide.

Adélaide,
Lui, dit-il, ne nous quittons pas !
Je suis aveugle ; sois mon guide,
Je suivrai par-tout pas-à-pas
Adélaide.

(M. MARMONTEL.)

BRILLANT.

Il se dit de l'esprit, de l'imagination, du coloris, de la pensée. On dit d'un esprit fécond en saillies, en traits ingénieux, dont la justesse et la nouveauté nous éblouit, qu'il est *brillant*. Le *brillant* de l'imagination consiste dans une foule d'images vives et imprévues qui se succèdent avec l'éclat et la rapidité des éclairs. L'abondance et la variété font le *brillant* du coloris. Des idées qui jouent ensemble avec justesse et avec grace, dont les rapports sont vivement saisis et vivement exprimés, font le *brillant* de la pensée. Le style est *brillant* par la vivacité de la pensée, des images, des tours et des expressions. Le style d'Ovide, celui de l'Arioste est *brillant*. Dans Homere, la description de la ceinture de Vénus est une peinture brillante. *Brillant* ne se dit guère que des sujets gracieux ou enjoués. Dans les sujets sérieux et sublimes, le style est riche, éclatant.

(M. Marmontel.)

BROCARD.

Espèce de raillerie grossière, maligne et insultante. Le *brocard* est, à proprement parler, une injure plutôt qu'une raillerie. La raillerie, tant qu'elle ne sort point des bornes que lui prescrit la politesse, est l'effet de la gaieté et de la légereté de l'esprit. Elle épargne l'honnête homme, et le ridicule qu'elle attaque est souvent si léger, qu'elle n'a pas même le droit d'offenser. Mais le *brocard* annonce un fond de malignité, il offense et ulcère le cœur. La raillerie exige beaucoup d'esprit dans ceux qui la manient, sans quoi elle dégénère en *brocard*, pour lequel tout homme a toujours assez d'esprit.

(*M. l'abbé* Yvon.)

BRUNETTE.

On donne ce nom à une espèce de chanson, dont l'air est facile et simple, et le style galant et naturel, quelquefois tendre, et souvent enjoué. On les appelle ainsi, parce qu'il est arrivé souvent que dans ces chansons, le poëte s'adressant à une jeune fille, lui a donné le nom de *brunette*, petite brune.

Brunette, mes amours,
Languirai-je toujours?

Un vrai modèle dans ce ce genre, est cette chanson de Dufrény.

Phillis, plus avare que tendre,
Ne gagnant rien à refuser,
Un jour exigea de Sylvandre,
Trente moutons pour un baiser.

Le lendemain nouvelle affaire:
Pour le berger le troc fut bon;
Car il obtint de la bergère,
Trente baisers pour un mouton.

Le lendemain, Phillis plus tendre,
Tremblant de se voir refuser,
Fut trop heureuse de lui rendre
Trente moutons pour un baiser.

Le lendemain Philis peu sage,
Auroit donné moutons et un chien;
Pour un baiser que le volage
A Lisette donna pour rien.

Les airs des *brunettes* doivent être naturels, gracieux et expressifs. On a des recueils de *brunettes* fort estimés.

(M. Marmontel.)

BURLESQUE.

Sorte de poésie triviale et plaisante, qu'on emploie pour jeter du ridicule sur les choses et sur les personnes.

La poésie *burlesque* paroît être moderne, aussi bien que le nom qu'on a donné à ce genre singulier. On regarde les Italiens comme en étant les inventeurs. D'Italie, le *burlesque* passa en France, où il devint tellement à la mode, qu'il parut en 1649 un livre, sous le titre *de la Passion de notre Seigneur, en vers burlesques.* En vain a-t-on voulu l'introduire en Angleterre; le flegme de la nation n'a jamais pu goûter cette extravagance, et à peine compte-t-on deux auteurs qui y ayent réussi.

« Il semble, dit à cette occasion un auteur qui a » écrit depuis peu sur la poésie, que la première au- » rore du bon goût ne dût luire qu'à travers les nuages » ténébreux que le mauvais goût s'efforçoit de lui op- » poser. En effet, rien étoit-il plus contraire au bon- » sens et à la nature, qu'un style qui choquoit direc- » tement l'un et l'autre, et dont les termes bas, les ex- » pressions triviales, les imaginations ridicules, for- » moient les prétendues graces, sans parler du mépris » que ses partisans faisoient des bienséances? On a peine » à comprendre comment une nation qui les connoît » et qui les observe si exactement aujourd'hui, les né- » gligeoit et se faisoit en quelque sorte honneur de les » violer, il n'y a pas cent ans. Quoique l'Académie fran- » çaise eût été établie par le cardinal de Richelieu, » pour ramener et fixer le bon goût, quelques mem- » bres de cette compagnie, tels que Voiture, Bense- » rade, etc. étoient encore partisans du *burlesque.*

» Il est cependant croyable, ajoute-t-il, et il faut le » dire pour l'honneur de notre nation, que ce genre » si justement méprisé, doit son origine à une erreur » par laquelle ceux qui ont donné dans le *burlesque*, » ont été entraînés insensiblement et comme par de- » grés, ne distinguant pas assez le naïf du plat et du

» bouffon, comme l'insinue M. Despréaux. En consé-
» quence, on a d'abord employé le *burlesque* à décrire
» des aventures ordinaires, comme ayant plus d'ai-
» sance et plus de simplicité que le style noble affecté
» aux grands sujets. On l'a donc confondu avec le style
» naïf qui embellit les plus simples bagatelles. La facilité
» apparente de celui-ci a séduit ceux qui s'y sont atta-
» chés les premiers; mais elle a bientôt dégénéré en né-
» gligence : celle-ci a entraîné la bassesse, et la bassesse
» a produit la licence. Cette conjecture est fondée :
» 1°. sur ce que la plus grande partie des vers burles-
» ques de ce temps-là consiste en récits; 2°. sur ce que
» des auteurs contemporains, tels que Balzac, ont con-
» fondu ces deux genres, néanmoins si différens. Abusés
» par la facilité d'un style bas, ils se sont persuadés
» faussement qu'ils avoient trouvé l'art d'écrire avec
» cette noble aisance, avec ce badinage délicat dans le-
» quel Marot a excellé ».

Tout le monde sait que Scarron a mis l'Énéide en vers burlesques, sous le titre de *Virgile travesti*, et d'Assouci les Métamorphoses en même style, sous celui d'*Ovide en belle humeur;* et que ces ouvrages sont aujourd'hui aussi décriés qu'ils étoient autrefois goûtés.

(*M. l'abbé* MALLET.)

Ceux qui se sont élevés sérieusement contre le *burlesque*, ont perdu leur peine à prouver ce que tout le monde savoit. Les écrivains même, qui se sont égayés dans ce genre, ne doutoient pas qu'il fût contraire au bon sens et au bon goût. Mais ne seroit-on pas ridicule de représenter à un homme qui se déguise grotesquement pour aller au bal, que cet habit n'est pas à la mode? Assurément l'auteur du *Roman comique* savoit bien ce qu'il faisoit en travestissant l'Énéide; mais il y a de bons et de mauvais bouffons; et, sous l'enveloppe du *burlesque*, il peut se cacher souvent beaucoup de philosophie et d'esprit. Le but moral de ce genre d'écrits est de faire voir que tous les objets ont deux faces; de déconcerter la vanité humaine, en présentant les plus grandes choses et les plus sérieuses, d'un côté ridicule

dicule et bas, et en prouvant à l'opinion qu'elle tient souvent à des formes. De ce contraste du grand au petit, continuellement opposés l'un à l'autre, naît, pour les ames susceptibles de l'impression du ridicule, un mouvement de surprise et de joie si vif, si soudain, si rapide, qu'il arrive souvent à l'homme le plus mélancolique d'en rire tout seul aux éclats; et c'est quelquefois l'homme du monde qui a le plus de sens et de goût, mais à qui la folie et la gaieté du poëte font oublier, pour un moment, le sérieux des bienséances. La preuve que cette secousse que le *burlesque* donne à l'ame, vient du contraste inattendu dont elle est fortement frappée, c'est que mieux on connoît Virgile et mieux on en sent les beautés, plus on s'amuse à le voir travesti par l'imagination plaisante et folle de Scarron.

L'Énéide travestie n'est autre chose qu'une mascarade, comme Scarron le dit lui-même; et cette mascarade n'est pas aussi grotesque qu'on le pense communément. Ce sont des dieux et des héros déguisés en bourgeois de Paris, mais tous avec leur propre caractère, dont Scarron a saisi le côté ridicule, avec beaucoup de justesse d'esprit. C'est ainsi que de Jupiter il a fait un bonhomme; de Junon, une commère acariâtre; de Vénus, une mère complaisante et facile; d'Énée, un dévot larmoyant, un peu timide et un peu niais; de Didon, une veuve ennuyée de l'être; d'Anchise, un vieux bavard; de Calchas, un vieux fourbe; de la Sibylle, une devineresse, *une diseuse de logogryphes;* et de l'oracle d'Apollon, *un faiseur de rébus picards.* Quant au personnage qu'il a pris lui-même, c'est celui d'un conteur naïf et ignorant, qui confond les temps et les mœurs, et qui fait parler tout son monde comme on parle dans son quartier. Tel est ce genre de comique; et, si l'on veut en avoir une idée plus juste, on peut le voir dans cette réponse de Jupiter aux plaintes de Vénus:

Ce dieu donc, des dieux le plus sage,
Se radoucissant le visage,
Et la prenant sous le menton,
Lui dit: Bon dieu! que diroit-on,
Si l'on vous voyoit ainsi faire?

N'avez-vous point honte de braire
Ainsi que la mère d'un veau ?
Ah! vraiment cela n'est pas beau.
Ne pleurez plus, la Cythérée,
Et tenez pour chose assurée
Tout ce qu'a prédit le Destin
D'Énée et du pays latin.

Ce comique qui naît du contraste du langage et de la personne, a souvent, il faut l'avouer, le défaut d'être grossier et bas; mais quelquefois il a plus de finesse; et, par exemple, dans ce dialogue de Vénus avec son fils Énée, après qu'il lui a dit:

Vous sentez la dame divine;
J'en jurerois sur votre mine.

Quel est l'homme de goût qui ne souriroit point en voyant Vénus faire l'Agnès, et le héros troyen transformé en Nicaise?

Je ne suis pas, en vérité,
D'une si haute qualité,
Dit Vénus, mais votre servante.
Ah! vous êtes trop obligeante,
Ce dit-il, et j'en suis confus.
Et moi, si jamais je la fus,
Ce dit-elle. Et lui de sourire,
Disant : Cela vous plaît à dire;
Puis sa tête désafubla.
Ses deux jarrets elle doubla
Pour lui faire la révérence.
Il fit une circonférence
Du pied gauche à l'entour du droit,
Et cela d'un air tant adroit,
Ce pauvre fugitif de Troie,
Que sa mère en pleura de joie.

La première entrevue d'Enée avec Didon est du même tour de plaisanterie:

La reine donc fut étonnée
De l'apparition d'Énée,
Et lui dit, parlant un peu gras,
L'ayant pris par le bout du bras,
(C'est par la main que je veux dire):
Comment vous portez-vous, beau sire?

Moi, lui dit-il, je n'en sais rien :
Si vous êtes bien, je suis bien ;
Et j'ai pour le moins la migraine,
S'il faut que vous soyez mal-saine.
Vous vous portez bien, dieu merci ;
Je me porte donc bien aussi.

Scarron est diffus par négligence ; il est ce qu'on appelle *polisson* par gaieté ; il a porté trop loin la licence de son humeur, le *génio indulgere :* mais qu'on ne s'étonne pas de m'entendre dire que c'étoit un des hommes de son temps qui avoient le plus de goût. Les critiques les plus fines de l'Iliade et de l'Énéide, sont dans le *Virgile travesti*. Son génie est celui de Marot, appliqué au genre héroïque ; et, si on veut les comparer l'un à l'autre, voici deux morceaux du même genre, où ils se rapprochent assez. Marot, prisonnier au Châtelet, qu'il appelle l'*enfer*, passe par l'audience, et demande à son guide ce que c'est que tous ces gens-là. Son guide lui répond :

Je te fais assavoir
Que ce mordant, que l'on dit si fort bruire,
De corps et biens veut son prochain détruire ;
Ce grand criard, qui tant la gueule tord,
Pour le grand gain tient du riche le tort.
Celui qui parle illec, sans éclater,
Le juge assis veut corrompre et flatter.
Ami, voilà quelque peu des menées
Qui, aux fauxbourgs d'enfer sont démenées.
Par nos grands loups ravissans et famis,
Qui aiment plus cent fois que cent amis,
Et dont, pour vrai, le moindre et le plus neuf
Trouveroit bien à tondre sur un œuf.

Ensuite il lui décrit la génération des procès :

En cettui parc, où ton regard épands
Un manière il y a de serpens,
Qui de petits viennent grands et félons,
Non pas volans, mais traînans et bien longs,
Et ne sont pas pourtant couleuvres froides,
Ne verds lezards, non dragons forts et roides ;
Ce sont serpens enflés, envenimés,
Mordans, maudits, ardens et animés,
Jetant un feu qu'à peine on peut éteindre,
Et, en piquant, dangereux à l'atteindre.

C'est la nature au serpent plein d'excès,
Qui, par son nom, est appelé procès.
Celui qui tire ainsi hors sa languette,
Détruira bref quelqu'un, s'il ne s'en guette;
Celui qui siffle et a les dents si drues,
Mordra quelqu'un qui en courra les rues;
Et ce froid-là, qui lentement se traîne,
Par son venin a bien su mettre haine
Entre la mère et les mauvais enfans;
Car serpens froids sont les plus échauffans.
Tu dois savoir qu'issues sont ces bêtes
Du grand serpent Hydra, qui eut sept têtes,
Contre lequel Hercule combattoit;
Et quand de lui une tête abattoit,
Pour une morte en revenoient sept vives.
Ainsi est-il de ces bêtes noisives.

Ecoutons à présent Scarron dans la description de l'enfer:

Ceux que pend à tort la justice
Par la cruauté du Destin
(Qui n'est sans doute qu'un Intin,
Qui fait tout sans poids ni mesure,
Et sert ou nuit à l'aventure),
Font mille clameurs sans succès,
Pour faire revoir leur procès;
Ils parlent tous à tue-tête.
Minos, qui reçoit leur requête,
Président du parlement noir,
Ne fait que placets recevoir;
Et, ce qui fait crever de rire,
En les recevant, les déchire.
Maint avocat, porte bonnet,
Qui trahit son client tout net
En procès ou en arbitrage,
Reçoit en ce lieu maint outrage;
On le fait ronger par des rats,
Ou l'on l'assomme à coups de sacs...
Tout auprès, de pauvres poëtes,
Qui rarement ont des manchettes,
Y récitent de pauvres vers;
On les regarde de travers,
Et rarement on les écoute;
Ce qui les fâche fort sans doute.

Il décrit ainsi le tartare:

Phlegeton, un fleuve de soufre,
Court à l'entour, creux comme un gouffre,

Et toule à grand bruit du brasier,
Au lieu de sable ou de gravier.
Une tour qui flanque la porte,
Si haute, ou le diable m'emporte,
Qu'elle atteint au plancher d'enfer.
Est toute d'airain ou de fer.
Tisiphone en est la portière,
Carogne aussi superbe et fière
Que le portier d'un favori;
La vilaine n'a jamais ri...
Enéas eut l'ame étonnée
Du bruit de la troupe damnée...
Le grand et petit Châtelet
N'ont rien de funeste et de laid
Auprès de ce château terrible,
Aux gens de bien inaccessible.
Rhadamante effroyable à voir,
En soutanne de bougran noir,
Sur un siège de fer préside,
Onc ne fut juge plus rigide:
Les commissaires d'aujourd'hui
Sont des moutons auprès de lui,
Quoiqu'en matières criminelles
Nous ayons de doctes cervelles.
Ce juge criminel d'enfer,
Vrai cœur de bronze ou bien de fer,
En veut sur-tout aux chatemites,
Aux faux béats, aux hypocrites:
Quand il en attrape quelqu'un,
De leur chair il fait du petun; (*tabac à fumer.*)
Et ce petun le déconstipe,
N'en eût-il fumé qu'une pipe.

On voit qu'en badinant, Scarron, ainsi que Marot, ne laisse pas de tancer les mœurs. C'est ainsi qu'en parcourant les supplices du tartare, il dit:

Ceux qui haïssent leurs parens,
Les pères et mères tyrans,
Les enfans qui battent leurs pères,
Rencontrent là des belles-mères;
Belle-mère est un animal
Qui plus qu'un diable fait du mal...
Les mangeuses de patenôtres,
Toujours en effroi pour les autres,
Pour elles en tranquillité,
Qui médisent par charité,
Disant que c'est blâmer le vice,
Endurent là, pour tout supplice

D'être sans cesse à marmotter,
Sans qu'aucun les puisse noter;
Et ce tourment de n'être en vue,
Mille fois pour une les tue.
Tous ceux qui, par ambition,
Professent la dévotion,
Sont condamnés, sans qu'on les voie,
De faire de leur peau corroie,
De plus à vivre en gens de bien,
Sans que personne en sache rien.

Le burlesque de ce ton-là doit plaire aux esprits même les plus difficiles; et quant à celui qui, pour rendre les contrastes plus saillans, va d'un extrême à l'autre et du plus sublime au plus bas, cette secousse est un besoin peut-être pour des ames foibles et phlegmatiques. Nous ne sommes pas tous également sensibles au chatouillement du ridicule; et ceux à qui le plus léger suffit, ne doivent pas être étonnés qu'une sensibilité moins délicate y desire moins de finesse et plus de force. Delà vient que les meilleurs esprits ont pu se partager à l'égard du *burlesque;* les uns, le trouver détestable, et les autres, très-amusant.

Observons seulement que plus une nation sera légère et attachera moins d'importance aux formes que l'habitude et l'opinion auront fait prendre à ses idées, plus aisément elle se prêtera à ce badinage; et en cela l'orgueil n'entend pas aussi-bien la plaisanterie que la vanité : il est jaloux de son opinion, et chagrin lorsqu'on le détrompe : aussi le *burlesque* sera-t-il toujours mieux reçu chez une nation vaine que chez une nation orgueilleuse; mais chez aucun peuple éclairé, il n'est à craindre que le *burlesque* devienne le goût dominant; et l'*insanire licet* sera toujours sans conséquence.

Au reste, quoique l'on pense de ce genre, c'est peut-être celui de tous qui demande le plus de verve, de saillie et d'originalité. Rien de plat, rien de froid, rien de forcé, n'y est supportable, par la raison que de tous les personnages le plus ennuyeux est celui d'un mauvais bouffon. Scarron étoit né ce qu'il est dans son *Virgile travesti*. Il voyoit tout du côté plaisant; il trouvoit au moins aussi naturel, aussi vraisemblable, que ses héros eussent tenu le langage qu'il leur faisoit tenir, que celui que leur prêtoit

Virgile. Les détails de ses descriptions et de ses portraits étoient des couleurs aussi vraies que celles du poëte héroïque. Parmi les *nipes* qu'Énée avoit pu sauver du sac de Troie, son imagination trouvoit

La béquille de Priamus,
Le livre de ses *orémus*,
Un almanach fait par Cassandre,
Où l'on ne pouvoit rien comprendre.

Il disoit, songeant à Didon :

C'étoit une grosse dondon,
Grasse, vigoureuse, bien saine,
Un peu camuse, à l'africaine,
Mais agréable au dernier point.

En un mot, il voyoit tout avec ses yeux, il écrivoit avec son caractère ; et comme aucun de ses imitateurs n'a eu cette humeur enjouée et bouffonne, aucun d'eux n'a eu son talent ; il est unique dans son genre.

(*M.* MARMONTEL.)

C.

CABALE *.

On n'entend pas seulement ici, par le mot de *cabale*, cette tradition orale dont les Juifs croyoient trouver la source sur le mont Sinaï, où elle fut donnée à Moïse, en même temps que la loi écrite, et qui, après sa mort, passa aux prophètes, aux rois chéris de Dieu, et surtout aux sages, qui la reçurent les uns des autres par une espèce de substitution. On prend sur-tout ce mot pour la *doctrine mystique*, et pour la *philosophie occulte* des Juifs, en un mot, pour leurs opinions mystérieuses sur la métaphysique, sur la physique et sur la pneumatique.

Parmi les auteurs chrétiens qui ont fait leurs efforts pour relever la *cabale*, et pour la mettre au niveau des autres sciences, on doit distinguer le fameux Jean Pic de la Mirandole, qui, à l'âge de vingt-quatre ans, soutint à Rome un monstrueux assemblage de toutes sortes de propositions tirées de plusieurs livres cabalistiques qu'il avoit achetés à grands frais. Son zèle pour l'église romaine fut ce qui l'attacha à la *cabale*. Séduit par les éloges qu'on donnoit à la tradition orale des Juifs, qu'on égaloit presqu'à l'Ecriture-sainte, il alla jusqu'à se persuader que les livres cabalistiques, qu'on lui avoit vendus comme authentiques, étoient une production d'Esdras, et qu'ils contenoient la doctrine de l'ancienne église judaïque. Il crut y découvrir le mystère de la trinité, l'incarnation, la rédemption du genre humain, la passion, la mort et la résurrection de Jésus-Christ, le purgatoire, le baptême, la suppression de l'ancienne loi, enfin tous les dogmes enseignés et crus dans l'église catholique. Ses efforts n'eurent pas un bon succès. Ses thèses furent supprimées, et treize de ses propositions furent déclarées hérétiques.

Origine de la cabale. Les commencemens de la *cabale* sont si obscurs, son origine est couverte de si épais

nuages, qu'il paroît presqu'impossible d'en fixer l'époque : cette obscurité d'origine est commune à toutes les opinions qui s'insinuent peu-à-peu dans les esprits, qui croissent dans l'ombre et dans le silence, et qui parviennent insensiblement à former un corps de système.

Il seroit assez inutile de rapporter ici les rêveries des Juifs sur l'origine de la *philosophie cabalistique :* on peut consulter l'article *philosophie judaïque;* et nous aurons occasion d'en dire quelque chose dans le cours même de celui-ci : nous nous contenterons de dire ici qu'il y a des Juifs qui ont prétendu que l'ange Raziel, précepteur d'Adam, lui avoit donné un livre contenant la science céleste ou la *cabale*, et qu'après le lui avoir arraché au sortir du jardin d'Eden, il le lui avoit rendu, se laissant fléchir par ses humbles supplications. D'autres disent qu'Adam ne reçut ce livre qu'après son péché, ayant demandé à Dieu qu'il lui accordât quelque petite consolation dans le malheureux état où il se voyoit réduit. Ils racontent que, trois jours après qu'il eut ainsi prié Dieu, l'ange Raziel lui apporta un livre qui lui communiqua la connoissance de tous les secrets de la nature, la puissance de parler avec le soleil et avec la lune; de faire naître les maladies et de les guérir, de renverser les villes, d'exciter des tremblemens de terre, de commander aux anges bons et mauvais, d'interpréter les songes et les prodiges, et de prédire l'avenir en tout temps. Ils ajoutent que ce livre, en passant de père en fils, tomba entre les mains de Salomon, et qu'il donna à ce savant prince la vertu de bâtir le temple par le moyen du ver *zamir*, sans se servir d'aucun instrument de fer. Le rabbin Isaac Ben-Abraham a fait imprimer ce livre au commencement de ce siècle; et il fut condamné au feu par les Juifs de la même tribu que ce rabbin.

Les savans qui ont écrit sur la *cabale* sont si partagés sur son origine, qu'il est presqu'impossible de tirer aucune lumière de leurs écrits: la variété de leurs sentimens vient des différentes idées qu'ils se formoient de cette science; la plupart d'entr'eux n'avoient point examiné la nature de la *cabale :* comment ne se seroient-ils pas trompés sur son origine? Ainsi, sans prétendre à

la gloire de les concilier, nous nous bornerons à dire ici ce que nous croyons de plus vraisemblable.

1°. Ceux qui ont étudié l'histoire de la philosophie, et suivi les progrès de cette science depuis le commencement du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, savent que toutes les nations, et sur-tout les peuples de l'Orient, avoient une science mystérieuse qu'on cachoit avec soin à la multitude, et qu'on ne communiquoit qu'à quelques privilégiés : or, comme les Juifs tenoient un rang distingué parmi les nations orientales, on se persuadera aisément qu'ils durent adopter de bonne heure cette méthode secrète et cachée. Le mot de *cabale* semble l'insinuer; car il signifie une tradition orale et secrète de certains mystères dont la connoissance étoit interdite au peuple.

2°. Il n'est donc pas douteux que les Juifs n'aient eu de bonne heure une science secrète et mystérieuse; mais il est impossible de dire quelque chose de positif, soit sur la vraie manière de l'enseigner, soit sur la nature des dogmes qui y étoient cachés, soit sur les auditeurs choisis auxquels on la communiquoit. Tout ce qu'on peut assurer, c'est que ces dogmes n'étoient point contraires à ceux qui sont contenus dans l'Ecriture-sainte. On peut cependant conjecturer avec vraisemblance que cette science secrète contenoit une exposition assez étendue des mystères de la nouvelle alliance, dont les semences sont répandues dans l'ancien testament. On y expliquoit l'esprit des cérémonies qui s'observoient chez les Juifs; et on y donnoit le sens des prophéties dont la plupart avoient été proposées sous des emblêmes et des énigmes : toutes ces choses étoient cachées au peuple, parce que son esprit grossier et charnel ne lui faisoit envisager que les biens terrestres.

3°. Cette *cabale*, ou bien cette tradition orale, se conserva pure et conforme à la loi écrite, tout le temps que les prophètes furent les dépositaires et les gardiens de la doctrine; mais lorsque l'esprit de prophétie eut cessé, elle se corrompit par les questions oisives et par les assertions frivoles qu'on y mêla. Toute corrompue qu'elle étoit, elle conserva pourtant l'éclat dont elle avoit joui d'abord; et on eut, pour ces dogmes étran-

gers et frivoles qu'on y inséra, le même respect que pour les véritables. Voilà quelle étoit l'ancienne *cabale*, qu'il faut distinguer de la *philosophie cabalistique*, dont nous cherchons ici l'origine.

4°. On peut d'abord établir qu'on ne doit point chercher l'origine de la *philosophie cabalistique* chez les Juifs qui habitoient la Palestine, car tout ce que les anciens rapportent des traditions qui étoient en vogue chez ces Juifs, se réduit à des explications de la loi, à des cérémonies et à des constitutions des sages. La *philosophie cabalistique* ne commença à paroître dans la Palestine, que lorsque les Esséniens, imitant les mœurs des Syriens et des Egyptiens, et empruntant même quelques-uns de leurs dogmes et de leurs instituts, eurent formé une secte de philosophie. On sait, par les témoignages de Josephe et de Philon, que cette secte gardoit un secret religieux sur certains mystères et sur certains dogmes de philosophie.

Cependant ce ne furent point les Esséniens qui communiquèrent aux Juifs cette nouvelle *cabale;* il est certain qu'aucun étranger n'étoit admis à la connoissance de leurs mystères : ce fut Siméon Schetachides qui apporta d'Egypte ce nouveau genre de tradition, et qui l'introduisit dans la Judée. Il est certain d'ailleurs que les Juifs, dans le séjour qu'ils firent en Egypte, sous les règnes de Cambyse, d'Alexandre-le-Grand et de Ptolomée Philadelphe, s'accommodèrent aux mœurs des Grecs et des Egyptiens, et qu'ils prirent de ces peuples l'usage d'expliquer la loi d'une manière allégorique, et d'y mêler des dogmes étrangers : on ne peut donc pas douter que l'Egypte ne soit la patrie de la *philosophie cabalistique*, et que les juifs n'aient inséré dans cette science quelques dogmes tirés de la philosophie égyptienne et orientale. On en sera pleinement convaincu, si l'on se donne la peine de comparer les dogmes philosophiques des Egyptiens avec ceux de la *cabale*. L'origine que nous donnons à la *philosophie cabalistique*, sera encore plus vraisemblable pour ceux qui seront bien au fait de la philosophie des anciens, et sur-tout de l'histoire de la philosophie judaïque.

Division de la cabale. La *cabale* se divise en *contem-*

plative et en *pratique*. La première est la science d'expliquer l'Ecriture-sainte conformément à la tradition secrète, et de découvrir par ce moyen des vérités sublimes sur Dieu, sur les esprits et sur les mondes : elle enseigne une métaphysique mystique, et une physique épurée. La seconde enseigne à opérer des prodiges par une application artificielle des paroles et des sentences de l'Ecriture-sainte, et par leur différente combinaison.

1°. Les partisans de la *cabale pratique* ne manquent pas de raisons pour en soutenir la réalité. Ils soutiennent que les noms propres sont les rayons des objets dans lesquels il y a une espèce de vie cachée. C'est Dieu qui a donné les noms aux choses, et qui, en liant l'un à l'autre, n'a pas manqué de leur communiquer une union efficace. *Les noms des hommes sont écrits au ciel;* et pourquoi Dieu auroit-il placé ces noms dans ses livres, s'ils ne méritoient d'être conservés? Il y avoit certains sons dans l'ancienne musique, qui frappoient si vivement les sens qu'ils animoient un homme languissant, dissipoient sa mélancolie, chassoient le mal dont il étoit attaqué, et le faisoient quelquefois tomber en fureur. Il faut nécessairement qu'il y ait quelque vertu attachée dans ses sons pour produire de si grands effets. Pourquoi refusera-t-on la même efficacité aux noms de Dieu et aux mots de l'Ecriture? Les *cabalistes* ne se contentent pas d'imaginer des raisons pour justifier leur *cabale-pratique;* ils lui donnent encore une origine sacrée, et en attribuent l'usage à tous les saints. En effet, ils soutiennent que ce fut par cet art que Moïse s'éleva au-dessus des magiciens de Pharaon, et qu'il se rendit redoutable par ses miracles. C'étoit par le même art qu'Elie fit descendre le feu du ciel, et que Daniel ferma la gueule aux lions. Enfin, tous les prophètes s'en sont servis heureusement pour découvrir les évènemens cachés dans un long avenir.

Les *cabalistes* praticiens disent qu'en arrangeant certains mots dans un certain ordre, ils produisent des effets miraculeux. Ces mots sont propres à produire ces effets à proportion qu'on les tire d'une langue plus sainte; c'est pourquoi l'hébreu est préféré à toutes les

autres langues. Les miracles sont plus ou moins grands, selon que les mots expriment ou le nom de Dieu, ou ses perfections et ses émanations; c'est pourquoi on préfère ordinairement les *sephirots*, ou les noms de Dieu. Il faut ranger les termes, et principalement les soixante et douze noms de Dieu, qu'on tire des trois versets du quatorzième chapitre de l'Exode, d'une certaine manière, à la faveur de laquelle ils deviennent capables d'agir. On ne se donne pas toujours la peine d'insérer le nom de Dieu : celui des démons est quelquefois aussi propre que celui de la divinité. Ils croient, par exemple, que celui qui boit de l'eau pendant la nuit, ne manque pas d'avoir des vertiges et mal aux yeux; mais afin de se garantir de ces deux maux, ou de les guérir lorsqu'on en est attaqué, ils croient qu'il n'y a qu'à ranger d'une certaine manière le mot hébreu *schiauriri*. Ce *schiauriri* est le démon qui préside sur le mal des yeux et sur les vertiges; et, en écrivant son nom en forme d'équerre, on sent le mal diminuer tous les jours et s'anéantir. Cela est appuyé sur ces paroles de la Genèse, où il est dit que les anges frappèrent d'éblouissement ceux qui étoient à la porte de Loth, tellement qu'ils ne purent la trouver. Le paraphraste chaldaïque ayant traduit aveuglément *beschiauriri*, on a conclu que c'étoit un ange ou plutôt un démon qui envoyoit cette espèce de mal, et qu'en écrivant son nom de la manière que nous avons dit, on en guérit parfaitement. On voit par-là que les *cabalistes* ont fait du démon un principe tout-puissant à la manichéenne; et ils se sont imaginés qu'en traitant avec lui, ils étoient maîtres de faire tout ce qu'ils vouloient. Quelle illusion! Les démons sont-ils les maîtres de la nature, indépendans de la divinité? et Dieu permettroit-il que son ennemi eût un pouvoir presqu'égal au sien? Quelle vertu peuvent avoir certaines paroles préférablement aux autres? Quelque différence qu'on mette dans cet arrangement, l'ordre change-t-il de nature? Si elles n'ont aucune vertu naturelle, qui peut leur communiquer ce qu'elles n'ont pas? est-ce Dieu? est-ce le démon? est-ce l'art humain? On ne le peut décider. Cependant on est entêté de cette chimère depuis un grand nombre de siècles.

Il faudroit guérir l'imagination des hommes, puisque c'est-là où réside le mal; mais il n'est pas aisé de porter le remède jusques-là. Il vaut donc mieux laisser tomber cet art dans le mépris, que de lui donner une force qu'il n'a pas naturellement, en le combattant et en le réfutant.

2°. La *cabale contemplative* est de deux espèces; l'une qu'on appelle *littérale*, *artificielle*, ou bien *symbolique;* l'autre qu'on appelle *philosophique* ou *non-artificielle.*

La *cabale littérale* est une explication secrète, artificielle et symbolique de l'Ecriture-sainte, que les Juifs disent avoir reçue de leurs pères, et qui, en transposant les lettres, les syllabes et les paroles, leur enseigne à tirer d'un verset un sens caché et différent de celui qu'il présente d'abord.

La *cabale philosophique* contient une métaphysique sublime et symbolique sur Dieu, sur les esprits et sur le monde, selon la tradition que les Juifs disent avoir reçue de leurs pères. Elle se divise encore en deux espèces: dont l'une s'attache à la connoissance des perfections divines et des intelligences célestes, et s'appelle le *chariot* ou *mercava;* parce que les Cabalistes sont persuadés qu'Ezéchiel en a expliqué les principaux mystères dans le *chariot* miraculeux dont il parle au commencement de ses révélations; et l'autre, qui s'appelle *bereschit*, ou le *commencement*, roule sur l'étude du monde sublunaire. On lui donne ce nom à cause que c'est le premier mot de la Genèse. Cette distinction étoit connue dès le temps de Maimonidès, lequel déclare qu'il veut expliquer tout ce qu'on peut entendre dans le *bereschit* et le *mercava* Il soutient qu'il ne faut parler du *bereschit* que devant deux personnes; et que si Platon et les autres philosophes ont voilé les secrets de la nature sous des expressions métaphoriques, il faut à plus forte raison cacher ceux de la religion, qui renferment des mystères beaucoup plus profonds. Il n'est pas permis aux maîtres d'expliquer le *mercava* devant leurs disciples. Les docteurs de Puendebita consultèrent un jour un grand homme qui passoit par-là, et le conjurèrent de leur apprendre la signification de ce *chariot.* Il de-

manda, pour condition, qu'ils lui découvrissent ce qu'ils savoient de la création : on y consentit; mais, après les avoir entendus, il refusa de parler sur le *chariot*, et emprunta ces paroles du cantique des cantiques : *le lait et le miel sont sous la langue ;* c'est-à-dire qu'une vérité douce et grande doit demeurer sous la langue et n'être jamais publiée. Un jeune étudiant se hasarda un jour de lire Ezéchiel, et de vouloir expliquer sa vision ; mais un feu dévorant sortit du chasmal, qui le consuma : c'est pourquoi les docteurs délibérèrent s'il étoit à propos de cacher le livre du prophète, qui causoit de si grands désordres dans la nation. Un rabbin chassant l'âne de son maître, R. Jochanan, fils de Sauai, lui demanda la permission de parler, et d'expliquer devant lui *la vision du chariot ;* Jochanan descendit aussitôt, et s'assit sous un arbre, parce qu'il n'est pas permis d'entendre cette explication en marchant monté sur un âne. Le disciple parla ; et aussitôt le feu descendit du ciel; tous les arbres voisins entonnèrent ces paroles du pseaume ; *vous, la terre, louez l'Eternel*, etc. On voit par là que les Cabalistes attachent de grands mystères à ce *chariot* du prophète. Maimonidès dit qu'on n'a jamais fait de livre pour expliquer le *chariot* d'Ezéchiel ; c'est pourquoi un grand nombre de mystères qu'on avoit trouvés, sont perdus. Il ajoute qu'on doit le trouver bien hardi d'en entreprendre l'explication, puisqu'on punit ceux qui révèlent les secrets de la loi, et qu'on récompense ceux qui les cachent ; mais il assure qu'il ne débite point ce qu'il a appris par la révélation divine ; que les maîtres ne lui ont pas enseigné ce qu'il va dire, mais qu'il l'a puisé dans l'Ecriture même ; tellement qu'il semble que ce n'étoit qu'une traduction. Voilà de grandes promesses ; mais ce grand docteur les remplit mal, en donnant seulement à son disciple quelques remarques générales, qui ne développent pas le mystère.

En effet, on se divise sur son explication ; les uns disent que le vent, qui devoit souffler du Septentrion avec impétuosité, représentoit Nabuchodonosor, lequel ruina Jérusalem et brûla son temple ; que les quatre animaux étoient les quatre anges qui présidoient sur les

monarchies. Les roues marquoient les empires qui recevoient leur mouvement, leur progrès et leur décadence du ministère des anges. Il y avoit une roue dans l'autre, parce qu'une monarchie a détruit l'autre. Les Babyloniens ont été renversés par les Perses; ceux-ci par les Grecs qui ont été, à leur tour, vaincus par les Romains. C'est-là le sens littéral; mais on y découvre bien d'autres mystères, soit de la nature, soit de la religion. Les quatre animaux sont quatre corps célestes, animés, intelligens. La roue est la matière première, et les quatre roues sont les quatre élémens. Ce n'est-là que l'écorce du *chariot*. Si vous pénétrez plus avant, vous y découvrez l'essence de Dieu, ses attributs et ses perfections, la nature des anges et l'état des ames après la mort. Enfin Morus, grand cabaliste, y a trouvé le règne du Messie. Pour donner aux lecteurs une idée de la subtilité des cabalistes, nous mettrons encore ici l'explication philosophique qu'ils donnent du nom de *Jéhovah*.

Tous les noms et tous les surnoms de la divinité sortent de celui de *Jéhovah*, comme les branches et les feuilles d'un grand arbre sortent d'un même tronc; et ce nom ineffable est une source infinie de merveilles et de mystères. Ce nom sert de lien à toutes les splendeurs *ou séphirots;* il en est la colonne et l'appui. Toutes les lettres qui le composent sont pleines de mystères. Le *jod* ou l'*j* est une de ces choses que l'œil n'a jamais vues: elle est cachée à tous les mortels; on ne peut en comprendre ni l'essence ni la nature; il n'est pas même permis d'y méditer. Quand on demande ce que c'est, on répond, non; comme si c'étoit le néant, parce qu'elle n'est pas plus compréhensible que le néant. Il est permis à l'homme de rouler ses pensées d'un bout des cieux à l'autre; mais il ne peut pas aborder cette lumière inaccessible, cette existence primitive que la lettre *jod* renferme. Il faut croire sans l'examiner et sans l'approfondir; c'est cette lettre qui, découlant de la lumière primitive, a donné l'être aux émanations: elle se lassoit quelquefois en chemin; mais elle reprenoit de nouvelles forces, par le secours de la lettre *h*, *hé*, qui fait la seconde lettre du nom ineffable. Les autres lettres ont aussi des mystères; elles ont leurs relations particulières

aux

aux *séphirots*. La dernière *h* découvre l'unité d'un Dieu et d'un Créateur ; mais de cette unité sortent quatre grands fleuves, les quatre majestés de Dieu, que les Juifs appellent *Schétinah*. Moïse l'a dit ; car il rapporte qu'un fleuve arrosoit le jardin d'Eden ; le paradis terrestre, et qu'ensuite il se divisoit en quatre branches. Le nom entier de *Jéhovah* renferme toutes choses. C'est pourquoi celui qui le prononce, met dans sa bouche le monde entier, et toutes les créatures qui le composent ; delà vient aussi qu'on ne doit jamais le prononcer qu'avec beaucoup de précaution. Dieu lui-même l'a dit : *Tu ne prendras point le nom de l'Eternel en vain*. Il ne s'agit pas là des sermens qu'on viole, et dans lesquels on appelle mal-à-propos Dieu à témoin des promesses qu'on fait ; mais la loi défend de prononcer ce grand nom, excepté dans son temple, lorsque le souverain sacrificateur entre dans le lieu très-saint au jour des propitiations. Il faut apprendre aux hommes une chose qu'ils ignorent, c'est qu'un homme qui prononce le nom de l'Eternel ou de *Jéhovah*, fait mouvoir les cieux et la terre, à proportion qu'il remue sa langue et ses lèvres. Les anges sentent le mouvement de l'univers ; ils en sont étonnés, et s'entre-demandent pourquoi le monde est ébranlé. On répond que cela se fait parce que *N.* impie a remué ses levres pour prononcer le nom ineffable; que ce nom a remué tous les noms et les surnoms de Dieu, lesquels ont imprimé leur mouvement au ciel, à la terre et aux créatures. Ce nom a une autorité souveraine sur toutes les créatures. C'est lui qui gouverne le monde par sa puissance ; et voici comment tous les autres noms et surnoms de la divinité se rangent autour de celui-ci, comme les officiers et les soldats autour de leur général. Quelques-uns qui tiennent le premier rang, sont les princes et les portes-étendards ; les autres sont comme les troupes et les bataillons qui composent l'armée. Au-dessous des LXX noms, sont les LXX princes des nations qui composent l'univers; lors donc que le nom de *Jéhovah* influe sur les noms et surnoms, il se fait une impression de ces noms sur les princes qui en dépendent, et des princes sur les nations qui vivent sous leur protection : ainsi le nom de *Jéhovah* gouverne tout. On

représente ce nom sous la figure d'un arbre qui a LXX branches, lesquelles tirent leur suc et leur sève du tronc; et cet arbre est celui dont parle Moïse, qui étoit planté au milieu du jardin, et dont il étoit permis à Adam de manger; ou bien ce nom est un roi qui a différens habits, selon les différens états où il se trouve. Lorsque le prince est en paix, il se revêt d'habits superbes, magnifiques, pour éblouir les peuples; lorsqu'il est en guerre, il s'arme d'une cuirasse, et a le casque en tête; il se déshabille lorsqu'il se retire dans son appartement, sans courtisans et sans ministres. Enfin il découvre sa nudité lorsqu'il est seul avec sa femme.

« Les LXX nations qui peuplent la terre ont leurs » princes dans le ciel, lesquels environnent le tribunal » de Dieu, comme les officiers prêts à exécuter les » ordres du roi. Ils environnent le nom de *Jéhovah*, et » lui demandent tous les premiers jours de l'an leurs » étrennes, c'est-à-dire une portion de bénédictions » qu'ils doivent répandre sur les peuples qui leur sont » soumis. En effet, ces princes sont pauvres, et auroient peu de connoissance, s'ils ne la tiroient du nom » ineffable qui les illumine et qui les enrichit. Il leur » donne au commencement de l'année ce qu'il a destiné » pour chaque nation: et on ne peut plus rien ajouter » ni diminuer à cette mesure. Les princes ont beau prier » et demander pendant tous les jours de l'année, et » les peuples prier leurs princes, cela n'est d'aucun » usage; c'est là la différence qui est entre le peuple d'Israël et les autres nations. Comme le nom de *Jéhovah* » est le nom propre des Juifs, ils peuvent obtenir tous » les jours de nouvelles graces: car Salomon dit que » *les paroles par lesquelles il fait supplication à Dieu*, » *seront présentes devant l'Eternel* (Jéhovah) *le jour* » *et la nuit; mais David assure, en parlant des* » *autres nations, qu'elles prieront Dieu, et qu'il ne* » *les sauvera pas.* » Que de folies!

L'intention des cabalistes est de nous apprendre que Dieu conduit immédiatement le peuple Juif, pendant qu'il laisse les nations infidelles sous la direction des anges; mais ils poussent le mystère plus loin. « Il y a » une grande différence entre les diverses nations, dont

» les unes paroissent moins agréables à Dieu, et sont » plus durement traitées que les autres ; mais cela » vient de ce que les princes sont différemment placés » autour du nom de *Jéhovah* ; car quoique tous ces prin- » ces reçoivent leur nourriture de la lettre *jod* ou *j*, » qui commence le nom de *Jéhovah*, cependant la por- » tion est différente, selon la place qu'on occupe. Ceux » qui tiennent la droite, sont des princes doux, libé- » raux ; mais les princes de la gauche sont durs et im- » pitoyables ; delà vient aussi ce que dit le prophète, » qu'*il vaut mieux espérer en Dieu qu'aux princes*, » comme fait la nation Juive, sur qui le nom de *Jého- » vah* agit immédiatement.

» D'ailleurs, on voit ici la raison de la conduite de » Dieu sur le peuple Juif. Jérusalem est le nombril » de la terre ; et cette ville se trouve au milieu du » monde. Les royaumes, les provinces, les peuples et » les nations l'environnent de toutes parts, parce qu'elle » est immédiatement sous le nom de *Jéhovah*. C'est-là » son nom propre ; et comme les princes, qui sont les » chefs des nations, sont rangés autour de ce nom dans » le ciel, les nations infidelles environnent le peuple » Juif sur la terre. »

On explique encore par-là les malheurs du peuple Juif, et l'état déplorable où il se trouve ; « car Dieu » a donné quatre capitaines aux LXX princes, lesquels » veillent continuellement sur les péchés des Juifs, » afin de profiter de leur corruption et de s'enrichir à » leurs dépens. En effet, lorsqu'ils voient que le peuple » commet de grands péchés, ils se mettent entre Dieu » et la nation, et détournent les canaux qui sortoient » du nom de *Jéhovah*, par lesquels la bénédiction cou- » loit sur Israël, et les font pencher du côté des na- » tions, qui s'en enrichissent et s'en engraissent ; et » c'est ce que Salomon a si bien expliqué lorsqu'il dit : » *la terre tremble pour l'esclave qui règne, et le sot* » *qui se remplit de viande ;* l'esclave qui règne, ce sont » les princes ; et le sot qui se remplit de viande, ce sont » les nations que ces princes gouvernent, etc. »

Au fonds, les cabalistes nous mènent par un long détour pour nous apprendre, 1°. que c'est Dieu de qui

découlent tous les biens, qui dirige toutes choses ; 2°. que Dieu juge tous les hommes avec une justice tempérée par la miséricorde ; 3°. que, quand il est irrité contre les pécheurs, il s'arme de colère et de vengeance ; 4°. que lorsqu'on le fléchit par le repentir, il laisse agir sa compassion et sa miséricorde ; 5°. qu'il préfère le peuple Juif à toutes les autres nations, et qu'il leur a donné sa connoissance : enfin ils entre-mêlent ces vérités de quelques erreurs, comme de prétendre que Dieu laisse toutes les nations du monde sous la conduite des anges.

On rapporte aussi à la *cabale réelle* ou *non-artificielle* l'alphabet astrologique et céleste, qu'on attribue aux Juifs. On ne peut rien avancer de plus positif que ce que dit là-dessus Postel ; *je passerai peut-être pour un menteur, si je dis que j'ai lu au ciel, en caractères hébreux, tout ce qui est dans la nature ; cependant Dieu et son fils me sont témoins que je ne mens pas : j'ajouterai seulement que je ne l'ai lu qu'implicitement.*

Pic de la Mirandole avoit mis en problême : *si toutes choses étoient écrites et marquées dans le ciel à celui qui savoit y lire?* Il soutenoit même que Moïse avoit exprimé tous ces effets des astres par le terme de *lumière*, parce que c'est elle qui traîne et qui porte toutes les influences des cieux sur la terre. Mais il changea de sentiment, et remarqua que non-seulement ces caractères vantés par les docteurs Hébreux étoient chimériques, mais que les signes mêmes n'avoient pas la figure des noms qu'on leur donne ; que la sphère d'Aratus étoit très-différente de celle des Chaldéens, qui confondant la balance avec le scorpion, ne comptent qu'onze signes du zodiaque. Aratus même qui avoit imaginé ces noms, étoit, au jugement des anciens, très-ignorant en astrologie.

Enfin il faut être visionnaire pour trouver des lettres dans le ciel, et y lire, comme Postel prétendoit l'avoir fait. Gaffarel, quoiqu'engagé dans l'église par ses places, n'étoit pas plus raisonnable ; s'il n'avoit pas prédit la chûte de l'Empire Ottoman, du moins il la croyoit, et prouvoit la solidité de cette science par un grand fatras de littérature. Cependant il eut la honte de survivre

à sa prédiction : c'est le sort ordinaire de ceux qui ne prennent pas un assez long terme pour l'accomplissement de leurs prophéties. Ils devroient être assez sages pour ne pas hasarder un coup qui anéantit leur gloire, et qui les convainc d'avoir été visionnaires ; mais ces astrologues sont trop entêtés de leur science et de leurs principes pour écouter la raison et les conseils que la prudence leur dicte.

(ANONYME.)

CABALE. (*Spectacles*)

En ce qui regarde les spectacles, on appelle ainsi une espèce de milice que les amis ou les ennemis d'un poëte, qui donne une pièce de théâtre, vont lever dans les carrefours et dans les cafés de Paris, quelquefois même dans le monde, pour se répandre dans le parterre et dans les loges, et pour blâmer ou applaudir, au gré de celui qui l'assemble. On peut juger des lumières d'un siècle par le plus ou le moins d'ascendant que la *cabale*, amie ou ennemie, a pris sur l'opinion publique, par l'espace de temps qu'elle a soutenu de mauvais ouvrages, ou qu'elle en a déprimé de bons..

Le chef d'une *cabale* amie est communément un connoisseur, un amateur, qui veut être important, et n'est souvent que ridicule. Le chef de la *cabale* ennemie est presque toujours un envieux, lâche et bas, mais ardent, et doué d'une éloquence populaire; il parle avec facilité; il prononce, il décide, il tranche, il annonce avec impudence qu'il connoît ce qu'il n'a point vu, ou s'il ne peut médire de l'ouvrage, il déclame contre l'auteur, l'accuse d'orgueil, d'insolence, et le peint quelquefois des plus noires couleurs, afin de le rendre odieux. J'ai ouï parler dans ma jeunesse d'une scène qui peut donner l'idée de cette espèce de ligueurs. Dans un café que les gens de lettres fréquentoient alors, un de ces chefs de *cabale* se déchaînoit contre le jeune poëte dont on alloit jouer la pièce; l'un de ceux qui l'écoutoient, lui demanda s'il connoissoit ce jeune homme. Assurément, dit-il, je le connois, et je m'intéressois à lui, mais sa présomption opiniâtre me l'a fait abandonner. La pièce qu'il donne aujourd'hui, il me l'a lue; je lui en ai montré les défauts; mais il est si plein de lui-même qu'il n'a rien voulu corriger. J'ai eu tort, lui dit le jeune homme auquel il répondoit; mais, monsieur, ce n'est pas assez de connoître les gens, il faut les reconnoître.

Du reste, dans un siècle dont le goût est formé, ces *cabales* si effrayantes pour de jeunes poëtes, ne leur font

du mal qu'un moment : jamais un bon ouvrage n'y a succombé, et c'est ce que doivent savoir ceux qui entrent dans la carrière, pour n'être pas découragés.

La *cabale* en faveur des talens médiocres ne leur est guère plus utile; elle les soutient quelques jours, mais ils retombent avec elle; et à la longue rien ne peut empêcher l'opinion publique d'être juste et de marquer à chaque chose le degré d'admiration, d'estime ou de mépris qui lui est dû.

Dans le même sens, mais plus étendu, on appelle *cabale*, dans le monde, à la cour, un parti bruyant et remuant pour ou contre quelque personne ou quelque chose. L'intrigue est le mouvement que se donne l'ambitieux, pour réussir par des moyens obscurs, honteux ou indécens, dont l'honnête homme rougiroit; la brigue est le parti obscur et peu nombreux que l'intrigant forme et suscite pour travailler en sa faveur; la ligue est un parti puissant, et qui agit à force ouverte; la *cabale* est une ligue moins étendue et composée de gens méprisables par état ou par caractère. C'est le mot de dénigrement que l'on attache à un parti que l'on veut décrier, avilir. Rien de plus commode, par exemple, en parlant d'un homme qui a pour lui la voix publique et les vœux de la nation, que de dire qu'*il a une forte cabale;* et si autrefois on eût parlé comme aujourd'hui, on auroit dit, *La cabale de Turenne*, *la cabale de Sully*.

(*M.* MARMONTEL.)

CACHER.

CACHER, DISSIMULER, DÉGUISER, termes relatifs à la conduite que nous avons à tenir avec les autres hommes, dans les occasions où il nous importe qu'ils se trompent sur nos pensées et sur nos actions, ou qu'ils les ignorent. On cache par un profond secret ce qu'on ne veut point laisser appercevoir; on dissimule par une conduite réservée ce qui s'apperçoit fort bien; on déguise par des apparences contraires ce qu'on a intérêt de montrer autre qu'il n'est. L'homme *caché* est celui dont la conduite est impénétrable par les ténèbres dont elle est couverte; il veille sur lui-même pour ne se point trahir par indiscrétion. L'homme *dissimulé* est celui dont la conduite est toujours masquée par de fausses apparences; il veille sur les autres pour ne les pas mettre à portée de le connoître. Le *déguisé* se montre autre qu'il n'est pour donner le change. Le premier cherche à n'être pas connu; le second à l'être mal; le troisieme à passer pour tout autre que ce qu'il est. Il y a souvent de la prudence à *cacher;* il y a presque toujours de l'art et de la fausseté, soit à *dissimuler*, soit à *déguiser*. On *cache* par le silence; on *dissimule* par les démarches; on *déguise* par les propos. L'un appartient à la conduite, l'autre au discours. On pourroit dire que la dissimulation est un mensonge en action.

Si l'on veut réussir dans les affaires d'intérêt et de politique, il faut toujours *cacher* ses desseins, les *dissimuler* souvent, et les *déguiser* quelquefois; pour les affaires de cœur, elles se traitent avec plus de franchise, du moins de la part des hommes.

Il suffit d'être *caché* pour les gens qui ne voient que lorsqu'on les éclaire; il faut être *dissimulé* pour ceux qui voient sans le secours d'un flambeau; mais il est nécessaire d'être parfaitement *déguisé* pour ceux qui, non contens de percer les ténèbres qu'on leur oppose, discutent la lumière dont on voudroit les éblouir.

Quand on n'a pas la force de se corriger de ses vices, on doit du moins avoir la sagesse de les *cacher*. La

maxime de Louis XI, qui disoit que, pour savoir régner, il falloit savoir *dissimuler*, est vraie, à tous égards, jusques dans le gouvernement domestique. Lorsque la nécessité des circonstances et la nature des affaires engagent à *déguiser*, c'est politique; mais lorsque le goût de manège et la tournure d'esprit y déterminent, c'est fourberie.

(ANONYME.)

CACOPHONIE.

C'est un vice d'élocution, c'est un son désagréable, ce qui arrive par la rencontre de deux voyelles, ou de deux syllabes, ou enfin de deux mots rapprochés, dont il résulte un son qui déplaît à l'oreille.

Il y a *cacophonie* sur-tout en vers, par la rencontre de deux voyelles : cette sorte de *cacophonie* se nomme *hiatus* ou baillement. Comme dans les trois derniers vers de ce quatrain de Pibrac, dont le dernier est beau :

Ne vas au bal qui n'aimera la danse,
Ni à la mer qui craindra le danger,
Ni au festin qui ne voudra manger,
Ni à la cour qui dira ce qu'il pense.

La rime qui est une ressemblance de son, produit un effet agréable dans nos vers, mais elle nous choque en prose. Un auteur a dit que Xerxès transporta en Perse la bibliothèque que Pisistrate avoit faite à Athènes, où Seleucus Nicanor la fit reporter, mais que dans la suite *Sylla la pilla*; ces trois *la* font une *cacophonie* qu'on pouvoit éviter en disant, *mais dans la suite elle fut pillée par Sylla.* Il est vrai que l'on a rempli le principal objet de la parole, quand on s'est exprimé de manière à se faire entendre; mais il n'est pas mal de faire attention qu'on doit des égards à ceux à qui l'on adresse la parole : il faut donc tâcher de leur plaire, ou du moins éviter ce qui leur seroit désagréable, et qui pourroit offenser la délicatesse de l'oreille, juge sévère qui décide en souverain, et ne rend aucune raison de ses décisions.

(*M.* Dumarsais.)

CADENCE.

Ce mot, dans le discours oratoire de la poésie signifie la marche harmonieuse de la prose et des vers, qu'on appelle autrement nombre.

Quant à la prose, Aristote veut que sans être mesurée comme les vers, elle soit cependant nombreuse ; et Cicéron exige que l'orateur prenne soin de contenter l'oreille, dont le jugement, dit-il, est si facile à révolter. En effet, la plus belle pensée a bien de la peine à plaire, lorsqu'elle est énoncée en termes durs et mal arrangés. Si l'oreille est agréablement flattée d'un discours doux et coulant, elle est choquée quand le nombre est trop court, mal soutenu, la chûte trop rapide ; ce qui fait que le style haché, si fort à la mode aujourd'hui, ne paroît pas être le style convenable aux orateurs : au contraire, s'il est traînant et languissant, il lasse l'oreille et la dégoûte. C'est donc en gardant un juste milieu entre ces deux défauts, qu'on donnera au discours cette harmonie toujours nécessaire pour plaire, et quelquefois pour persuader ; et tel est l'avantage du style périodique et soutenu, comme on peut s'en convaincre par la lecture de Cicéron.

Quant à la *cadence* des vers, elle résulte, dans les langues vivantes, du nombre de syllabes qu'admet chaque vers, de la richesse, de la variété et de la disposition des rimes.

« Dans l'ancienne poésie, il y a, dit M. Rollin, » deux sortes de *cadences* : l'une simple, commune, » ordinaire, qui rend les vers doux et coulans, qui » écarte avec soin tout ce qui pourroit blesser l'oreille » par un son rude et choquant, et qui, par le mêlange » de différens nombres et de différentes mesures, » forme cette harmonie si agréable, qui règne univer- » sellement dans tout le cours d'un poëme.

» Outre cela, continue-t-il, il y a de certaines *ca-* » *dences* particulières, plus marquées, plus frappantes, » et qui se font plus sentir ; ces sortes de *cadences* » forment une grande beauté dans la versification, et

» y répandent beaucoup d'agrément, pourvu qu'elles » soient employées avec ménagement et avec prudence, » et qu'elles ne se rencontrent pas trop souvent. Elles » sauvent l'ennui que des *cadences* uniformes et des » chûtes réglées sur une même mesure ne manqueroit » pas de causer. »

(ANONYME.)

CALEMBOUR. *Voyez* KALEMBOUR.

CALOMNIE *.

La *calomnie* est un mensonge odieux que chacun réprouve et déteste, ne fût-ce que par la crainte d'en être quelque jour l'objet. Mais souvent tel qui la condamne n'en est pas innocent lui-même ; il a rapporté des faits avec infidélité, les a grossis, altérés ou changés, étourdiment peut-être, et par la seule habitude d'orner ou d'exagérer ses récits.

Un moyen sûr, et le seul qui le soit, pour ne point calomnier, c'est de ne jamais médire.

Transportez-vous en esprit dans quelque monde imaginaire, où vous supposerez que les paroles sont toujours l'expression fidelle du sentiment et de la pensée ; où l'ami qui vous fera des offres de service soit en effet rempli de bienveillance ; où l'on ne cherche point à se prévaloir de votre crédulité pour vous repaître l'esprit de fables ; où la vérité dicte tous les discours, les récits et les promesses ; où l'on vive, par conséquent, sans soupçon et sans défiance, à l'abri des impostures, des perfidies et des délations calomnieuses ; quel délicieux commerce que celui des hommes qui peupleroient cet heureux globe !

Vous voudriez que celui que vous habitez jouit d'une pareille félicité : eh bien, contribuez-y de votre part ; et commencez par être vous-même droit, sincère et véridique.

L'église, dit le célèbre M. Pascal, a différé aux calomniateurs, aussi-bien qu'aux meurtriers, la communion jusqu'à la mort. Le concile de Latran a jugé indignes de l'état ecclésiastique ceux qui ont été convaincus de calomnie, quoiqu'ils s'en fussent corrigés ; et les auteurs d'un libelle diffamoire qui ne peuvent prouver ce qu'ils ont avancé, sont condamnés par le pape Adrien à être fouettés : *flagellentur*.

L'illustre auteur de l'Esprit des loix observe que, chez les Romains, la loi qui permettoit aux concitoyens de s'accuser mutuellement, et qui étoit bonne selon l'esprit de la république, où chaque citoyen doit veiller

au bien commun, produisit sous les empereurs une foule de calomniateurs : ce fut Sylla, ajoute ce philosophe citoyen, qui, dans le cours de sa dictature, leur apprit, par son exemple, qu'il ne falloit point punir cette exécrable espèce d'hommes : bientôt on alla jusqu'à les récompenser. Heureux le gouvernement où ils sont punis !

Les Athéniens révérèrent la *calomnie* ; Apelles, le peintre le plus fameux de l'antiquité, en fit un tableau, dont la composition suffiroit seule pour justifier l'admiration de son siècle : on y voyoit la crédulité avec de longues oreilles, tendant les mains à la *calomnie*, qui alloit à sa rencontre ; la crédulité étoit accompagnée de l'ignorance et du soupçon ; l'ignorance étoit représentée sous la figure d'une femme aveugle ; le soupçon sous la figure d'un homme agité d'une inquiétude secrète, et s'applaudissant tacitement de quelque découverte. La *calomnie* au regard farouche, occupoit le milieu du tableau ; elle secouoit une torche de la main gauche, et de la droite elle traînoit par les cheveux l'innocence, sous la figure d'un enfant qui sembloit prendre le ciel à témoin : l'envie la précédoit, l'envie, aux yeux perçans et au visage pâle et maigre ; elle étoit suivie de l'embûche et de la flatterie : à une distance qui permettoit encore de discerner les objets, on appercevoit la vérité qui s'avançoit lentement sur les pas de la *calomnie*, conduisant le repentir en habit lugubre.

Quelle peinture ! les Athéniens eussent bien fait d'abattre la statue qu'ils avoient élevée à la *calomnie*, et de mettre à sa place le tableau d'Apelles.

(*MM.* DIDEROT et D'ALEMBERT.)

CALOTTE.

Régiment de la calotte. Selon l'éditeur d'un recueil de pièces du régiment de la *calotte*, ce régiment doit sa naissance à quelques beaux esprits de la cour, qui formèrent une société. Ils se proposèrent pour but de corriger les mœurs, de réformer le style à la mode, en le tournant en ridicule, et d'ériger un tribunal opposé à celui de l'Académie française. Les membres de cette compagnie ayant prévu qu'on ne manqueroit pas de les accuser de légèreté sur la difficulté de leur entreprise, jugèrent à propos de prendre une *calotte* de plomb pour emblême, et le nom de régiment de la *calotte*. Voici quelle en fut l'occasion.

Vers la fin du règne de Louis XIV, M. de Torsac, exempt des gardes-du-corps, M. Aymon, porte-manteau du roi, et divers autres officiers ayant un jour fait mille plaisanteries sur un mal de tête auquel l'un d'entr'eux étoit sujet, proposèrent une *calotte* de plomb au malade. La conversation s'etant échauffée, ils délibèrent de créer un régiment uniquement composé de personnes distinguées par l'extravagance de leurs discours ou de leurs actions. Ils le nommèrent le régiment de la *calotte*, en faveur de la *calotte* de plomb, et d'un consentement unanime, le sieur Aymon en fut aussitôt élu général. Cette burlesque saillie fut poussée si loin, que l'on fit faire des étendarts et frapper des médailles sur cette institution. Il se trouva des beaux esprits qui mirent en vers les brevets que le régiment distribuoit à tous ceux qui avoient fait quelque sottise éclatante.

L'étendart de ce régiment représentoit l'image de la folie assise sur son trône, surmonté des armoiries de la *calotte*; aux quatre angles de l'étendart on voyoit quatre queues ou fanons parsemés de papillons de toutes couleurs, avec un sautoir formé dans le premier quartier d'une marotte et d'un éventail pour le sexe; dans le second, d'une marotte et d'une épée, symbole du régiment; dans le troisième, d'une marotte et d'une palme pour les écrivains dignes d'être enrôlés; et dans le der-

nier, d'une marotte et d'une harpe, emblême des poëtes qui ont mérité le même honneur. La trabe ou le bâton étoit surmonté d'un croissant.

Les armoiries étoient un emblême parlant du caractère et de l'emploi de ce célèbre régiment. L'écusson d'or au chef de sable chargé d'une lune d'argent et de deux croissans opposés de même métal. L'écusson chargé en pal du sceptre de Momus, semé de papillons sans nombre, de différentes couleurs, est couronné d'une *calotte* à oreillons, dont l'un est retroussé et l'autre abaissé. Le fronton de la *calotte* est orné de sonnettes et de grelots indifféremment attachés; elle a pour cimier un rat passant, surmonté d'une girouette pour en marquer la solidité; les armes ont pour support deux singes, ce qui dénote l'innocence et la simplicité: l'un est habillé en militaire, et l'autre en robbe et en collet, tenant un mémoire à la main. Au dessus du support sont deux cornes d'abondance en lambrequins, d'où sortent des brouillards sur lesquels sont assignées les pensions du régiment; au haut de ces armes voltige un oriflamme avec cette devise: *Favet Momus, luna influit.*

Cet étendart, ainsi que les armoiries, sont de l'invention du sieur Aymon, général; elles sont représentées avec le portrait de l'auteur dans le poëme calotin du conseil de Momus.

On fit frapper un sceau et plusieurs médailles, où, d'un côté, Momus étoit assis sur un nuage, avec la légende: *C'est régner que de savoir rire;* et de l'autre, les armoiries. On voulut que chaque frère, de quelque qualité qu'il fût, portât le médaillon attaché à la boutounière, même les cordons bleus, car l'ordre de Momus n'est incompatible avec aucun autre. On devoit sur-tout porter le médaillon dans les temps de frairie, auxquels la compagnie s'assembloit.

Plusieurs personnes de distinction se rangèrent sous les étendarts du régiment, et chacun se faisoit une occupation sérieuse de relever, par des traits de raillerie, les défauts des gens les plus considérables, et les fautes qui leur échappoient. Cet établissement ayant fait du bruit, on voulut d'abord le sapper par les fondemens, mais

mais il para tous les coups qu'on lui porta, malgré le crédit de ceux qui s'intéressoient à sa destruction ; et les assauts redoublés de ses ennemis ne servirent qu'à le rendre plus florissant. Le régiment grossit en peu de temps, et la cour et la ville lui fournirent un nombre considérable de sujets.

Louis XIV ayant été informé de la création de cette plaisante milice, demanda un jour au sieur Aymon s'il ne feroit jamais défiler son régiment devant lui : *Sire*, répondit le général des calotins, *il ne se trouveroit personne pour le voir passer.* C'est apparemment cette anecdote qui a donné lieu au poëme du conseil de Momus, et de la revue du régiment, imprimé à Ratopolis en 1730.

Le colonel Aymon remplissoit parfaitement les engagemens de sa charge, lorsqu'il la quitta assez brusquement par un principe d'équité qui lui fit honneur. Pendant que les alliés assiégeoient Douay, M. de Torsac étant chez le roi, s'avisa de dire qu'avec trente mille hommes et carte blanche, non-seulement il feroit lever le siège aux ennemis, mais aussi qu'il reprendroit en quinze jours toutes leurs conquêtes depuis le commencement de la guerre. M. Aymon qui entendit cette bravade, lui céda sur-le-champ son bâton de commandant ; et depuis ce temps M. de Torsac a été général du régiment jusqu'à sa mort, qui arriva en 1724. On trouve cette anecdote dans son oraison funèbre, qui a été imprimée, et qui a fait beaucoup de bruit. C'est un tissu des plus mauvaises phrases des harangues prononcées à l'Académie française, des lettres du chevalier d'Her....., des éloges de Fontenelle, de sa pluralité des mondes, etc., etc., qu'on a cousues ensemble fort adroitement. Elle est intitulée : *Éloge historique d'Emmanuel de Torsac, monarque universel du monde sublunaire, et généralissime du régiment de la calotte*, prononcé au Champ-de-Mars, et dans la chaire d'Érasme par un orateur du régiment.

Cette pièce est d'autant plus excellente en son genre, qu'elle est une satyre très-juste et très-ingénieuse du style précieux que plusieurs membres de diverses académies cherchoient à mettre en vogue ; il étoit difficile

qu'elle plût à tout le monde, sur-tout à quantité de savans, dont elle tourneit les ouvrages en ridicule. On trouva le moyen de la faire interdire, et les exemplaires en furent saisis. Le sieur Aymon, qui, en quittant sa place de général, en étoit devenu le secrétaire, ayant appris cette nouvelle, se rendit en toute diligence chez M. le maréchal de Villars, et lui dit en l'abordant : « Monseigneur, depuis qu'Alexandre et » César sont morts, nous ne reconnoissons d'autres » protecteurs du régiment que vous; on vient de saisir » l'oraison funèbre du sieur de Torsac, colonel, et d'ar- » rêter par-là le cours de sa gloire et de la nôtre » qui y est intéressée : c'est pourquoi, monseigneur, » je viens vous supplier de vouloir bien en parler à » M. le garde des sceaux, qui m'a accordé la permis- » sion de faire imprimer ce discours. » En même-temps il montra cette permission au maréchal, qui ne put s'empêcher de rire d'une pareille sollicitation. Il en parla au garde des sceaux, qui donna main-levée de l'oraison funèbre, en disant qu'il ne vouloit pas se brouiller avec ces messieurs. Aussitôt le sieur Aymon courut triomphant annoncer cette nouvelle au libraire chez lequel on l'avoit saisie, et tout fut rendu.

Cette victoire ne contribua pas peu à accroître la gloire du régiment, qui fit bientôt des progrès considérables. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que par une doctrine diamétralement opposée à celle des autres compagnies de la république des lettres, les personnes qui avoient été l'objet des brocards des fondateurs du régiment de la *calotte* s'y firent enrôler, ce qui les mit en droit de se revancher des railleries qu'ils avoient essuyées.

« Il n'y a pas un sujet, même parmi les grands, con- » tinue l'auteur des mémoires cités, qui n'y soit enrôlé, » dès qu'on trouve en lui les talens propres à cette » milice. Cependant on n'y admet que ceux en qui ces » talens ont un certain éclat, sans aucun égard à leurs » conditions, ni aux sollicitations de leurs amis. Il faut » d'ailleurs que ce soient des gens d'esprit, les sots en » sont exclus. Lorsque quelqu'un est reçu dans le corps, » c'est l'usage qu'il fasse à l'assemblée un discours en

» vers, dans lequel il met ses propres défauts dans tout » leur jour, afin qu'on puisse lui donner un poste con» venable. ».

Cette observation ne regardoit que la première société des calotins, composée des élèves choisis de Momus, et qu'on pouvoit regarder comme l'état major du régiment. Mais les soldats qui forment le gros de la troupe, étoient choisis indistinctement parmi les particuliers nobles et roturiers qui paroissoient se distinguer par quelque folie marquée, ou par quelques faits ridicules, ou par quelques ouvrages repréhensibles. On devine assez que les engagemens de ces soldats étoient involontaires, et que presque tous les calotins étoient enrôlés par force. « On ne sollicite ni les pensions ni les emplois dans cet » équitable corps, dit l'éditeur des mémoires, parce » que tout s'accorde au mérite et rien à la faveur. Les » brevets sont distribués *gratis*, tant en vers qu'en » prose. Les secrétaires du régiment n'y pourroient suf» fire, si des poëtes auxiliaires ne leur prêtoient de » généreux secours, en travaillant *incognito* à l'expé» dition des brevets. Ils poussent même le zèle pour le » régiment jusqu'à lui procurer des sujets auxquels on » ne pensoit pas, et qui sembleroient déshonorer le » corps par leur mérite et leur sagesse. Mais on ne s'en » rapporte pas toujours au choix de ces poëtes incon» nus; ils sont obligés d'en donner des raisons, dont » les commissaires examinent la solidité. »

La satyre se donna peu-à-peu des libertés qui parurent dangereuses au gouvernement. Outre cela, étant devenue un peu trop publique et trop hardie, par les fréquentes réimpressions des brevets, entre lesquels il s'en trouvoit un trop grand nombre, que l'on adressoit aux premières personnes du royaume, on crut qu'il étoit temps de la supprimer; et pour arrêter la trop grande liberté des faiseurs de brevets, on fit, non-seulement des recherches et des saisies, mais on emprisonna même quelques-uns de ceux qui se mêloient d'en composer ou de les répandre. Ajoutons qu'on étoit vivement piqué de l'avide curiosité du public, et encore plus des railleries auxquelles les brevets donnoient occasion; sur-tout ceux qui attaquoient les gens par des

endroits vifs et sensibles, ou sur des fautes capitales, dont les taches passoient à la postérité par le moyen de l'impression, et devenoient éternelles.

On ne voit rien aujourd'hui qui ressemble au *régiment de la Calotte;* mais la médisance et la satyre n'en sont pas moins à la mode. Les différentes passions qui agitent l'esprit humain dans les diverses situations où il se trouve pendant la vie, sont la véritable origine de la médisance, et ensuite de la satyre et de la censure. On ne doit donc pas être surpris que les hommes s'y laissent aller si aisément, et qu'ils aient plus ou moins de disposition à railler et satyriser ceux qui les maltraitent, ou qui les choquent, ou qui leur déplaisent. Avec cela, tel est le génie des hommes, que, quand même ils louent ce qui mérite de l'être, ils se réservent toujours de quoi reprendre, de quoi blâmer. La plus légère faute, la moindre démarche change leurs idées; alors le blâme l'emporte, et le penchant à la satyre se développe. Supérieurs, égaux, inférieurs, tout passeroit en revue devant eux, si l'on n'arrêtoit leur licence.

De tous les peuples de l'Europe, l'Anglais est celui qui, jusqu'à présent, a le mieux conservé la liberté de la langue et de la plume; ailleurs on parle, on chansonne encore; mais on est borné à certains objets: franchit-on ces bornes? c'est sans se faire connoître. Le Français a ses vaudevilles; il lui faut cela pour le consoler et pour lui faire oublier ses chagrins ou sa misère. On peut lui appliquer ce vers d'Horace,

Cantabit vacuus coram latrone viator.

Ce caractère d'esprit fournit aux Français une source inépuisable de saillies qui dissipe leur mauvaise humeur et les ramène tout d'un coup de la tristesse à la joie. De ces saillies, qui pour l'ordinaire sont aussi plaisantes qu'ingénieuses et originales, on voit naître continuellement des chansons, des vaudevilles, etc. qui amusent agréablement le public, et les divertissent eux-mêmes. Heureuse disposition qui donne une insensibilité qu'on peut dire raisonnable, puisque rien n'est plus digne de la raison, que l'art de diminuer les soucis, et la recherche des moyens qui peuvent procurer la tranquillité à une

vie de courte durée. On doit à cette disposition l'humeur sociable, l'enjouement et la véritable urbanité, qui dispose à la raillerie et à une satyre gaie et plaisante, qu'on pourroit appeler une satyre sociable, parce qu'elle est l'effet d'une humeur libre et enjouée, qui, loin d'interrompre la société, l'entretient et la divertit, et souvent même la corrige par ses railleries : *Ridendo dicere verum quid vetat?* La joie, l'amusement et le plaisir sont par-tout les principes des sociétés d'amitié, des assemblées, des spectacles, des conversations, des cotteries, etc. Personne n'en doute; mais a-t-on bien remarqué que la raillerie et la critique y sont toujours de la partie? que souvent même il doit y entrer un sel satyrique qui réjouit les plus sérieux; que, sans ce sel, tout y languit; que les esprits qui sont dans le sang, étant plus animés et plus subtils sous un ciel serein, dans un air pur, au milieu d'une belle saison, ou dans quelques circonstances agréables, manquent rarement alors de conduire l'imagination de la plaisanterie à la raillerie et à des saillies satyriques. Cela se remarque dans tous les endroits où l'on a coutume de s'assembler pour se divertir, cabarets, guinguettes, et dans les lieux destinés aux spectacles. Cela se remarque aussi dans les sociétés d'amitié les plus régulières; et enfin dans les parties qui se font à la campagne, où l'on trouve encore d'agréables restes de la première liberté de l'homme et de l'égalité des conditions.

La poésie donne du tour et de l'agrément à la raillerie; et, pour la produire, il faut que l'imagination soit échauffée. Qui est-ce qui pourroit la mieux échauffer que la joie et le plaisir? On ne doit donc pas être supris que la poésie ait accompagné les jeux et les badinages de la première enfance du monde; mais on s'est servi d'elle avec plus ou moins de délicatesse, selon le temps. On en a usé à son égard suivant le temps et selon son génie, ou le goût du siècle.

CANADIENS *.

Nous devons la connoissance des Sauvages du Canada au baron de la Hontan, qui a vécu parmi eux environ l'espace de dix ans. Il rapporte dans sa relation quelques entretiens qu'il a eus sur la religion avec un de ces sauvages; et il paroit que le baron n'avoit pas toujours l'avantage dans la dispute. Ce qu'il y a de surprenant, c'est de voir un Huron abuser assez subtilement des armes de notre dialectique pour combattre la religion chrétienne; les abstractions et les termes de l'école lui sont presque aussi familiers qu'à un Européen qui auroit médité sur les livres de Scot. Cela a donné lieu de soupçonner le baron de la Hontan d'avoir voulu jeter un ridicule sur la religion dans laquelle il avoit été élevé, et d'avoir mis dans la bouche d'un Sauvage les raisons dont il n'auroit osé se servir lui-même.

La plupart de ceux qui n'ont point vu ni entendu parler des Sauvages, se sont imaginés que c'étoient des hommes couverts de poils, vivant dans les bois, sans société, comme des bêtes, et n'ayant de l'homme qu'une figure imparfaite: il ne paroît pas même que bien des gens soient revenus de cette idée. Les Sauvages, à l'exception des cheveux et sourcils, que plusieurs même ont soin d'arracher, n'ont aucun poil sur le corps; car s'il arrivoit par hazard qu'il leur en vînt quelqu'un, ils se l'ôteroient d'abord jusqu'à la racine. Ils naissent blancs comme nous; leur nudité, les huiles dont ils se graissent, et les différentes couleurs dont ils se fardent, que le soleil à la longue imprime dans leur peau, leur hâlent le teint. Ils sont grands, d'une taille supérieure à la nôtre, ont les traits du visage fort réguliers, le nez aquilin. Ils sont bien faits en général, étant rare de voir parmi eux aucun boiteux, borgne, bossu, aveugle, etc.

A voir les Sauvages du premier coup-d'œil, il est impossible d'en juger à leur avantage, parcequ'ils ont le regard farouche, le port rustique, et l'abord si simple et si taciturne, qu'il seroit très-difficile à un Européen qui ne les connoîtroit pas, de croire que cette manière d'agir est une espèce de civilité à leur mode, dont ils

gardent entr'eux toutes les bienséances, comme nous gardons chez nous les nôtres dont ils se moquent beaucoup. Ils sont donc peu caressans, et font peu de démonstrations; mais nonobstant cela, ils sont bons, affables, et exercent envers les étrangers et les malheureux une charitable hospitalité, qui a de quoi confondre toutes les nations de l'Europe. Ils ont l'imagination assez vive; ils pensent juste sur leurs affaires; ils vont à leur fin par des voies sûres; ils agissent de sang-froid et avec un phlègme qui lasseroit notre patience. Par raison d'honneur et par grandeur d'ame ils ne se fâchent jamais; ils ont le cœur haut et fier, un courage à l'épreuve, une valeur intrépide; une constance dans les tourmens qui semble surpasser l'héroïsme, et une égalité d'ame que l'adversité ni la prospérité n'altèrent jamais.

Toutes ces belles qualités seroient trop dignes d'admiration, si elles ne se trouvoient malheureusement accompagnées de quantité de défauts; car ils sont légers et volages, fainéans au-delà de toute expression, ingrats avec excès, soupçonneux, traîtres, vindicatifs, et d'autant plus dangereux, qu'ils savent mieux couvrir et qu'ils couvrent plus long-temps leurs ressentimens. Ils exercent envers leurs ennemis des cruautés si inouies, qu'ils surpassent, dans l'invention de leurs tourmens, tout ce que l'histoire des anciens tyrans peut nous représenter de plus cruel. Ils sont brutaux dans leurs plaisirs, vicieux par ignorance et par malice; mais leur rusticité et la disette où ils sont de toutes choses, leur donnent sur nous un avantage, qui est d'ignorer tous les raffinemens du vice qu'ont introduits le luxe et l'abondance. Voici maintenant à quoi se réduisent leur philosophie et leur religion.

1°. Tous les sauvages soutiennent qu'il y a un Dieu. Ils prouvent son existence par la composition de l'univers, qui fait éclater la toute-puissance de son Auteur; d'où il s'ensuit, disent-ils, que l'homme n'a pas été fait par hasard, et qu'il est l'ouvrage d'un principe supérieur en sagesse et en connoissance, qu'ils appellent *le Grand Esprit*. Ce grand esprit contient tout; il paroît en tout; il agit en tout, et il donne le mouvement à toutes choses.

Enfin, tout ce qu'on voit, et tout ce qu'on conçoit, est ce Dieu qui, subsistant sans bornes, sans limites et sans corps, ne doit point être représenté sous la figure d'un vieillard ni de quelqu'autre chose que ce puisse être, quelque belle, vaste et étendue qu'elle soit; ce qui fait qu'ils l'adorent en tout ce qui paroît au monde. Cela est si vrai, que lorsqu'ils voient quelque chose de beau, de curieux et de surprenant, sur-tout le soleil et les autres astres, ils s'écrient: O Grand Esprit, nous te voyons par-tout!

2°. Ils disent que l'ame est immortelle, parce que si elle ne l'étoit pas, tous les hommes seroient également heureux en cette vie, puisque Dieu étant infiniment parfait et infiniment sage, il n'auroit pu créer les uns pour les rendre heureux, et les autres pour les rendre malheureux. Ils prétendent donc que Dieu veut, par une conduite qui ne s'accorde pas avec nos lumières, qu'un certain nombre de créatures souffrent en ce monde, pour les en dédommager en l'autre: ce qui fait qu'ils ne peuvent souffrir que les chrétiens disent que tel a été bien malheureux d'être tué, brûlé, etc., prétendant que ce que nous croyons malheur, n'est malheur que dans nos idées, puisque rien ne se fait que par la volonté de cet Etre infiniment parfait, dont la conduite n'est ni bizarre ni capricieuse. Tout cela n'est point si sauvage.

3°. Le Grand Esprit a donné aux hommes la raison, pour les mettre en état de discerner le bien et le mal, et de suivre les règles de la justice et de la sagesse.

4°. La tranquillité de l'ame plaît infiniment à ce Grand Esprit; il déteste, au contraire, le tumulte des passions, lequel rend les hommes méchans.

5°. La vie est un sommeil, et la mort un réveil qui nous donne l'intelligence des choses visibles et invisibles.

6°. La raison de l'homme ne pouvant s'élever à la connoissance des choses qui sont au-dessus de la terre, il est inutile et même nuisible de chercher à pénétrer les invisibles.

7°. Après notre mort, nos ames vont dans un certain lieu, dans lequel on ne peut dire si les bons sont bien, et si les méchants sont mal, parce que nous ignorons si ce que nous appelons *bien* ou *mal* est regardé comme tel par le Grand esprit. (ANONYME.)

CANDEUR.

Candeur, Naïveté, Ingénuité. La *candeur* est le sentiment intérieur de la pureté de son ame, qui empêche de penser qu'on ait rien à dissimuler. L'*ingénuité* peut être une suite de la sottise, quand elle n'est pas l'effet de l'expérience; mais la *naïveté* n'est tout au plus que l'ignorance des choses de convention, faciles à apprendre et bonnes à dédaigner.

La *candeur* est la première marque d'une belle ame; la *naïveté* et la *candeur* peuvent se trouver dans le plus beau génie, et alors elles en sont l'ornement le plus précieux et le plus aimable.

La *candeur* naît d'un grand amour de la vérité : elle suppose ordinairement l'ignorance du mal, et se peint dans les actions, les paroles et le silence même. Cette disposition de l'ame est si rare dans le siècle où nous vivons, que les hommes les plus dépravés font un cas infini de ceux qui en sont pourvus; mais elle ne réside guère que chez les jeunes gens, et se perd aisément par le commerce du monde.

Une naïveté. Il faut que les étrangers apprennent la différence que nous mettons dans notre langue entre *la naïveté* et *une naïveté.*

Ce qu'on appelle *une naïveté* est une pensée, un trait d'imagination, un sentiment qui nous échappe malgré nous, et qui peut quelquefois nous faire tort à nous-mêmes. C'est l'expression de la vivacité, de l'imprudence, de l'ignorance des usages du monde. Telle est la réponse de la femme à son mari agonisant, qui lui désignoit un autre époux : *Prends un tel; il te convient, crois-moi.* — *Hélas!* dit la femme, *j'y songeois.*

La naïveté est le langage du beau génie et de la simplicité pleine de lumières; elle fait les charmes du discours, et est le chef-d'œuvre de l'art dans ceux à qui elle n'est pas naturelle.

Une naïveté sied bien à un enfant, à un villageois, parce qu'elle porte le caractère de la *candeur* et de l'*ingénuité;* mais la *naïveté* dans les pensées et dans le

style, fait une impression qui nous enchante, à proportion qu'elle est la peinture la plus simple d'une idée, dont le fonds est fin et délicat; c'est pour cela que nous goûtons ce madrigal de Chapelain :

Vous n'écrivez que pour écrire,
C'est pour vous un amusement;
Moi qui vous aime tendrement,
Je n'écris que pour vous le dire.

Nous mettons enfin de la différence entre le naturel et le *naïf;* le naturel est opposé au recherché et au forcé; le *naïf* est opposé au réfléchi, et n'appartient qu'au sentiment. Telle que cette aimable rougeur qui, tout-à-coup et sans le consentement de la volonté, trahit les mouvemens secrets d'une ame *ingénue;* le *naïf* échappe à la beauté du génie, sans que l'art l'ait produit; il ne peut être ni commandé ni retenu.

L'*ingénuité* est dans l'ame, la *naïveté* dans le ton. L'*ingénuité* est la qualité d'une ame innocente qui se montre telle qu'elle est. Parcequ'il n'y a rien en elle qui l'oblige à se cacher. L'innocence produit l'*ingénuité*, et l'*ingénuité* la franchise. On est tenté de supposer toutes les vertus dans les personnes *ingénues*. Que leur commerce est agréable! Si elles ont parlé, on sent qu'elles devoient dire ce qu'elles ont dit. Leur ame vient se peindre sur leurs lèvres, dans leurs yeux et dans leur expression. On leur découvre son cœur avec d'autant plus de liberté qu'on voit le leur tout entier. Ont-elles fait une faute, elles l'avouent d'une manière qui feroit presque regretter qu'elles ne l'eussent pas commise. Elles paroissent innocentes jusques dans leurs erreurs; et les cœurs doubles paroissent coupables, lors même qu'ils sont innocens. Il est impossible de se fâcher longtemps contre les personnes *ingénues;* elles désarment. Voyez Agnès dans l'*École des Femmes*. Leur vérité donne de l'intérêt et de la grace aux choses les plus indifférentes. *Le petit chat est mort.* qu'est-ce que cela? Rien : mais ce rien est de caractère, et il plaît.

L'*ingénuité* a peu pensé, n'est pas assez instruite; la *naïveté* oublie pour un moment ce qu'elle a pensé, le sentiment l'emporte; l'*ingénuité* avoue, révèle, manque

au secret, à la prudence; la *naïveté* exprime et peint; elle manque quelquefois au ton donné, aux égards: les réflexions peuvent être *naïves*, et elles le sont quand on s'apperçoit aisément qu'elles partent du caractère. L'*ingénuité* semble exclure la réflexion: elle n'est point d'habitude sans un peu de bêtise, la *naïveté* sans beaucoup de sentiment. On aime l'*ingénuité* dans l'enfance, parce qu'elle fait espérer de la *candeur;* on l'excuse dans la jeunesse, dans l'âge mûr on la méprise. L'Agnès de Molière est *ingénue;* l'Iphigénie de Racine est *naïve* et *ingénue*. Toutes les passions peuvent être *naïves*, même l'ambition: elle l'est quelquefois dans l'Agrippine de Racine. Les passions de l'homme qui pense, sont rarement *ingénues*.

On rapporte que le vicomte de Turenne s'étoit laissé surprendre par les charmes d'une jeune marquise qu'il avoit vue chez la duchesse d'Orléans. Bientôt il poussa la foiblesse pour elle jusqu'à lui découvrir un secret que Louis XIV lui avoit confié. La marquise, aussi indiscrète que le vicomte, en fit confidence à une autre personne, et le secret fut ainsi divulgué. Le roi, qui ne s'étoit ouvert qu'au maréchal de Turenne et au marquis de Louvois, assuré de la discrétion du vicomte de Turenne, tourna ses soupçons sur Louvois, et l'accusa d'avoir révélé son secret. Turenne, toujours vrai, toujours généreux, même au milieu de ses foiblesses, justifia Louvois en avouant sa faute. Cette noble *candeur* charma le monarque, et redoubla sa confiance pour un homme qui n'avoit pas voulu cacher sa honte, en perdant un ministre qu'il avoit droit de ne pas aimer. Turenne renonça à tout commerce avec la marquise, et, tout le reste de sa vie, rougit de cette aventure. On raconte que le chevalier de Lorraine ayant voulu lui en parler quelques années après: « Commençons donc, lui répliqua le vi» comte, par éteindre les bougies ».

(ANONYME.)

CANEVAS.

Vers composés sur un air de danse ou sur une symphonie. Nous citerons pour exemple et pour modèle cette parodie inimitable d'un air de Lulli dans l'opéra d'*Alceste :*

Tout mortel doit ici paroître ;
On ne peut naître
Que pour mourir.
De cent maux le trépas délivre ;
Qui cherche à vivre,
Cherche à souffrir.
Venez sur nos sombres bords :
Le repos qu'on desire,
Ne tient son empire
Que dans le séjour des morts.
Chacun vient ici-bas prendre place ;
Sans cesse on y passe,
Jamais on n'en sort.
C'est pour tous une loi nécessaire ;
L'effort qu'on peut faire,
N'est qu'un vain effort.
Est-on sage
De fuir ce passage ?
C'est un orage
Qui mène au port.
Chacun vient ici-bas prendre place ;
Sans cesse on y passe
Jamais on n'en sort.
Tous les charmes,
Plaintes, cris, larmes,
Tout est sans armes
Contre la mort.
Chacun vient ici-bas prendre place ;
Sans cesse on y passe,
Jamais on n'en sort.

Je ne crois pas que le mérite de la difficulté vaincue ait jamais été porté plus loin, ni que dans la contrainte de la mesure et de la rime, il soit possible de conserver au langage plus d'aisance, de force et de précision.

(M. Marmontel.)

CANONISATION *.

La *canonisation* est une déclaration du pape, par laquelle, après un long examen et plusieurs solemnités, il met au catalogue des saints une homme qui a mené une vie sainte et exemplaire, et qui a fait quelques miracles.

Le mot de *canonisation* semble être d'une origine moins ancienne que la chose même; on ne trouve point qu'il ait été en usage avant le douzième siècle, quoique dès le onzième on trouve un décret ou bulle de *canonisation* donnée à la prière de Lintolfe, évêque d'Augsbourg, par le pape Jean XV, pour mettre S. Ulderic ou Ulric au catalogue des saints.

Ce mot est formé de canon, *catalogue;* et il vient de ce que la *canonisation* n'étoit d'abord qu'un ordre des papes ou des évêques, par lequel il étoit statué que les noms de ceux qui s'étoient distingués par une piété et une vertu extraordinaires, seroient insérés dans les sacrés diptyques ou le canon de la messe; afin qu'on en fît mémoire dans la liturgie. On y ajouta ensuite les usages de marquer un office particulier pour les invoquer, d'ériger des églises sous leur invocation et des autels pour y offrir le saint sacrifice, de tirer leurs corps de leurs premiers sépulcres. Peu-à-peu on y joignit d'autres cérémonies; on porta en triomphe les images des saints dans les processions; on déclara jour de fête l'anniversaire de celui de leur mort; et, pour rendre la chose plus solemnelle, le pape Honorius III, en 1225, accorda plusieurs jours d'indulgences pour les *canonisations.*

Toutes ces règles sont modernes, et étoient inconnues à la primitive église. Sa discipline à cet égard, pendant les premiers siècles, consistoit à avoir à Rome, qui fut long-temps le premier théâtre des persécutions, des greffiers ou notaires publics, pour recueillir soigneusement, et avec la dernière fidélité, les actes des martyrs, c'est-à-dire, les témoignages des chrétiens touchant la mort des martyrs, leur constance, leurs derniers discours, le genre de leurs supplices, les circonstances de

leurs accusations, et sur-tout la cause et le motif de leur condamnation : et, afin que ces notaires ne pussent pas falsifier ces actes, l'église nommoit encore des sous-diacres et d'autres officiers qui veilloient sur la conduite de ces hommes publics, et qui visitoient les procès-verbaux de la mort de chaque martyr, auquel l'église, quand elle le jugeoit à propos, accordoit un culte public et un rang dans le catalogue des saints. Chaque évêque avoit le droit d'en user de même dans son diocèse, avec cette différence que le culte qu'il ordonnoit pour honorer le martyr qu'il permettoit d'invoquer, ne s'étendoit que dans les lieux de sa jurisdiction, quoiqu'il pût engager les autres évêques, par lettres, à imiter sa conduite; s'ils ne le faisoient pas, le martyr n'étoit regardé comme bienheureux que dans le premier diocèse; mais quand l'église de Rome approuvoit ce culte, il devenoit commun à toutes les églises particulières. Ce ne fut que long-temps après qu'on canonisa les confesseurs.

Il est difficile de décider en quel temps cette discipline commença à changer, en sorte que le droit de *canonisation*, que l'on convient avoir été commun aux évêques, et sur-tout aux métropolitains, avec le pape, a été réservé au pape seul. Quelques-uns prétendent qu'Alexandre III, élu pape en 1159, est le premier auteur de cette réserve, qui ne lui fut contestée par aucun évêque. Les jésuites d'Anvers assurent qu'elle ne s'est établie que depuis deux ou trois siècles par un consentement tacite et une coutume qui a passé en loi, mais qui n'étoit pas généralement reçue les dixième et onzième siècles : on a même un exemple de *canonisation* particulière faite, en 1373, par Vitikind, évêque de Mindon en Westphalie, qui fit honorer comme saint l'évêque Félicien, par une fête qu'il établit dans tout son diocèse. Cependant on a des monumens plus anciens qui prouvent que les évêques qui connoissent le mieux leurs droits et qui y sont les plus attachés, les évêques de France, reconnoissoient ce droit dans le pape. C'est ce que firent authentiquement l'archevêque de Vienne et ses suffragans, dans la lettre qu'ils écrivirent à Grégoire IX, pour lui demander la *canonisation* d'Etienne, évêque de Die, mort en 1208.

Quoi qu'il en soit, le Saint-Siège apostolique est en possession de ce droit depuis plusieurs siècles, et l'exerce avec des précautions et des formalités qui doivent écarter tout soupçon de surprise et d'erreur.

Le cardinal Prosper Lambertini, aujourd'hui pape sous le nom de Benoît XIV, a publié sur cette matière de savans ouvrages, qui prouvent qu'il ne peut rien s'introduire de faux dans les procès-verbaux que l'on dresse au sujet de la *canonisation* des saints.

Le P. Mabillon distingue aussi deux espèces de *canonisation;* l'une générale, qui se fait par toute l'église assemblée en concile écuménique, ou par le pape; et l'autre particulière, qui se faisoit par un évêque, par une église particulière, ou par un concile provincial. On prétend aussi qu'il y a eu des *canonisations* faites par de simples abbés.

(*M.* D'ALEMBERT.)

CANTIQUE.

Discours ou paroles que l'on chante en l'honneur de la divinité.

Les premiers et les plus anciens *cantiques* furent composés en mémoire de quelques évènemens mémorables, et doivent être comptés entre les premiers monumens historiques.

« Le genre humain s'étant multiplié, dit un auteur » moderne, et Dieu ayant fait éclater sa puissance en » faveur du juste contre l'injuste, les peuples reconnoissans immortalisèrent le bienfait par des chants, » qu'une religieuse tradition fit passer à la postérité. » C'est de là que viennent les *cantiques* de Moïse, de » Débora, de Judith, ceux de David et des prophètes ».

M. Fourmont prétend qu'il y a dans les pseaumes et dans les *cantiques* des Hébreux, des dictions étrangères, des expressions peu usitées ailleurs, des phrases dont les mots sont transposés; que leur style, comme celui de nos odes, en devient plus hardi, en paroît plus pompeux et plus énergique, qu'on y trouve des strophes, des mesures et différentes sortes de vers, et même des rimes.

Ces *cantiques* étoient chantés par des chœurs de musique, au son des instrumens et souvent accompagnés de danses, comme il paroît par l'Ecriture. La plus longue pièce qu'elle nous offre en ce genre, est le *Cantique des Cantiques*, ouvrage attribué à Salomon, et que quelques auteurs prétendent n'être que l'épithalame de son mariage avec la fille du roi d'Egypte; mais les théologiens prouvent que sous cet emblême il s'agit de l'union de Jésus-Christ avec l'église.

« Quoique les païens, dit encore l'auteur que nous » avons déja cité, se trompassent dans l'objet de leur » culte, cependant ils avoient dans le fonds de leurs » fêtes le même principe que les adorateurs du vrai » Dieu. Ce fut la joie et la reconnoissance qui leur fit » instituer des jours solemnels pour célébrer les dieux » auxquels ils se croyoient redevables de leur récolte.

» De

» De là vinrent ces chants de joie qu'ils nommèrent » *dithyrambes*, parce qu'ils étoient consacrés au dieu » qui, selon la fable, eut une double naissance, c'est-à- » dire, à Bacchus... Après les dieux, les héros, enfans » des dieux, devinrent les objets de ces chants... C'est » ce qui a produit les poëmes d'Orphée, de Linus, » d'Alcée, de Pindare, etc. »

Au reste, ni parmi les Hébreux ni parmi les païens, les *cantiques* n'étoient pas tellement des expressions de la joie publique, qu'on ne les employât aussi dans les occasions tristes et lugubres : témoin ce beau *cantique* de David sur la mort de Saül et de Jonathas, qu'on trouve au second livre des Rois, chapitre premier. Ces sortes de *cantiques* ou d'élégies eurent tant de charmes pour les Hébreux, qu'ils en firent des recueils, et que, long-temps après la mort de Josias, ils répétoient les plaintes de Jérémie sur la fin tragique de ce roi.

Les anciens donnoient encore le nom de *cantiques* à certains monologues passionnés et touchans de leurs tragédies, à-peu-près comme quelques monologues qui, dans plusieurs tragédies de Corneille, sont en stances de vers irréguliers, et qu'on auroit pu mettre en musique. Telles sont les stances du *Cid*, celles de *Polyeucte*, qui sont très-belles, et celles d'*Héraclius*. Au reste, l'usage de ces stances paroît entièrement banni de nos tragédies modernes.

Le *Cantique des Cantiques* est un épithalame en forme d'idylle ou de bucolique, dans lequel on fait parler un époux et une épouse, les amis de l'époux et les compagnes de l'épouse. Les Juifs ne permettoient la lecture de ce livre qu'à des personnes qui étoient dans un âge de maturité, c'est-à-dire, à ceux qui avoient au moins trente ans. Ils étoient néanmoins persuadés que ce livre n'étoit pas un simple *cantique* d'amour, et que sous ces termes il y avoit des mystères cachés. Quelques-uns ont cru que l'unique but de Salomon, dans ce *cantique*, avoit été de décrire ses amours avec Abisag, Sunamite, ou avec la fille de Pharaon. D'autres, au contraire, pensent que cet ouvrage n'a point d'autre sens que le sens allégorique; que Salomon n'a pensé, en le

composant, à aucun amour charnel, et que tout cela ne se doit entendre que de l'amour spirituel de Dieu pour la synagogue, selon les Juifs, ou de Jésus-Christ pour l'église, selon les Chrétiens. On peut tenir le milieu entre ces deux opinions, en disant que, selon le sens de l'histoire, c'est un *cantique* pour célébrer les noces de Salomon avec la fille du roi d'Égypte, qui est appelée Salamite du nom de Salomon; et que, selon le sens mystique, dont l'histoire n'est que la base, cela doit s'entendre de Jésus-Christ et de son église, dont l'union est comparée, dans l'évangile, à celle du mari et de la femme.

M. l'évêque de Meaux a distingué dans le *cantique* sept parties d'églogues, qui répondent aux sept jours pendant lesquels les anciens avoient coutume de célébrer leurs noces. Plusieurs autres ont commenté ce livre, et l'ont expliqué en différens sens; quelques-uns même en ont abusé. Rien n'est plus élégant ni plus noble en ce genre d'Idylle que cet ouvrage : on y voit un feu, un esprit, une délicatesse, une variété, une noblesse et des agrémens inimitables.

Dom Calmet dit que, pour pénétrer le sens du *Cantique des Cantiques* et en comprendre tout le mystère, il faut s'élever à des sentimens au-dessus de la chair et du sang et y considérer le mariage ou l'union de Jésus-Christ avec la nature humaine, avec l'église et avec une ame sainte et fidèle; que c'est-là la clef de ce divin livre, qui est une allégorie continuée, où, sous les termes d'une noce ordinaire, on exprime un mariage tout divin et tout surnaturel.

L'église chrétienne, aussi-bien que la synagogue, a toujours reçu le *Cantique des Cantiques* au nombre des livres canoniques. Nous ne connoissons dans l'antiquité que Théodore de Mopsueste qui l'ait rejeté, et qui ait nié sa canonicité. Quelques rabbins ont douté de son inspiration, et les anabaptistes le rejettent comme un livre dangereux; mais on leur oppose l'autorité de la synagogue et de l'église chrétienne, qui l'ont toujours mis au rang des saintes écritures les moins douteuses. Si l'on objecte que ni Jésus-Christ ni les apôtres ne l'ont

jamais cité, et que le nom de Dieu ne s'y trouve point, on répond qu'il y a bien d'autres livres saints que le Sauveur n'a pas cités expressément; et que dans une allégorie, où le fils de Dieu est caché sous la figure d'un époux, il n'est pas nécessaire qu'il soit exprimé sous son propre nom : si cela étoit; ce ne seroit plus une allégorie.

(ANONYME.)

Le *cantique* de Salomon, considéré, non comme un ouvrage mystérieux, mais comme un morceau de poésie, ne me semble pas mériter toute sa réputation : on y voit quelques traits d'un sentiment assez naïf et des images assez douces, un style simple et naturel; mais cela est noyé dans une multitude de comparaisons sans justesse, et de détails sans agrément : et que ce fût l'épithalame, le chant nuptial de Salomon, je n'y vois nulle vraisemblance.

Est-il possible d'imaginer que Salomon eût fait dire à sa jeune épouse qu'elle couroit les rues toute la nuit pour le chercher; qu'elle avoit rencontré la sentinelle, et qu'elle lui avoit demandé si elle n'avoit pas vu son amant? L'épouse de Salomon auroit-elle dit que ses frères l'avoient battue et lui avoient fait garder les vignes? Salomon lui-même auroit-il dit qu'on lui prît les petits renards qui gâtoient les vignes, parceque sa vigne étoit en fleurs? etc., etc. Ou le livre a un sens mystérieux, ou il n'en a aucun pour nous; et si ce n'est qu'une pastorale, il est bien évident qu'elle n'est pas de Salomon.

Chez les Hébreux, le *cantique* étoit employé indifféremment à célébrer des évènemens heureux et mémorables, ou à déplorer des malheurs : il prenoit le ton de l'ode; et il en est quelquefois le modèle le plus sublime ou le plus touchant.

En parlant de l'ode, on ne cesse de vanter Pindare, qu'on entend mal et dont il ne reste presque rien de vraiment digne d'admiration. Horace est mieux connu et plus justement admiré : mais, quoique le style de ses odes soit le prodige de l'art d'écrire; quoique, pour la

beauté des pensées et des images, pour la variété du coloris, des tours, des mouvemens, pour l'abondance des idées, comme pour la richesse et le choix de l'expression, ce soit peut-être des modèles antiques, celui dont les modernes ont le moins approché ; je crois voir le génie de l'ode, l'enthousiasme et l'inspiration, mieux marqués dans les *cantiques* de Moïse.

Le *Cantemus Domino*, après le passage de la mer Rouge, est l'expression la plus sublime des mouvemens de reconnoissance et d'admiration d'un peuple, qui par un prodige vient d'échapper au glaive de ses ennemis.

Un Dieu déployant sa puissance et faisant éclater sa gloire, les eaux de la mer assemblées par le souffle de sa colère, et tout-à-coup leur mouvement rompu et l'onde rendue immobile; une route profonde ouverte au milieu des flots suspendus; les cris de fureur des Égyptiens poursuivant les Israélites, et leur insolence en contraste avec le sort qui les attendoit ; les chars de Pharaon, ses guerriers, son armée, ensevelis sous la chûte des eaux, couverts des vagues mugissantes, et tombant au fond de l'abyme; Israël délivré pour aller habiter la terre qui lui est promise ; et déja l'effroi répandu parmi les Philistins, parmi les rois d'Édom et de Moab, chez les peuples de Chanaan ; tels sont les tableaux que présente ce beau *cantique;* et, parmi ces tableaux, les mouvemens d'enthousiasme de tout un peuple qui s'écrie : « C'est là, mon Dieu, et je lui rendrai gloire ; » c'est le Dieu de mes pères, et je l'exalterai. Ta main, » Seigneur, a signalé ta force; ta main s'est étendue et » a frappé mes ennemis. Les tiens sont dévorés comme » un faisceau de chaume aride, d'un trait de feu de ta » colère. Oh! qui est semblable à toi, Seigneur? Soit » que tu fasses éclater ou ta grandeur ou ta puissance, » que tu veuilles te rendre admirable ou terrible, qui » osera s'égaler à toi »?

Le second cantique n'est pas du même genre : Moïse y parle seul, et l'époque en est remarquable. Ce fut lorsque Moïse eut appris de Dieu même que l'heure de sa mort approchoit; ce fut alors que, prêt à descendre au tombeau, il assembla le peuple, et du ton

le plus élevé de l'inspiration : « Que les cieux m'écou-» tent parler, dit-il, et que la terre soit attentive à » mes paroles. Dieu est la fidélité même. Exempt de » toute iniquité, il est juste et droit par essence ». Alors, rappelant tout ce que Dieu avoit fait en faveur de son peuple, il reprit : « Et comment as-tu re-» connu tant de bienfaits, peuple stupide et in-» sensé »?... On voit, par cet extrait, qu'une élo-quence véhémente est le caractère de ce *cantique*.

(M. MARMONTEL.)

CARACTÈRE *.

CARACTÈRE, en morale, est la disposition habituelle de l'ame, par laquelle on est plus porté à faire, et l'on fait en effet plus souvent des actions d'un certain genre, que des actions du genre opposé. Ainsi un homme qui pardonne rarement, ou qui ne pardonne jamais, est d'un *caractère* vindicatif; je dis rarement ou jamais. En effet, le *caractère* est formé, non par la disposition rigoureusement constante, mais par la disposition habituelle, c'est-à-dire, la plus fréquente dans laquelle l'ame se trouve.

M. Duclos, dans ses *Considérations sur les Mœurs*, remarque, avec grande raison, que la plupart des fautes et des sottises des hommes dans leur conduite, viennent de ce qu'ils n'ont pas l'esprit en équilibre, pour ainsi dire, avec leur *caractère*. Cicéron, par exemple, étoit un grand esprit et une ame foible; c'est pour cela qu'il fut grand orateur, et homme d'état médiocre, et ainsi des autres.

Rien n'est plus dangereux dans la société qu'un homme sans *caractère*, c'est-à-dire dont l'ame n'a aucune disposition plus habituelle qu'une autre. On se fie à l'homme vertueux; on se défie du frippon. L'homme sans *caractère* est alternativement l'un et l'autre, sans qu'on puisse le deviner, et ne peut être regardé ni comme ami ni comme ennemi; c'est une espèce d'anti-amphibie, s'il est permis de s'exprimer de la sorte, qui n'est bon à vivre dans aucun élément. Cela me rappelle cette belle loi de Solon, qui déclaroit infâmes tous ceux qui ne prenoient point de parti dans les séditions : il sentoit que rien n'étoit plus à craindre que les *caractères* et les hommes non décidés.

Caractère des nations. Le *caractère* d'une nation consiste dans une certaine disposition habituelle de l'ame qui est plus commune chez une nation que chez une autre, quoique cette disposition ne se rencontre pas dans tous les membres qui composent la nation : ainsi le *caractère* des Français est la légèreté, la gaieté,

la sociabilité, l'amour de leurs rois et de la monarchie même, etc.

Dans les nations qui subsistent depuis long-temps, on remarque un fond de caractère qui n'a point changé : ainsi les Athéniens, du temps de Démosthène, étoient grands amateurs de nouvelles ; ils l'étoient du temps de Saint Paul, et ils le sont encore aujourd'hui. On voit aussi dans le livre admirable de Tacite sur les mœurs des Germains, des choses qui sont encore vraies aujourd'hui de leurs descendans.

Il y a grande apparence que le climat influe beaucoup sur le caractère général ; car on ne sauroit l'attribuer à la forme du gouvernement, qui change toujours au bout d'un certain temps : cependant il ne faut pas croire que la forme du gouvernement, lorsqu'elle subsiste long-temps, n'influe aussi à la longue sur le *caractère* d'une nation. Dans un état despotique, par exemple, le peuple doit devenir bientôt paresseux, vain et amateur de la frivolité ; le goût du vrai et du beau doit s'y perdre : on ne doit ni faire ni penser de grandes choses.

Caractère des sociétés ou *corps particuliers*. Les sociétés ou corps particuliers, au milieu d'un peuple, sont en quelque manière de petites nations entourées d'une plus grande : c'est une espèce de greffe, bonne ou mauvaise, entée sur un grand tronc ; aussi les sociétés ont-elles, pour l'ordinaire, un caractère particulier qu'on appelle *esprit de corps*. Dans certaines compagnies, par exemple, le *caractère* général est l'esprit de subordination, dans d'autres l'esprit d'égalité, et ce ne sont pas là les plus mal partagées : celles-ci sont fort attachées à leurs usages ; celles-là se croient faites pour en changer. Ce qui est un défaut dans un particulier, est quelquefois une vertu dans une compagnie. Il seroit nécessaire, par exemple, suivant la remarque d'un homme d'esprit, que les compagnies littéraires fussent pédantes.

Souvent le caractère d'une société est très-différent de celui de la nation, où elle se trouve, pour ainsi dire, transplantée. Des corps, par exemple, qui dans une monarchie, feroient vœu de fidélité à un autre prince qu'à leur souverain légitime, devroient naturellement avoir moins d'attachement pour ce souverain que le reste

de la nation ; c'est la raison pour laquelle les moines ont fait tant de mal à la France du temps de la ligue : il ne faut pas croire cependant que cet esprit ne change pas : d'autres temps, d'autres mœurs. Les religieux, dont les chefs résident à Rome, dit le célèbre M. de Voltaire dans son admirable *Essai sur le siècle de Louis XIV*, sont autant de sujets immédiats du pape, répandus dans tous les états. La coutume qui fait tout, et qui est cause que le monde est gouverné par des abus comme par des loix, n'a pas toujours permis aux princes de remédier entièrement à un danger qui tient d'ailleurs à des choses utiles et sacrées. Prêter serment à un autre qu'à son prince, est un crime de lèze-majesté dans un laïque ; c'est dans le cloître un acte de religion. La difficulté de savoir jusqu'à quel point on doit obéir à ce souverain étranger, la facilité de se laisser séduire, le plaisir de secouer un joug naturel pour en prendre un qu'on se donne à soi-même, l'esprit de trouble, le malheur des temps, n'ont que trop souvent porté des ordres entiers de religieux à servir Rome contre leur patrie.

L'esprit éclairé qui règne en France depuis un siècle, et qui s'est étendu dans presque toutes les conditions, a été le meilleur remède à cet abus. Les bons livres écrits sur cette matière sont de vrais services rendus aux rois et aux peuples ; et un des grands changemens qui se soient faits par ce moyen dans nos mœnrs sous Louis XIV, c'est la persuasion dans laquelle les religieux commencent tous à être qu'ils sont sujets du roi avant que d'être serviteurs du pape. Ainsi pour le salut des états la philosophie brise enfin les portes fermées.

Un des plus sûrs moyens de connoître les véritables mœurs d'un peuple, est de le considérer dans les états les plus nombreux, et dans cette partie de la nation qui a le moins d'intérêt de se cacher. Transportez-vous à la Chine, et considérez deux crocheteurs qui se rencontrent dans une rue étroite ; ils mettent bas leurs fardeaux, se font mille excuses pour l'embarras qu'ils se causent, et se demandent pardon à genoux. A Londres au contraire, ou à Paris, si deux portes-faix se croisent, ils commencent par se quereller et finissent par se battre.

Combien de voyageurs peu philosophes, qui ne jugent du *caractère* des nations chez lesquelles ils séjournent, que par celui de deux ou trois personnes qu'ils fréquentent. Ils ressemblent, pour la plupart, à cet Autrichien qui, passant par Blois, où il n'avoit vu que son hôtesse qui étoit rousse et peu complaisante, mit sur son *album : Nota* que toutes les femmes de Blois sont rousses et acariâtres.

Le duc d'Orléans, régent, interrogeoit un étranger sur le *caractère* et le génie différent des nations de l'Europe. La seule manière, lui dit l'étranger, de répondre à votre altesse royale, est de lui répéter les premières questions que, chez les divers peuples, l'on fait le plus communément sur le compte d'un homme qui se présente dans le monde. En Espagne, ajouta-t-il, on demande : Est-ce un grand de la première classe? En Allemagne, peut-il entrer dans les chapitres? En France, est-il bien à la cour? En Hollande, combien a-t-il d'or? En Angleterre, quel homme est-ce?

On a tracé ainsi le *caractère* de quelques nations de l'Europe.

De l'Irlandais.

Les Irlandais sont particulièrement distingués par la gaieté et la légèreté de leur humeur; ils ressemblent en cela aux Français; les Anglais transplantés dans ce pays, y perdent avec le temps leur air sérieux et mélancolique, deviennent plus gais, plus dissipés, plus amoureux du plaisir et moins adonnés à la réflexion.

On ne peut pas dire que cette différence d'humeur naisse du climat ou du sol, qui sont en général les mêmes qu'en Angleterre : elle ne peut être que l'effet du gouvernement. Les Irlandais vivent dans une contrée fertile, séparée du reste du monde, protégée par une nation puissante contre toute insulte de la part des étrangers; indifférens sur la grandeur de leurs voisins, ils n'ont point d'intérêts nationaux assez importans pour les inquiéter et pour obscurcir la gaieté de leur *caractère* par la gravité de l'orgueil. Dans cet état, ils se livrent à l'indolence et au plaisir, suivent leur goût au-

tant qu'ils peuvent, sont aisément dominés par le ressentiment, et se soumettent sans peine à l'autorité.

De l'Écossais.

L'Écosse avoit eu jusqu'au dix-septième siècle le droit de se gouverner elle-même, tant pour l'administration extérieure qu'intérieure; ce sentiment du pouvoir et une longue continuation du même gouvernement, produisent nécessairement l'amour de la patrie; aussi les Ecossais sont-ils toujours prévenus en faveur de leurs compatriotes et jaloux de la gloire de leur pays. La cause de ces passions nationales a cessé avec l'administration nationale; mais les effets en sont encore sensibles, et dureront peut-être plusieurs siècles.

Le terrein de l'Écosse est peu fertile, et conséquemment le peuple y est frugal: il seroit absurde qu'il eût le même goût pour le plaisir que le peuple d'Irlande; ce seroit se créer des besoins qu'il n'est pas au pouvoir de la nature de satisfaire: cette frugalité mène plusieurs autres vertus à sa suite. Les Écossais ont du courage dans l'adversité, parceque, dès leur enfance, ils ont appris à souffrir; ils sont modérés dans la prospérité, parcequ'il est rare que ceux qui ont été dans la simplicité, acquièrent, après un certain âge, de nouveaux goûts pour le luxe et pour le rafinement des plaisirs.

De l'Anglais.

Les Anglais tiennent beaucoup de l'intempérie de leur climat; ils sont mélancoliques, inconstans et inquiets: aussi les médecins appellent l'Angleterre *la région de la rate.* C'est ce qui leur donne une physionomie pensive, et une certaine gravité triste qu'ils conservent même dans les plaisirs.

Ils ont communément une sincérité sans fard, et aiment à dire leur pensée avec une simplicité pleine de bon sens. Ils tiennent le milieu entre la fine contrainte des méridionaux et la grossièreté impolie des peuples du Nord.

On doit louer en eux une honnête intégrité, un

mépris des formalités et des minuties, et une attention qui se prête plus aux grandes choses qu'aux petites.

Ce qui fait le plus grand éloge de ce peuple, c'est le *caractère* compatissant des voleurs et des brigands qui infestent les grands chemins. Il n'est peut-être aucune nation qui puisse citer des exemples de cette espèce, et faire voir des méchans qui mêlent la pitié à l'injustice; qui savent s'arrêter dans le crime, et qui conservent un reste de vertu au milieu de leur violence. Par-tout ailleurs, le vol et le meurtre se suivent presque toujours; c'est ce qui n'arrive en Angleterre qu'en cas de résistance ou de poursuite : les bandits des autres pays sont impitoyables; ici les brigands sont généreux à l'égard du public, et se piquent de vertu entr'eux. Ainsi, pour caractériser les Anglais par les vices et les vertus qu'on observe dans la classe du peuple, on peut dire qu'ils montrent tous leurs défauts à un étranger, et qu'ils réservent leurs vertus pour l'œil pénétrant du philosophe.

Des Français.

Les Français ont trouvé ou inventé l'art de réunir les deux extrêmes; ils ont ensemble les vertus et les vices qui paroissent les plus incompatibles. Ils sont un composé de force et de foiblesse. On peut les dire efféminés quoique braves; faux et en même temps gens d'honneur, mais avec finesse; splendides sans être généreux; guerriers, mais raffinés dans leurs manières, possédant assez de qualités pour mériter des applaudissemens, sans cependant être vertueux; sérieux dans les bagatelles, gais dans toutes leurs opérations et dans toutes leurs entreprises; femmes à la toilette, héros dans le champ de Mars; corrompus, mais décens dans la conduite, divisés par leurs sentimens et unis dans l'action; foibles, si l'on considère leurs mœurs, forts, si l'on a égard à leurs principes; méprisables dans la vie privée, formidables en tant que nation.

En un mot, cette nation légère, capricieuse, inconséquente, sans but, sans réflexion, sans *caractère*, change avec la même facilité de systèmes, de ridicules, de modes et d'amis; et, pour conclusion, elle n'a d'uniformité que dans son inconstance.

De l'Espagnol.

Nous prenons mal-à-propos pour un sérieux imperturbable et bien près du ridicule, la gravité dont nous faisons reproche aux Espagnols, et dont ils se vantent avec raison. Le genre de gravité qui caractérise cette nation, et qui formoit le *caractère* des Spartiates et des Romains, n'est autre chose que la constance et la fermeté dans les résolutions qu'on a prises après un profond et long examen. C'est la qualité opposée à l'inconsidération et à la légèreté, enfin à cette mobilité qui, chez tous les peuples du monde, est le *caractère* de l'enfance, et qui, chez les Gaulois nos ancêtres, éclatoit, au rapport de César, dans toutes leurs actions, même à à tout âge.

Les Espagnols sont froids, sombres en apparence et réservés jusqu'à l'affectation; mais ce n'est-là que leur conduite extérieure. Le silence qu'ils observent les rend extrêmement secrets, et ils le sont sur-tout avec les étrangers; mais quand les Espagnols sont une fois liés d'amitié, ils quittent entièrement ces dehors graves et apprêtés, rien n'est caché pour leurs amis; ce ne sont plus les mêmes hommes; ils sont doux, empressés, polis, francs et pleins d'attention; fidèles en amitié, ils sont aussi implacables dans leur haine.

La profession des armes est si naturelle aux Espagnols, qu'ils lui sacrifient le commerce, les manufactures, les arts, l'agriculture; aussi l'Espagne est-elle plus guerrière que riche. Le paysan le plus indigent abandonne sa charrue pour voler aux combats. On sait avec quelle chaleur, avec quelle célérité se formèrent les armées espagnoles lors de la guerre de la succession: on n'entendoit dans ce vaste royaume que ces mots: *A la guerra! à la guerra!* et les campagnes restèrent sans cultivateurs.

(*M.* D'ALEMBERT.)

CARDAN *.

Jérôme Cardan, Milanais, naquit le premier octobre 1508; il fut professeur en médecine dans presque toutes les académies d'Italie. En 1570 il fut mis en prison, et en étant sorti, il alla à Rome, où le pape lui donna une pension. On remarque une étrange inégalité dans ses mœurs; et sa vie a été remplie de différentes aventures qu'il a écrites lui-même avec une simplicité ou une liberté qui n'est guère en usage parmi les gens de lettres. En effet, il paroît n'avoir composé l'histoire de sa vie que pour instruire le public qu'on peut être fou et avoir beaucoup de génie. Il avoue également ses bonnes et ses mauvaises qualités. Il semble avoir tout sacrifié au desir d'être sincère; et cette sincérité déplacée va toujours à ternir sa réputation. Quoiqu'un auteur ne se trompe guère quand il parle de ses mœurs et de ses sentimens, on est cependant assez disposé à contredire *Cardan*, et à lui refuser toute créance; tant il semble difficile que la nature ait pu former un caractère aussi capricieux et aussi inégal que le sien. Il se félicitoit de n'avoir aucun ami sur la terre, mais en revanche d'avoir un esprit aërien mi-parti de Saturne et de Mercure, qui le conduisoit sans relâche et l'avertissoit de tous ses devoirs. Il nous apprend encore qu'il étoit si inégal dans son marcher, qu'on le prenoit sans doute pour un fou. Quelquefois il marchoit fort lentement, et en homme qui étoit dans une profonde méditation; et puis tout d'un coup il doubloit le pas avec des postures bizarres. Il se plaisoit, dans Bologne, à se promener sur un charriot à trois roues. Enfin on ne sauroit mieux représenter la singularité de ce philosophe que par ces vers d'Horace que *Cardan* avoue lui convenir très-bien.

Nil æquale homini fuit illi, sæpè velut qui
Currebat fugiens hostem, persæpè velut qui
Junonis sacra ferret: habebat sæpè ducentos,
Sæpè decem servos. etc.

Quand la nature ne lui faisoit pas sentir quelque dou-

leur, il se procuroit lui-même ce sentiment désagréable en se mordant les lèvres, et en se tiraillant les doigts jusqu'à ce qu'il en pleurât. Il n'en usoit ainsi, disoit-il, que pour tempérer des saillies ou des impétuosités d'esprit si violentes, qu'elles lui étoient plus insupportables que la douleur même, et pour mieux goûter ensuite le plaisir de la santé. Enfin *Cardan* assure qu'il étoit vindicatif, envieux, traître, sorcier, médisant, calomniateur, abandonné aux plus sales et plus exécrables excès que l'on puisse imaginer. D'un autre côté il n'y a jamais eu personne qui ait eu si bonne opinion de soi-même; et qui se soit tant loué que *Cardan*. Voici quelques-uns des éloges qu'il se donne. « Nous avons été » admirés de plusieurs peuples. On a écrit une infinité » de choses à ma lonange, tant en vers qu'en prose. » Je suis né pour délivrer le monde d'une infinité d'er- » reurs. Ce que j'ai inventé n'a pu être trouvé par » aucun de mes contemporains, ni par ceux qui ont » vécu avant moi; c'est pourquoi ceux qui écrivent » quelque chose digne d'être dans la mémoire des » hommes, n'ont pas honte d'avouer qu'ils le tiennent » de moi. J'ai fait un livre de dialectique où il n'y a pas » une lettre de superflue, et où il n'en manque au- » cune. Je l'ai achevé dans sept jours, ce qui semble un » prodige. A peine se trouvera-t-il quelqu un qui puisse » se vanter de l'avoir bien entendu dans un an; et » celui qui l'aura compris semblera avoir été instruit » par un démon familier. »

Si l'on considère dans *Cardan* les qualités d'esprit, on ne sauroit nier qu'il ne fût orné de toutes sortes de connoissances, et qu'il n'eût fait plus de progrès dans la philosophie et dans la médecine, dans l'astronomie, dans les mathématiques, etc. que la plupart de ceux même qui, de son temps, ne s'étoient appliqués qu'à une seule de ces sciences. Scaliger, qui a écrit contre *Cardan* avec beaucoup de chaleur, avoue qu'il avoit un esprit très-profond, très-heureux, et même incomparable; de sorte qu'on ne peut s'empêcher de convenir que son ame ne fût d'une trempe singulière.

Quelques uns l'ont accusé d'impiété et même d'athéïsme; en effet, dans son livre *de Subtilitate*, il rap-

porte quelques dogmes de diverses religions, avec les argumens dont on les appuie : il propose les raisons des Païens, des Juifs, des Mahométans et des Chrétiens ; mais celles des Chrétiens sont toujours les moins fortes : cependant, en lisant le livre que *Cardan* a composé *de Vitâ propriâ*, on y trouve plus le caractère d'un homme superstitieux que celui d'un esprit fort. Il est vrai qu'il avoue qu'il n'étoit guère dévot, *parùm pius* ; mais il assure aussi qu'encore que naturellement il fut très-vindicatif, il négligeoit de se venger quand l'occasion s'en présentoit : il le négligeoit, dis-je, par respect pour Dieu, *Dei ob venerationem.* « Il n'y a point de prière, dit-il, qui vaille » le culte que l'on rend à Dieu, en obéissant à sa » loi contre le plus fort penchant de la nature. » Il se vante d'avoir refusé d'Édouard, roi d'Angleterre, une somme considérable que ce prince lui offroit à condition qu'il lui donneroit les titres que le pape lui avoit ôtés. Enfin on ne peut rien voir de plus solide ni de plus sage que les réflexions qu'il fait dans son chapitre xxij, où il expose sa religion. La raison de son goût pour la solitude sent-elle l'impie ? « Quand » je suis seul, disoit-il, je suis plus qu'en tout autre » temps avec ceux que j'aime ; Dieu et mon bon » ange. »

Cardan avoit un esprit vaste et déréglé, plus hardi que judicieux, plus amoureux de l'abondance que du choix. La même bizarrerie qu'il avoit dans sa conduite paroît dans la composition de ses ouvrages. Nous avons de cet auteur une multitude d'écrits où l'obscurité et les digressions arrêtent le lecteur à chaque pas. On trouve dans son Arithmétique plusieurs discours sur le mouvement des planètes, sur la création, sur la tour de Babel. Il y a dans sa Dialectique un jugement sur les Historiens et sur ceux qui ont composé des lettres. Il avoue qu'il faisoit des digressions afin de remplir plutôt la feuille ; car son marché avec le libraire étoit à tant par feuille ; et il ne travailloit pas moins pour avoir du pain que pour acquerir de la gloire. C'est lui qui a réveillé, dans ces derniers siècles, toute cette philosophie secrète de la cabale et des

cabalistes, qui remplissoit le monde d'esprits auxquels *Cardan* prétendoit qu'on pouvoit devenir semblable en se purifiant par la philosophie.

Cardan avoit pris cette belle divise : *Tempus mea possessio, tempus ager meus*, le temps est ma richesse, c'est le champ que je cultive.

(ANONYME.)

CARTES.

CARTES *.

Les *cartes* sont de petits feuillets de carton oblongs, ordinairement blancs d'un côté, peints de l'autre de figures humaines ou autres, et dont on se sert à plusieurs jeux, qu'on appelle par cette raison *jeux de cartes*. Entre ces jeux il y en a qui sont purement de hasard, et d'autres qui sont de hasard et de combinaison. On peut compter le lansquenet, le breland, le pharaon, au nombre des premiers; l'ombre, le piquet, le médiateur, au nombre des seconds. Il y en a où l'égalité est très-exactement conservée entre les joueurs, par une juste compensation des avantages et des désavantages; il y en a d'autres où il y a évidemment de l'avantage pour quelques joueurs, et du désavantage pour d'autres : il n'y en a presqu'aucun dont l'invention ne montre quelqu'esprit; et il y en a plusieurs qu'on ne joue point supérieurement sans en avoir beaucoup, du moins de l'esprit du jeu.

Le père Ménestrier, Jésuite, dans sa bibliothèque curieuse et instructive, nous donne une petite histoire de l'origine du jeu de *cartes*. Après avoir remarqué que les jeux sont utiles, soit pour délasser, soit même pour instruire; que la création du monde a été pour l'Être suprême une espèce de jeu; que ceux qui montroient chez les Romains les premiers élémens, s'appeloient *Ludi magistri*; que Jésus-Christ même n'a pas dédaigné de parler des jeux des enfans : il distribue les jeux, en jeux de hasard, comme les dés; en jeux d'esprit, comme les échecs; et en jeux de hasard et d'esprit, comme les *cartes*. Mais il y a des jeux de *cartes*, ainsi que nous l'avons remarqué, qui sont de pur hasard.

Selon le même auteur, il ne paroît aucun vestige de *cartes* à jouer avant l'année 1392, que Charles VI tomba en frénésie. Le jeu de *cartes* a dû être peu commun avant l'invention de la gravure en bois, à cause de la dépense que la peinture des *cartes* eût occasionnée. Le père Ménestrier ajoute que les Allemands, qui

eurent les premiers des gravures en bois, gravèrent aussi les premiers des moules de *cartes*, qu'ils chargèrent de figures extravagantes : d'autres prétendent encore que l'impression des *cartes* est un des premiers pas qu'on ait faits vers l'impression en caractères gravés sur des planches de bois, et citent à ce sujet les premiers essais d'imprimerie faits à Harlem, et ceux qu'on voit dans la bibliothèque Bodléïane. Ils pensent que l'on se seroit plutôt apperçu de cette ancienne origine de l'imprimerie, si l'on eût considéré que les grandes lettres de nos manuscrits de 900 ans paroissent avoir été faites par des enlumineurs.

On a voulu, par le jeu de *cartes*, dit le père Ménestrier, donner une image de la vie paisible, ainsi que par le jeu des échecs, beaucoup plus ancien, on en a voulu donner une de la guerre. On trouve dans le jeu de *cartes* les quatre états de la vie ; le cœur représente les gens d'église ou de chœur, espèce de rébus ; le pique, les gens de guerre ; le treffle, les laboureurs, et les carreaux, les bourgeois, dont les maisons sont ordinairement carrelées. Voilà une origine et des allusions bien ridicules. On lit dans le père Ménestrier, que les Espagnols ont représenté les mêmes choses par d'autres noms. Les quatre rois, David, Alexandre, César, Charlemagne, sont des emblêmes des quatre grandes monarchies, Juive, Grecque, Romaine et Allemande. Les quatre dames, Rachel, Judith, Pallas et Argine, anagramme de *Regina* (car il n'y a jamais eu de reine appelée *Argine*,) expriment les quatre manières de régner, par la beauté, par la piété, par la sagesse et par le droit de la naissance. Enfin les valets représentoient les servans d'armes. Le nom de *valet*, qui s'est avili depuis, ne se donnoit alors qu'à des vassaux de grands seigneurs, ou à de jeunes gentilshommes qui n'étoient pas encore chevaliers. Les Italiens ont reçu le jeu de *cartes* les derniers. Ce qui pourroit faire soupçonner que ce jeu a pris naissance en France, ce sont les fleurs-de-lis qu'on a toujours remarquées sur les habits de toutes les figures en *cartes*. La Hire, nom qu'on voit au bas du valet de cœur, pourroit avoir été l'inventeur des *cartes*, et s'être fait compagnon d'Hector et d'Ogier le Danois, qui sont les valets de carreau et de

pique, comme il semble que le cartier se soit réservé le valet de treffle pour lui donner son nom.

On a mis de grands impôts sur les *cartes*, ainsi que sur le tabac; cependant je ne pense pas que ceux mêmes qui usent le plus de l'un, et qui se servent le plus des autres, aient le courage de s'en plaindre. Qui eût jamais pensé que la fureur pour ces deux superfluités pût s'accroître au point de former un jour deux branches importantes des fermes. Qu'on n'imagine pas que celle des *cartes* soit un si petit objet. Il y a tel cartier qui fabrique jusqu'à deux cents jeux par jour.

Il y auroit un moyen de rendre cette ferme beaucoup plus importante; je le publie d'autant plus volontiers qu'il ne seroit certainement à charge à personne; ce seroit de taxer le prix des *cartes* au-dessous de celui qu'elles ont. Qu'arriveroit-il delà? qu'il y auroit si peu de différence entre les *cartes* neuves et des *cartes* recoupées, qu'on se détermineroit aisément à n'employer que des premières. Le fermier et le cartier y trouveroient leur compte tous deux: ce qui est évident; car les *cartes* se recoupent jusqu'à deux fois, et reparoissent par conséquent deux fois sur les tables. Si en diminuant le prix des *cartes* neuves, on parvenoit à diminuer de moitié la distribution des vieilles *cartes*, celui qui fabrique et vend par jour deux cens jeux de *cartes*, qui par la recoupe tiennent lieu de six cents, en pourroit fabriquer et vendre trois cents. Le cartier regagneroit sur le grand nombre de jeux vendus ce qu'on lui auroit diminué sur chacun, et la ferme augmenteroit sans vexer personne.

Il est surprenant que nos Français, qui se piquent si fort de bon goût, et qui veulent le mieux jusques dans les plus petites choses, se soient contentés jusqu'à présent des figures maussades dont les *cartes* sont peintes; il est évident, par ce qui précède, qu'il n'en coûteroit rien de plus pour y représenter des sujets plus agréables. Cela ne prouve-t-il point qu'il n'est pas aussi commun qu'on le pense de jouer, ou par amusement, ou sans intérêt? Pourvu qu'on tue le temps, ou qu'on gagne, on ne se soucie guère que ce soit avec des *cartes* bien ou mal peintes. (*M.* DIDEROT.)

CARTÉSIANISME *.

La philosophie de Descartes est ainsi appelée du nom latin *Cartesius* de son auteur. René Descartes naquit le 31 mars 1596, à la Haye, petite ville de la Touraine, de Joachim Descartes, conseiller au parlement de Bretagne, et de Jeanne Brochard, fille du lieutenant-général de Poitiers. On lui donna le surnom de *du Perron*, petite seigneurie située dans le Poitou, qui entra ensuite dans son partage après la mort de son père.

La délicatesse de son tempérament, et les infirmités fréquentes qu'il eut à soutenir pendant son enfance, firent appréhender qu'il n'eût le sort de sa mère, qui étoit morte peu de temps après être accouchée de lui; mais il les surmonta, et vit sa santé se fortifier à mesure qu'il avança en âge.

Lorsqu'il eut huit ans, son père lui trouvant des dispositions heureuses pour l'étude, et une forte passion pour s'instruire, l'envoya au collège de la Flèche. Il s'y appliqua, pendant cinq ans et demi, aux humanités; et durant ce temps, il fit de grands progrès dans la connoissance des langues grecque et latine, et acquit un goût pour la poésie qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie.

Il passa ensuite à la philosophie, à laquelle il donna toute son attention, mais qui étoit alors dans un état trop imparfait pour pouvoir lui plaire. Les mathématiques auxquelles il consacra la dernière année de son séjour à la Flèche, le dédommagèrent des dégoûts que lui avoit causés la philosophie. Elles eurent pour lui des charmes inconnus; et il profita avec empressement des moyens qu'on lui fournit pour s'enfoncer dans cette étude aussi profondément qu'il pouvoit le souhaiter. Le recteur du collège lui avoit permis de demeurer long-temps au lit, tant à cause de la délicatesse de sa santé, que parce qu'il remarquoit en lui un esprit porté naturellement à la méditation; Descartes qui, à son réveil, trouvoit toutes les forces de son esprit recueillies, et tous ses sens rassis par le repos de

la nuit, profitoit de ces conjonctures favorables pour méditer. Cette pratique lui tourna tellement en habitude, qu'il s'en fit une manière d'étudier pour toute sa vie ; et l'on peut dire que c'est aux matinées qu'il passoit dans son lit, que nous sommes redevables de ce que son génie a produit de plus important dans la philosophie et dans les mathématiques.

Son père, qui avoit fait prendre à son aîné le parti de la robe, sembloit destiner le jeune du Perron à celui de la guerre ; mais sa grande jeunesse et la foiblesse de son tempérament ne lui permettant pas de l'exposer sitôt aux travaux de ce métier pénible, il l'envoya à Paris, après qu'il eut fini le cours de ses études.

Le jeune Descartes s'y livra d'abord aux plaisirs, et conçut une passion d'autant plus forte pour le jeu, qu'il y étoit heureux ; mais il s'en désabusa bientôt, tant par les bons avis du père Mersenne qu'il avoit connu à la Flèche, que par ses propres réflexions. Il songea alors à se remettre à l'étude, qu'il avoit abandonnée depuis sa sortie du collège ; et se retirant pour cet effet de tout commerce oisif, il se logea dans une maison écartée du faubourg Saint-Germain, sans avertir ses amis du lieu de sa retraite. Il y demeura une partie de l'année 1614, et les deux suivantes presque entières, sans en sortir, et sans voir personne.

Ayant ainsi repris le goût de l'étude, il se livra entièrement à celle des mathématiques, auxquelles il voulut donner ce grand loisir qu'il s'étoit procuré ; et il cultiva particulièrement la géométrie et l'analyse des anciens, qu'il avoit déjà approfondie dès le collège.

Lorsqu'il se vit âgé de vingt-un ans, il crut qu'il étoit temps de songer à se mettre dans le service ; il se rendit pour cela en Hollande, afin d'y porter les armes sous le prince Maurice. Quoiqu'il choisit cette école, qui étoit la plus brillante qu'il y eût alors, par le grand nombre de héros qui se formèrent sous ce grand capitaine, il n'avoit pas dessein de devenir grand guerrier ; il ne vouloit être que spectateur des rôles qui se jouent sur ce grand théâtre, et étudier seulement les mœurs des hommes qui y paroissent. Ce fut pour

cette raison qu'il ne voulut point d'emploi, et qu'il s'entretint toujours à ses dépens, quoique, pour garder la forme, il eût reçu une fois la paie.

Comme on jouissoit alors de la trève, Descartes passa tout ce temps en garnison à Bréda ; mais il n'y demeura pas oisif. Un problême qu'il y résolut avec beaucoup de facilité, le fit connoître à Isaac Buckman, principal du collège de Dordrecht, lequel se trouvoit à Bréda, et, par son moyen, à plusieurs savans du pays.

Il y travailla aussi à plusieurs ouvrages, dont le seul qui ait été imprimé, est son *Traité de la musique*. Il le composa en latin, suivant l'habitude qu'il avoit de concevoir et d'écrire en cette langue. Après avoir fait quelques autres campagnes sous différens généraux, il se dégoûta du métier de la guerre, et y renonça avant la fin de la campagne de 1621.

Il avoit remis à la fin de ses voyages à se déterminer sur le choix d'un état ; mais, toutes réflexions faites, il jugea qu'il étoit plus à propos pour lui de ne s'assujétir à aucun emploi, et de demeurer maître de lui-même.

Après beaucoup d'autres voyages qu'il fit dans différens pays, la reine Christine de Suède, à qui il avoit envoyé son *Traité des passions*, lui fit faire, au commencement de l'année 1649, de grandes instances pour l'engager à se rendre à sa cour. Quelque répugnance qu'il se sentît pour ce nouveau voyage, il ne put s'empêcher de se rendre aux desirs de cette princesse ; et il partit sur un vaisseau qu'elle lui avoit envoyé. Il arriva à Stockholm au commencement du mois d'octobre, et alla loger à l'hôtel de M. Chanut, ambassadeur de France, son ami, qui étoit alors absent.

La reine, qu'il alla voir le lendemain, le reçut avec une distinction qui fut remarquée par toute la cour, et qui contribua peut-être à augmenter la jalousie de quelques savans auxquels son arrivée avoit paru redoutable. Elle prit, dans une seconde visite, des mesures avec lui pour apprendre sa philosophie de sa propre bouche ; et jugeant qu'elle auroit besoin de tout son esprit et de toute son application pour y réussir,

elle choisit la première heure d'après son lever pour cette étude, comme le temps le plus libre de la journée, où elle avoit l'esprit plus tranquille, et la tête plus dégagée des embarras des affaires.

Descartes s'assujétit à l'aller trouver dans sa bibliothèque tous les matins à cinq heures, sans s'excuser sur le dérangement que cela devoit causer dans sa manière de vivre, ni sur la rigueur du froid, qui est plus vif en Suède que par-tout où il avoit vécu jusques-là. La reine, en récompense, lui accorda la grace qu'il lui avoit fait demander, d'être dispensé de tout le cérémonial de la cour, et de n'y aller qu'aux heures qu'elle lui donneroit pour l'entretenir. Mais avant que de commencer leurs exercices du matin, elle voulut qu'il prît un mois ou six semaines pour se reconnoître, se familiariser avec le génie du pays, et former des liaisons qui pussent le retenir auprès d'elle le reste de ses jours.

Descartes dressa, au commencement de l'année 1650, les statuts d'une académie qu'on devoit établir à Stockholm; et il les porta à la reine le premier jour de février, qui fut le dernier qu'il la vit.

Il sentit, à son retour du palais, des pressentimens de la maladie qui devoit terminer ses jours; et il fut attaqué le lendemain d'une fièvre continue avec une inflammation de poumon. M. Chanut, qui sortoit d'une maladie semblable, voulut le faire traiter comme lui; mais sa tête étoit si embarrassée qu'on ne put lui faire entendre raison, et qu'il refusa opiniâtrement la saignée, disant, lorsqu'on lui en parloit: « Messieurs, » épargnez le sang français. » Il consentit cependant à la fin qu'elle se fît; mais il étoit trop tard; et le mal augmentant sensiblement, il mourut le 11 février 1650, dans sa cinquante-quatrième année.

La reine avoit dessein de le faire enterrer auprès des rois de Suède, avec une pompe convenable, et de lui dresser un mausolée de marbre; mais M. Chanut obtint d'elle qu'il fût enterré avec plus de simplicité dans le cimetière de l'hôpital des Orphelins, suivant l'usage des Catholiques.

Son corps demeura à Stockholm jusqu'à l'année 1666,

qu'il fut enlevé par les soins de M. d'Alibert, trésorier de France, pour être porté à Paris, où il arriva l'année suivante. Il fut enterré de nouveau en grande pompe, le 24 juin 1667, dans l'église de Sainte-Geneviève-du-Mont.

Quoique Galilée, Toricelli, Pascal et Boyle, soient proprement les pères de la physique moderne, Descartes, par sa hardiesse et par l'éclat mérité qu'a eu sa philosophie, est peut-être celui de tous les savans du dernier siècle à qui nous ayons le plus d'obligation. Jusqu'à lui l'étude de la nature demeura comme engourdie par l'usage universel où étoient les écoles de s'en tenir en tout au péripatétisme. Descartes, plein de génie et de pénétration, sentit le vide de l'ancienne philosophie; il la représenta au public sous ses vraies couleurs, et jeta un ridicule si marqué sur les prétendues connoissances qu'elle promettoit, qu'il disposa tous les esprits à chercher une meilleure route. Il s'offrit lui-même à servir de guide aux autres; et comme il employoit une méthode dont chacun se sentoit capable, la curiosité se réveilla par-tout. C'est le premier bien que produisit la philosophie de Descartes; le goût s'en répandit bientôt par-tout; on s'en faisoit honneur à la cour et à l'armée. Les nations voisines parurent envier à la France les progrès du *cartésianisme*, à-peu-près comme les succès des Espagnols aux deux Indes mirent les Européens dans le goût des nouveaux établissemens. La physique française, en excitant une émulation universelle, donna lieu à d'autres entreprises, peut-être à de meilleures découvertes. Le Newtonianisme même en est le fruit.

Nous ne parlerons point ici de la géométrie de Descartes; personne n'en conteste l'excellence, ni l'heureuse application qu'il en a faite à l'optique; et il lui est plus glorieux d'avoir surpassé en ce genre le travail de tous les siècles précédens, qu'il ne l'est aux modernes d'aller plus loin que Descartes. Nous allons donner les principes de sa philosophie, répandus dans le grand nombre d'ouvrages qu'il a mis au jour : commençons par sa méthode.

Discours sur la méthode. Descartes étant en Alle-

magne, et se trouvant fort désœuvré dans l'inaction d'un quartier d'hiver, s'occupa plusieurs mois de suite à faire l'examen des connoissances qu'il avoit acquises, soit dans ses études, soit dans ses voyages, et par ses réflexions, comme par les secours d'autrui, il y trouva tant d'obscurité et d'incertitude, que la pensée lui vint de renverser ce mauvais édifice, et de rebâtir le tout de nouveau, en mettant plus d'ordre et de liaison dans ses connoissances.

1°. Il commença par mettre à part les vérités révélées, parce qu'il pensoit, disoit-il, que pour entreprendre de les examiner et y réussir, il étoit besoin d'avoir quelqu'extraordinaire assistance du ciel, et d'être plus qu'homme.

2°. Il prit donc pour première maxime de conduite d'obéir aux loix et aux coutumes de son pays, retenant constamment la religion dans laquelle Dieu lui avoit fait la grace d'être instruit dès l'enfance, et se gouvernant en toute autre chose selon les opinions les plus modérées.

3°. Il crut qu'il étoit de la prudence de se prescrire, par provision, cette règle, parce que la recherche successive vdes érités qu'il vouloit savoir, pouvoit être très-longue, et que les actions de la vie ne souffrant aucun délai, il falloit se faire un plan de conduite; ce qui lui fit joindre une seconde maxime à la précédente, qui étoit d'être le plus ferme et le plus résolu en ses actions qu'il le pourroit, et de ne pas suivre moins constamment les opinions les plus douteuses, lorsqu'il s'y seroit une fois déterminé, que si elles eussent été très-assurées. Sa troisième maxime fut de tâcher toujours plutôt de se vaincre que la fortune, et de changer plutôt ses desirs que l'ordre du monde. Réfléchissant enfin sur les diverses occupations des hommes, pour faire choix des meilleures, il crut ne pouvoir rien faire de mieux que d'employer sa vie à cultiver sa raison par la méthode que nous allons exposer.

4°. Descartes s'étant assuré de ces maximes, et les ayant mises à part, avec les vérités de foi qui ont toujours été les premières en sa créance, jugea que pour

tout le reste de ses opinions, il pouvoit librement entreprendre de s'en défaire.

« A cause, dit-il, que nos sens nous trompent quelquefois, je voulus supposer qu'il n'y avoit aucune chose qui fût telle qu'ils nous la font imaginer; et parce qu'il y a des hommes qui se méprennent en raisonnant, même touchant les plus simples matières de géométrie, et y font des paralogismes, jugeant que j'étois sujet à faillir autant qu'un autre, je rejetai comme fausses toutes les raisons que j'avois prises auparavant pour des démonstrations; et enfin considérant que toutes les mêmes pensées que nous avons étant éveillés, nous peuvent aussi venir quand nous dormons, sans qu'il y en ait aucune pour lors qui soit vraie, je résolus de feindre que toutes les choses qui m'étoient jamais entrées dans l'esprit n'étoient non plus vraies que les illusions de mes songes; mais aussitôt après je pris garde que pendant que je voulois ainsi penser que tout étoit faux, il falloit nécessairement que moi qui le pensois, fusse quelque chose; et remarquant que cette vérité, je pense, donc je suis, étoit si ferme et si assurée, que toutes les plus extravagantes suppositions des sceptiques n'étoient pas capables de l'ébranler, je jugeai que je pouvois la recevoir sans scrupule pour le premier principe de la philosophie que je cherchois.

» Puis examinant avec attention ce que j'étois, et voyant que je pouvois feindre que je n'avois aucun corps, et qu'il n'y avoit aucun monde, ni aucun lieu où je fusse; mais que je ne pouvois pas feindre pour cela que je n'étois point, et qu'au contraire de cela même je pensois à douter de la vérité des autres choses, il suivoit très-évidemment et très-certainement que j'étois; au lieu que si j'eusse seulement cessé de penser, encore que tout le reste de ce que j'avois jamais imaginé eût été vrai, je n'avois aucune raison de croire que j'eusse été : je connus delà que j'étois une substance dont toute l'essence ou la nature n'est que de penser, et qui, pour être, n'a besoin d'aucun lieu, ni ne dépend d'aucune chose matérielle, encore que ce *moi*, c'est-à-dire l'ame par laquelle je suis ce que

» je suis, est entièrement distincte du corps, et même » qu'elle est plus aisée à connoître que *lui*, et qu'en- » core qu'il ne fût point, elle ne laisseroit pas d'être » tout ce qu'elle est.

» Après cela je considérai en général ce qui est re- » quis à une proposition pour être vraie et certaine; » car, puisque je venois d'en trouver une que je savois » être telle, je pensai que je devois aussi savoir en » quoi consiste cette certitude; et ayant remarqué qu'il » n'y a rien du tout en ceci, je pense, donc je suis, qui » m'assure que je dis la vérité, sinon que je vois très- » clairement que pour penser il faut être, je jugeai que » je pouvois prendre pour règle générale que les choses » que nous concevons fort clairement et fort distinc- » tement, sont toutes vraies. »

5°. Descartes s'étend plus au long dans ses méditations que dans le discours sur la méthode, pour prouver qu'il ne peut penser sans être; et de peur qu'on ne lui conteste ce premier point, il va au-devant de tout ce qu'on pourroit lui opposer, et trouve toujours qu'il pense, et que s'il pense, il est, soit qu'il veille, soit qu'il sommeille, soit qu'un esprit supérieur ou une divinité puissante s'applique à le tromper. Il se procure ainsi une première certitude; ne s'en trouvant redevable qu'à la clarté de l'idée qui le touche, il fonde là-dessus cette règle célèbre, de tenir pour vrai ce qui est clairement contenu dans l'idée qu'on a d'une chose; et l'on voit par toute la suite de ses raisonnemens qu'il sous-entend et ajoute une autre partie à sa règle, savoir, de ne tenir pour vrai que ce qui est clair.

6°. Le premier usage qu'il fait de sa règle, c'est de l'appliquer aux idées qu'il trouve en lui-même. Il remarque qu'il cherche, qu'il doute, qu'il est incertain, d'où il infère qu'il est imparfait; mais il sait en même-temps qu'il est plus beau de savoir, d'être sans foiblesse, d'être parfait. Cette idée d'un être parfait lui paroît ensuite avoir une réalité qu'il ne peut tirer du fond de son imperfection: il trouve cela si clair qu'il en conclut qu'il y a un être souverainement parfait, qu'il appelle *Dieu*, de qui seul il a pu recevoir une telle idée.

7°. Il se fortifie dans cette découverte, en considérant que l'existence étant une perfection, elle est renfermée dans l'idée d'un être souverainement parfait. Il se croit donc aussi autorisé par sa règle à affirmer que Dieu existe, qu'à prononcer que lui, Descartes, existe, puisqu'il pense.

8°. Il continue de cette sorte à réunir par plusieurs conséquences immédiates, une première suite de connoissances qu'il croit parfaitement évidentes sur la nature de l'ame, sur celle de Dieu, et sur la nature du corps.

9°. Il fait une remarque importante sur sa méthode, savoir que ces longues chaînes de raisons, toutes simples et faciles, dont les géomètres ont coutume de se servir pour parvenir à leurs plus difficiles démonstrations, lui avoient donné occasion de s'imaginer que toutes les choses qui peuvent tomber sous la connoissance des hommes, s'entresuivent en même façon, et que pourvu seulement qu'on s'abstienne d'en recevoir aucune pour vraie qui ne le soit, et qu'on garde toujours l'ordre qu'il faut pour les déduire les unes des autres, il n'y en peut avoir de si éloignées auxquelles enfin on ne parvienne, ni de si cachées qu'on ne découvre.

10°. C'est dans cette espérance que notre illustre philosophe commença ensuite à faire la liaison de ses premières découvertes avec trois ou quatre règles de mouvement ou de méchanique, qu'il crut voir clairement dans la nature, et qui lui parurent suffisantes pour rendre raison de tout, ou pour former une chaîne de connoissances qui embrassât l'univers et ses parties, sans y rien excepter.

« Je me résolus, dit-il, de laisser tout ce monde-ci » aux disputes des philosophes, et de parler seulement » de ce qui arriveroit dans un nouveau monde, si Dieu » créoit maintenant, quelque part, dans les espaces ima- » ginaires, assez de matière pour le composer, et qu'il » agitât diversement et sans ordre les diverses parties » de cette matière; ensorte qu'il en composât un chaos » aussi confus que les poëtes en puissent feindre; et » que par après il ne fît que prêter son concours ordi-

» naire à la nature, et la laisser agir selon les loix qu'il » a établies.

» De plus, je fis voir quelles étoient les loix de la » nature..... Après cela je montrai comment la plus » grande partie de la matière de ce chaos devoit, en- » suite de ces loix, se disposer et s'arranger d'une cer- » taine façon qui la rendoit toute semblable à nos cieux; » comment cependant quelques-unes de ces parties de- » voient composer une terre, et quelques-unes, des » planètes et des comètes, et quelques autres, un so- » leil et des étoiles fixes..... Delà je vins à parler par- » ticulièrement de la terre; comment les montagnes, les » mers, les fontaines, et les rivières pouvoient natu- » rellement s'y former, et les métaux y venir dans les » mines, et les plantes y croitre dans les campagnes, et » généralement tous les corps qu'on nomme *mêlés* ou » *composés*, s'y engendrer.... Ou peut croire, sans faire » tort au miracle de la création, que par les seules loix » de la méchanique, établies dans la nature, toutes les » choses qui sont purement matérielles auroient pu s'y » rendre telles que nous les voyons à présent. De la des- » cription de cette génération des corps animés et des » plantes, je passai à celle des animaux, et particuliè- » rement à celle des hommes. »

11°. Descartes finit son discours sur la méthode, en nous montrant des fruits de la sienne. « J'ai cru, dit-il, » après avoir remarqué jusqu'où ces notions générales, » touchant la physique, peuvent conduire, que je ne » pouvois les tenir cachées, sans pécher grandement » contre la loi qui nous oblige à procurer, autant qu'il » est en nous, le bien général de tous les hommes; » car elles m'ont fait voir qu'il est possible de parvenir » à des connoissances qui sont fort utiles à la vie, et » qu'au lieu de cette philosophie spéculative qu'on en- » seigne dans les écoles, on en peut trouver une pra- » tique, par laquelle, connoissant la force et les ac- » tions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des » lieux, et de tous les autres corps qui nous environ- » nent, aussi distinctement que nous connoissons les » divers métiers de nos artisans, nous les pourrions » employer, en même façon, à tous les usages auxquels

» ils sont propres, et ainsi nous rendre maîtres et pos-» sesseurs de la nature. »

Descartes se félicite, en dernier lieu, des avantages qui reviendront de sa physique générale à la médecine et à la santé. Le but de ses connoissances est de se pouvoir exempter d'une infinité de maladies, et même aussi peut-être de l'affoiblissement de la vieillesse. Telle est la méthode de Descartes. Telles sont ses promesses, ou ses espérances. Elles sont grandes sans doute; et pour sentir au juste ce qu'elles peuvent valoir, il est bon d'avertir le lecteur qu'il ne doit point se prévenir contre ce renoncement à toute connoissance sensible par lequel ce philosophe débute. On est d'abord tenté de rire en le voyant hésiter à croire qu'il n'y ait ni monde, ni lieu, ni aucun corps autour de lui; mais c'est un doute métaphysique, qui n'a rien de ridicule ni de dangereux; et pour en juger sérieusement il est bon de se rappeller les circonstances où Descartes se trouvoit. Il étoit né avec un grand génie; et il régnoit alors dans les écoles un galimathias d'entités, de formes substantielles et de qualités attractives, répulsives, rétentives, connectrices, expultrices, et autres non moins ridicules, ni moins obscures, dont ce grand homme étoit extrêmement rebuté. Il avoit pris goût de bonne heure à la méthode des géomètres qui, d'une vérité incontestable ou d'un point accordé, conduisent l'esprit à quel qu'autre vérité inconnue, puis de celle-là à une autre, en procédant toujours ainsi; ce qui procure cette conviction d'où naît une satisfaction parfaite. La pensée lui vint d'introduire la même méthode dans l'étude de la nature; et il crut, en partant de quelques vérités simples, pouvoir parvenir aux plus cachées, et enseigner la physique ou la formation de tous les corps comme on enseigne la géométrie.

Nous reconnoîtrions facilement nos défauts, si nous pouvions remarquer que les plus grands hommes en ont eu de semblables. Les philosophes auroient suppléé à l'impuissance où nous sommes, pour la plupart, de nous étudier nous-mêmes, s'ils nous avoient laissé l'histoire des progrès de leur esprit. Descartes l'a fait, et c'est un des grands avantages de sa méthode. Au

lieu d'attaquer directement les Scholastiques, il représente le temps où il étoit dans les mêmes préjugés ; il ne cache point les obstacles qu'il a eus à surmonter pour s'en défaire ; il donne les règles d'une méthode beaucoup plus simple qu'aucune de celles qui avoient été en usage jusqu'à lui ; laisse entrevoir les découvertes qu'il croit avoir faites, et prépare, par cette adresse, les esprits à recevoir les nouvelles opinions qu'il se proposoit d'établir. Il y a apparence que cette conduite a eu beaucoup de part à la révolution dont ce philosophe est l'auteur.

La méthode des géomètres est bonne ; mais a-t-elle autant d'étendue que Descartes lui en donnoit ? Il n'y a nulle apparence. Si l'on peut procéder géométriquement en physique, c'est seulement dans telle ou telle partie, et sans espérance de lier le tout. Il n'en est pas de la nature comme des mesures et des rapports de grandeur. Sur ces rapports, Dieu a donné à l'homme une intelligence capable d'aller fort loin, parce qu'il vouloit le mettre en état de faire une maison, une voûte, une digue, et mille autres ouvrages où il auroit besoin de nombrer et de mesurer. En formant un ouvrier, Dieu a mis en lui les principes propres à diriger ses opérations ; mais destinant l'homme à faire usage du monde, et non à le construire, il s'est contenté de lui en faire connoître sensiblement et expérimentalement les qualités usuelles ; il n'a pas jugé à propos de lui accorder la vue claire de cette machine immense.

Il y a encore un défaut dans la méthode de Descartes : selon lui, il faut commencer par définir les choses, et regarder les définitions comme des principes propres à en faire découvrir les propriétés. Il paroît au contraire, qu'il faut commencer par chercher les propriétés ; car si les notions que nous sommes capables d'acquérir ne sont, comme il paroît évident, que différentes collections d'idées simples que l'expérience nous a fait rassembler sous certains noms, il est bien plus naturel de les former, en cherchant les idées dans le même ordre que l'expérience les donne, que de commencer par les définitions, pour en déduire ensuite les différentes propriétés des choses. Descartes méprisoit la science qui

s'acquiert par les sens; et s'étant accoutumé à se renfermer tout entier dans des idées intellectuelles, qui, pour avoir entre elles quelque suite, n'avoient pas en effet plus de réalité, il alla, avec beaucoup d'esprit, de méprise en méprise. Avec une matière prétendue homogène, mise et entretenue en mouvement, selon deux ou trois règles de la méchanique, il entreprit d'expliquer la formation de l'univers. il entreprit, en particulier, de montrer avec une parfaite évidence comment quelques par celles de chyle ou de sang, tirées d'une nourriture commune, doivent former juste et précisément le tissu, l'entrelacement et la correspondance des vaisseaux du corps d'un homme, plutôt que d'un tigre ou d'un poisson. Enfin il se vantoit d'avoir découvert un chemin qui lui sembloit tel qu'on devoit infailliblement trouver la science de la vraie médecine en le suivant.

On peut juger de la nature de ses connoissances à cet égard par les traits suivans. Il prit pour un rhumatisme la pleurésie dont il est mort, et crut se délivrer de la fièvre en buvant un demi-verre d'eau-de-vie ; parce qu'il n'avoit pas eu besoin de la saignée dans l'espace de quarante ans, il s'opiniâtra à se refuser ce secours qui étoit le plus spécifique pour son mal : il y consentit trop tard, lorsque son délire fut calmé et dissipé. Mais alors, dans le plein usage de sa raison, il voulut qu'on lui infusât du tabac dans du vin pour le prendre intérieurement ; ce qui détermina son médecin à l'abandonner. Le neuvième jour de sa fièvre, qui fut l'avant dernier de sa vie, il demanda, de sang-froid, des panais, et les mangea par précaution, de crainte que ses boyaux ne se retrécissent, s'il continuoit à ne prendre que des bouillons. On voit ici la distance qu'il y a du géomètre au physicien.

Quoique M. Descartes se fût appliqué à l'étude de la morale autant qu'à aucune autre partie de la philosophie, nous n'avons cependant de lui aucun traité complet sur cette matière. On en voit les raisons dans une lettre qu'il écrivit à M. Chanut. « MM. les régens » du collège (disoit-il à son ami) sont si animés contre » moi à cause des innocens principes de physique qu'ils » ont vus, et tellement en colère de ce qu'ils n'y trou-

» vent

» vent aucun prétexte pour me calomnier, que si je traitois après cela de la morale, ils ne me laisseroient aucun » repos ; car, puisqu'un père Jésuite a cru avoir assez » de sujet pour m'accuser d'être sceptique, de ce que » j'ai réfuté les sceptiques, et qu'un ministre a entrepris de persuader que j'étois Athée, sans en alléguer » d'autres raisons, sinon que j'ai tâché de prouver » l'existence de Dieu : que ne diroient-ils point, si j'entreprenois d'examiner quelle est la juste valeur de » toutes les choses qu'on peut desirer ou craindre ; quel » sera l'état de l'ame après la mort; jusqu'où nous devons aimer la vie, et quels nous devons être pour » n'avoir aucun sujet d'en craindre la perte ? J'aurois » beau n'avoir que les opinions les plus conformes à la » religion, et les plus utiles au bien de l'état, ils ne laisseroient pas de vouloir faire croire que j'en aurois de » contraires à l'un et à l'autre. Ainsi je pense que le » mieux que je puisse faire dorénavant, sera de m'abstenir de faire des livres ; et ayant pris pour ma devise : *Illi mors gravis incubat, qui, notus nimis omnibus, ignotus moritur sibi ;* de n'étudier plus que » pour m'instruire, et ne communiquer mes pensées » qu'à ceux avec qui je pourrai converser en particulier. »

On voit par là qu'il n'étudioit la morale que pour sa conduite particulière ; et c'est peut-être aux effets de cette étude qu'on pourroit rapporter les desirs qu'on trouve dans la plupart de ses lettres, de consacrer toute sa vie à la science de bien vivre avec Dieu et avec son prochain, en renonçant à toute autre connoissance ; au moins avoit-il appris dans cette étude à considérer les écrits des anciens Païens comme des palais superbes qui ne sont bâtis que sur du sable. Il remarqua dès-lors que ces anciens, dans leur morale, élèvent fort haut les vertus, et les font paroître estimables au-dessus de tout ce qu'il y a dans le monde, mais qu'ils n'enseignent pas assez à les connoître, et que ce qu'ils appellent d'un si beau nom, n'est souvent qu'insensibilité, orgueil et désespoir. Ce fut aussi à cette étude qu'il fut redevable des quatre maximes que nous avons rapportées dans l'analyse que nous avons donnée de sa mé-

thode, et sur lesquelles il voulut régler sa conduite ; il n'étoit esclave que des passions qui rendent les hommes vicieux. Il étoit parfaitement guéri de l'inclination qu'on lui avoit autrefois inspirée pour le jeu, et de l'indifférence pour la perte de son temps. Quant à ce qui regarde la religion, il conserva toujours ce fonds de piété que ses maîtres lui avoient inspirée à la Fleche. Il avoit compris de bonne heure que tout ce qui est l'objet de la foi, ne sauroit l'être de la raison ; il disoit qu'il seroit tranquille tant qu'il auroit Rome et la Sorbonne de son côté.

L'irrésolution où il fut assez long-temps, touchant les vues générales de son état, ne tomboit point sur ses actions particulières ; il vivoit et agissoit indépendamment de l'incertitude qu'il trouvoit dans les jugemens qu'il faisoit sur les sciences. Il s'étoit fait une morale simple, selon les maximes de laquelle il prétendoit embrasser les opinions les plus modérées, le plus communément reçues dans la pratique, se faisant toujours assez de justice pour ne pas préférer ses opinions particulières à celles des personnes qu'il jugeoit plus sages que lui. Il apportoit deux raisons qui l'obligeoient à ne choisir que les plus modérées d'entre plusieurs opinions également reçues ; la première, que ce sont toujours les plus commodes pour la pratique, et vraisemblablement les meilleures, toutes les extrêmités dans les actions morales étant ordinairement vicieuses ; la seconde, que ce seroit se détourner moins du vrai chemin, au cas qu'il vînt à s'égarer, et qu'ainsi il ne seroit jamais obligé de passer d'une extrêmité à l'autre. Il paroissoit dans toutes les occasions si jaloux de liberté, qu'il ne pouvoit dissimuler l'éloignement qu'il avoit pour tous les engagemens qui sont capables de nous priver de notre indifférence dans nos actions. Ce n'est pas qu'il prétendît trouver à redire aux loix qui, pour remédier à l'inconstance des esprits foibles, ou pour établir des sûretés dans le commerce de la vie, permettent qu'on fasse des vœux ou des contrats qui obligent ceux qui les font à persévérer dans leur entreprise ; mais ne voyant rien au monde qui demeurât toujours dans le même état, et se promettant de per-

fectionner son jugement de plus en plus, il auroit cru offenser le bon sens s'il se fût obligé à prendre une chose pour bonne lorsqu'elle auroit cessé de l'être, ou de lui paroître telle, sous prétexte qu'il l'auroit trouvée bonne dans un autre temps.

A l'égard des actions de sa vie qu'il ne croyoit point pouvoir souffrir de délai, lorsqu'il n'étoit point en état de discerner les opinions les plus véritables, il s'attachoit toujours aux plus probables. S'il arrivoit qu'il ne trouvât pas plus de probabilité dans les unes que dans les autres, il ne laissoit pas de se déterminer à quelques-unes, et de les considérer ensuite, non plus comme douteuses par rapport à la pratique, mais comme très-vraies et très-certaines; parce qu'il croyoit que la raison qui l'y avoit fait déterminer se trouvoit telle : par ce moyen il vint à bout de prévenir le repentir et les remords qui ont coutume d'agiter les esprits foibles et chancelans, qui se portent trop légérement à entreprendre comme bonnes les choses qu'ils jugent ensuite être mauvaises.

Il s'étoit fortement persuadé qu'il n'y a rien dont nous puissions disposer absolument, hormis nos pensées et nos desirs, de sorte qu'après avoir fait tout ce qui pouvoit dépendre de lui pour les choses de dehors, il regardoit comme absolument impossible à son égard ce qui lui paroissoit difficile; c'est ce qui le fit résoudre à ne desirer que ce qu'il croyoit pouvoir acquérir. Il crut que le moyen de vivre content, étoit de regarder tous les biens qui sont hors de nous comme également éloignés de notre pouvoir. Il dut sans doute avoir besoin de beaucoup d'exercice, et d'une méditation souvent réitérée, pour s'accoutumer à regarder tout sous ce point de vue; mais étant venu à bout de mettre son esprit dans cette situation, il se trouva tout préparé à souffrir tranquillement les maladies et les disgraces de la fortune, par lesquelles il plairoit à Dieu de l'exercer. Il croyoit que c'étoit principalement dans ce point que consistoit le secret des anciens philosophes, qui avoient pu autrefois se soustraire à l'empire de la fortune, et, malgré les douleurs et la pauvreté, disputer de la félicité avec leurs Dieux.

Avec ces dispositions intérieures il vivoit, en apparence, de la même manière que ceux qui, étant libres de tout emploi, ne songent qu'à passer une vie douce et irréprochable aux yeux des hommes ; qui s'étudient à séparer les plaisirs des vices, et qui, pour jouir de leur loisir sans s'ennuyer, ont recours de temps en temps à des divertissemens honnêtes. Ainsi sa conduite n'ayant rien de singulier, qui fût capable de frapper les yeux ou l'imagination des autres, personne ne mettoit obstacle à la continuation de ses desseins ; et il s'appliquoit sans relâche à la recherche de la vérité.

Quoique M. Descartes eût résolu, comme nous venons de le dire, de ne rien écrire sur la morale, il ne put refuser cette satisfaction à la princesse Elisabeth : il n'imagina rien de plus propre à consoler cette princesse philosophe dans ses disgraces, que le livre de Séneque, touchant la *Vie heureuse*, sur lequel il fit des observations, tant pour lui en faire remarquer les fautes, que pour lui faire porter ses pensées au-delà même de celles de cet auteur. Voyant augmenter de jour en jour la malignité de la fortune, qui commençoit à persécuter cette princesse, il s'attacha à l'entretenir, dans ses lettres, des moyens que la philosophie pouvoit lui fournir pour être heureuse et contente dans cette vie, et il avoit entrepris de lui persuader que nous ne saurions trouver que dans nous-mêmes cette félicité naturelle que les ames vulgaires attendent en vain de la fortune. Lorsqu'il choisit le livre de Séneque, *de la Vie heureuse*, il eut seulement égard à la réputation de l'auteur, et à la dignité de la matière, sans songer à la manière dont il l'avoit traitée ; mais l'ayant examinée depuis, il ne la trouva point assez exacte pour mériter d'être suivie. Pour donner lieu à la princesse d'en pouvoir juger plus aisément, il lui expliqua d'abord de quelle sorte il croyoit que cette matière eût dû être traitée par un philosophe tel que Séneque, qui n'avoit que la raison naturelle pour guide ; ensuite il lui fit voir comment Séneque eût dû nous enseigner toutes les principales vérités dont la connoissance est requise pour faciliter l'usage de la vertu, pour régler nos desirs et nos passions, et jouir ainsi de

la béatitude naturelle ; ce qui auroit rendu son livre le meilleur et le plus utile qu'un philosophe payen eût su écrire.

Après avoir marqué ce qu'il lui sembloit que Séneque eût dû traiter dans son livre, il examina, dans une seconde lettre à la princesse, ce qu'il y traite, avec une netteté et une force d'esprit, qui nous fait regretter que M. Descartes n'ait pas entrepris de rectifier ainsi les pensées de tous les anciens. Les réflexions judicieuses que la princesse fit de son côté sur le livre de Séneque, portèrent M. Descartes à traiter, dans les lettres suivantes, des autres questions les plus importantes de la morale, touchant le souverain bien, la liberté de l'homme, l'état de l'ame, l'usage de la raison, l'usage des passions, les actions vertueuses et vicieuses, l'usage des biens et des maux de la vie. Ce commerce de philosophie morale fut continué par la princesse, depuis son retour des eaux de Spa, où il avoit commencé, avec une ardeur toujours égale, au milieu des malheurs dont sa vie fut traversée ; et rien ne fut capable de le rompre que la mort de M. Descartes.

En 1641 parut en latin un des plus célèbres ouvrages de notre philosophe, et celui qu'il paroît avoir toujours chéri le plus; ce furent ses *Méditations* touchant la première philosophie, où l'on démontre l'existence de Dieu et l'immortalité de l'ame. Mais on sera peut-être surpris d'apprendre que c'est à la conscience de Descartes que le public fut redevable de ce présent. Si l'on avoit eu affaire à un philosophe moins zélé pour le vrai, et si cette passion si louable et si rare n'avoit détruit les raisons qu'il prétendoit avoir de ne plus jamais imprimer aucun de ses écrits, c'étoit fait de ses *Méditations*, aussi-bien que de son *Monde*, de son *Cours philosophique*, de sa *Réfutation de la Scholastique* et de divers autres ouvrages qui n'ont pas vu le jour, excepté les Principes, qui avoient été nommément compris dans la condamnation qu'il en avoit faite. Cette distinction étoit bien due à ses Méditations métaphysiques. Il les avoit composées dans sa retraite en Hollande. Depuis ce temps-là il les avoit laissées dans son cabinet, comme un ouvrage imparfait, dans lequel il n'avoit songé qu'à se satisfaire.

Mais ayant considéré ensuite la difficulté que plusieurs personnes auroient de comprendre le peu qu'il avoit mis de la métaphysique dans la quatrième partie de son discours sur la *Méthode*, il voulut revoir son ouvrage, afin de le mettre en état d'être utile au public, en donnant des éclaircissemens à cet endroit de sa méthode, auquel cet ouvrage pourroit servir de commentaire. Il comparoit ce qu'il avoit fait en cette matière aux démonstrations d'Apollonius, dans lesquelles il n'y a véritablement rien qui ne soit très-clair et très-certain, lorsqu'on considère chaque point à part. Mais parce qu'elles sont un peu longues, et qu'on ne peut y voir la nécessité de la conclusion, si l'on ne se souvient exactement de tout ce qui la précède, à peine peut-on trouver un homme dans toute une ville, dans toute une province, qui soit capable de les entendre. De même M. Descartes croyoit avoir entièrement démontré l'existence de Dieu et l'immartérialité de l'ame humaine. Mais parce que cela dépendoit de plusieurs raisonnemens qui s'entresuivoient, et que, si on en oublioit la moindre circonstance, il n'étoit pas aisé de bien entendre la conclusion, il prévoyoit que son travail auroit peu de fruit, à moins qu'il ne tombât heureusement entre les mains de quelques personnes intelligentes, qui prissent la peine d'examiner sérieusement les raisons, et qui, disant sincérement ce qu'elles en penseroient, donnassent le ton aux autres pour en juger comme eux, ou du moins pour n'oser les contredire sans raison.

Le père Mersenne ayant reçu l'ouvrage attendu depuis tant de temps, voulut satisfaire l'attente de ceux auxquels il l'avoit promis, par l'activité et l'industrie dont il usa pour le leur communiquer. Il en écrivit, peu de temps après, à M. Descartes, et il lui promit les objections de divers théologiens et philosophes. M. Descartes en parut d'autant plus surpris, qu'il s'étoit persuadé qu'il falloit plus de temps pour remarquer exactement tout ce qui étoit dans son *Traité*, et tout ce qui y manquoit d'essentiel. Le père Mersenne, pour lui faire voir qu'il n'y avoit ni précipitation ni négligence dans l'examen qu'il en faisait faire, lui manda

qu'on avoit déjà remarqué que, dans un *Traité* qu'on croyoit fait exprès pour prouver l'immortalité de l'ame; il n'avoit pas dit un mot de cette immortalité. M. Descartes lui répondit sur-le-champ, qu'on ne devoit pas s'en étonner; qu'il ne pouvoit pas démontrer que Dieu ne puisse anéantir l'ame de l'homme, mais seulement qu'elle est d'une nature entièrement distincte de celle du corps, et par conséquent qu'elle n'est point sujète à mourir avec lui; que c'étoit-là tout ce qu'il croyoit être requis pour établir la religion, et que c'étoit aussi tout ce qu'il s'étoit proposé de prouver. Pour détromper ceux qui pensoient autrement, il fit changer le titre de son Chapitre ou de la seconde Méditation, qui portoit : *De Mente humanâ*, en général; au lieu de quoi il fit mettre *; de Naturâ mentis humanæ, quòd ipsa sit notior quàm corpus*, afin qu'on ne crût pas qu'il eût voulu y démontrer son immortalité.

Huit jours après M. Descartes envoya au père Mersenne un abrégé des principaux points qui touchoient Dieu et l'ame, pour servir d'argument à tout l'ouvrage. Il lui permit de le faire imprimer par forme de sommaire à la tête du Traité, afin que ceux qui aimoient à trouver en un même lieu tout ce qu'ils cherchoient, pussent voir en raccourci tout ce que contenoit l'ouvrage, qu'il crut devoir partager en six Méditations.

Dans la première il propose les raisons pour lesquelles nous pouvons douter généralement de toutes choses, et particulièrement des choses matérielles, jusqu'à ce que nous ayons établi de meilleurs fondemens dans les sciences que ceux que nous avons eus jusqu'à présent. Il fait voir que l'utilité de ce doute général consiste à nous délivrer de toutes sortes de préjugés; à détacher notre esprit des sens, et à faire que nous ne puissions plus douter des choses que nous reconnoîtrons être très-véritables.

Dans la seconde il fait voir que l'esprit usant de sa propre liberté, pour supposer que les choses de l'existence desquelles il a le moindre doute, n'existent pas en effet, reconnoît qu'il est impossible que cependant il n'existe pas lui-même; ce qui sert à lui faire dis-

tinguer les choses qui lui appartiennent, d'avec celles qui appartiennent au corps. Il semble que c'étoit le lieu de prouver l'immortalité de l'ame. Mais il manda au père Mersenne, qu'il s'étoit contenté, dans cette seconde Méditation, de faire concevoir l'ame sans le corps, sans entreprendre encore de prouver qu'elle est réellement distincte du corps ; parce qu'il n'avoit pas encore mis dans ce lieu-là les prémisses dont on peut tirer cette conclusion, que l'on ne trouveroit que dans la sixième Méditation. C'est ainsi que ce philosophe, tâchant de ne rien avancer dans tout son Traité dont il ne crût avoir des démonstrations exactes, se croyoit obligé de suivre l'ordre des géomètres, qui est de produire premièrement tous les principes d'où dépend la proposition que l'on cherche, avant que de rien conclure. La première et la principale chose qui est requise, selon lui, pour bien connoître l'immortalité de l'ame, est d'en avoir une idée ou une conception très-claire et très-nette, qui soit parfaitement distincte de toutes les conceptions qu'on peut avoir du corps. Il faut savoir, outre cela, que tout ce que nous concevons clairement et distinctement, est vrai de la même manière que nous le concevons ; c'est ce qu'il a été obligé de remettre à la quatrième Méditation. Il faut de plus avoir une conception distincte de la nature corporelle ; c'est ce qui se trouve, en partie, dans la seconde, et en partie dans les cinquième et sixième Méditations. L'on doit conclure de tout cela, que les choses que l'on conçoit clairement et distinctement comme des substances diverses, telles que sont l'esprit et le corps, sont des substances réellement distinctes les unes des autres ; c'est ce qu'il conclut dans la sixième Méditation. Revenons à l'ordre des Méditations et de ce qu'elles contiennent.

Dans la troisième, il developpe assez au long le principal argument par lequel il prouve l'existence de Dieu. Mais n'ayant pas jugé à propos d'y employer aucune comparaison tirée des choses corporelles, afin d'éloigner autant qu'il pourroit l'esprit du lecteur de l'usage et du commerce des sens, il n'avoit pu éviter certaines

obscurités auxquelles il avoit déjà remédié dans ses réponses aux premières objections qu'on lui avoit faites dans les Pays-Bas, et qu'il avoit envoyées au père Mersenne, pour être imprimées à Paris, avec son Traité.

Dans la quatrième, il prouve que toutes les choses que nous concevons fort clairement et fort distinctement sont toutes vraies. Il y explique aussi en quoi consiste la nature de l'erreur ou de la fausseté. Par-là il n'entend point le péché ou l'erreur qui se commet dans la poursuite du bien et du mal, mais seulement l'erreur qui se trouve dans le jugement et le discernement du vrai et du faux.

Dans la cinquième, il explique la nature corporelle en général. Il y démontre encore l'existence de Dieu par une nouvelle raison. Il y fait voir comment il est vrai que la certitude même des démonstrations géométriques dépend de la connoissance de Dieu.

Dans la sixième, il distingue l'action de l'entendement d'avec celle de l'imagination, et donne les marques de cette distinction. Il y prouve que l'ame de l'homme est réellement distincte du corps. Il y expose toutes les erreurs qui viennent des sens, avec les moyens de les éviter. Enfin il y apporte toutes les raisons desquelles on peut conclure l'existence des choses matérielles. Ce n'est pas qu'il les jugeât fort utiles pour prouver qu'il y a un monde; que les hommes ont des corps, et autres choses semblables qui n'ont jamais été mises en doute par aucun homme de bon sens; mais parce qu'en les considérant de près, on vient à connoître qu'elles ne sont pas si évidentes que celles qui nous conduisent à la connoissance de Dieu et de notre ame.

Voilà l'abrégé des Méditations de Descartes, qui sont de tous ses ouvrages celui qu'il a toujours le plus estimé. Tantôt il remercioit Dieu de son travail, croyant avoir trouvé comment on peut démontrer les vérités métaphysiques; tantôt il se laissoit aller au plaisir de faire connoître aux autres l'opinion avantageuse qu'il en avoit conçue. « Assurez-vous, écrivoit-il au » père Mersenne, qu'il n'y a rien dans ma métaphy-

» sique que je ne croie être ou très-connu par la lu-
» mière naturelle, ou démontré évidemment, et que
» je me fais fort de le faire entendre à ceux qui vou-
» dront et pourront y méditer, etc. » En effet, on peut dire que ce livre renferme tout le fonds de sa doctrine, et que c'est une pratique très-exacte de sa méthode. Il avoit coutume de le vanter à ses amis intimes, comme contenant des vérités importantes, qui n'avoient jamais été bien examinées avant lui, et qui ne donnoient point l'ouverture à la vraie philosophie, dont le point principal consiste à nous convaincre de la différence qui se trouve entre l'esprit et le corps. C'est ce qu'il a prétendu faire dans ses Méditations, par une analyse qui ne nous apprend pas seulement cette différence, mais qui nous montre en même-temps le chemin qu'il a suivi pour la découvrir.

Descartes, dans son *Traité de la lumière*, transporte son lecteur au-delà du monde dans les espaces imaginaires ; et là il suppose que pour donner aux philosophes l'intelligence de la structure du monde, Dieu veut bien leur accorder le spectacle d'une création. Il fabrique pour cela une multitude de parcelles de matière également dures, cubiques, ou triangulaires, ou simplement irrégulières et raboteuses, ou même de toutes figures, mais étroitement appliquées l'une contre l'autre, face contre face, et si bien entassées qu'il ne s'y trouve pas le moindre interstice. Il soutient même que Dieu, qui les a créées dans les espaces imaginaires, ne peut pas après cela laisser subsister entr'elles le moindre petit espace vide de corps, et que l'entreprise de ménager ce vide passe le pouvoir du Tout-puissant. Ensuite Dieu met toutes ces parcelles en mouvement ; il les fait tourner la plupart autour de leur propre centre ; et de plus il les pousse en ligne directe.

Dieu leur commande de rester chacune dans leur état de figure, masse, vitesse ou repos, jusqu'à ce qu'elles soient obligées de changer par la résistance, ou par la fracture.

Il leur commande de partager leurs mouvemens avec celles qu'elles rencontreront, et de recevoir du mou-

vement des autres. Descartes détaille les règles de ces mouvemens et de ces communications le mieux qu'il lui est possible.

Dieu commande enfin à toutes les parcelles mues d'un mouvement de progression, de continuer tant qu'elles pourront à se mouvoir en ligne droite.

Cela supposé, Dieu, selon Descartes, conserve ce qu'il a fait; mais il ne fait plus rien. Ce chaos sorti de ses mains va s'arranger par un effet du mouvement, et devenir un monde semblable au nôtre; un monde dans lequel, quoique Dieu n'y mette aucun ordre ni proportion, on pourra voir toutes les choses, tant générales que particulières, qui paroissent dans le vrai monde. Ce sont les propres paroles de l'auteur, et l'on ne sauroit trop y faire attention.

De ces parcelles primordiales, inégalement mues, qui sont la matière commune de tout, et qui ont une parfaite indifférence à devenir une chose ou une autre, Descartes voit d'abord sortir trois élémens; et de ces trois élémens toutes les masses qui subsistent dans le monde. D'abord les carnes, angles et extrêmités des parcelles, sont inégalement rompues par le frottement. Les plus fines pièces sont la matière subtile, qu'il nomme *le premier élément*: les corps usés et arrondis par le frottement, sont le second élément ou la lumière: les pièces rompues les plus grossières, les éclats les plus massifs, et qui conservent le plus d'angles, sont le troisième élément, ou la matière terrestre et planétaire.

Tous les élémens mus, et se faisant obstacle les uns aux autres, se contraignent réciproquement à avancer, non en ligne droite, mais en ligne circulaire, et à marcher par tourbillons, les uns autour d'un centre commun, les autres autour d'un autre; de sorte cependant que, conservant toujours leur tendance à s'en aller en ligne droite, ils font effort à chaque instant pour s'éloigner du centre; ce qu'il appelle *force centrifuge*.

Tous ces élémens tâchant de s'éloigner du centre, les plus massifs d'entr'eux sont ceux qui s'en éloigne-

ront le plus : ainsi l'élément globuleux sera plus éloigné du centre que la matière subtile ; et comme tout doit être plein, cette matière subtile se rangera en partie dans les interstices des globules de la lumière, et en partie vers le centre du tourbillon. Cette partie de matière subtile, c'est-à-dire de la plus fine poussière qui s'est arrangée au centre, est ce que Descartes appelle *un soleil.* Il y a de pareils amas de même poussière dans d'autres tourbillons, comme dans celui-ci ; et ces amas de poussière sont autant d'autres soleils que nous nommons *étoiles*, et qui brillent peu à notre égard, vu l'éloignement. L'élément globuleux étant composé de globules inégaux, les plus forts s'écartent le plus vers les extrêmités du tourbillon ; les plus foibles se tiennent plus près du soleil. L'action de la fine poussière qui compose le soleil, communique son agitation aux globules voisins ; et c'est en quoi consiste la lumière. Cette agitation communiquée à la matière globuleuse, accélère le mouvement de celle-ci ; mais cette accélération diminue en raison de l'éloignement, et finit à une certaine distance.

On peut donc diviser la lumière, depuis le soleil jusqu'à cette distance, en différentes couches dont la vîtesse est inégale, et va diminuant de couches en couches ; après quoi la matière globuleuse qui remplit le reste immense du tourbillon solaire, ne reçoit plus d'accélération du soleil ; et comme ce grand reste de matière globuleuse est composé des globules les plus gros et les plus forts, l'activité y va toujours en augmentant depuis le terme ou l'accélération causée par le soleil expire, jusqu'à la rencontre des tourbillons voisins. Si donc il tombe quelques corps massifs dans l'élément globuleux, depuis le soleil jusqu'au terme où finit l'action de cet astre : ces corps seront mus plus vîte auprès du soleil, et moins vîte à mesure qu'ils s'en éloigneront ; mais si quelques corps massifs sont amenés dans le reste de la matière globuleuse, entre le terme de l'action solaire et la rencontre des tourbillons voisins, ils iront avec une accélération toujours nouvelle, jusqu'à s'enfoncer dans ces tourbillons voisins ; et d'autres qui s'échapperoient des tourbillons voisins, et entre-

roient dans l'élément globuleux du nôtre, y pourroient descendre ou tomber, et s'avancer vers le soleil.

Or, il y a de petits tourbillons de matière qui peuvent rouler dans les grands tourbillons, et ces petits tourbillons peuvent non-seulement être composés d'une matière globuleuse et d'une poussière fine, qui, rangée au centre, en fasse de petits soleils; mais ils peuvent encore contenir ou rencontrer bien des parcelles de cette grosse poussière, de ces grands éclats d'angles brisés que nous avons nommés *le troisième élément*. Ces petits tourbillons ne manqueront pas d'écarter, vers leurs bords, toute la grosse poussière, c'est-à-dire, si vous l'aimez mieux, que les grands éclats formant des pelotons épais et de gros corps, gagneront toujours les bords du petit tourbillon par la supériorité de leur force centrifuge: Descartes les arrête là; et la chose est fort commode. Au lieu de les laisser courir plus loin par la force centrifuge, ou d'être emportés par l'impulsion de la matière du grand tourbillon, ils obscurcissent le soleil du petit, et ils encroûtent peu-à-peu le petit tourbillon; et de ces croûtes épaisses sur tout le dehors, il se forme un corps opaque, une planète, une terre habitable. Comme les amas de la fine poussière sont autant de soleils, les amas de la grosse poussière sont autant de planètes et de comètes. Ces planètes amenées dans la première moitié de la matière globulense, roulent d'une vitesse qui va toujours en diminuant, depuis la première qu'on nomme *Mercure*, jusqu'à la dernière qu'on nomme *Saturne*. Les corps opaques qui sont jetés dans la seconde moitié, s'en vont jusques dans les tourbillons voisins, et d'autres passent des tourbillons voisins, puis descendent dans le nôtre vers le soleil. La même poussière massive qui nous a fourni une terre, des planètes et des comètes, s'arrange, en vertu du mouvement, en d'autres formes, et nous donne l'eau, l'atmosphère, l'air, les métaux, les pierres, les animaux et les plantes; en un mot, toutes les choses, tant générales que particulières, que nous voyons dans notre monde, organisées et autres.

Il y a encore bien d'autres parties à détailler dans l'édifice de Descartes ; mais ce que nous avons déjà vu est regardé de tout le monde comme un assortiment de pièces qui s'écroulent ; et sans en voir davantage, il n'y a personne qui ne puisse sentir qu'un tel système n'est nullement recevable.

1°. Il est d'abord fort singulier d'entendre dire que Dieu ne peut pas créer et rapprocher quelques corps anguleux, sans avoir de quoi remplir exactement les interstices des angles. De quel droit ose-t-on resserrer ainsi la souveraine puissance ?

2°. Mais je veux que Descartes sache précisément pourquoi Dieu doit avoir tant d'horreur du vide : je veux qu'il puisse très-bien accorder la liberté des mouvemens avec le plein parfait ; qu'il prouve même la nécessité actuelle du plein, à la bonne heure : l'endroit où je l'arrête, est cette prétention que le vide soit impossible ; il ne l'est pas même dans sa supposition ; car, pour remplir tous les interstices, il faut avoir des poussières de toute taille, qui viennent au besoin se glisser à propos dans les intervalles entr'ouverts. Ces poussières ne se forment qu'à la longue. Les globules ne s'arrondissent pas en un instant. Les coins les plus gros se rompent d'abord, puis les plus petits ; et, à force de frottemens, nous pourrons recueillir de nos pièces pulvérisées, de quoi remplir tout ce qu'il nous plaira ; mais cette pulvérisation est successive. Ainsi, au premier moment que Dieu mettra les parcelles de la matière primordiale en mouvement, la poussière n'est pas encore formée ; Dieu soulève les angles : ils vont commencer à se briser ; mais avant que la chose soit faite, voilà, entre ces angles, des vides sans fin, et nulle matière pour les remplir.

3°. Selon Descartes la lumière est une masse de petits globes qui se touchent immédiatement ; ensorte qu'une file de ces globes ne sauroit être poussée par un bout que l'impulsion ne se fasse sentir en même-temps à l'autre bout, comme il arrive dans un bâton ou dans une file de boulets de canon qui se touchent. M. Roëmer et M. Picard ont observé que quand la terre étoit entre le

Soleil et Jupiter, les éclipses de ses satellites arrivoient alors plutôt qu'il n'est marqué dans les tables; mais que quand la terre s'en alloit du côté opposé, et que le soleil étoit entre Jupiter et la terre, alors les éclipses des satellites arrivoient plusieurs minutes plus tard, parce que la lumière avoit tout le grand orbe annuel de la terre à traverser de plus dans cette dernière situation que dans la précédente; d'où ils sont parvenus à pouvoir assurer que la lumière du soleil mettoit sept à huit minutes à franchir les trente-trois millions de lieues qu'il y a du soleil à la terre. Quoi qu'il en soit, au reste, sur la durée précise de ce trajet de la lumière, il est certain que la communication ne s'en fait pas en un instant; mais que le mouvement ou la pression de la lumière parvient plus vîte sur les corps plus voisins, et plus tard sur les corps les plus éloignés; au lieu qu'une file de douze globes et une file de cent globes, s'ils se touchent, communiquent leur mouvement aussi vîte l'une que l'autre. La lumière de Descartes n'est donc pas la lumière du monde.

En voilà assez, ce me semble, pour faire sentir les inconvéniens de ce systême. On peut, avec M. de Fontenelle, féliciter le siècle qui, en nous donnant Descartes, a mis en honneur un nouvel art de raisonner, et communiqué aux autres sciences l'exactitude de la géométrie. Mais on doit, selon sa judicieuse remarque, sentir l'inconvénient des systêmes précipités, dont l'impatience de l'esprit humain ne s'accommode que trop bien, et qui étant une fois établis, s'opposent aux vérités qui surviennent.

Il joint à sa remarque un avis salutaire, qui est d'amasser, comme font les académies, des matériaux qui se pourront lier un jour, plutôt que d'entreprendre, avec quelques loix de méchanique, d'expliquer intelligiblement la nature et son admirable variété.

Je sais qu'on allègue, en faveur du systême de Descartes, l'expérience des loix générales par lesquelles Dieu conserve l'univers. La conservation de tous les êtres est, dit-on, une création continuée; et de même qu'on en conçoit la conservation par des loix générales,

ne peut-on pas y recourir pour concevoir, par forme de simple hypothèse, la création et toutes ses suites ?

Raisonner de la sorte, est à-peu-près la même chose que si on assuroit que la même méchanique qui, avec de l'eau, du foin et de l'avoine, peut nourrir un cheval, peut aussi former un estomac et le cheval entier. Il est vrai que si nous suivons Dieu dans le gouvernement du monde, nous y verrons régner une uniformité sublime. L'expérience nous autorise à n'y pas multiplier les volontés de Dieu comme les rencontres des corps. D'une seule volonté il a réglé, pour tous les cas, et pour tous les siècles, la marche et les chocs de tous les corps, à raison de leur masse, de leur vîtesse et de leur ressort. Les loix de ces chocs et de ces communications peuvent être sans doute l'objet d'une physique très-sensée et très-utile, surtout lorsque l'homme en fait usage pour diriger ce qui est soumis à ses opérations, et pour construire ces différens ouvrages dont il est le créateur subalterne. Mais ne vous y méprenez pas; autre chose est de créer les corps, et de leur assigner leur place et leurs fonctions; autre chose de les conserver. Il ne faut qu'une volonté ou certaines loix générales fidèlement exécutées, pour entretenir chaque espèce dans sa forme spéciale, et pour perpétuer les vicissitudes de l'économie du tout, quand une fois la matière est créée. Mais quand il s'agit de créer, de régler ses formes spéciales, d'en rendre l'entretien sûr et toujours le même, d'en établir les rapports particuliers et la correspondance universelle, alors il faut, de la part de Dieu, autant de plans et de volontés spéciales, qu'il se trouve de pièces différentes dans la machine entière.

M. Descartes composa un petit *Traité des Passions*, en 1646, pour l'usage particulier de la princesse Élisabeth; il l'envoya manuscrit à la reine de Suède, sur la fin de l'an 1647; mais sur les instances que ses amis lui firent depuis pour le donner au public, il prit le parti de le revoir, et de remédier aux défauts que la princesse philosophe, sa disciple, y avoit remarqués. Il le fit voir ensuite à M. Clerselier, qui le trouva d'abord trop au-dessus de la portée commune, et qui obligea l'auteur

teur à y ajouter de quoi le rendre intelligible à toutes sortes de personnes. Il crut entendre la voix du public dans celle de M. Clerselier, et les additions qu'il y fit, augmentèrent l'ouvrage d'un tiers. Il le divisa en trois parties : dans la première desquelles il traite des passions en général, et, par occasion, de la nature de l'ame, etc.; dans la seconde, des six passions primitives; et dans la troisième, de toutes les autres. Tout ce que les avis de M. Clerselier firent ajouter à l'ouvrage, put bien lui donner plus de facilité et de clarté qu'il n'en avoit auparavant; mais il ne lui ôta rien de la briéveté et de la belle simplicité du style, qui étoit ordinaire à l'auteur. Ce n'est point en orateur, ce n'est pas même en philosophe moral, mais en physicien qu'il a traité son sujet; et il s'en acquitta d'une manière si nouvelle, que son ouvrage fut mis fort au-dessus de tout ce qu'on avoit fait avant lui dans ce genre. Pour bien déduire toutes les passions, et pour développer les mouvemens du sang qui accompagnent chaque passion, il étoit nécessaire de dire quelque chose de l'animal : aussi voulut-il commencer en cet endroit à expliquer la composition de toute la machine du corps humain. Il y fait voir comment tous les mouvemens de nos membres, qui ne dépendent point de la pensée, se peuvent faire en nous sans que notre ame y contribue, par la seule force des esprits animaux et la disposition de nos membres; de sorte qu'il ne nous fait d'abord considérer notre corps que comme une machine faite par la main du plus savant de tous les ouvriers, dont tous les mouvemens ressemblent à ceux d'une montre ou autre automate, ne se faisant que par la force de son ressort, et par la figure ou la disposition de ses roues. Après avoir expliqué ce qui appartient au corps, il nous fait aisément conclure qu'il n'y a rien en nous qui appartienne à notre ame que nos pensées, entre lesquelles les passions sont celles qui l'agitent davantage; et que l'un des principaux devoirs de la philosophie, est de nous apprendre à bien connoître la nature de nos passions, à les modérer et à nous en rendre les maîtres. On ne peut s'empêcher de regarder ce *Traité* de M. Descartes comme l'un des plus beaux et des plus utiles de ses ouvrages.

Jamais philosophe n'a paru plus respectueux pour la Divinité que M. Descartes ; il fut toujours fort sage dans ses discours sur la religion. Jamais il n'a parlé de Dieu qu'avec la dernière circonspection, toujours avec beaucoup de sagesse, toujours d'une manière noble et élevée. Il étoit dans l'appréhension continuelle de rien dire ou écrire qui fût indigne de la religion ; et rien n'égaloit sa délicatesse sur ce point.

Il ne pouvoit souffrir sans indignation la témérité de certains théologiens qui abandonnent leurs guides, c'est-à-dire, l'Ecriture et les pères, pour marcher tout seuls dans les routes qu'ils ne connoissent pas. Il blâmoit surtout la hardiesse des philosophes et mathématiciens, qui paroissent si décisifs à déterminer ce que Dieu peut, et ce qu'il ne peut pas. « C'est, dit-il, parler de Dieu » comme d'un Jupiter ou d'un Saturne, et l'assujettir » au Styx et au Destin, que de dire qu'il y a des vérités » indépendantes de lui. Les vérités mathématiques sont » des loix que Dieu a établies dans la nature, comme » un roi établit des loix dans son royaume. Il n'y a au- » cune de ces loix que nous ne puissions comprendre ; » mais nous ne pouvons comprendre la grandeur de » Dieu, quoique nous la connoissions, etc.

» Pour moi, dit encore ailleurs M. Descartes, il me » semble qu'on ne doit dire d'aucune chose, qu'elle est » impossible à Dieu ; car tout ce qui est vrai, est bon et » dépendant de sa toute-puissance ; je n'ose pas même » dire que Dieu ne peut faire une montagne sans val- » lée, ou qu'un et deux ne fassent pas trois ; mais je dis » seulement qu'il m'a donné un esprit de telle nature » que je ne saurois concevoir une montagne sans vallée, » ou que l'aggrégé d'un et de deux ne fasse pas trois ». Cette retenue de M. Descartes, peut-être excessive, a choqué certains esprits, qui ont voulu lui en faire un crime ; car sur ce qu'en quelques occasions, il employoit plutôt le nom d'un Ange que celui de Dieu, qu'il ménageoit par pur respect, quelqu'un (Beceman) s'étoit imaginé qu'il étoit assez vain pour se comparer aux Anges. Il se crut obligé de repousser cette calomnie. » Quant au reproche que vous me faites, dit-il, de » m'être égalé aux anges, je ne saurois encore me per-

» suader que vous soyez si perdu d'esprit que de le » croire. Voici sans doute ce qui vous a donné occasion » de me faire ce reproche, c'est la coutume des philo- » sophes et même des théologiens, toutes les fois qu'ils » veulent montrer qu'il répugne tout-à-fait à la raison » que quelque chose se fasse, de dire que Dieu même » ne le sauroit faire; et parce que cette façon de parler » m'a toujours semblé trop hardie, pour me servir de » termes plus modestes, quand l'occasion s'en présente, » où les autres diroient que Dieu ne peut faire une » chose, je me contente seulement de dire qu'un ange » ne le sauroit faire..... Je suis bien malheureux de » n'avoir pu éviter le soupçon de vanité en une chose » où je puis dire que j'affectois une modestie particu- » lière. »

A l'égard de l'existence de Dieu, M. Descartes étoit si content de l'évidence de sa démonstration, qu'il ne faisoit point difficulté de la préférer à toutes celles des vérités mathématiques; cependant le ministre Voëtius, son ennemi, au lieu de l'accuser d'avoir mal réfuté les athées, jugea plus à propos de l'accuser d'athéisme, sans en apporter d'autre preuve, sinon qu'il avoit écrit contre les athées. Le tour étoit assurément nouveau; mais, afin qu'il ne parût pas tel, Voëtius trouva assez à temps l'exemple de Vanini, pour montrer que M. Descartes n'auroit pas été le premier des athées qui auroit écrit en apparence contre l'athéisme. Ce fut sur-tout l'impertinence de cette comparaison qui révolta M. Descartes, et qui le détermina à réfuter une si ridicule calomnie, dans une lettre latine qu'il lui écrivit. Quelques autres de ses ennemis entreprirent de l'augmenter, en l'accusant, outre cela, d'un scepticisme ridicule. Leurs accusations se réduisoient à dire que M. Descartes sembloit insinuer qu'il falloit nier (au moins pour quelque temps) qu'il y eût un Dieu; que Dieu pouvoit nous tromper; qu'il falloit révoquer toutes choses en doute; que l'on ne devoit donner aucune créance aux sens; que le sommeil ne pouvoit se distinguer de la veille. M. Descartes eut horreur de ces accusations; et ce ne fut pas sans quelque mouvement d'indignation qu'il y répondit: « J'ai réfuté, dit-il, en paroles très-expresses

» toutes ces choses qui m'avoient été objectées par des » calomniateurs ignorans. Je les ai réfutées même par » des argumens très-forts, et, j'ose dire, plus forts » qu'aucun autre ait fait avant moi. Afin de pouvoir le » faire plus commodément et plus efficacement, j'ai » proposé toutes ces choses comme douteuses au com- » mencement de mes *Méditations;* mais je ne suis pas » le premier qui les ait inventées ; il y a long-temps » qu'on a les oreilles battues de semblables doutes, pro- » posés par les sceptiques. Mais qu'y a-t-il de plus ini- » que que d'attribuer à un auteur des opinions qu'il ne » propose que pour les réfuter? Qu'y a-t-il de plus im- » pertinent que de feindre qu'on les propose, et qu'elles » ne sont pas encore réfutées; et par conséquent que » celui qui rapporte les argumens des athées, est lui- » même un athée pour un temps? Qu'y a-t-il de plus » puérile que de dire que s'il vient à mourir avant que » d'avoir écrit ou inventé la démonstration qu'il es- » père, il meurt comme un athée? Quelqu'un dira peut- » être que je n'ai pas rapporté ces fausses opinions » comme venant d'autrui, mais comme de moi; mais » qu'importe, puisque, dans le même livre où je les ai » rapportées, je les ai aussi toutes réfutées? »

Ceux qui ont l'esprit juste, et le cœur droit, en lisant les *Méditations* et les *Principes* de M. Descartes, n'ont jamais hésité à tirer de leur lecture des conséquences toutes opposées à ces calomnies. Ces ouvrages n'ont encore rendu athée jusqu'aujourd'hui aucun de ceux qui croyoient en Dieu auparavant; au contraire, ils ont converti quelques athées : c'est au moins le témoignage qu'un peintre de Suède, nommé *Beck*, a rendu publiquement de lui-même chez M. l'ambassadeur de France à Stockholm.

Ce grand homme a eu des sectateurs illustres; on peut mettre à leur tête le P. Mallebranche, qui ne l'a pourtant pas suivi en tout. Les autres ont été Rohaut, Régis, etc. dont nous avons les ouvrages. La nouvelle explication du mouvement des planètes, par M. Villemot, curé de Lyon, imprimée à Paris, en 1707, est le premier et peut-être le meilleur ouvrage qui ait été fait pour défendre les tourbillons.

La philosophie des Descartes a eu beaucoup de peine à être admise en France; le parlement pensa rendre un arrêt contr'elle; mais il en fut empêché par la requête burlesque en faveur d'Aristote, qu'on lit dans les OEuvres de Despréaux, et où l'auteur, sous prétexte de prendre la défense de la philosophie péripatéticienne, la tourne en ridicule; tant il est vrai que *ridiculum acri*, etc. Enfin, cette philosophie a été reçue parmi nous; mais Newton avoit déja démontré qu'on ne pouvoit la recevoir; n'importe, toutes nos universités et nos académies mêmes y sont demeurées fort attachées. Ce n'est que depuis dix-huit ans qu'il s'est élevé des newtoniens en France. Mais ce mal, si c'en est un (car il y a des gens pour qui c'en est un), a prodigieusement gagné; toutes nos académies maintenant sont newtoniennes; et quelques professeurs de l'université de Paris enseignent aujourd'hui ouvertement la philosophie anglaise.

Quelque parti qu'on prenne sur la philosophie de Descartes, on ne peut s'empêcher de regarder ce grand homme comme un génie sublime et un philosophe très-conséquent. La plupart de ses sectateurs n'ont pas été aussi conséquens que lui; ils ont adopté quelques-unes de ses opinions, et en ont admis d'autres, sans prendre garde à l'étroite liaison que presque toutes ont entr'elles. Un philosophe moderne, écrivain élégant et homme de beaucoup d'esprit, M. l'abbé de Gamaches, de l'académie royale des sciences, a démontré, à la tête de son *Astronomie physique*, que pour un cartésien il ne doit point y avoir de mouvement absolu, et que c'est une conséquence nécessaire de l'opinion de Descartes, que l'étendue et la matière sont la même chose. Cependant les cartésiens croient, pour la plupart, le mouvement absolu, en confondant l'étendue avec la matière. L'opinion de Descartes sur le mécanisme des bêtes, est très-favorable au dogme de la spiritualité et de l'immortalité de l'ame; et ceux qui l'abandonnent sur ce point, doivent au moins avouer que les difficultés contre l'ame des bêtes sont, sinon insolubles, du moins très-grandes pour un philosophe chrétien. Il en est de même de plusieurs autres points de la philosophie de ce

grand homme; l'édifice est vaste, noble et bien entendu; c'est dommage que le siècle où il vivoit ne lui ait pas fourni de meilleurs matériaux. Il faut, dit M. de Fontenelle, admirer toujours Descartes, et le suivre quelquefois.

Les persécutions que ce philosophe a essuyées pour avoir déclaré la guerre aux préjugés et à l'ignorance, doivent être la consolation de ceux qui, ayant le même courage, éprouveront les mêmes traverses. Il est honoré aujourd'hui dans cette même patrie, où peut-être il eût vécu plus malheureux qu'en Hollande.

Descartes étoit d'une taille un peu au-dessous de la médiocre, mais assez déliée et bien proportionnée. Il avoit le front large et un peu avancé, les yeux d'un gris noir, le teint olivâtre: on lui voyoit à la joue une espèce de petite bube qu'il garda toujours. Son regard étoit agréable, son visage serein, le son de sa voix doux et prévenant. Comme il étoit d'une foible santé, il en prenoit soin sans en être esclave. *Au lieu de trouver le moyen de conserver la vie*, écrivoit-il un jour, *j'en ai trouvé un autre bien plus sûr, c'est celui de ne pas craindre la mort.* Doux, complaisant avec tout le monde, il étoit sur-tout affable envers ceux qui avoient besoin de lui. Ses domestiques trouvoient en lui un père tendre et généreux. Un d'eux voulut le remercier d'un service important: *Que faites-vous?* lui dit-il; *vous êtes mon égal, et j'acquitte une dette.*

Jamais il ne chercha à se venger de ses ennemis que par une sorte de mépris philosophique. *Quand on me fait une offense*, disoit-il, *je tâche d'élever mon ame si haut, que l'offense ne parvienne pas jusqu'à moi.*

Descartes n'avoit point été marié; cependant il connut l'amour. Il eut une fille naturelle, nommée Françoise, qui mourut entre ses bras à l'âge de cinq ans. Il fut inconsolable de cette mort, et avoua plusieurs fois à ses amis qu'il n'avoit jamais éprouvé de plus grandes douleurs de sa vie.

Il est à remarquer que la famille de Descartes fut peut-être la dernière à sentir l'honneur que ce philosophe lui faisoit. Son frère aîné avoit pour lui très-peu de considération. « Ses parens, dit l'historien de sa vie,

» sembloient le compter pour peu de chose dans sa fa-
» mille; et ne le regardant plus que sous le titre de phi-
» losophe, tâchoient de l'effacer de leur mémoire,
» comme s'il eût été la honte de leur race. »

Descartes, disoit l'abbé Terrasson, en amenant la raison, a perfectionné l'humanité et la douceur des mœurs. Ce philosophe a enseigné dignement, parcequ'il a dit à ses disciples : « Rentrez en vous-mêmes, et consultez-y
» la raison; et à l'égard des phénomènes de la nature,
» ayez recours à l'observation et à l'expérience : en un
» mot, je ne prétends point être votre maître, je ne
» veux être que votre guide. »

Descartes a porté le flambeau des sciences, et il a été parmi nous ce que Socrate disoit qu'il étoit à Athènes, l'accoucheur des esprits.

Il avoit fait, avec beaucoup d'industrie, une machine automate pour prouver démonstrativement que les bêtes n'ont point d'ame, et que ce ne sont que des machines fort composées, qui se remuent à l'occasion des corps étrangers qui les frappent, et leur communiquent une partie de leur mouvement. Descartes ayant mis cette machine sur un vaisseau, le capitaine eut la curiosité d'ouvrir la caisse dans laquelle elle étoit enfermée. Surpris des mouvemens qu'il remarqua dans cette machine, qui se remuoit comme si elle eût été animée, il la jeta dans la mer, croyant que c'étoit le diable.

Le chevalier Digby, fameux philosophe anglais, ayant lu les écrits de Descartes, résolut de passer en Hollande pour le voir. Il l'alla trouver dans sa solitude d'Egmond; et, après avoir raisonné long-temps devant lui sans se faire connoître, Descartes, qui avoit lu quelques-uns de ses ouvrages, lui dit, qu'il ne doutoit point qu'il ne fût le célèbre Digby. Et vous, monsieur, repliqua Digby, si vous n'étiez pas l'illustre Descartes, vous ne me verriez pas venir exprès d'Angleterre pour avoir le plaisir de vous voir. M. Digby dit ensuite à Descartes qu'il feroit mieux de s'appliquer à chercher les moyens de prolonger la vie, que de s'attacher aux simples speculations de la philosophie. Descartes l'assura qu'il avoit médité sur cette matière, et que de rendre l'homme immortel, c'est ce qu'il n'osoit se promettre.

mais qu'il étoit bien sûr de pouvoir rendre sa vie égale à celle des patriarches. On n'ignoroit pas en Hollande que Descartes se flattoit d'avoir fait cette découverte ; et l'abbé *Picot*, son disciple et son martyr, persuadé qu'il avoit trouvé ce grand secret, ne vouloit point croire la nouvelle de sa mort. Lorsqu'il ne lui fut plus permis d'en douter, il s'écria : *C'en est fait, la fin du genre humain va venir.*

Un grand seigneur, voyant un jour Descartes qui faisoit bonne chère, lui dit : Eh! quoi, les philosophes usent-ils de ces friandises ? Et pourquoi non ? lui répondit-il. Vous imaginez-vous que la nature n'ait produit les bonnes choses que pour les ignorans ?

Dans un café de Paris, un cartésien et un newtonien poussèrent la dispute jusqu'à se battre ; comme, après qu'on les eut séparés, le newtonien se plaignoit beaucoup des coups qu'il avoit reçus : Vous devez les pardonner à votre adversaire, lui dit un plaisant ; il a été déterminé par une force supérieure : l'attraction a agi sur vous et sur lui ; et, malheureusement la force repoussante venant à manquer, vous l'avez attiré avec tant de violence, qu'il est venu vous heurter, et a enfilé une ligne droite vers le centre, au lieu de décrire habilement un cercle, comme il l'auroit dû faire, si la seconde direction ne lui eût pas malheureusement manqué.

Un curé de village avoit élevé quatre dogues : il appeloit l'un Aristote, l'autre Descartes. Il avoit donné à chacun un des deux autres pour disciple, et avoit entretenu les deux partis dans une grande animosité. Aristote ne voyoit point Descartes qu'il ne fût prêt à s'élancer sur lui pour le dévorer, et Descartes lui gardoit une haine pareille. Quand le curé vouloit se divertir, il appeloit Aristote et Descartes ; chacun se rangeoit à sa place, Aristote à la droite, Descartes à la gauche, et chaque disciple se tenoit à côté de son maître. Le curé parloit ensuite à Aristote, pour l'inviter à s'accommoder avec Descartes. Aristote, par ses aboiemens réitérés et ses yeux étincelans, sembloit dire qu'il ne vouloit entendre à aucun accommodement. Il se tournoit ensuite du côté de Descartes, à qui il ne parloit pas avec plus de succès. Essayons, disoit-il ensuite, si, en vous faisant con-

férer ensemble, vos esprits pourront se réunir. Il les faisoit approcher; ils se parloient d'abord en aboyant doucement : il sembloit qu'ils se répondoient l'un à l'autre. Insensiblement ils aboyoient plus fort, et puis se battoient deux contre deux. Ils se seroient étranglés si le curé, par l'autorité qu'il s'étoit conservée, ne les avoit séparés. Le bon curé prétendoit que c'étoit une image naïve des disputes des philosophes.

(*M.* D'ALEMBERT.)

CAS DE CONSCIENCE.

Qu'est-ce qu'un *cas de conscience?* C'est une question relative aux devoirs de l'homme et du chrétien, dont il appartient au théologien, appelé casuiste, de peser la nature et les circonstances, et de décider selon les lumières de la raison, les loix de la société, les canons de l'église, et les maximes de l'évangile; quatre grandes autorités qui ne peuvent jamais être en contradiction.

Nous sommes chrétiens par la croyance des vérités révélées et par la pratique des maximes évangéliques. Nous faisons à Dieu le sacrifice de notre raison par la foi, et nous lui faisons le sacrifice de nos penchans par la mortification : ces deux branches de l'abnégation de soi-même sont également essentielles au salut; mais l'infraction n'en est peut-être pas également funeste à la société; et c'est encore une chose à savoir, si ceux qui attaquent les dogmes d'une religion, sont aussi mauvais citoyens que ceux qui en corrompent la morale.

Il semble, au premier coup-d'œil, que le poison des corrupteurs de la morale soit fait pour plus de monde que celui des impies. La dépravation des mœurs est un effet direct de celle des principes moraux; au lieu qu'elle n'est qu'une suite moins prochaine de l'irréligion; mais suite toutefois presqu'infaillible, ainsi qu'un de nos plus grands orateurs, le P. Bourdaloue, l'a bien démontré. L'incrédule est d'ailleurs quelquefois un homme qui, las de chercher inutilement dans les sources communes et les conversations ordinaires le rayon de lumière qui devoit rompre l'écaille de ses yeux, s'est adressé au public, en a reçu les éclaircissemens dont il avoit besoin, a abjuré son erreur, et a évité le plus grand de tous les malheurs, la mort dans l'impénitence : c'est un homme qui s'est exposé à nuire à beaucoup d'autres, pour guérir du mal dont il étoit attaqué. Mais celui qui défigure la morale, tend à rendre les autres méchans, sans espérance d'en devenir lui-même meilleur.

Au reste, quel que soit le parti qu'on prenne dans cette question, l'équité veut qu'on distingue bien la personne de l'opinion, et l'auteur de l'ouvrage : car c'est bien ici qu'on a la preuve complète que les mœurs et les écrits sont deux choses différentes. La foule des casuistes que Pascal a convaincus de relâchement dans les principes, en offre à peine un seul qu'on puisse accuser de relâchement dans la conduite : tous ne semblent avoir été indulgens que pour les autres ; c'est au pied du crucifix, où l'on dit qu'il restoit prosterné des jours entiers, qu'un des plus fameux d'entr'eux résolvoit en latin ces combinaisons de débauche si singulières, qu'il n'est guère possible d'en parler honnêtement en français. Un autre passe pour l'avoir disputé aux pères du désert par l'austérité de sa vie. Mais nous ne nous étendrons pas davantage sur les mœurs des casuistes : c'est bien assez d'avoir montré qu'elles n'avoient rien de commun avec leurs maximes.

Qu'est-ce qu'un casuiste? C'est un théolgien qui s'est mis en état, par une longue étude des devoirs de l'homme et du chrétien, de lever les doutes que les fidèles peuvent avoir sur leur conduite passée, présente et future, d'apprécier la griéveté devant Dieu et devant les hommes, des fautes qu'ils ont commises, et d'en fixer la juste réparation.

D'où l'on voit que la fonction de casuiste est une des plus difficiles, par l'étendue des lumières qu'elle suppose, et une des plus importantes et des plus dangereuses, par la nature de son objet. Le casuiste tient, pour ainsi dire, la balance entre Dieu et la créature ; il s'annonce pour conservateur du dépôt sacré de la morale évangélique ; il prend en main la règle éternelle et inflexible des actions humaines ; il s'impose à lui-même l'obligation de l'appliquer sans partialité ; et quand il oublie son devoir, il se rend plus coupable que celui qui vend aux peuples leur subsistance temporelle à faux poids et à fausse mesure.

Le casuiste est donc un personnage important par son état et par son caractère ; un homme d'autorité dans Israël, dont par conséquent la conduite et les écrits ne peuvent être trop rigoureusement examinés ;

voilà mes principes. Cependant je ne sais s'il faut approuver la plaisanterie éloquente et redoutable de Pascal, et le zèle peut-être indiscret avec lequel d'autres auteurs, d'ailleurs très-habiles et très-respectables, poursuivirent, vers le milieu du siècle dernier, la morale relâchée de quelques casuites obscurs. Ils ne s'apperçurent pas sans doute que les principes de ces casuistes, recueillis en un corps et exposés en langue vulgaire, ne manqueroient pas d'enhardir les passions, toujours disposées à s'appuyer de l'autorité la plus frêle. Le monde ignoroit qu'on eût osé enseigner *qu'il est quelquefois permis de mentir, de voler, de calomnier, d'assassiner pour une pomme, etc.* Quelle nécessité de l'en instruire? Le scandale que la délation de ces maximes occasionna dans l'église, fut un mal plus grand que celui qu'auroient jamais pu faire des volumes poudreux relégués dans les ténèbres de quelques bibliothèques monastiques.

En effet, qui connoissoit Villalebos, Connink et tant d'autres qu'on prendroit, à leurs noms et à leurs opinions, pour des Algériens? Pour qui leurs principes étoient-ils dangereux? pour les enfans qui ne savent pas lire, pour les laboureurs, les marchands, les artisans et les femmes, qui ignorent la langue dans laquelle la plupart ont écrit; pour les gens du monde, qui lisent à peine les ouvrages de leur état, qui ont oublié le peu de latin qu'ils ont rapporté des collèges, et à qui une dissipation continuelle ne laisse presque pas le temps de parcourir un roman; pour une poignée de théologiens éclairés et décidés sur ces matières? Je voudrois bien qu'un bon casuiste m'apprît qui est le plus coupable, ou de celui à qui il échappe une proposition absurde qui passeroit sans conséquence, ou de celui qui la remarque et qui l'éternise.

Mais, après avoir protesté contre tout desir d'une liberté qui s'exerceroit aux dépens de la tranquillité de l'état et de la religion, ne puis-je pas demander si l'oubli que je viens de proposer par rapport aux corrupteurs obscurs de la morale chrétienne, n'est pas applicable à tout autre auteur dangereux, pourvu qu'il ait écrit en langue savante? Il me semble qu'il

faut ou embrasser l'affirmative ou abandonner les casuistes ; car pourquoi les uns mériteroient-ils plus d'attention que les autres? Des casuistes relâchés seroient-ils moins pernicieux et plus méprisables que des inconvaincus?

Mais, dira-t-on, ne vaudroit-il pas mieux qu'il n'y eût ni incrédules ni mauvais casuistes, et que les productions des uns et des autres ne parussent ni en langue savante ni en langue vulgaire? Rien n'est plus vrai; de même qu'il seroit à souhaiter qu'il n'y eût ni maladies ni méchanceté parmi les hommes; mais c'est une nécessité qu'il y ait des maladies et des méchans, et il y a des maladies et des crimes que les remèdes ne font qu'aigrir.

Et qui vous a dit, continuera-t-on, qu'il est aussi nécessaire qu'il y ait parmi nous des casuistes relâchés et des incrédules, que des méchans et des malades? N'avons-nous pas des loix qui peuvent nous mettre à couvert de l'incrédulité et du relâchement?

Je ne prétends point donner des bornes aux puissances ecclésiastiques et civiles, personne ne respecte plus que moi l'autorité des loix publiées contre les auteurs dangereux; mais je n'ignore pas que ces loix existoient long-temps avant les casuistes relâchés et leur apologiste, et qu'elles ne les ont pas empêhés de penser et d'écrire. Je sais aussi que, par l'éclat de la procédure, les loix civiles pourroient arracher des productions misérables à l'obscurité profonde où elles ne demanderoient qu'à rester; et que c'est-là précisement ce qu'elles auroient de commun avec les loix ecclésiastiques dans la censure de casuistes ignorés, qu'une délation maligne auroit fait connoître mal-à-propos.

Au reste, c'est moins ici une opinion que je prétends établir, qu'une question que je propose. C'est aux sages magistrats chargés du dépôt des loix, et aux illustres prélats qui veillent pour le maintien de la foi et de la morale évangélique, à décider dans quels cas il vaut mieux ignorer que punir, et quelles sont, pour me servir de l'expression d'un auteur célèbre, les bornes précises de la nécessité, dans lesquelles il faut tenir les abus et les scandales. (ANONYME.)

CASTRATO.

CASTRATO ou CASTRATI. On nomme ainsi ceux qu'on a fait eunuques dès l'enfance, pour leur procurer une voix plus nette et plus aiguë. Il se trouve en Italie, des pères barbares, qui, sacrifiant la nature à la fortune, livrent leurs enfans à l'opération de la *castration*, pour le plaisir des gens voluptueux et cruels, qui osent rechercher le chant de ces malheureux. Laissons aux honnêtes femmes des grandes villes, les ris modestes, l'air dédaigneux et les propos plaisans dont ils sont l'éternel objet; mais faisons entendre, s'il se peut, la voix de la pudeur et de l'humanité, qui crie et s'élève contre cet infâme usage; et que les princes qui l'encouragent par leurs recherches, rougissent une fois de nuire en tant de façons à la conservation de l'espèce humaine.

Au reste, l'avantage de la voix se compense dans les *castrati* par beaucoup d'autres pertes. Ces hommes qui chantent si bien, mais sans chaleur et sans passion, sont sur le théâtre les plus maussades acteurs du monde; ils perdent leur voix de très-bonne heure, et prennent un embonpoint dégoûtant. Ils parlent et prononcent plus mal que les vrais hommes, et il y a même des lettres telles que l'R, qu'ils ne peuvent point prononcer du tout.

Quoique le mot *castrato* ne puisse offenser les plus délicates oreilles, il n'en est pas de même de son synonyme français : preuve évidente que ce qui rend les mots indécens ou déshonnêtes, dépend moins des idées qu'on leur attache, que de l'usage de la bonne compagnie qui les tolère ou les proscrit à son gré.

On pourroit dire cependant, que le mot italien s'admet comme représentant une profession, au lieu que le mot français ne représente que la privation qui y est jointe.

Quelle lâche cruauté de mutiler nos semblables, pour répandre dans les temples et sur les théâtres, quelques voix de fausset, qui ne pouvoient plaire qu'à un goût

honteusement dépravé ! L'amour exprimé en public par de misérables êtres incapables de le sentir, n'étoit plus qu'une farce ridicule, et sans ame : les hymnes chantées par les malheureuses victimes, à qui l'avarice a ravi les dons les plus précieux de la providence, ne pouvoient plaire au Dieu, bienfaiteur et réproducteur de la nature humaine.

Un pape vertueux, Clément XIV, a proscrit enfin cet usage détestable ; quel affront pour l'humanité ignorante ! La nature crioit en vain que la mutilation étoit un des forfaits les plus odieux et les plus avilissans ; il a fallu que la voix d'un pontife vint l'apprendre à des hommes abrutis.

A l'égard de la cause physique pour laquelle les *castrati* ont la voix grêle et aiguë, il ne paroît pas plus facile de la trouver que d'expliquer pourquoi ils n'ont point de barbe.

(J. J. Rousseau.)

CEINTURE *.

L'USAGE de la *ceinture* est ancien. Chez les Juifs Dieu ordonna au grand-prêtre d'en porter une. Les Juifs étoient ceints lorsqu'ils célébroient la Pâque, suivant l'ordre qu'ils en avoient reçu. Dès ce temps la *ceinture* servoit aussi de bourse. L'amplitude des habits Grecs et Romains en rendit l'usage nécessaire chez ces peuples. Ceux qui disputoient dans les jeux olympiques se ceignoient ; mais vers la trente-quatrième olympiade la *ceinture* leur fut interdite, et ils se dépouillèrent pour courir. La défense de porter la *ceinture* fut quelquefois chez les anciens une tache d'ignominie et la punition de quelque faute ; d'où il s'ensuit que cette partie du vêtement marquoit quelque dignité parmi eux. La *ceinture* n'étoit pas moins à l'usage des femmes que des hommes ; elles s'en servoient, soit pour relever leurs robes, soit pour en fixer les plis. Il y avoit de la grace à soutenir, à la hauteur de la main, le lais du côté droit ; ce qui laissoit le bas de la jambe à découvert ; et une négligence outrée à n'avoir point de *ceinture*, et à laisser tomber sa tunique ; delà les expressions latines *discincti*, *altè cincti*, pour désigner un homme indolent ou alerte. Mécène ayant témoigné peu d'inquiétude sur les derniers devoirs de la vie, persuadé que la nature prend soin elle-même de notre sépulture, Sénèque dit de lui : *Altè cinctum dixisse putes ;* vous croiriez que celui qui a dit ce mot portoit sa *ceinture* bien haut. « Gardez-vous, dit Sylla, en parlant de César, d'un » homme dont la *ceinture* est trop lâche. » Il y avoit chez les Celtes une *ceinture* qui servoit pour ainsi dire de mesure publique de la taille parmi les hommes. Comme l'état veilloit à ce qu'ils fussent alertes, il punissoit ceux qui ne pouvoient la porter. L'usage des *ceintures* a été fort commun dans nos contrées ; mais les hommes ayant cessé de s'habiller en long, et pris le justaucorps et le manteau court, l'usage s'en est restreint peu-à-peu aux premiers magistrats, aux gens d'église, aux religieux et aux femmes ; encore les femmes n'en portent-elles presque

que plus aujourd'hui, que les paniers et les robes lâches sont devenues communes, malgré les ecclésiastiques qui se récrièrent beaucoup contre cette mode, qui laissant aux femmes, à ce qu'ils croyoient, la liberté de cacher les suites de leurs fautes, pronostiquoit un accroissement de dissolution. Nous avons jadis attaché, ainsi que les anciens, une marque d'infamie à la privation de la *ceinture;* les banqueroutiers et autres débiteurs insolvables étoient contraints de la quitter. La raison de cet usage est que nos ancêtres attachant à leur *ceinture* une bourse, des clefs, etc., la *ceinture* étoit un symbole d'état ou de condition, dont la privation de cette partie du vêtement indiquoit qu'on étoit déchu. L'histoire rapporte que la veuve de Philippe I, duc de Bourgogne, renonça au droit qu'elle avoit à la succession, en quittant sa *ceinture* sur le tombeau du duc.

La distinction des étoffes et des habits subsista en France jusqu'au commencement du quinzième siècle. On a un arrêt du parlement de 1420, qui défend aux femmes prostituées la robe à collet renversé, la queue, les boutonnières, et la *ceinture* dorée; mais les femmes galantes ne se soumirent pas long-temps à cette défense; l'uniformité de leur habillement les confondit bientôt avec les femmes sages; et la privation ou l'usage de la *ceinture* n'étant plus une marque de distinction, on fit le proverbe : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.*

L'usage des *ceintures* parmi nous n'étant point passé, mais seulement restreint, comme nous l'avons dit, nous avons une communauté de ceinturiers. Les ceinturiers s'appelloient autrefois *courroyers.*

Ceinture de virginité des anciens. C'étoit la coutume chez les Grecs et les Romains que le mari dénouoit la *ceinture* de sa femme le premier soir de ses noces. Homère appelle cette *ceinture; ceinture virginale.*

Festus rapporte qu'elle étoit de laine de brebis, et que le mari la délioit lorsqu'il étoit dans le lit avec sa femme. Il ajoute qu'elle étoit nouée d'un nœud singulier, qu'on appeloit *le nœud d'Hercule*, et que le mari

le défaisoit comme un présage qui lui promettoit autant d'enfans qu'Hercule en avoit laissés en mourant. Les poëtes donnent à Vénus une espèce de *ceinture* appelée *cestus*, à laquelle ils attribuent le pouvoir d'inspirer de l'amour.

Ceinture de virginité des modernes. Elle n'a rien de commun avec celle des anciens. Chez les anciens, l'époux ôtoit à sa femme la *ceinture* virginale la première nuit de ses noces ; et chez les modernes c'est un présent qu'un mari jaloux lui fait quelquefois dès le lendemain. Cette *ceinture* est composée de deux lames de fer très-flexibles, assemblées en croix ; ces lames sont couvertes de velours. L'une de ces lames fait le tour du corps au-dessus des reins ; l'autre passe entre les cuisses, et son extrémité vient rencontrer les deux extrémités de la première lame ; elles sont toutes trois tenues réunies par un cadenat dont le mari seul a le secret. La lame qui passe entre les cuisses est percée de manière à assurer un mari de la sagesse de sa femme, sans gêner les autres fonctions naturelles. On dit que cet instrument, si infâme et si injurieux au sexe, a pris naissance en Italie, c'est peut-être une calomnie : ce qu'il y a de certain, c'est que l'Italie n'est pas le seul pays où l'on en ait fait usage.

Chrétiens de la ceinture. Molarack Kel, dixième Calife de la famille des Abassides, ordonna, l'an 235 de l'hégire, de Jésus-Christ 856, aux Juifs et aux Chrétiens de porter une grande *ceinture* de cuir pour marquer leur profession ; ce qu'ils pratiquent encore aujourd'hui dans tout l'Orient. Depuis ce temps-là les chrétiens d'Asie, et sur-tout ceux de Syrie et de la Mésopotamie, qui sont presque tous Nestoriens ou Jacobites, sont appelés *Chrétiens de la ceinture.*

Ceinture de la reine, ancien impôt ou taxe qu'on lève à Paris de trois ans en trois ans, sur le pied de trois deniers par chaque muid de vin, et de six pour chaque queue, pour l'entretien de la maison de la reine. On l'a depuis augmenté et mis sur quelques autres denrées ou provisions, comme le charbon, etc. On l'appeloit aussi la *taille du pain et du vin*, comme il paroît par des registres de la chambre des comptes. Vigenere

suppose que le nom de *ceinture* a été donné à cet impôt parce qu'autrefois la *ceinture* servoit de bourse ; mais il ajoute qu'on levoit, il y a deux mille ans, en Perse une pareille taxe, et sous le même nom, et cite, pour le prouver, l'Alcibiade de Platon, Cicéron et Athénée. Il y a en Angleterre, pour la même destination, un impôt à-peu-près semblable, qu'on appelle *aurum Reginæ*, or de la reine. C'étoit originairement un don qui se faisoit librement et sans être exigible. On en a fait depuis une dette, au paiement de laquelle les particuliers sont contraints.

(*M.* DIDEROT.)

CÉLIBAT *.

C'est l'état d'une personne qui vit sans s'engager dans le mariage. Cet état peut être considéré en lui-même sous trois aspects différens, 1°. eu égard à l'espèce humaine; 2°. à la société; 3°. à la société chrétienne. Mais avant que de considérer le *célibat* en lui-même, nous allons exposer en peu de mots sa fortune et ses révolutions parmi les hommes. M. Morin, de l'académie des Belles-Lettres, en réduit l'histoire aux propositions suivantes. Le *célibat* est aussi ancien que le monde; il est aussi étendu que le monde, il durera autant, et infiniment plus que le monde.

Histoire abrégée du célibat. Le *célibat* est aussi ancien que le monde, s'il est vrai, ainsi que le prétendent quelques auteurs de l'ancienne et de la nouvelle loi, que nos premiers parens ne perdirent leur innocence qu'en cessant de garder le *célibat ;* et qu'ils n'auroient jamais été chassés du paradis, s'ils n'eussent mangé le fruit défendu; action qui, dans le style modeste et figuré de l'Ecriture, ne désigne autre chose, selon eux, que l'infraction du *célibat.* Ils tirent les preuves de cette interprétation grammaticale, du sentiment de nudité qui suivit immédiatement le péché d'Eve et d'Adam; de l'idée d'irrégularité attachée presque par toute la terre à l'acte charnel; de la honte qui l'accompagne; du remors qu'il cause; du péché originel qui se communique par cette voie; enfin de l'état où nous retournerons au sortir de cette vie, où il ne sera question ni de maris ni de femmes, et qui sera un *célibat* éternel.

Il ne m'appartient pas, dit M. Morin, de donner à cette opinion les qualifications qui lui conviennent; elle est singulière: elle paroît opposée à la lettre de l'Ecriture, c'en est assez pour la rejeter. L'Ecriture nous apprend qu'Adam et Eve vécurent dans le paradis comme frère et sœur, comme les anges vivent dans le ciel, comme nous y vivrons un jour: cela suffit; et voilà le premier et le parfait *célibat.* Savoir combien il

dura; c'est une question purement curieuse. Les uns disent quelques heures; d'autres quelques jours : il y en a qui, fondés sur des raisons mystiques, sur je ne sais quelles traditions de l'église Grecque, sur l'époque de la naissance de Caïn, poussent cet intervalle jusqu'à trente ans.

A ce premier *célibat* les docteurs Juifs en font succéder un autre qui dura davantage; car ils prétendent qu'Adam et Eve, confus de leur crime, en firent pénitence pendant cent ans, sans avoir aucun commerce ensemble : conjecture qu'ils établissent sur la naissance de Seth, leur troisième fils, que Moïse ne leur donne qu'à l'âge de cent trente ans. Mais à parler juste, il n'y a qu'Abel à qui l'on puisse attribuer l'honneur d'avoir gardé le *célibat* pendant toute sa vie. Savoir si son exemple fut imité dans les générations suivantes; si les fils de Dieu qui se laissèrent corrompre par les filles des hommes, n'étoient point une espèce de religieux qui tombèrent dans le désordre : c'est ce que l'on ne sauroit dire; la chose n'est pas impossible. S'il est vrai qu'il y eût alors des femmes qui affectoient la stérilité, comme il paroît par un fragment du prétendu livre d'Enoch, il pouvoit bien y avoir eu aussi des hommes qui en fissent profession; mais les apparences n'y sont pas favorables. Il étoit question alors de peupler le monde; la loi de Dieu et celle de la nature imposoient à toutes sortes de personnes une espèce de nécessité de travailler à l'augmentation du genre humain; et il est à présumer que ceux qui vivoient dans ce temps-là se faisoient une affaire principale d'obéir à ce précepte. Tout ce que l'histoire nous apprend, dit M. Morin, des Patriarches de ces temps-là, c'est qu'ils prenoient et donnoient des femmes : c'est qu'ils mirent au monde des fils et des filles, et puis moururent comme s'ils n'avoient eu rien de plus important à faire.

Ce fut à-peu-près la même chose dans les premiers siècles qui suivirent le déluge. Il y avoit beaucoup à défricher, et peu d'ouvriers; c'étoit à qui engendreroit le plus. Alors l'honneur, la noblesse, la puissance des hommes consistoient dans le nombre des enfans; on étoit sûr par-là de s'attirer une grande considération,

de se faire respecter de ses voisins, et d'avoir une place dans l'histoire. Celle des Juifs n'a pas oublié le nom de *Jaïr*, qui avoit trente fils dans le service, ni celle des Grecs, les noms de *Danaüs* et d'*AEgyptus*, dont l'un avoit cinquante fils, et l'autre cinquante filles. La stérilité passoit alors pour une espèce d'infamie dans les deux sexes, et pour une marque non équivoque de la malédiction de Dieu; au contraire, on regardoit comme un témoignage authentique de sa bénédiction d'avoir autour de sa table un grand nombre d'enfans. Le *célibat* étoit une espèce de péché contre nature : aujourd'hui ce n'est plus la même chose.

Moïse ne laissa guère aux hommes la liberté de se marier ou non. Lycurgue nota d'infamie les célibataires. Il y avoit même une solemnité particulière à Lacédémone, où les femmes les produisoient tout nuds aux pieds des autels, et leur faisoient faire à la nature une amende honorable, qu'elles accompagnoient d'une correction très-sévère. Ces républicains poussèrent encore les précautions plus loin, en publiant des réglemens contre ceux qui se marioient trop tard, et contre les maris qui n'en usoient pas bien avec leurs femmes.

Dans la suite des temps, les hommes étant moins rares, on mitigea ces loix pénales. Platon tolère, dans sa république, le *célibat* jusqu'à trente - cinq ans; mais passé cet âge il interdit seulement les célibataires des emplois, et leur marque le dernier rang dans les cérémonies publiques. Les loix Romaines qui succédèrent aux Grecques, furent aussi moins rigoureuses contre le *célibat :* cependant les censeurs étoient chargés d'empêcher ce genre de vie solitaire, préjudiciable à l'état. Pour le rendre odieux, ils ne recevoient les célibataires ni à tester ni à rendre témoignage; et voici la première question que l'on faisoit à ceux qui se présentoient pour prêter serment : *à votre ame et conscience, avez-vous un cheval? avez-vous une femme?* Mais les Romains ne se contentoient pas de les affliger dans ce monde, leurs théologiens les menaçoient aussi de peines extraordinaires dans les enfers. *C'est la plus grande des impiétés et le dernier des malheurs, de sortir du monde sans y laisser des enfans, les démons*

font souffrir à ces gens-là de cruelles peines après leur mort. Après toutes ces précautions temporelles et spirituelles, le *célibat* ne laissoit pas de faire son chemin; les loix mêmes en sont une preuve. On ne s'avise pas d'en faire contre des désordres qui ne subsistent qu'en idée ; savoir par où et comment celui-ci commença ; l'histoire n'en dit rien : il est à présumer que de simples raisons morales, et des goûts particuliers, l'emportèrent sur tant de loix pénales, bursales, infamantes, et sur les inquiétudes de la conscience. Il fallut, sans doute, dans les commencemens des motifs, plus pressans, de bonnes raisons physiques; telles étoient celles de ces tempéramens heureux et sages, que la nature dispense de réduire en pratique la grande règle de la multiplication : il y en a eu dans tous les temps. Nos auteurs leur donnent des titres flétrissans: les Orientaux, au contraire, les appellent *eunuques du soleil*, *eunuques du ciel*, faits par la main de Dieu; qualités honorables, qui doivent non-seulement les consoler du malheur de leur état, mais encore les autoriser devant Dieu et devant les hommes à s'en glorifier, comme d'une grace spéciale, qui les décharge d'une bonne partie des sollicitudes de la vie, et les transporte tout-d'un-coup au milieu du chemin de la vertu.

Mais sans examiner sérieusement si c'est un avantage ou un désavantage, il est fort apparent que ces béats ont été les premiers à prendre le parti du *célibat* : ce genre de vie leur doit sans doute son origine, et peut-être sa dénomination ; car les Grecs appeloient les invalides dont il s'agit, d'un nom qui n'est pas éloigné de *cœlibes*. En effet le *célibat* étoit le seul parti que les eunuques eussent à prendre, pour obéir aux ordres de la nature, pour leur repos, pour leur honneur, et dans les règles de la bonne foi ; s'ils ne s'y déterminoient pas d'eux-mêmes, les loix leur en imposoient la nécessité ; celle de Moïse y étoit expresse. Les loix des autres nations ne leur étoient guère plus favorables ; si elles leur permettoient d'avoir des femmes, il étoit aussi permis aux femmes de les abandonner.

Les hommes de cet état équivoque, et rare dans les commencemens, également méprisés des deux sexes,

se trouvèrent exposés aux mortifications, qui les réduisirent à une vie obscure et retirée; mais la nécessité leur suggéra bientôt différens moyens d'en sortir, et de se rendre recommandables : dégagés des mouvemens inquiets de l'amour étranger et de l'amour-propre, ils s'assujettirent aux volontés des autres avec un dévouement singulier ; et ils furent trouvés si commodes, que tout le monde en voulut avoir ; ceux qui n'en avoient point, en firent par une opération hardie, et des plus inhumaines : les pères, les maîtres et les souverains s'arrogèrent le droit de réduire leurs enfans, leurs esclaves, leurs sujets dans cet état ambigu ; et le monde entier, qui ne connoissoit dans le commencement que deux sexes, fut étonné de se trouver insensiblement partagé en trois portions à-peu-près égales.

A ces *célibats* peu volontaires il en succéda de libres, qui augmentèrent considérablement le nombre des premiers. Les gens de lettres et les philosophes, par goût ; les athlètes, les gladiateurs, les musiciens, par raison d'état ; une infinité d'autres, par libertinage ; quelques-uns par vertu, prirent un parti que Diogène trouvoit si doux, qu'il s'étonnoit que sa ressource ne devînt pas plus à la mode. Quelques professions y étoient obligées, telles que celle de teindre en écarlate *baphiarii*. L'ambition et la politique grossirent encore le corps des célibataires : les hommes bizarres furent ménagés par les grands mêmes, avides d'avoir place dans leur testament ; et, par la raison contraire, les pères de familles dont on n'espéroit rien, furent oubliés, négligés, méprisés.

Nous avons vu jusqu'à présent le *célibat* interdit, ensuite toléré, puis approuvé, enfin préconisé ; il ne tarda pas à devenir une condition essentielle dans la plupart de ceux qui s'attachèrent au service des autels. Melchisédech fut un homme sans famille et sans généalogie. Ceux qui se destinèrent au service du temple et au culte de la loi, furent dispensés du mariage. Les filles eurent la même liberté. On assure que Moïse congédia sa femme, quand il eut reçu la loi des mains de Dieu. Il ordonna aux sacrificateurs dont le tour d'officier à à l'autel approcheroit, de se séquestrer de leurs femmes pendant quelques jours. Après lui les prophètes Elie,

Elisée, Daniel et ses trois compagnons, vécurent dans la continence. Les Nazaréens, et la plus saine partie des Esséniens, nous sont représentés par Josephe comme une nation merveilleuse, qui avoit trouvé le secret que Métellus Numidicus ambitionnoit, de se perpétuer sans mariage, sans accouchement, et sans aucun commerce avec les femmes.

Chez les Egyptiens, les prêtres d'Isis et la plupart de ceux qui s'attachoient au service de leurs divinités, faisoient profession de chasteté; et, pour plus de sûreté, ils y étoient préparés dès leur enfance par des chirurgiens. Les Gymnosophistes, les Brachmanes, les Hiérophantes des Athéniens, une bonne partie des disciples de Pythagore, ceux de Diogène, les vrais Cyniques, et en général tous ceux et toutes celles qui se dévouoient au service des déesses, en usoient de la même manière. Il y avoit dans la Thrace une société considérable de religieux célibataires, appelés *créatures* de la faculté de se produire sans le secours des femmes. L'obligation du *célibat* étoit imposée, chez les Perses, aux filles destinées au service du soleil. Les Athéniens ont eu une maison de vierges. Tout le monde connoît les vestales Romaines. Chez nos anciens Gaulois, neuf vierges qui passoient pour avoir reçu du ciel des lumières et des graces extraordinaires, gardoient un oracle fameux dans une petite isle nommée *Séné*, sur les côtes de l'Armorique. Il y a des auteurs qui prétendent même que l'isle entière n'étoit habitée que par des filles, dont quelques-unes faisoient de temps en temps, des voyages sur les côtes voisines, d'où elles rapportoient de petits embryons pour conserver l'espèce. Toutes n'y alloient pas : il est à présumer, dit M. Morin, que le sort en décidoit, et que celles qui avoient le malheur de tirer un billet noir, étoient forcées de descendre dans la barque fatale qui les exposoit sur le Continent. Ces filles consacrées étoient en grande vénération ; leur maison avoit des privilèges singuliers, entre lesquels on peut compter celui de ne pouvoir être châtiées pour un crime, sans avoir, avant toutes choses, perdu la qualité de fille.

Le *célibat* a eu ses martyrs chez les Païens ; et leurs

histoires et leurs fables sont pleines de filles qui ont généreusement préféré la mort à la perte de l'honneur. L'aventure d'Hippolyte est connue, ainsi que sa résurrection par Diane, patrone des célibataires. Tous ces faits et une infinité d'autres, étoient soutenus par les principes de la croyance. Les Grecs regardoient la chasteté comme une grace surnaturelle; les sacrifices n'étoient point censés complets sans l'intervention d'une vierge : ils pouvoient bien être commencés, *libare;* mais ne pouvoient être consommés sans elles, *litare.* Ils avoient sur la virginité des propos magnifiques, des idées sublimes, des spéculations d'une grande beauté; mais en approfondissant la conduite secrète de tous ces célibataires, et de tous ces virtuoses du paganisme, on n'y découvre, dit M. Morin, que désordres, que forfanterie et qu'hypocrisie. A commencer par leurs déesses, Vesta la plus ancienne, étoit représentée avec un enfant; ou l'avoit-elle pris? Minerve avoit pardevers elle Erichthonius, une aventure avec Vulcain, et des temples en qualité de mère. Diane avoit son chevalier Virbius, et son Endymion : le plaisir qu'elle prenoit à contempler celui-ci endormi, en dit beaucoup, et trop pour une vierge. Myrtilus accuse les Muses de complaisances fortes pour un certain Mégalion, et leur donne à toutes des enfans qu'il nomme nom par nom : c'est peut-être pour cette raison que l'abbé Cartaud les appelle *les filles de l'opéra de Jupiter.* Les dieux vierges ne valoient guère mieux que les déesses : témoins Apollon et Mercure.

Les prêtres, sans en excepter ceux de Cybèle, ne passoient pas dans le monde pour des gens d'une conduite bien régulière : on n'enterroit pas vives toutes les vestales qui péchoient. Pour l'honneur de leurs philosophes, M. Morin s'en tait, et finit ainsi l'histoire du *célibat*, tel qu'il étoit au berceau, dans l'enfance, entre les bras de la nature; état bien différent du haut degré de perfection où nous le voyons aujourd'hui; changement qui n'est pas étonnant : celui-ci est l'ouvrage de la grace et du Saint-Esprit; celui-là n'étoit que l'avorton imparfait d'une nature déréglée, dépravée, débauchée, triste rebut du mariage et de la virginité.

Tout ce qui précède n'est absolument que l'analyse du Mémoire de M. Morin : nous en avons retranché quelques endroits longs ; mais à peine nous sommes-nous accordé la liberté de changer une seule expression dans ce que nous en avons employé : il en sera de même dans la suite de cet article ; nous ne prenons rien sur nous ; nous nous contentons seulement de rapporter fidèlement, non-seulement les opinions, mais les discours mêmes des auteurs ; et de ne puiser ici que dans des sources approuvées de tous les honnêtes gens. Après avoir montré ce que l'histoire nous apprend du *célibat*, nous allons maintenant envisager cet état avec les yeux de la philosophie, et exposer ce que différens écrivains ont pensé sur ce sujet.

Du célibat considéré en lui-même, 1°. *eu égard à l'espèce humaine* Si un historien ou quelque voyageur nous faisoit la description d'un être pensant, parfaitement isolé, sans supérieur, sans égal, sans inférieur, à l'abri de tout ce qui pourroit émouvoir les passions, seul, en un mot, de son espèce ; nous dirions sans hésiter que cet être singulier doit être plongé dans la mélancolie ; car quelle consolation pourroit-il rencontrer dans un monde qui ne seroit pour lui qu'une vaste solitude ? Si l'on ajoutoit que, malgré les apparences, il jouit de la vie, sent le bonheur d'exister, et trouve en lui-même quelque félicité, alors nous pourrions convenir que ce n'est pas tout-à-fait un monstre, et que, relativement à lui-même, sa constitution n'est pas entièrement absurde ; mais nous n'irions jamais jusqu'à dire qu'il est bon. Cependant si l'on insistoit, et qu'on objectât qu'il est parfait dans son genre, et conséquemment que nous lui refusons à tort l'épithète de *bon* ; car qu'importe qu'il ait quelque chose ou qu'il n'ait rien à démêler avec d'autres ? il faudroit bien trancher le mot, et reconnoître que cet être est bon, s'il est possible toutefois qu'il soit parfait en lui-même, sans avoir aucun rapport ; aucune liaison avec l'univers dans lequel il est placé.

Mais si l'on venoit à découvrir à la longue quelque système dans la nature dont l'espèce d'automate en question pût être considéré comme faisant partie ; si

l'on entrevoyoit dans sa structure des liens qui l'attachassent à des êtres semblables à lui; si sa conformation indiquoit une chaîne de créatures utiles, qui ne pût s'accroître et s'éterniser que par l'emploi des facultés qu'il auroit reçues de la nature, il perdroit incontinent le titre de *bon* dont nous l'avons décoré; car comment ce titre conviendroit-il à un individu qui, par son inaction et sa solitude, tendroit aussi directement à la ruine de son espèce? La conservation de l'espèce n'est-elle pas un des devoirs essentiels de l'individu? Et tout individu qui raisonne et qui est bien conformé, ne se rend-il pas coupable en manquant à ce devoir, à moins qu'il n'en ait été dispensé par quelqu'autorité supérieure à celle de la nature?

J'ajoute, à moins qu'il n'en ait été dispensé par quelqu'autorité supérieure à celle de la nature, afin qu'il soit bien clair qu'il ne s'agit nullement ici du *célibat* consacré par la religion, mais de celui que l'imprudence, la misanthropie, la légèreté, le libertinage forment tous les jours; de celui où les deux sexes, se corrompant par les sentimens naturels mêmes, ou étouffant en eux ces sentimens sans aucune nécessité, fuient une union qui doit les rendre meilleurs, pour vivre, soit dans un éloignement stérile, soit dans des unions qui les rendent toujours pires. Nous n'ignorons pas que celui qui a donné à l'homme tous ses membres, peut le dispenser de l'usage de quelques-uns, ou même lui défendre cet usage, et témoigner que ce sacrifice lui est agréable. Nous ne nions point qu'il n'y ait une certaine pureté corporelle, dont la nature abandonnée à elle-même ne se seroit jamais avisée, mais que Dieu a jugée nécessaire pour approcher plus dignement des lieux saints qu'il habite, et vaquer d'une manière plus spirituelle au ministère de ses autels. Si nous ne trouvons point en nous le germe de cette pureté, c'est qu'elle est, pour ainsi dire, une vertu révélée et de foi.

Du célibat considéré, 2°. eu égard à la société. Le *célibat*, que la religion n'a point sanctifié, ne peut pas être contraire à la propagation de l'espèce humaine, ainsi que nous venons de le démontrer, sans être nuisible à la société. Il nuit à la société en l'appauvrissant et

en la corrompant. En l'appauvrissant, s'il est vrai, comme on n'en peut guère douter, que la plus grande richesse d'un état consiste dans le nombre des sujets; qu'il faut compter la multitude des mains entre les objets de première nécessité dans le commerce, et que de nouveaux citoyens ne pouvant devenir tous soldats par la balance de paix de l'Europe, et ne pouvant par la bonne police croupir dans l'oisiveté, travailleroient les terres, peupleroient les manufactures, ou deviendroient navigateurs. En la corrompant, parce que c'est une règle tirée de la nature, ainsi que l'illustre auteur de l'*Esprit des Loix* l'a bien remarqué, que plus on diminue le nombre des mariages qui pourroient se faire, plus on nuit à ceux qui sont faits, et que moins il y a de gens mariés, moins il y a de fidélité dans les mariages; comme lorsqu'il y a plus de voleurs, il y a plus de vols. Les anciens connoissoient si bien ces avantages, et mettoient un si haut prix à la faculté naturelle de se marier et d'avoir des enfans, que leurs loix avoient pourvu à ce qu'elle ne fût point ôtée. Ils regardoient cette privation comme un moyen certain de diminuer les ressources d'un peuple, et d'y accroître la débauche. Aussi quand on recevoit un legs à condition de garder le *célibat*, lorsqu'un patron faisoit jurer son affranchi qu'il ne se marieroit point et qu'il n'auroit point d'enfans, la loi Papienne annulloit chez les Romains et la condition et le serment. Ils avoient conçu que là où le *célibat* auroit la prééminence, il ne pouvoit guère y avoir d'honneur pour l'état du mariage, et conséquemment parmi leurs loix on n'en rencontre aucune qui contienne une abrogation expresse des privilèges et des honneurs qu'ils avoient accordés aux mariages et au nombre des enfans.

Du célibat considéré, 3°. *eu égard à la société chrétienne.* Le culte des dieux demandant une attention continuelle et une pureté de corps et d'ame singulière, la plupart des peuples ont été portés à faire du clergé un corps séparé : ainsi chez les Égyptiens, les Juifs et les Perses, il y eut des familles consacrées au service de la divinité et des temples. Mais on ne pensa pas seulement à éloigner les ecclésiastiques des affaires et du commerce des mondains; il y eut des religions où l'on prit encore le

parti de leur ôter l'embarras d'une famille. On prétend que tel a été particulièrement l'esprit du christianisme, même dans son origine. Nous allons donner une exposition abrégée de sa discipline, afin que le lecteur en puisse juger par lui-même.

Il faut avouer que la loi du *célibat* pour les évêques, les prêtres et les diacres, est aussi ancienne que l'église. Cependant il n'y a point de loi divine écrite qui défende d'ordonner prêtres des personnes mariées, ni aux prêtres de se marier. Jésus-Christ n'en a fait aucun précepte. Ce que saint Paul dit dans ses épîtres à Timothée et à Tite, sur la continence des évêques et des diacres, tend seulement à défendre à l'évêque d'avoir plusieurs femmes en même temps ou successivement : *Oportet episcopum esse unius uxoris virum.* La pratique même des premiers siècles de l'église y est formelle : on ne faisoit nulle difficulté d'ordonner prêtres ou évêques des hommes mariés; il étoit seulement défendu de se marier après la promotion aux ordres, ou de passer à d'autres noces après la mort d'une première femme. Il y avoit une exception particulière pour les veuves. On ne peut nier que l'esprit et le vœu de l'église n'aient été que ses principaux ministres vécussent dans une grande continence, et qu'elle a toujours travaillé à en établir la loi. Cependant l'usage d'ordonner prêtres des personnes mariées a subsisté et subsiste encore dans l'église grecque, et n'a jamais été positivement improuvé par l'église latine.

Quelques-uns croient que le troisième canon du premier concile de Nicée, impose aux clercs majeurs, c'est-à-dire, aux évêques, aux prêtres et aux diacres, l'obligation du *célibat.* Mais le père Alexandre prouve dans une dissertation particulière, que le concile n'a point prétendu interdire aux clercs le commerce avec les femmes qu'ils avoient épousées avant leur ordination; qu'il ne s'agit, dans le canon objecté, que des femmes nommées *subintroductes et agapetes*, et non des femmes légitimes, et que ce n'est pas seulement aux clercs majeurs, mais aussi aux clercs inférieurs que le concile interdit la cohabitation avec les *agapetes*; d'où ce savant théologien conclut que c'est le concubinage qu'il leur défend, et non l'usage du mariage légitimement con-

tracté avant l'ordination. Il tire même avantage de l'histoire de Paphenuce, si connue, et que d'autres auteurs ne paroissent avoir rejetée comme une fable, que parce qu'elle n'est aucunement favorable au *célibat* du clergé.

Le concile de Nicée n'a donc, selon toute apparence, parlé que des mariages contractés depuis l'ordination, et du concubinage : mais le neuvième canon du concile d'Ancyre permet expressément à ceux qu'on ordonneroit diacres, et qui ne seroient pas mariés, de contracter mariage dans la suite, pourvu qu'ils eussent protesté, dans le temps de l'ordination, contre l'obligation du *célibat*. Il est vrai que cette indulgence ne fut étendue ni aux évêques ni aux prêtres, et que le concile de Néocésarée, tenu peu de temps après celui d'Ancyre, prononce formellement : *Presbyterum, si uxorem acceperit, ab ordine deponendum*, quoique le mariage ne fût pas nul, selon la remarque du père Thomassin. Le concile *in Trullo*, tenu l'an 692, confirma, dans son treizième canon, l'usage de l'église grecque ; et l'église latine n'exigea point au concile de Florence qu'elle y renonçât. Cependant il ne faut pas céler que plusieurs des prêtres grecs sont moines et gardent le *célibat*, et que l'on oblige ordinairement les patriarches et les évêques de faire profession de la vie monastique avant que d'être ordonnés. Il est encore à propos de dire qu'en occident le *célibat* fut prescrit aux clercs par les décrets des papes Sirice et Innocent ; que celui du premier est de l'an 385 ; que saint Léon étendit cette loi aux sous-diacres ; que saint Grégoire l'avoit imposée aux diacres de Sicile, et qu'elle fut confirmée par les conciles d'Elvire sur la fin du troisième siècle, canon xxxiij ; de Tolède, en l'an 400 ; de Carthage, en 419, canons iij et iv ; d'Orange, en 441, canon xxiij ; d'Arles, en 452 ; de Tours, en 461 ; d'Agde, en 506, d'Orléans, en 538 ; par les capitulaires de nos rois et divers conciles tenus en occident, mais principalement par le concile de Trente, quoique sur les représentations de l'empereur, du duc de Bavière, des Allemands, et même du roi de France, on n'ait pas laissé d'y proposer le mariage des prêtres, et de le solliciter auprès du pape après la tenue du concile. Leur *célibat* avoit eu long-temps auparavant

des adversaires : Vigilance et Jovien s'étoient élevés contre, sous Saint-Jérôme. Viclef, les Hussites, les Bohémiens, Luther, Calvin et les Anglicans en ont secoué le joug; et dans le temps de nos guerres de religion le cardinal de Châtillon, Spifame, évêque de Nevers, et quelques ecclésiastiques du second ordre, osèrent se marier publiquement; mais ces exemples n'eurent point de suite.

Lorsque l'obligation du *célibat* fut générale dans l'église catholique, ceux d'entre les ecclésiastiques qui la violèrent furent d'abord interdits pour la vie des fonctions de leur ordre, et mis au rang des laïques.

Justinien voulut ensuite que leurs enfans fussent illégitimes et incapables de succéder et de recevoir des legs : enfin il fut ordonné que ces mariages seroient cassés et les parties mises en pénitence ; d'où l'on voit comment l'infraction est devenue plus grave, à mesure que la loi s'est invétérée. Dans le commencement s'il arrivoit qu'un prêtre se mariât, il étoit déposé, et le mariage subsistoit ; à la longue les ordres furent considérés comme un empêchement dirimant au mariage : aujourd'hui un clerc simple tonsuré, qui se marie, ne jouit plus des priviléges des ecclésiastiques pour la jurisdiction et l'exemption des charges publiques. Il est censé avoir renoncé par le mariage à la cléricature et à ses droits. Il s'ensuit de ce trait historique, dit feu M. l'abbé de Saint-Pierre, pour parler non en controversiste, mais en simple politique chrétien et en simple citoyen d'une société chrétienne, que le *célibat* des prêtres n'est qu'un point de discipline; qu'il n'est point essentiel à la religion chrétienne ; qu'il n'a jamais été regardé comme un des fondemens du schisme que nous avons avec les Grecs et les Protestans; qu'il a été libre dans l'église latine ; que l'église ayant le pouvoir de changer tous les points de discipline d'institution humaine, si les états de l'église catholique recevoient de grands avantages de rentrer dans cette ancienne liberté, sans en recevoir aucun dommage effectif, il seroit à souhaiter que cela fût ; et que la question de ces avantages est moins théologique que politique, et regarde plus les souverains que l'église, qui n'aura plus qu'à prononcer.

(*M.* DIDEROT.)

CENSEURS

CENSEURS DE LIVRES.

C'EST le nom que l'on donne aux gens de lettres chargés du soin d'examiner les livres qui s'impriment. Ce nom est emprunté des *censeurs* de l'ancienne Rome, dont une des fonctions étoit de réformer la police et les mœurs.

Ces *censeurs* ont été établis dans les différens états, pour examiner les ouvrages littéraires, et porter leur jugement sur les livres qu'on se propose d'imprimer, afin que rien ne soit rendu public qui puisse séduire les esprits par une fausse doctrine, ou corrompre les mœurs par des maximes dangereuses. Le droit de juger des livres concernant la religion et la police ecclésiastique, a toujours été attaché en France à l'autorité épiscopale : mais depuis l'établissement de la faculté de Théologie, il semble que les évêques aient bien voulu se décharger de ce soin sur les docteurs, sans néanmoins rien diminuer de leur autorité sur ce point. Ce droit de juger les livres concernant la foi et l'écriture sainte, a été plusieurs fois confirmé à la faculté de Théologie, par arrêts du parlement de Paris, et singulièrement à l'occasion des hérésies de Luther et de Calvin, qui produisirent une quantité prodigieuse de livres contraires à la religion catholique. Ce jugement devoit être porté, non par quelques docteurs en particulier, mais par la faculté assemblée. L'usage étoit de présenter à la faculté ce qu'on vouloit rendre public : elle nommoit deux docteurs pour l'examiner ; et sur le rapport qu'ils en faisoient dans une assemblée, la faculté, après un mûr examen des raisons pour et contre, donnoit son approbation à l'ouvrage, ou le rejettoit. Les prélats même n'étoient point dispensés de soumettre leurs ouvrages à l'examen de la faculté de Théologie, qui, en 1534, refusa son approbation au commentaire du cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, sur l'Epitre de Saint-Paul aux Romains, et qui en 1542 censura le bréviaire

du cardinal Sanguin, évêque d'Orléans. Le parlement de Paris, toujours attentif à la conservation de la religion catholique dans toute sa pureté, autorisa, par arrêt de la même année 1542, la faculté de Théologie à examiner les livres qui venoient des pays étrangers. Cet arrêt fut occasionné par le livre de l'Institution Chrétienne, que Calvin avoit fait imprimer à Basle.

Les livres s'étant considérablement multipliés au commencement de l'année 1600, le nombre des docteurs chargés de les examiner fut augmenté. Il en résulta différens abus ; ces docteurs se dispensèrent du rapport qu'ils étoient obligés de faire à la faculté assemblée, et approuvèrent des livres qu'elle trouva répréhensibles. Pour remédier à cette espèce de désordre, la faculté publia un décret, par lequel elle défendit à tous docteurs de donner inconsidérément leur approbation, sous peine de perdre, pendant six mois, l'honoraire et les priviléges attachés au doctorat, et pendant quatre ans le droit d'approuver les livres. Elle fit encore plusieurs autres règlemens, mais qui ne firent qu'aigrir les esprits. Enfin, en 1625, l'harmonie cessa tout-à-fait dans la faculté, à l'occasion d'une question de théologie qui partagea tous les docteurs : il s'agissoit de décider si l'autorité du pape est supérieure ou inférieure à celle des conciles. Chacun prit parti dans cette affaire ; chacun écrivit pour soutenir son opinion. Le docteur Duval, chef de l'un des deux partis, craignant de se voir accabler par les écrits multipliés de ses adversaires, obtint du roi des lettres-patentes, en 1624, qui lui attribuèrent, et à trois de ses confrères, à l'exclusion de tous autres, le droit d'approuver les livres, avec une pension de deux mille livres à partager entr'eux. Ces lettres de création chagrinèrent la faculté, qui se voyoit dépouiller d'un droit qu'elle croyoit devoir lui appartenir toujours. La pension d'ailleurs accordée aux quatre nouveaux *censeurs*, lui parut déshonorante pour des gens consacrés par état au maintien de la saine doctrine. Elle fit remontrances sur remontrances, et ne cessa de demander avec instance la révocation de ces lettres ; mais elle ne put l'obtenir : le roi, au contraire, les confirma

par de nouvelles, dans lesquelles il étoit dit que, par la suite, ces quatre *censeurs* créés par lettres-patentes, seroient pris dans la maison de Sorbonne, et élus à la pluralité des voix, dans une assemblée à laquelle seroient appelés deux docteurs de la maison de Navarre. Cette espèce d'adoucissement ne satisfit point encore la faculté; elle continua, mais inutilement, ses sollicitations. La discorde régna plus que jamais parmi les docteurs; et pendant plus de trois ans, les nouveaux *censeurs* essuyèrent tant de désagrément de la part de leurs confrères, que Duval, en 1626, prit enfin le parti de se démettre en pleine assemblée de ses fonctions de *censeur*. On ne sait pas bien positivement si, après cette démission de Duval, les lettres-patentes qui avoient été données singulièrement en sa faveur, furent supprimées ou non; mais il paroît, par différens décrets des années 1628, 1631 et 1642, que la faculté recommença, comme par le passé, à charger des docteurs de l'examen des livres, et qu'elle prit les précautions les plus sages pour empêcher les approbations inconsidérées. Son honneur et ses intérêts le demandoient : cependant tous ses soins furent inutiles; il s'éleva dans l'église des disputes sur la grace, qui donnèrent naissance à une prodigieuse quantité d'écrits de part et d'autre : chacun des deux partis fit approuver ses livres par les docteurs qui lui étoient favorables; et ces docteurs donnèrent leurs approbations sans avoir été commis par la faculté. Ces irrégularités durèrent jusqu'en 1653. Pour y mettre fin, M. le chancelier Séguier se détermina à ôter encore une fois à la faculté le droit d'approuver les livres; il créa quatre nouveaux *censeurs;* mais sans lettres-patentes, et sans autre titre que la seule volonté du roi, avec chacun six cens livres de pension. Depuis ce temps le nombre des *censeurs* a été considérablement augmenté; il y en a pour les différentes matières que l'on peut traiter : le droit de les nommer appartient à M. le chancelier, à qui ils rendent compte des livres dont ils leur confie l'examen; et sur leur approbation, est accordé le privilège de les imprimer. Il arrive quelquefois que le grand nom-

bre de livres qu'ils sont chargés d'examiner ou d'autres raisons, les mettent dans la désagréable nécessité de réduire les auteurs, ou les libraires qui attendent leur jugement, à l'état de ces pauvres ames errantes sur les bords du Styx, qui prioient long-temps Caron de les passer.

(*M.* DIDEROT.)

CÉRÉMONIES.

Les *cérémonies* sont en général des démonstrations extérieures et symboliques, qui font partie des usages, de la police et du culte d'une société. Laissant à d'autres le soin de chercher la véritable étymologie de ce mot, nous observerons d'abord qu'il y a, selon notre définition, trois sortes de *cérémonies* ; des *cérémonies* politiques, telles que le couronnement d'un prince, l'introduction d'un ambassadeur, etc. Des *cérémonies* religieuses, telles que l'ordination d'un prêtre, le sacre d'un évêque, le baptême ou la bénédiction d'une cloche, etc. ; des *cérémonies* politico-religieuses, c'est-à-dire où les usages du peuple se trouvent mêlés avec la discipline de l'église, telles que la *cérémonie* du mariage prise dans toute son étendue.

Il y a deux choses principales à examiner sur les *cérémonies*, leur origine, soit dans la société, soit dans la religion ; et leur nécessité dans la religion ; quant au premier point, il paroît que chaque *cérémonie* dans la société a son origine particulière, relative à quelque fait primitif et aux circonstances de ce fait, et qu'il en est de même de l'origine de chaque *cérémonie* dans la religion ; avec cette différence qu'on peut rechercher ce qui a donné lieu à celles-ci, qui forment tantôt un système sage et raisonnable, ou qui ne sont d'autres fois qu'un assemblage d'extravagances, d'absurdités et de petitesses, sans motif, sans liaison, sans autorité.

Il est donc à propos dans cette recherche de distribuer les *cérémonies* religieuses en deux classes ; en *cérémonies* pieuses et saintes, et en *cérémonies* superstitieuses et abominables.

Il n'y a eu de *cérémonies* religieuses pieuses et saintes sur la surface de la terre, 1°. que le petit nombre de celles qui accompagnèrent le culte naturel que les premiers hommes rendirent à Dieu en pleine campagne, dans la simplicité de leur cœur et l'innocence de leurs mœurs, n'ayant d'autre temple que l'univers, d'autre autel qu'une touffe de gazon, d'autre offrande qu'une gerbe, d'autre

victime qu'un agneau, et d'autres sacrificateurs qu'eux mêmes, et qui ont duré depuis Adam jusqu'à Moïse ; 2°. les *cérémonies* qu'il plut à Dieu de prescrire au peuple Juif, par sa propre bouche ou par celle de ses pontifes et de ses prophètes, qui commencèrent à Moïse, et que Jésus-Christ a abolies ; 3°. les *cérémonies* de la religion chrétienne, que son divin instituteur a indiquées, que ses apôtres et leurs successeurs ont instituées, qui sont toujours sanctifiées par l'esprit des ministres qui les exécutent, et des fidèles qui y assistent, et qui dureront jusqu'à la fin des siècles.

L'origine de ces *cérémonies* est fondée sur l'histoire, et nous est transmise par des livres sur l'authenticité desquels il n'y a point de doute. Elles furent chez les premiers hommes des mouvemens de la nature inspirée ; chez les Juifs une portion des loix d'un gouvernement théocratique ; chez les chrétiens des symboles de foi, d'espérance et de charité ; et il ne peut y avoir sur elles deux sentimens. Loin donc de nous les idées de Marsham et de Spencer ; c'est presqu'un blasphème que de déduire les *cérémonies* du lévitique, des rites égyptiens.

Mais il n'en est pas de même des *cérémonies* superstitieuses : il semble qu'à l'exception de ce que les saintes écritures nous apprennent, le reste soit entièrement abandonné aux disputes de la philosophie ; et voici en peu de mots ce qu'elle nous suggère de plus raisonnable. Elle réduit les causes de l'idolâtrie à la flatterie, à l'admiration, à la tendresse, à la crainte, à l'espérance, mal entendues ; conséquemment il paroît que toutes les *cérémonies* superstitieuses ne sont que des expressions de ces différens sentimens, variées selon l'intérêt, le caprice et la méchanceté des prêtres idolâtres. Faites une combinaison des passions qui ont donné naissance aux idoles, avec celles de leurs ministres, et tous les monstres d'abomination et de cruauté qui noircissent les volumes de nos historiens et de nos voyageurs ; vous les en verrez sortir, sans avoir recours aux conjectures d'Huet, de Bochart, de Vossius et de Dickinson, où l'on remarque quelquefois plus de zèle que de vraisemblance.

Quant à la question de la nécessité des *cérémonies*

pour un culte, sa solution dépend d'une autre, savoir, si la religion est faite pour le seul philosophe, ou pour le philosophe et le peuple : dans le premier cas, on pourroit peut-être soutenir que les *cérémonies* sont superflues, puisqu'elles n'ont d'autre but que de nous rappeler les objets de notre foi et de nos devoirs, dont le philosophe se souvient bien sans le secours des signes sensibles ; mais la religion est faite indistinctement pour tous les hommes, comme il en faut convenir : donc, comme les prodiges de la nature ramènent sans cesse le philosophe à l'existence d'un Dieu créateur, dans la religion chrétienne, par exemple, les *cérémonies* ramèneront sans cesse le chrétien à la loi d'un Dieu crucifié. Les représentations sensibles, de quelque nature qu'elles soient, ont une force prodigieuse sur l'imagination du commun des hommes ; jamais l'éloquence d'Antoine n'eût fait ce que fit la robe de César.

Cérémonies singulières.

On sait que tous les ans, un certain jour, le doge de Venise, accompagné des sénateurs et dans sa plus grande pompe, monte sur le Bucentaure et épouse la mer. Ceux qui ne connoissent point la sagesse des loix Vénitiennes, et qui ne jugent des institutions que par ce qui les frappe, regardent cette *cérémonie* comme une vanité et une extravagance indécente. Ils pensent que les Vénitiens ne solemnisent cette fête, que parce qu'ils se croyent maîtres de la mer : ils comparent le doge au roi de Perse, qui fit battre de verges le Pont-Euxin, qui ne lui avoit pas été favorable. Le mariage du doge avec la mer renferme des vues plus nobles : la mer est le symbole de la république ; il épouse l'une sans pouvoir la posséder ; il est à la tête de l'autre sans avoir droit à la puissance souveraine. Il est le premier magistrat, mais il n'est pas le maître : on ne veut pas qu'il le devienne, et on met, entr'autres barrières à sa domination, une coutume qui l'avertit qu'il n'a pas plus d'autorité sur la république qu'il gouverne avec le sénat, que sur la mer, malgré le mariage qu'il est obligé de célébrer avec elle. En donnant cette explication na-

turelle et prise de l'esprit des loix vénitiennes, à l'usage dont il s'agit ici, il n'y a plus de vanité ni de motif d'orgueil, comme dans la vengeance du roi de Perse. Le doge ne commet plus d'indécence, en suivant une loi qui lui montre les limites de son pouvoir et la nature de ses obligations.

Pierre Candian, second du nom, étant doge de Venise en 932, une troupe de jeunes gens des côtes d'Istrie vint aborder la côte Vénitienne avec plusieurs barques légères; et ayant épié le moment que les demoiselles Vénitiennes seroient assemblées pour être mariées le dernier janvier, suivant la coutume, ils les enlevèrent avec tout leur butin, les mirent dans leurs barques, et à force de rames traversèrent le Golfe, pour aller débarquer sur leurs côtes. Ils étoient occupés à partager leur butin, lorsque le lendemain premier février, les Vénitiens que le doge avoit envoyés à leur poursuite le plus promptement possible, les ayant découverts, les investirent, les passèrent tous au fil de l'épée, ramenèrent les nouvelles mariées et tout ce qui leur appartenoit. Les vainqueurs entrèrent en triomphe dans Venise; et c'est en mémoire de cette victoire, que tous les ans à pareil jour (qui est la veille de la purification de la Vierge), le doge, accompagné de toute la seigneurie, va visiter l'église de *Sancta Maria Formosa*, pour remercier Dieu d'un événement si singulier. On nomme ce jour-là, la *fête des mariés*. C'est en reconnoissance des soins que le doge prit autrefois de procurer à ces nouveaux mariés la restitution des épouses qu'on leur avoit enlevées, que les jeunes filles présentent un chapeau de paille au doge, comme si on eût voulu par-là figurer l'emblême de la pureté, de la simplicité, de la foiblesse de ces jeunes filles. Les jeunes garçons présentent de leur part deux bouteilles de vin au doge, en signe de la vigoureuse expédition que firent leurs ancêtres, pour punir le rapt que les Istriens avoient fait de leurs épouses.

Canut, roi d'Angleterre, à l'exemple de ses prédécesseurs, et sur-tout d'Egbar, qui, toute sa vie, s'étoit fait appeler le maître et le dominateur des mers, Canut, dis-je, ambitieux du même titre, résolut d'en

prendre possession solemnellement, afin qu'à l'avenir cette qualité ne lui pût être contestée; et parce que l'acte de cette prise de possession ne pouvoit être plus authentique qu'en obligeant la mer elle-même de lui rendre hommage comme à son souverain; au temps de la marée, il fit dresser un trône sur la grève de Southampton; et là, en habit royal, la couronne en tête, il tint ce langage à la mer, lorsqu'elle commença à approcher de lui: *Sache que tu es ma sujette, que la terre où je suis est à moi, et que jusqu'ici personne n'a été rebelle à mes volontés. Je te commande donc de demeurer où tu es, sans passer outre, ni être si hardie que d'approcher ton seigneur et gâter ses habits.* A peine achevoit-il ces paroles, qu'une vague vint se briser contre son trône; et, sans respecter sa qualité, le mouilla si bien, qu'il étoit presque tout trempé. En même temps il se lève; et, prenant ceci pour un avertissement du ciel qui vouloit abaisser son orgueil, et lui donner à connoître sa sottise, il témoigna devant sa cour qu'il n'appartenoit qu'à Dieu de porter le nom de roi, lui, qui, au moindre signe, fait trembler le ciel et la terre, et à qui la mer et les autres élémens sont si soumis, qu'en lui obéissant ils adorent son pouvoir. Et afin que son repentir fut public aussi bien que sa faute, il protesta de ne porter couronne de sa vie, et à l'heure même alla mettre la sienne sur la tête du crucifix.

On traitoit anciennement les Lépreux avec beaucoup de rigueur. Dès qu'un homme portoit sur lui des marques de la lèpre, on avertissoit le curé. Celui-ci rassembloit aussi-tôt son clergé, alloit en procession à la maison du lépreux, qui l'attendoit à sa porte, couvert d'un voile noir ou d'une nappe, telle qu'on en met sur les cercueils. Le prêtre faisoit sur lui quelques prières; ensuite la procession retournoit à l'église. Le lépreux suivoit le célébrant à quelque distance. Arrivé à l'église, il entroit dans le chœur, et se plaçoit au milieu d'une chapelle ardente qu'on lui avoit préparée comme à un corps mort. On chantoit une messe de *requiem*; et à l'issue de l'office, on faisoit autour du lépreux des encensemens et des aspersions; on lisoit les *commendaces*, et on

entonnoit le *Libera*. Il sortoit pour lors de sa chapelle ardente ; la procession qui l'avoit amené, le conduisoit hors de l'église, au milieu des chants lugubres, jusqu'à la porte du cimetière, où le prêtre lui adressoit des exhortations à la patience et à la résignation ; ensuite il lui faisoit défenses d'approcher personne, de ne rien toucher de ce qu'il marchanderoit pour acheter, avant que cela lui appartînt, de se tenir toujours au-dessous du vent, quand, par hasard, quelqu'un lui parleroit. *Je te défends*, disoit encore le prêtre, *de n'habiter avec d'autre femme que la tienne.*

Du temps du fameux Bertrand Duguesclin, la noblesse s'assembloit souvent pour donner des fêtes aux dames. Le père du Duguesclin et plusieurs autres gentilshommes publièrent un tournois, où fut invité tout ce qu'il y avoit de plus brave en France et en Angleterre. Duguesclin avoit vu les préparatifs de l'équipage de Renault, son père, et il se promettoit bien de l'accompagner dans cette fête brillante ; mais Renault, avant que de se rendre à Rennes, lui défendit de sortir de chez lui, sous prétexte que sa jeunesse le mettoit hors d'état de combattre contre des cavaliers robustes et aguerris. Le jeune Bertrand, mécontent de l'ordre qu'il avoit reçu, ne songea qu'aux moyens de l'enfreindre ; et, s'étant échappé secrètement, il se rendit à Rennes. Là, il suivit la foule, qui le conduisit à l'endroit où se célébroit le tournois. Duguesclin contemploit avec une envie chagrine ces chevaux si richement enharnachés, ces chevaliers tout brillans d'or et de pierreries. Le bruit des trompettes qui animoient les combattans, et les acclamations que l'on donnoit aux vainqueurs, le mettoient hors de lui-même. Il poussoit, il pressoit de tous côtés, pour s'approcher de la barrière : sa mauvaise mine lui attiroit des injures de la part de ceux qu'il déplaçoit. Enfin, après bien des efforts, il se trouva dans une place d'où il pouvoit tout voir commodément ; mais il n'en fut pas plus tranquille. Après avoir été long-temps spectateur, il découvrit un chevalier de ses parens, qui, fatigué de plusieurs courses, se retiroit. Il quitte alors sa place, court et arrive en même temps que le chevalier dans l'hôtellerie où il logeoit.

S'étant approché de lui, il se jeta à ses genoux, et le conjura, par la gloire qu'il venoit d'acquérir, de lui prêter ses armes et son cheval. Le chevalier, qui reconnut son émotion au feu de ses yeux, charmé de trouver tant d'ardeur et de courage dans un jeune homme, accorda à Duguesclin ce qu'il lui demandoit. Il l'arma lui-même, et lui fit donner un cheval frais. Duguesclin, dans cet équipage, s'avance vers la place du tournois, se fait ouvrir la barrière, et demanda à combattre. Un des tenans ne se présenta que pour être vaincu : Duguesclin le heurta avec tant de violence, que le chevalier fut renversé de dessus son cheval. Il se releva et fut terrassé une seconde fois ; mais cette nouvelle chûte lui fut plus funeste que la première : il en resta dangereusement blessé. Duguesclin appela alors. Il vint un autre chevalier ; son père même se présenta pour courir contre lui. Bertrand, qui le reconnut à ses armes, accepta le défi ; mais les trompettes ayant sonné la charge, au lieu de s'avancer pour combattre, il baissa la lance, et lui fit une révérence profonde. Tout le monde fut étonné de cette action ; quelques-uns crurent que c'étoit par crainte pour Renault ; d'autres que le vainqueur étoit las de ses premières courses. Mais Duguesclin recommença à courir et à vaincre. Un chevalier normand, dont la force et l'adresse étoient reconnues de toute l'Europe, s'étoit présenté au tournois, moins pour y acquérir de la gloire, que pour rappeler le souvenir de celle qu'il avoit si souvent acquise dans ces sortes de jeux. Après avoir terrassé deux ou trois chevaliers, il s'étoit retiré au bout de la carrière, où il s'entretenoit avec les dames, comme un homme qui en avoit assez fait. Les exploits du jeune inconnu attirèrent ses regards ; et les dames l'ayant prié de le combattre, pour savoir son nom, il demanda à courir contre lui. Duguesclin accepta le défi : on les vit partir avec une vîtesse incroyable. Le chevalier normand exécuta son dessein, et enleva le casque du Breton ; mais celui-ci, outré de se voir découvert, saisit son adversaire avec tant d'adresse et de force, qu'il l'enleva de dessus son cheval, et le mit au nombre des vaincus. Renault reconnoissant son fils, accourt et l'embrasse, transporté de tendresse

et de joie. Duguesclin, charmé de se voir applaudi par son père qui auparavant faisoit peu de cas de lui, en goûta mieux sa victoire. Il alla recevoir le prix destiné aux vainqueurs; et, suivi de toute la noblesse qui l'accompagnoit, il courut offrir sur-le-champ, au chevalier qui lui avoit prêté son cheval et ses armes, le fruit de sa bravoure. On vit avec admiration, qu'il allioit au courage et à l'adresse, un cœur généreux et reconnoissant.

Voici quelques *cérémonies* de coutumes fort singulières. Par exemple, les jésuites avoient un beau collège à Rennes, et ce qui avoit contribué à son établissement, c'est qu'on y avoit réuni le prieuré de *Livré*. Ce prieuré avoit un droit seigneurial, qui étoit que toutes les nouvelles mariées étoient obligées, le jour de la fête de la patrone du prieuré, d'aller baiser le seigneur prieur, qui étoit assis dans une espèce de trône, sur la grande place du prieuré, pour y attendre et recevoir ce baiser féodal.

Les jésuites firent changer ce droit en une somme de cinq sous ou un quarteron de cire, que chaque nouvelle mariée étoit tenue de leur apporter. Ce ne fut pas sans de grandes oppositions de la part des habitans; qui, au lieu d'entrer dans des vues si raisonnables, suscitèrent des procès aux jésuites pendant plus de quarante ans, pour faire rétablir l'usage. Malgré leurs oppositions, il fut permis aux jésuites, par arrêt du parlement de Bretagne, de renoncer au baiser pour un quarteron de cire.

Lorsque l'évêque de Cahors prend possession de son évêché, le vicomte de Cessac, son vassal, doit l'attendre à la porte de la ville, tête nue, sans manteau, la jambe droite nue, le pied aussi nu dans une pantoufle, et, en cet état, prendre la bride de la mule sur laquelle l'évêque est monté, et le conduire au palais épiscopal, où il le sert à table pendant son dîner, toujours vêtu de de même.

Pour récompense de ce service, la mule de l'évêque lui appartient ainsi que son buffet qui doit être de vermeil. Il y a eu souvent des contestations sur la valeur de ce buffet, qui a été réglé par plusieurs arrêts à trois mille livres.

La *cérémonie* qui s'observe à la prise de possession de l'évêque d'Évreux, est encore assez singulière.

Le nouveau prélat est conduit, après plusieurs *cérémonies*, dans un endroit nommé *la Maison de la Crosse*. L'hôte lui ayant fait une profonde révérence, lui dit : *Monseigneur, soyez le bien-venu en votre petite maison de la Crosse;* et, lui présentant la main, le conduit à un fauteuil, et ajoute : *Monseigneur, vous me devez aujourd'hui à dîner, et un mets séparé.* En même temps le trésorier d'une certaine paroisse de la ville se présente devant lui, en disant : *Monseigneur, nous sommes obligés de vous déchausser; et vos bas et vos souliers appartiennent à notre trésor de S. Léger, ainsi que les titres que nous portons en font foi.* Mais l'évêque se contente de leur laisser toucher ses bas et ses souliers, et leur en fait donner de neufs. Alors le seigneur de Feuquerolles et de Gauville, qui a fait étendre auparavant quantités de pailles et de nattes sur le chemin par où l'évêque doit se rendre à la cathédrale, lui dit : *Monseigneur, je suis votre homme de foi :* ensuite étendant à terre une poignée de paille, il continue en ces termes : *Ceci vous dois, et autre chose ne vous dois ni moi ni mes sujets.* Marchant ensuite à la droite de l'évêque, il répète toujours la même chose, et répand la paille. Lorsque l'évêque est arrivé à la porte de la ville, le prieur de Saint-Taurin le présente au chapitre, et adresse ces mots au doyen : *Messieurs, voici monseigneur votre illustrissime évêque, que nous vous amenons : vif nous vous le baillons, et mort vous nous le rendrez.* Quand cette *cérémonie* est faite, le seigneur de Convenant se présente le manteau sur les épaules, l'épée au côté, et en bottes avec ses éperons. Il quitte cet équipage, et s'agenouillant, il joint ses mains entre celles de l'évêque, auquel il promet fidélité envers et contre tous, fors le roi. La messe se dit ensuite; après vient le repas, où, la première fois que l'évêque demande à boire, le seigneur de Gauville lui présente une coupe d'argent doré avec son couvercle, laquelle doit être du poids de quatre marcs, et appartient audit sieur, et le prélat le fait asseoir alors à sa table.

Les mêmes *cérémonies* se pratiquent à-peu-près de même à Rouen.

La *cérémonie* de la dégradation de noblesse, comme elle se faisoit autrefois, étoit fort singulière. Elle fut ainsi pratiquée sous le règne de François premier, contre le capitaine Fungel, qui avoit rendu lâchement Fontarabie. On assembloit trente chevaliers sans reproche, devant lesquels le gentilhomme étoit accusé de trahison et de foi mentie, par un héraut d'armes. On dressoit deux échafauds; l'un ponr les juges, assistés des hérauts et poursuivans d'armes, l'autre pour le chevalier condamné, qui étoit armé de toutes pièces, et son écu planté devant lui, sur un épieu, renversé et la pointe en bas. A côté, assistoient douze prêtres en surplis, qui chantoient les vigiles des morts. A la fin de chaque pseaume, ils faisoient une pause, pendant laquelle les officiers d'armes dépouilloient par pièces le condamné, en commençant par le héaume, jusqu'à ce qu'il restât en chemise; puis ils brisoient l'écu en trois morceaux avec une masse. Ensuite le roi d'armes renversoit un bassin d'eau chaude sur la tête de ce coupable; après quoi les juges prenoient des habits de deuil et s'en alloient à l'église. Le dégradé étoit descendu de l'échafaud avec une corde attachée sous les aisselles, mis sur une civière et couvert d'un drap mortuaire. Les prêtres chantoient alors à voix haute plusieurs prières pour les trépassés; enfin, on tiroit le patient de dessus le brancard, et on le livroit au bourreau, qui le dépêchoit sur-le-champ.

Pour être reçu chanoine de Witzbourg en Franconie, il faut que le sujet présenté passe devant tous les chanoines en haie, qui tiennent une baguette à la main, dont ils le frappent légèrement sur le dos. C'est, dit-on, pour éloigner de ce chapitre les princes de l'empire qui auroient honte de se soumettre à cette humiliante *cérémonie.*

Quand l'évêque fait un cardinal, il lui donne douze cents écus de pension et trois mille écus une fois payés, pour ses premières dépenses; mais il n'y a que les moines qui acceptent cette pension, parce qu'ils sortent de leurs couvens pauvres et dénués de tout. Les cardinaux séculiers la refusent ordinairement, étant riches ou de patrimoine ou par des bénéfices.

Ce qu'il y a de plus digne d'être remarqué dans les folies humaines, ce sont les dépenses qu'on fait pour les funérailles, ou la pompe funèbre avec laquelle on a coutume d'accompagner les corps aux lieux où ils doivent être enterrés. A la vérité, ces dépenses ne se font que pour certains nobles, ou gens qui se sont distingués; mais la folie n'en est pas moins grande, parce que les petits veulent toujours imiter les grands.

En Hollande, on a retranché et aboli toutes sortes de *cérémonies* en ce qui regarde les morts; on ne laisse pas pour cela d'enterrer d'une manière fort dispendieuse, parce qu'on est obligé de régaler tous ceux qui viennent à l'enterrement.

En France, anciennement, on n'épargnoit rien pour la dépense des funérailles, et les seigneurs ordonnoient souvent dans leur testament qu'on y fît des dépenses excessives.

On observoit une coutume singulière aux enterremens des nobles. On faisoit coucher dans le lit de parade, qui se portoit aux enterremens, un homme armé de pied en cap, pour représenter le défunt. On trouve dans les comptes de la maison de Polignac, qu'on donna cinq sous à Blaise, pour avoir fait le chevalier mort à la sépulture de Jean, fils de Randonnet-Armand, vicomte de Polignac.

On se faisoit aussi inhumer en habit de religieux, et on étoit en ce cas censé moine et frère du monastère.

Rome, qui depuis long-temps avoit perdu l'habitude de voir des triomphes, en vit un, sous le règne de Théodose, d'une espèce toute nouvelle, et aussi frivole que Rome elle-même l'étoit devenue, en comparaison de ce qu'elle étoit autrefois. Un homme du peuple ayant déja enterré vingt femmes, en épousa une qui avoit rendu le même office à vingt-deux maris. On attendoit avec impatience la fin de ce nouveau mariage, comme on attend l'issue d'un combat entre deux athlètes célebres. Enfin la femme mourut; et le mari, la couronne sur la tête et une palme à la main, ainsi qu'un vainqueur, conduisit la pompe funèbre au milieu des acclamations d'une populace innombrable.

(Anonyme.)

CHAGRIN.

Le *chagrin* est un mouvement désagréable de l'ame, occasionné par l'attention qu'elle donne à l'absence d'un bien dont elle auroit pu jouir pendant plus long-temps, ou à la présence d'un mal dont elle desire l'absence. Si la perte du bien que vous regrettez étoit indépendante de vous, disoient les Stoïciens, le *chagrin* que vous en ressentez est une opposition extravagante au cours général des événemens : si vous pouviez la prevenir, et que vous ne l'ayez pas fait, votre *chagrin* n'en est pas plus raisonnable, puisque toute la douleur possible ne réparera rien. En un mot, le bien qui vous manque, le mal qui vous est présent, sont-ils dans l'ordre physique? Cet ordre est antérieur à vous; il est au-dessus de vous; il est indépendant de vous, il sera postérieur à vous : laissez-le donc aller sans vous en embarrasser. Sont-ils dans l'ordre moral? Le passé n'étant plus, et le présent étant la seule chose qui soit en votre puissance, pourquoi vous affliger sur un temps où vous n'êtes plus, au lieu de vous rendre meilleur pour le temps où vous êtes, et pour celui où vous pourrez être? Il n'y a aucune philosophie, disoit Epictète, à accuser les autres d'un mal qu'on a fait; c'est en être au premier pas de la philophie, que de s'en accuser soi-même; c'est avoir fait le dernier pas que de n'en accuser ni soi-même ni les autres. Il faut convenir que cette insensibilité est assez conforme au bonheur d'une vie telle que nous sommes condamnés à la mener, où la somme des biens ne compense pas à beaucoup près celle des maux : mais dépend-elle beaucoup de nous? et est-il permis au moraliste de supposer le cœur de l'homme tel qu'il n'est pas? Ne nous arrive-t-il pas à tout moment de n'avoir rien à répondre à tous les argumens que nous opposons à nos peines même d'esprit ou de cœur, et de n'en souffrir ni plus ni moins? si c'est la perte d'un bien qu'on regrette,

Une si douce fantaisie
Toujours revient;

En

En songeant qu'il faut qu'on l'oublie,
On s'en souvient.

S'il s'agit d'émousser la pointe d'un mal; c'est en vain que j'appelle à mon secours, dit Chaulieu,

Raison, philosophie,
Je n'en conçois, hélas, aucun soulagement!
A leurs belles leçons, insensé qui se fie;
Elles ne peuvent rien contre le sentiment.
Raison me dit que vainement
Je m'afflige d'un mal qui n'a point de remède:
Mais je verse des pleurs dans ce même moment,
Et sens qu'à ma douleur il vaut mieux que je cède.

Chagrin, tristesse, mélancolie.

Le *chagrin* vient du mécontentement et des tracasseries de la vie; l'humeur s'en ressent. La *tristesse* est ordinairement causée par les grandes afflictions; le goût des plaisirs en est émoussé. La *mélancolie* est l'effet du tempérament; les idées sombres y dominent, et en éloignent celles qui sont réjouissantes.

L'esprit devient inquiet dans le *chagrin*, lorsqu'il n'a pas assez de force et de sagesse pour le surmonter. Le cœur est accablé dans la *tristesse*, lorsque, par un excès de sensibilité, il s'en laisse entièrement saisir. Le sang s'altère dans la *mélancolie*, lorsqu'on n'a pas soin de se procurer des divertissemens et des dissipations.

Voyez AFFLICTION.

(ANONYME.)

CHALEUR, (*Belles lettres.*)

Ce mot employé figurément, en parlant de l'éloquence, de la poésie, du style en général, a un sens plus étendu que ceux d'enthousiasme et de véhémence.

L'enthousiasme est la *chaleur* de l'imagination au plus haut degré ; la véhémence est la *chaleur* des mouvemens de l'ame, impétueusement exhalée ; mais la *chaleur* du style en général en est comme l'ame et la vie : c'est une métaphore prise de la *chaleur* naturelle du sang.

Un bel exemple de cette *chaleur* tempérée, mais qui va toujours en croissant, est ce discours de Joad, dans *Athalie*, adressé à un roi enfant.

O mon fils, de ce nom j'ose encor vous nommer,
Souffrez cette tendresse, et pardonnez aux larmes
Que m'arrachent pour vous de trop justes alarmes.
Loin du trône nourri, de ce fatal honneur,
Hélas ! vous ignorez le charme empoisonneur,
De l'absolu pouvoir vous ignorez l'ivresse,
Et des lâches flatteurs la voix enchanteresse.
Bientôt ils vous diront que les plus saintes loix,
Maîtresses du vil peuple, obéissent aux rois ;
Qu'un roi n'a d'autre frein que sa volonté même ;
Qu'il doit immoler tout à sa grandeur suprême ;
Qu'aux larmes, au travail le peuple est condamné,
Et d'un sceptre de fer veut être gouverné ;
Que, s'il n'est opprimé, tôt ou tard il opprime.
Ainsi, de piège en piège, et d'abîme en abîme,
Corrompant de vos mœurs l'aimable pureté,
Ils vous feront enfin haïr la vérité ;
Vous peindront la vertu sous une affreuse image.
Hélas ! ils ont des rois égaré le plus sage.
Promettez sur ce livre et devant ces témoins,
Que Dieu sera toujous le premier de vos soins ;
Que sévère aux méchans, et des bons le refuge,
Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge ;
Vous souvenant, mon fils, que caché sous le lin,
Comme eux vous fûtes pauvre, et comme eux orphelin.

On dit, la *chaleur* du raisonnement, lorsqu'il est pressant et rapide, sur-tout lorsqu'il est animé par quelque

mouvement de l'ame, et mêlé d'interrogations, d'invectives, d'imprécations, etc. C'est le caractère constant de l'éloquence de Démosthène; et le plus souvent sa *chaleur* y est au point qu'il n'y a rien de plus véhément. Mais lors même qu'il se modère, soit qu'il raconte ou qu'il raisonne, il est toujours plein de *chaleur.* C'est ainsi que dans sa harangue pour la couronne, en justifiant le conseil qu'il a donné aux Athéniens de se liguer avec les Thébains contre Philippe, il dit: « Je porte là-dessus la confiance au point que, » si, aujourd'hui même, homme qui vive peut indi» quer quelque meilleur parti à prendre dans la situa» tion où se trouvoit la Grèce, j'avoue que j'aurois dû » ne pas l'ignorer, et je souscris à ma condamnation. » Mais au contraire, si cette ressource n'existe, ni n'a » existé, et que jamais homme n'ait pu ni ne puisse en» core en trouver de semblable, que devoit faire celui » qui conseilloit la république? N'étoit-ce pas de choisir, » entre les moyens visibles et praticables, ce qu'il y » avoit de meilleur? C'est là ce que je fis. Eschine, » quand le héraut crioit: *Qui veut conseiller le peuple*? » et non pas, *qui veut blâmer le passé*? *qui veut ré*» *pondre de l'avenir*?... Attaquez-moi, si vous voulez, » sur les avis que je donnai; mais abstenez-vous de me » calomnier sur ce qui arriva. Car c'est au gré de la » destinée que tout se dénoue et se termine; au lieu » que c'est par la nature des avis mêmes qu'on doit » juger de l'intention de celui qui les a donnés. Si donc » par l'événement Philippe a vaincu, ne m'en faites point » un crime; puisque c'étoit le ciel qui disposoit de la » victoire, et non pas moi. Mais si, avec une droiture, » une vigilance, une activité infatigable et supérieure à » mes forces, je ne cherchai pas, je ne mis pas en œuvre » tous les moyens où la prudence humaine peut atteindre; si je n'inspirai pas des résolutions nobles, dignes » d'Athènes, et nécessaires dans ce moment; mon» trez-le moi, et donnez carrière à vos accusations. »

Voila de la *chaleur* dans l'éloquence tempérée: tout y est animé, tout y est en mouvement; mais si on veut la voir s'élever jusqu'à la véhémence, qu'on lise dans la même harangue l'endroit où l'orateur développe et

démontre cette proposition hardie ; « Si par une lu-
» mière prophétique tous les Athéniens avoient dé-
» mêlé tous les événemens futurs, et que tous les eus-
» sent prévus ; Athènes, en ce cas même, auroit du
» prendre la résolution qu'elle prit, pour peu qu'elle
» eût respecté sa gloire, et ses ancêtres, et les juge-
» mens de la postérité.... Et de quel œil, grand Dieu !
» soutiendrions-nous l'aspect de cette multitude in-
» nombrable d'hommes, qui de toutes parts se ren-
» dent dans Athènes, si par notre faute on eût élu Phi-
» lippe pour le chef et pour l'arbitre de la Grèce entière ;
» si, tandis que les autres Grecs, armés pour détour-
» ner le coup, s'avançoient au combat, nous eussions
» joué le personnage de spectateurs immobiles, nous,
» les enfans d'un peuple qui de tout temps aima mieux
» affronter de glorieux hasards, que de jouir hors de
» péril d'une honteuse liberté !.... Et qui n'admireroit
» la constance de ces grands hommes, qui, s'élançant
» sur leurs vaisseaux, quittèrent, avec un courage dé-
» terminé, leurs biens et leur patrie, pour ne point
» fléchir sous le joug d'une domination étrangère,
» mirent à leur tête Thémistocle, l'auteur de cet avis
» magnanime, lapidèrent Cyrcile, qui prêchoit la sou-
» mission, le lapidèrent, dis-je, tandis que leurs femmes
» lapidoient celle du traître ? Car les Athéniens d'alors
» ne cherchoient ni orateur, ni général, qui leur pro-
» curât un heureux esclavage. Ils n'auroient pas même
» voulu de la vie sans la liberté..... Moi donc, ô his-
» trion du dernier ordre, moi, que mon emploi ap-
» peloit à conseiller la république, avec quels senti-
» mens devois-je monter dans la tribune ? Etoit-ce avec
« les sentimens d'un orateur qui n'avoit à suggérer aux
» Athéniens que des bassesses indignes d'eux ? Ma mort,
» en ce cas, eût justement expié mes lâches conseils....
» Le monstre horrible, messieurs, l'horrible monstre
» qu'un calomniateur ! »

La raison n'a point de *chaleur* qui lui soit propre ; mais lorsqu'un sentiment vif et profond l'anime, elle devient passionnée, et c'est alors qu'elle a son éloquence ; ce n'est même qu'alors qu'elle est poétique. Ainsi Dom Diègue, ainsi le vieil Horace, ainsi Burrhus

ainsi Zopire et Mahomet, ainsi tous les hommes d'état qu'on introduit dans la tragédie ou dans l'épopée sont raisonneurs, mais éloquens.

Si la raison même se passionne, l'imagination est mille fois encore plus prompte à s'enflâmer ; et l'on reconnoît sa *chaleur* à la vivacité des illusions qu'elle produit et des tableaux dont elle se frappe. Je n'en citerai pour exemple que ces vers de Phèdre, tourmentée par ses remords :

Misérable ! et je vis, et je soutiens la vue
De ce sacré soleil dont je suis descendue !
J'ai pour aïeul le père et le maître des dieux ;
Le ciel ; tout l'univers est plein de mes ayeux.
Où me cacher ? Fuyons dans la nuit infernale.
Mais que dis-je ? mon père y tient l'urne fatale.
Le sort, dit-on, l'a mise en ses sévères mains ;
Minos juge aux enfers tous les pâles humains.
Ah ! combien frémira son ombre épouvantée,
Lorsqu'il verra sa fille à ses yeux présentée.
Contrainte d'avouer tant de forfaits divers,
Et des crimes peut-être inconnus aux enfers.
Que diras-tu, mon père, à ce spectacle horrible ?
Je crois voir de tes mains tomber l'urne terrible ;
Je crois te voir, cherchant un supplice nouveau,
Toi-même de ton sang devenir le bourreau.
Pardonne ! un Dieu cruel a perdu ta famille :
Reconnois sa vengeance aux fureurs de ta fille, etc.

On juge bien que la *chaleur* de l'imagination peut être encore très-vive, et n'être pas à ce degré-là. Celle du sentiment a des gradations infinies ; et qui sait jusqu'où peut aller la violence des passions ? On voit à quel degré Racine et Voltaire ont poussé la *chaleur* de l'expression de l'amour ; mais ni l'un ni l'autre, à ce qui me semble, n'a été aussi loin que Virgile, et le tableau du désespoir de Didon est peut-être à l'égard de cette passion, le dernier degré de *chaleur*.

Dans la colère tranquille et fière, le caractère d'Achille est sublime ; mais Orosmane, dans sa fureur, est plus théâtral et plus terrible. Dans une scène imitée du Dante, nous avons vu la vengeance, irritée par l'amour paternel portée à un point d'énergie au-delà duquel il est difficile de rien imaginer.

Ce qui est rare et précieux, c'est la *chaleur* dans des ouvrages que la passion n'anime point, et que la raison seule, pour ainsi dire, doit échauffer de sa lumière. Les écrits de Rousseau de Genève, seroient un modèle en ce genre, si son éloquence étoit toujours celle de la raison et de la vérité. Mais ayant trop compté sur les ressources d'une dialectique industrieuse, d'une imagination vive et d'un style enchanteur, il a souvent accepté le défi que lui donnoit sa vanité, de faire paroître naturel ce qui étoit forcé, vraisemblable ce qui étoit faux, honnête et louable ce qui étoit en soi vicieux et digne de blâme. Heureux, s'il avoit toujours eu pour guide un sage comme Locke, dont il a suivi les principes sur l'éducation physique de l'enfance, et dont il a su embellir, animer, échauffer les arides leçons ! C'est-là ce qu'il a fait d'utile, et ce qui honore sa mémoire, bien plus que le coloris dont il a fardé les mauvaises mœurs de son *Héloïse*, le faux système de son *Emile*, et tous les paradoxes où il a prodigué ses lumières et ses talens.

La *chaleur* du style, même au plus haut degré, doit être vraie et naturelle. Phèdre, dans son délire, ne dit rien qui ne soit analogue à son amour pour Hippolyte. Oreste, même dans ses fureurs, ne voit que les objets qui doivent l'occuper ; sa mère et les furies. A plus forte raison dans l'éloquence et dans le langage tempéré de la philosophie, la *chaleur* ne doit-elle jamais troubler l'imagination ni l'entendement. L'écrivain qui extravague est un fou ou un charlatan. Si sa *chaleur* est vraie, c'est celle de la fièvre ; si ce n'est pas le transport au cerveau, c'est un jeu, et c'est le jeu d'un bateleur qui fait le maniaque pour assembler la foule. Or, j'appelle extravaguer en écrivant, accumuler des métaphores incohérentes, des idées bizarres, des raisonnemens faux, des hyperboles insensées ; avancer hardiment des opinions révoltantes, les soutenir avec effronterie, insulter à-la-fois à l'évidence et à la pudeur, et prendre pour les attributs d'un génie audacieux et libre, l'impudence et l'absurdité. C'est là pourtant ce qu'on nous a donné quelquefois pour de la *chaleur*. (*M.* MARMONTEL.)

CHANCE, BONHEUR.

Termes relatifs aux événemens ou aux circonstances qui ont rendu et qui rendent un homme content de son existence : mais *bonheur* est plus général que *chance ;* il embrasse presque tous ces événemens. *Chance* n'a guère de rapport qu'à ceux qui dépendent du hasard pur, ou dont la cause, étant tout-à-fait indépendante de nous, a pu et peut agir tout autrement que nous ne le desirons, sans que nous ayions aucun sujet de nous en plaindre. On peut nuire ou contribuer à son *bonheur ;* la *chance* est hors de notre portée ; on ne se rend point chanceux ; on l'est, ou on ne l'est pas ; mais on peut se rendre heureux. Un homme qui jouissoit d'une fortune honnête a pu jouer ou ne pas jouer à pair ou non : mais toutes ses qualités personnelles ne pouvoient augmenter sa *chance.*

(Anonyme.)

CHANSON *.

C'est une espèce de petit poëme fort court, auquel on joint un air, pour être chanté dans des occasions familières; comme à table, avec ses amis, ou seul pour s'égayer et faire diversion aux peines du travail; objet qui rend les *chansons* villageoises préférables à nos plus savantes compositions.

L'usage des *chansons* est fort naturel à l'homme: il n'a fallu, pour les imaginer, que déployer ses organes et fixer l'expression dont la voix est capable, par des paroles dont le sens annonçât le sentiment qu'on vouloit rendre, ou l'objet qu'on vouloit imiter. Ainsi les anciens n'avoient point encore l'usage des lettres qu'ils avoient celui des *chansons*: leurs loix et leurs histoires, les louanges des dieux et des grands hommes furent chantées avant que d'être écrites; et delà vient, selon Aristote, que le même nom grec fut donné aux loix et aux *chansons*.

Les vers des *chansons* doivent être aisés, simples, coulans et naturels. Orphée, Linus, etc. commencèrent par faire des *chansons*: c'étoient des *chansons* que chantoit Eriphanis, en suivant les traces du chasseur Ménalque, c'étoit une *chanson* que les femmes de Grèce chantoient aussi pour rappeler les malheurs de la jeune Calicé, qui mourut d'amour pour l'insensible Evaltus; Thespis barbouillé de lie, et monté sur des tréteaux, célébroit la vendange, Sylène et Bacchus, par des *chansons* à boire; toutes les odes d'Anacréon ne sont que des *chansons*: celles de Pindare en sont encore, dans un style plus élevé: le premier est presque toujours sublime par les images; le second ne l'est guère souvent que par l'expression: les poésies de Sapho n'étoient que des *chansons* vives et passionnées; le feu de l'amour qui la consumoit, est exprimé dans son style et dans ses vers.

En un mot, toute la poésie lyrique n'étoit proprement que des *chansons*; mais nous devons nous borner ici

à parler de celles qui portoient plus particulièrement ce nom, et qui en avoient mieux le caractère.

Commençons par les airs de table. Dans les premiers temps, dit M. de la Nauze, tous les convives, au rapport de Dicéarque, de Plutarque et d'Artémon, chantoient ensemble, et d'une seule voix, les louanges de la divinité : ainsi ces *chansons* étoient de véritables *péans* ou cantiques sacrés. Dans la suite, les convives chantoient successivement, chacun à son tour, tenant une branche de myrte, qui passoit de la main de celui qui venoit de chanter, à celui qui chantoit après lui.

Enfin, quand la musique se perfectionna dans la Grèce, et qu'on employa la lyre dans les festins, il n'y eut plus, disent les trois écrivains déjà cités, que les habiles gens qui fussent en état de chanter à table, du moins en s'accompagnant de la lyre ; les autres, contraints de s'en tenir à la branche de myrte, donnèrent lieu à un proverbe grec, par lequel on disoit qu'un homme chantoit au myrthe, quand on le vouloit taxer d'ignorance.

Ces *chansons* accompagnées de la lyre, et dont Terpandre fut l'inventeur, s'appellent *scolies*, mot qui signifie *oblique* ou *tortueux*, pour marquer la difficulté de la *chanson*, selon Plutarque, ou la situation irrégulière de ceux qui chantoient, comme le veut Artémon : car, comme il falloit être habile pour chanter ainsi, chacun ne chantoit pas à son rang, mais seulement ceux qui savoient la musique, lesquels se trouvoient dispersés çà et là, placés obliquement l'un par rapport à l'autre.

Les sujets des scolies se tiroient non-seulement de l'amour et du vin, comme aujourd'hui, mais encore de l'histoire, de la guerre, et même de la morale. Telle est cette *chanson* d'Aristote, sur la mort d'Hermias son ami et son allié, laquelle fit accuser son auteur d'impiété.

« O vertu, qui, malgré les difficultés que vous pré-
» sentez aux foibles mortels, êtes l'objet charmant de
» leurs recherches ! Vertu pure et aimable ! Ce fut tou-
» jours aux Grecs un destin digne d'envie que de mou-
» rir pour vous, et de souffrir sans se rebuter les maux

» les plus affreux. Telles sont les semences d'immortalité » que vous répandez dans tous les cœurs; les fruits en sont » plus précieux que l'or, que l'amitié des parens, que » le sommeil le plus tranquille : pour vous le divin » Hercule et les fils de Léda essuyèrent mille travaux, » et le succès de leurs exploits annonça votre puis- » sance. C'est par amour pour vous qu'Achille et Ajax » allèrent dans l'empire de Pluton ; et c'est en vue de » votre aimable beauté que le prince d'Atarne s'est aussi » privé de la lumière du soleil ; prince à jamais célèbre » par ses actions. Les Filles de Mémoire chanteront sa » gloire toutes les fois qu'elles chanteront le culte de » Jupiter-Hospitalier, ou le prix d'une amitié durable » et sincère. »

Toutes leurs *chansons* morales n'étoient pas si graves que celle-là : en voici une d'un goût différent, tirée d'Athénée.

« Le premier de tous les biens est la santé ; le second, » la beauté ; le troisième, les richesses amassées sans » fraude ; et le quatrième, la jeunesse qu'on passe avec » ses amis. »

Quant aux scolies qui roulent sur l'amour et le vin, on en peut juger par les soixante et dix odes d'Anacréon qui nous restent ; mais dans ces sortes de *chansons* même, on voyoit encore briller cet amour de la patrie et de la liberté dont les Grecs étoient transportés.

« Du vin et de la santé, dit une de ces *chansons*, » pour ma Clitagora et pour moi, avec le secours des » Thessaliens. » C'est qu'outre que Clitagora étoit Thessalienne, les Athéniens avoient autrefois reçu du secours des Thessaliens contre la tyrannie des Pisistratides.

Ils avoient aussi des *chansons* pour les diverses professions : telles étoient les *chansons* des bergers, dont une espèce appelée *bucoliasme*, étoit le véritable chant de ceux qui conduisoient le bétail; et l'autre, qui est proprement la pastorale, en étoit l'agréable imitation ; la *chanson* des moissonneurs, appelée le *lytierse*, du nom d'un fils de Midas qui s'occupoit par goût à faire la moisson ; la *chanson* des meûniers, appelée *lymée* ou

épiaulie, comme celle-ci, tirée de Plutarque: « Mou- » lez, meule, moulez; car Pittacus, qui règne dans » l'auguste Mitylène, aime à moudre; » parce que Pittacus étoit grand mangeur. La *chanson* des tisserands, qui s'appeloit *éline*, la *chanson jule* des ouvriers en laine; celle des nourrices, qui s'appeloit *catabaucalèse* ou *nunnie;* la *chanson* des amans, appelée *nomion*, celle des femmes, appelée *calycé;* et *harpalice* celle filles: ces deux dernières étoient aussi des *chansons* d'amour.

Pour des occasions particulières, ils avoient la *chanson* des noces, qui s'appeloit *hyménée*, *épithalame;* la *chanson* de *Datis*, pour des occasions joyeuses; les lamentations, l'*ialéme* et le *linos*, pour des occasions funèbres et tristes: ce *linos* se chantoit aussi chez les Égyptiens, et s'appeloit par eux *mancros*, du nom d'un de leurs princes. Par un passage d'Euripide, cité par Athénée, on voit que le *linos* pouvoit aussi marquer la joie.

Enfin, il y avoit encore des hymnes ou *chansons* en l'honneur des dieux et des héros : telles étoient les *jules* de Cérès et de Proserpine, la *philélie* d'Apollon, les *upinges* de Diane, etc.

Ce genre passa des Grecs aux Latins; plusieurs des odes d'Horace sont des *chansons* galantes ou bacchiques. Les modernes ont aussi leurs *chansons* de différentes espèces, selon le génie et le caractère de chaque nation; mais les Français l'emportent sur tous les peuples de l'Europe pour le sel et la grace des *chansons:* ils se sont toujours plu à cet amusement, et y ont toujours excellé; témoins les anciens troubadours. Nous avons encore des *chansons* de Thibaut, comte de Champagne. La Provence et le Languedoc n'ont point dégénéré de leur premier talent : on voit toujours régner dans ces provinces un air de gaieté qui les porte au chant et à la danse. Un Provençal menace son ennemi d'une chanson, comme un Italien menaceroit le sien d'un coup de stilet; chacun a ses armes. Les autres pays ont aussi leurs provinces *chansonnières;* en Angleterre, c'est l'Ecosse; en Italie, c'est Venise.

L'usage établi en France d'un commerce libre entre

les femmes et les hommes, cette galanterie aisée qui règne dans les sociétés, le mélange ordinaire des deux sexes dans tous les repas, le caractère même d'esprit des Français, ont dû porter rapidement chez eux ce genre à sa perfection.

Nos *chansons* sont de plusieurs espèces; mais, en général, elles roulent ou sur l'amour, ou sur le vin, ou sur la satyre : les *chansons* d'amour sont les airs tendres, qu'on appelle encore *airs sérieux;* les romances, dont le caractère est d'émouvoir l'ame par le récit tendre et naïf de quelque histoire amoureuse et tragique; les *chansons* pastorales, dont plusieurs sont faites pour danser, comme les musettes, les gavottes, les branles, etc.

On ne connoît guère les auteurs des paroles de nos chansons françaises : ce sont des morceaux peu réfléchis, sortis de plusieurs mains, et que, pour la plupart, le plaisir du moment a fait naître; les musiciens qui en ont fait les airs, sont plus connus, parce qu'ils en ont laissé des recueils complets; tels sont les livres de Lambert, de Dubouffet, etc.

Cette sorte d'ouvrage perpétue, dans les repas, le plaisir, à qui il doit sa naissance. On chante indifféremment à table des *chansons* tendres, bacchiques, etc.

Les étrangers conviennent de notre supériorité en ce genre : le Français, débarrassé de soins, hors du tourbillon des affaires qui l'a entraîné toute la journée, se délasse le soir, dans des soupers aimables, de la fatigue et des embarras du jour : la *chanson* est son égide contre l'ennui; le vaudeville est son arme offensive contre le ridicule : il s'en sert aussi quelquefois comme d'une espèce de soulagement des pertes ou des revers qu'il essuie; il est satisfait de ce dédommagement : dès qu'il a chanté, sa haine ou sa vengeance expirent.

Les *chansons* à boire sont assez communément des airs de basse, ou des rondes de table. Nous avons encore une espèce de *chanson* qu'on appelle parodie : ce sont des paroles qu'on ajuste sur des airs de violon ou d'autres instrumens, et que l'on fait rimer tant bien que mal, sans avoir égard à la mesure des vers.

La vogue des parodies ne peut montrer qu'un très-mauvais goût; car outre qu'il faut que la voix excède et

passe de beaucoup sa juste portée, pour chanter des airs faits pour les instrumens, la rapidité avec laquelle on fait passer des syllabes dures et chargées de consonnes sur des doubles croches et des intervalles difficiles, choque l'oreille très-désagréablement. Les Italiens, dont la langue est bien plus douce que la nôtre, prodiguent à la vérité les vîtesses dans les roulades; mais quand la voix a quelques syllabes à articuler, ils ont grand soin de la faire marcher plus posément, et de manière à rendre les mots aisés à prononcer et à entendre.

(J. J. Rousseau.)

M. de Marmontel a joint des détails aux observations de M. Rousseau de Genève.

De tous les peuples de l'Europe, le Français est celui dont le naturel est le plus porté à ce genre de poésie. La galanterie, le goût de la table, la gaieté, la vivacité brillante de son humeur et de son caractère, ont produit des *chansons* ingénieuses dans tous les genres.

Fille aimable de la Folie,
La *chanson* naquit parmi nous;
Souple et légère elle se plie
Au ton des sages et des fous.
Amoureux de la bagatelle,
Nous quittons la lyre immortelle
Pour le tambourin d'Érato:
Homère est moins lu que Chapelle;
Et si nous admirons Apelle,
Nous aimons Teniers et Watteau.

A propos de l'ode et du dithyrambe, j'ai parlé de nos chansons à boire, et j'en ai cité des exemples; en voici encore un de l'enthousiasme bacchique. Le poëte s'adresse au vin :

Non, il n'est rien dans l'univers
Qui ne te rende hommage,
Jusqu'à la glace des hivers,
Tout sert à ton usage.
La terre fait de te nourrir
Sa principale gloire;
Le soleil luit pour te mûrir;
Nous naissons pour te boire.

Mais, comme parmi nous le vin n'est pas ennemi de l'amour, il est rare que la *chanson* bacchique ne soit pas en même temps galante; et, à l'exemple d'Anacréon, nos buveurs se couronnent de myrtes et de pampres entrelacés. L'un dit dans sa chanson :

En vain je bois pour calmer mes alarmes,
Et pour chasser l'Amour qui m'a surpris:
Ce sont des armes
Pour mon Iris.
Le vin me fait oublier ses mépris,
Et m'entretient seulement de ses charmes.

Un autre :

J'ai passé la saison de plaire,
Il faut renoncer aux amours :
Tendres plaisirs qui faites les beaux jours,
Vous seuls rendez heureux, mais vous ne durez guère.
Bacchus, de mes regrets ne sois point en courroux;
Regarde l'Amour qui s'envole.
Quel triomphe pour toi, si ton jus me console
De la perte d'un bien si doux!

Un autre, plus passionné :

Venge-moi d'une ingrate maîtresse,
Dieu du vin, j'implore ton ivresse,
Un amant se sauve entre tes bras.
Hâte-toi, j'aime encor, le temps presse.
C'en est fait, si je vois ses appas.
Que d'attraits! ô dieux, qu'elle étoit belle!
Vole, Amour, vole après elle,
Et ramène avec toi l'infidelle.

C'est en général la philosophie d'Anacréon renouvelée et mise en chant.

L'amour du vin et de la table est commun à tous les états. C'est donc quelquefois les mœurs et le langage du peuple de la ville ou de la campagne, qu'on a imité dans les *chansons* à boire, comme dans celle-ci :

Parbleu! cousin, je suis en grand souci!
Catin me dit que j'aime tant à boire,
Qu'elle a bien de la peine à croire
Que je puisse l'aimer aussi;

Qu'il faut choisir du vin ou d'elle.
Comment sortir d'un si grand embarras?
Déja le vin je ne le quitte pas;
Et la quitter! elle est, ma foi, trop belle.

Dufréni en a fait une, où un buveur s'enivre en pleurant la mort de sa femme. Le son des bouteilles et des verres lui rappelle celui des cloches. Hélas! dit-il à ses amis :

Il me souvient toujours qu'hier ma femme est morte.
Le temps n'affoiblit point une douleur si forte;
Elle redouble à ce lugubre son,
Bin, bon.
Voudriez-vous de ce jambon?
Il est bin, bon, etc.

Dans une *chanson* du même genre, un buveur, en rentrant chez lui, croit voir sa femme double, et il s'écrie : O ciel!

Je n'avois qu'une femme, et j'étois malheureux.
Par quel forfait épouvantable,
Ai-je donc mérité que vous m'en donniez deux?

Les *chansons* de nos pères étoient plus gaies que les nôtres. Bacchus étoit presque toujours leur Apollon; et ce dieu du vin, ennemi de la froideur, n'excluoit point la galanterie. Le buveur chantoit en voyant son verre :

Je suis un Narcisse nouveau,
Qui s'aime et qui s'admire;
Dans le vin, et jamais dans l'eau,
Sans cesse je me mire.
En admirant le coloris
Qu'il donne à mon visage,
De l'amour de moi-même épris,
J'avale mon image.

Le buveur amoureux disoit, en voyant la gaze qui lui cache le sein de sa maîtresse :

Sous un menton,
Ce morceau mignon
Fait de toile de linon,
De Cupidon
Est l'étendart et le guidon.

Lorsque le petit frippon
Veut vaincre du premier bon
Pour oriflamme, il arbore, dit-on,
Sous son menton
Le morceau mignon,
Fait de toile de linon:
De Cupidon
C est l'étendart et le guidon.

A la Fougère.

Vous n'avez point, verte fougère,
L'éclat des fleurs qui parent le printemps;
Mais leur beauté ne dure guère:
Vous êtes aimable en tout temps;
Vous prêtez des secours charmans
Aux plaisirs les plus doux qu'on goûte sur la terre;
Vous servez de lit aux amans,
Aux buveurs vous servez de verre.

On pourroit citer un grand nombre de *chansons* anciennes, qui respirent la joie, la candeur et la naïveté. Celles d'aujourd'hui annoncent plus d'esprit, mais moins de naturel; quelques-unes pourtant réunissent l'un et l'autre. Telle est celle-ci de M. de Voltaire:

Autrefois un temple étoit;
La fête en est passée;
Chaque amant y répétoit
Sa plus douce pensée.
Si ce temple se rouvroit
Pour ce tant doux mystère,
Que de fois on entendroit,
J'adore la Vallière.

Et cette autre:

Le connois-tu, ma chère Éléonore,
Ce tendre enfant qui te suit en tout lieu;
Ce foible enfant, qui le seroit encore,
Si tes regards n'en avoient fait un dieu?

C'est par ta voix qu'il étend son empire;
Je ne le sens qu'en voyant tes appas;
Il est dans l'air que ta bouche respire,
Et sous les fleurs qui naissent sous tes pas.

Qui

Qui te connoît connoîtra la tendresse ;
Qui voit tes yeux en boira le poison ;
Tu donnerois des sens à la Sagesse,
Et des desirs à la froide raison.

Nos *chansons*, dit Voltaire, valent mieux que celles d'Anacréon, et le nombre en est étonnant ; on en trouve même qui joignent la morale avec la gaieté. Telle est celle-ci de l'auteur du *Double Veuvage :*

Philis, plus avare que tendre,
Ne gagnant rien à refuser,
Un jour exigea de Lysandre
Trente moutons pour un baiser.

Le lendemain nouvelle affaire,
Pour le berger le troc fut bon ;
Car il obtint de la bergère
Trente baisers pour un mouton.

Le lendemain, Philis plus tendre,
Craignant de déplaire au berger,
Fut trop heureuse de lui rendre
Trente moutons pour un baiser.

Le lendemain, Philis plus sage
Auroit donné mouton et chien
Pour un baiser que le volage
A Lisette donna pour rien.

La *chanson* n'a point de caractère fixe ; mais elle prend tour-à-tour celui de l'épigramme, du madrigal, de l'élégie, de la pastorale, de l'ode même.

Il y a des *chansons* personnellement satyriques, dont je ne parlerai point ; il y en a qui censurent les mœurs sans attaquer les personnes ; c'est ce qu'on appelle *vaudeville.*

On en voit des exemples sans nombre dans le recueil des œuvres de Panard. Une extrême facilité dans le style ; la gêne des rimes redoublées et des petits vers, déguisée sous l'air d'une rencontre heureuse ; une morale populaire, assaisonnée d'un sel agréable, souvent la naïveté de la Fontaine, caractérisent ce poëte. J'en vais rappeler quelques traits :

Dans ma jeunesse,
Les papas, les mamans,
Sévères, vigilans,
En dépit des amans,
De leurs tendrons charmans
Conservoient la sageesse.
Aujourd'hui ce n'est plus cela :
L'amant est habile,
La fille docile,
La mère facile,
Le père imbécile ;
Et l'honneur va
Cahin, caha.

Les regrets avec la vieillesse,
Les erreurs avec la jeunesse,
La folie avec les amours,
C'est ce que l'on voit tous les jours;
L'enjouement avec les affaires,
Les graces avec le savoir,
Le plaisir avec le devoir,
C'est ce qu'on ne voit guères.

Sans dépenser,
C'est en vain qu'on espère
De s'avancer
Au pays de Cythère.
Mari jaloux,
Femme en courroux,
Ferment sur nous
Grille et verroux.
Le chien nous poursuit comme loups;
Le temps n'y peut rien faire.
Mais si Plutus entre dans le mystère,
Grille et ressort
S'ouvrent d'abord;
Le mari sort;
Le chien s'endort;
Femme et soubrette sont d'accord:
Un jour finit l'affaire.

On est quelquefois étonné de l'aisance avec laquelle ce poëte place des vers monosyllabiques ; il semble s'être fait à plaisir des difficultés pour les vaincre :

Mettez-vous bien cela
Là,
Jeunes fillettes,
Songez que tout amant
ment,

Dans ses fleurettes ;
Et l'on voit des commis,
mis
Comme des princes,
Qui jadis sont venus,
nuds,
De leurs provinces.

Nous avons des *chansons* naïves, ou dans le genre pastoral, ou dans le goût du bon vieux temps. En voici une où l'on fait parler alternativement deux vieilles gens, témoins des amours et des plaisirs de la jeunesse de leur village :

LE VIEUX.

J'ai blanchi dans ces hameaux
Entre les amours et les belles ;
J'ai vu naître ces ormeaux
Témoins de vos ardeurs fidèles.
Du plaisir que j'ai goûté,
J'aime à vous voir faire usage :
Tout plaît de la volupté,
Jusques à son image.

LA VIEILLE.

J'ai brillé dans ces hameaux,
On me préféroit aux plus belles ;
Les bergers sous ces ormeaux
Me juroient des ardeurs fidèles.
Du plaisir qu'on a goûté,
Ah ! l'on perd trop tôt l'usage :
Faut-il de la volupté
N'avoir plus que l'image ?

Nous avons aussi des *chansons* plaintives sur des sujets attendrissans : celles-ci s'appellent *romances ;* c'est communément le récit de quelqu'aventure amoureuse : leur caractère est la naïveté ; tout y doit être en sentiment.

La même *chanson* est le plus souvent composée de plusieurs couplets que l'on chante sur un seul air : et comme il est très-difficile de donner exactement le même rythme à tous les couplets, on est contraint, pour les chanter, d'en altérer la prosodie. Les Italiens, dont l'oreille est plus délicate et plus sensible que la nôtre à

la précision des mouvemens, ont pris le parti de varier les airs de leurs *chansons*, et de donner à chacun des couplets une modulation qui lui est analogue. Je ne propose pas de suivre leur exemple à l'égard du vaudeville.

> Aimable libertin, qui conduit par le chant,
> Passe de bouche en bouche, et s'accroit en marchant.

Mais celles de nos *chansons* qui, moins négligées, ont plus de grace et d'élégance, mériteroient qu'on se donnât le soin d'en varier le chant, soit pour y observer la prosodie, soit pour y ajouter un agrément de plus.

(M. MARMONTEL.)

CHANT.

Le *chant* est l'une des deux premières expressions du sentiment, données par la nature.

C'est par les différens sons de la voix que les hommes ont dû exprimer d'abord leurs différentes sensations. La nature leur donna les sons de la voix pourpeindre à l'extérieur les sentimens de douleur, de joie, de plaisir, dont ils étoient intérieurement affectés, ainsi que les desirs et les besoins dont ils étoient pressés. La formation des mots succéda à ce premier langage. L'un fut l'ouvrage de l'instinct, l'autre fut une suite des opérations de l'esprit. Tels on voit les enfans exprimer par des sons vifs ou tendres, gais ou tristes, les différentes situations de leur ame. Cette espèce de langage, qui est de tous les pays, est aussi entendu par tous les hommes, parce qu'il est celui de la nature. Lorsque les enfans viennent à exprimer leurs sensations par des mots, ils ne sont entendus que des gens d'une même langue, parce que les mots sont de convention, et que chaque société ou peuple a fait sur ce point des conventions particulières.

Ce *chant* naturel dont on vient de parler, s'unit dans tous les pays avec les mots; mais il perd alors une partie de sa force: le mot peignant seul l'affection qu'on veut exprimer, l'inflexion devient par-là moins nécessaire; et il semble que sur ce point, comme en beaucoup d'autres, la nature se repose lorsque l'art agit. On appelle ce chant *accent;* il est plus ou moins marqué, selon les climats, il est presqu'insensible dans les tempérés, et on pourroit aisément noter comme chanson celui des différens pays méridionaux; il prend toujours la teinte, si on peut parler ainsi, du tempérament des diverses nations.

Lorsque les mots furent trouvés, les hommes qui avoient déja le *chant*, s'en servirent pour exprimer d'une façon plus marquée le plaisir et la joie. Ces sentimens qui remuent et agitent l'ame d'une manière vive, durent nécessairement se peindre dans le *chant*, avec

plus de vivacité que les sensations ordinaires; de là cette différence que l'on trouve encore entre le *chant* du langage commun et le *chant* musical.

Les règles suivirent long-temps après, et on réduisit en art ce qui avoit été d'abord donné par la nature; car rien n'est plus naturel à l'homme que le *chant* même musical: c'est un soulagement qu'une espèce d'instinct lui suggère pour adoucir les peines, les ennuis, les travaux de la vie. Le voyageur dans une longue route, le laboureur au milieu des champs, le matelot sur la mer, le berger en gardant ses troupeaux, l'artisan dans son attelier, chantent tous comme machinalement, et l'ennui, la fatigue sont suspendus ou disparoissent.

Le *chant*, consacré par la nature pour nous distraire de nos peines, ou pour adoucir le sentiment de nos fatigues, et trouvé pour exprimer la joie, servit bientôt après pour célébrer les actions de graces que les hommes rendirent à la divinité; et, une fois établi pour cet usage, il passa rapidement dans les fêtes publiques, dans les triomphes et dans les festins, etc. La reconnoissance l'avoit employé pour rendre hommage à l'Être suprême; la flatterie le fit servir à la louange des chefs des nations, et l'amour à l'expression de la tendresse. Voilà les différentes sources de la musique et de la poésie. Les noms de poëte et de musicien furent long-temps communs à tous ceux qui chantèrent, et à tous ceux qui firent des vers.

On trouve l'usage du *chant* dans l'antiquité la plus reculée. Énos commença le premier à chanter les louanges de Dieu; et Laban se plaint à Jacob, son gendre, de ce qu'il lui avoit comme enlevé ses filles, sans lui laisser la consolation de les accompagner au son des chansons et des instrumens.

Il est naturel de croire que le *chant* des oiseaux, les sons différens de la voix des animaux, les bruits divers excités dans l'air par les vents, l'agitation des feuilles des arbres, le murmure des eaux, servirent de modèle pour régler les différens tons de la voix. Les sons étoient dans l'homme: il entendit chanter; il fut frappé par des bruits; toutes ses sensations et son instinct le portèrent à l'imitation. Les concerts de voix furent donc les pre-

miers; ceux des instrumens ne vinrent qu'ensuite, et ils furent une seconde imitation; car dans tous les instrumens connus, c'est la voix qu'on a voulu imiter. Nous en devons l'invention à Jubal, fils de Lamech: dès que le premier pas est fait dans les découvertes utiles ou agréables, la route s'élargit et devient aisée. Un instrument trouvé une fois a dû fournir l'idée de mille autres.

Parmi les Juifs, le cantique chanté par Moïse et les enfans d'Israël, après le passage de la mer Rouge, est la plus ancienne composition en chant qu'on connoisse.

Dans l'Egypte et dans la Grèce, les premiers chants connus furent des vers en l'honneur des dieux, chantés par les poëtes eux-mêmes. Bientôt adoptés par les prêtres, ils passèrent jusqu'aux peuples, et de là prirent naissance les concerts et les chœurs de musique.

Les Grecs n'eurent point de poésie qui ne fut chantée; la lyrique se chantoit avec un accompagnement d'instrumens, ce qui la fit nommer *mélique*. Le *chant* de la poésie épique et dramatique étoit moins chargé d'inflexions, mais il n'en étoit pas moins un vrai *chant;* et lorsqu'on examine avec attention tout ce qu'ont écrit les anciens sur leurs poésies, on ne peut pas révoquer en doute cette vérité. C'est donc au propre qu'il faut prendre ce qu'Homère, Hésiode, etc. ont dit au commencement de leurs poëmes. L'un invite sa muse à chanter la fureur d'Achille; l'autre va chanter les muses elles-mêmes, parce que leurs ouvrages n'étoient faits que pour être chantés. Cette expression n'est devenue *figure* que chez les Latins, et depuis parmi nous.

En effet, les Latins ne chantèrent point leurs poésies; à la réserve de quelques odes et de leurs tragédies, tout le reste fut récité. César disoit à un poëte de son temps : « Vous chantez mal, si vous prétendez chanter; » et si vous prétendez lire, vous lisez mal, vous chan» tez. »

Les inflexions de la voix des animaux sont un vrai *chant* formé de tons divers, d'intervalles, etc.; et il est plus ou moins mélodieux, selon le plus ou le moins d'agrément que la nature a donné à leur organe. Au

rapport de Jean-Christoval Calvette (qui a fait une relation du voyage de Philippe II, roi d'Espagne, de Madrid à Bruxelles, qu'on va traduire ici mot à mot,) dans une procession solemnelle qui se fit dans cette capitale des Pays-Bas, en l'année 1549, pendant l'octave de l'Ascension, sur les pas de l'archange S. Michel, couvert d'armes brillantes, portant d'une main une épée et une balance de l'autre, marchoit un chariot, sur lequel on voyoit un ours qui touchoit un orgue : il n'étoit point composé de tuyaux comme tous les autres, mais de plusieurs chats enfermés séparément dans des caisses étroites, dans lesquelles ils ne pouvoient se remuer : leurs queues sortoient en haut, elles étoient liées par par des cordons attachés au registre; ainsi, à mesure que l'ours pressoit les touches, il faisoit lever ces cordons, tiroit les queues des chats, et les faisoit miauler des tailles, des dessus et des basses, selon les airs qu'il vouloit exécuter. L'arrangement étoit fait de manière qu'il n'y eût point un faux ton dans l'exécution. Des singes, des ours, des loups, des cerfs, etc. dansoient sur un théâtre porté dans un char au son de cet orgue bizarre.

On a entendu de nos jours un chœur très-harmonieux, qui peint le coassement des grenouilles, et une imitation des différens cris des oiseaux à l'aspect de l'oiseau de proie, qui forme dans l'opéra de *Platée* un morceau de musique du plus grand genre.

Le *chant* naturel variant, dans chaque nation, selon les divers caractères des peuples et la température différente des climats, il étoit indispensable que le *chant* musical, dont on a fait un art long-temps après que les langues ont été trouvées, suivît ces mêmes différences; d'autant mieux que les mots qui forment ces mêmes langues, n'étant que l'expression des sensations, ont dû nécessairement être plus ou moins forts, doux, lourds, légers, etc. selon que les peuples qui les ont formés, ont été diversement affectés, et que leurs organes ont été plus ou moins déliés, roides ou flexibles. En partant de ce point, qui paroît incontestable, il est aisé de concilier les différences qu'on trouve dans la musique vocale des diverses nations. Ainsi disputer sur cet article,

et prétendre, par exemple, que le *chant* italien n'est point dans la nature, parce que plusieurs traits de *chant* paroissent étrangers à l'oreille; c'est comme si l'on disoit que la langue italienne n'est point dans la nature, ou qu'un italien a tort de parler sa langue.

Les instrumens d'ailleurs n'ayant été inventés que pour imiter les sons de la voix, il s'ensuit aussi que la musique instrumentale des différentes nations doit avoir nécessairement quelqu'air du pays où elle est composée: mais il en est de cette espèce de production de l'art, comme de toutes les autres de la nature. Une vraiment belle femme, de quelque nation qu'elle soit, le doit paroître dans tous les pays où elle se trouve, parce que les belles proportions ne sont point arbitraires. Un *concerto* bien harmonieux d'un excellent maître d'Italie, un air de violon, une ouverture bien dessinée, un grand chœur de M. Rameau, le *Venite*, *exultemus* de M. Mondonville, doivent de même affecter tous ceux qui les entendent. Le plus ou le moins d'impression que produisent, et la belle femme de tous les pays, et la bonne musique de toutes les nations, ne vient jamais que de la conformation heureuse ou malheureuse des organes de ceux qui voient et de ceux qui entendent.

Rien ne ressemble tant au *chant* du rossignol, que les sons de ce petit chalumeau que les enfans remplissent d'eau, et que leur souffle fait gazouiller. Quel plaisir nous fait cette imitation? Aucun, ou tout au plus celui de la surprise; mais qu'on entende une voix légère et une symphonie agréable, qui expriment (moins fidèlement sans doute), le *chant* du même rossignol, l'oreille et l'ame sont dans le ravissement; c'est que les arts font quelque chose de plus que l'imitation exacte de la nature.

Dans un *Essai sur l'expression en Musique*, ouvrage rempli d'observations fines et justes, il est dit: Ce n'est pas la vérité, mais une ressemblance embellie que nous demandons aux arts; c'est à nous donner mieux que la nature, que l'art s'engage en imitant: tous les arts font pour cela une espèce de pacte avec l'ame et les sens qu'ils affectent; ce pacte consiste à demander des licences et à promettre des plaisirs, qu'ils ne donneroient pas sans ces licences heureuses.

La poésie demande à parler en vers, en images, et d'un ton plus élevé que la nature.

La peinture demande aussi à élever le ton de la couleur, et à corriger ses modèles.

La musique prend des licences pareilles : elle demande à cadencer sa marche, à arrondir ses périodes, à soutenir, à fortifier la voix par l'accompagnement qui n'est certainement pas dans la nature; cela, sans doute, altère la vérité de l'imitation, mais en augmente la beauté, et donne à la copie un charme que la nature a refusé à l'original.

Homère, le Guide, Pergolèse, font éprouver à l'ame des sentimens délicieux que la nature seule n'auroit jamais fait naître; ils sont les modèles de l'art. L'art consiste donc à nous donner mieux que la nature.

Il y a des momens où la nature toute simple a tout le charme que l'imitation peut avoir : telle mère ou telle amante se plaint naturellement avec des sons de voix si tendres, que la musique pourroit être touchante, en se contentant de saisir et de répéter ses plaintes : mais la nature n'est pas toujours également belle; la véritable Bérénice a dû laisser échapper des cris désagréables à l'oreille. La musique, comme la peinture, en choisissant les expressions les plus belles de la douleur, et en écartant toutes celles qui pourroient blesser les organes, embellira donc la nature et nous donnera des plaisirs plus grands : chacun des traits de la Vénus de Médicis a existé dans la nature, l'ensemble n'a jamais existé. De même un bel air pathétique est la collection d'une multitude d'accens échappés à des ames sensibles. Le sculpteur et le musicien réunissent ces traits dispersés sous une forme qui leur donne de l'ensemble et de l'unité, et, par cet artifice, ils nous font éprouver des plaisirs que la nature et la vérité ne nous auroient jamais donnés.

Voilà sur quoi se fonde la licence du *chant*, et pourquoi il a été permis d'associer la parole avec la musique.

Or, cette espèce de prestige ne s'opère que de concert avec la poésie. Le drame lyrique doit donner lieu à une expression vive, mélodieuse et variée, tantôt

passionnée à l'excès, tantôt plus tranquille et plus douce, et susceptible tour-à-tour de tous les accens et de toutes les modulations qui peuvent toucher l'ame et flatter l'oreille. Si une passion trop violente et trop douloureuse y régnoit sans relâche, l'expression musicale ne seroit qu'une suite de gémissemens et de cris ; si la couleur en étoit continuellement sombre, l'expression seroit tristement monotone et sombre comme elle ; s'il n'y régnoit que des sentimens doux et foibles, l'expression seroit sans chaleur et sans force : elle n'auroit aucun relief.

(M. MARMONTEL.)

CHARLATAN *.

L'USAGE confond aujourd'hui dans notre langue, de même que dans la langue Anglaise, l'empirique et le *charlatan*.

C'est une espèce d'hommes qui, sans avoir d'études et de principes, et sans avoir pris de degrés dans aucune université, exercent la médecine et la chirurgie, sous prétexte de secrets qu'ils possèdent et qu'ils appliquent à tout.

Il faut bien distinguer ces gens-là des médecins, dont l'empirisme est éclairé. La médecine fondée sur de vraies expériences, est très-respectable, celle du *charlatan* n'est digne que de mépris.

Les faux empiriques sont des protées qui prennent mille formes différentes. La plupart, grossiers et malhabiles, n'attrappent que la populace; d'autres, plus fins, s'attachent aux grands et les séduisent.

Depuis que les hommes vivent en société, il y a eu des *charlatans* et des dupes.

Nous croyons facilement ce que nous souhaitons. Le desir de vivre est une passion si naturelle et si forte, qu'il ne faut pas s'étonner que ceux qui, dans la santé, n'ont que peu ou point de foi dans l'habileté d'un empirique à secrets, s'adressent cependant à ce faux médecin dans les maladies graves et sérieuses, de même que ceux qui se noient s'accrochent à la moindre petite branche. Ils se flattent d'en recevoir du secours toutes les fois que les hommes habiles n'ont pas eu l'effronterie de leur en promettre un certain.

Hippocrate ne guérissoit pas toujours, ni sûrement: il se trompoit même quelquefois; et l'aveu ingénu qu'il a fait de ses fautes, rend son nom aussi respectable que ses succès. Ceux, au contraire, qui ont hérité de leurs pères la médecine-pratique, et à qui l'expérience est échue par succession, assurent toujours, et avec serment, qu'il guériront le malade. Vous les connoîtrez à ce propos de Plaute:

Perfacile id quidem est
Sanum futurum ; meâ ego id promitto fide.

« Rien de plus aisé que de le tirer d'affaire, il » guérira ; c'est moi qui vous en donne ma parole d'hon- » neur. »

Quoique l'impudence et le babil soient d'une ressource infinie, il faut encore à la *charlatanerie* quelque disposition intérieure du malade qui en prépare le succès ; mais l'espérance d'une prompte santé d'un côté, celle d'une bonne somme d'argent de l'autre, forment une liaison et une correspondance assurée.

Aussi la *charlatanerie* est-elle très-ancienne. Parcourez l'histoire médicinale des Egyptiens et des Hébreux, et vous n'y verrez que des imposteurs, qui profitant de la foiblesse et de la crédulité, se vantoient de guérir les maladies les plus invétérées par leurs amuletes, leurs charmes, leurs divinations et leurs spécifiques.

Les Grecs et les Romains furent à leur tour inondés de *charlatans* en tout genre. Aristophane a célébré un certain Eudamus qui vendoit des anneaux contre les morsures venimeuses.

On appeloit simplement *agyrte*, du mot *assembler*, ceux qui, par leurs discours, assembloient le peuple autour d'eux ; *circulatores*, *circuitores*, *circumforanei*, ceux qui couroient le monde, et qui montoient sur le théâtre pour se procurer la vente de leurs remèdes ; *cellularii medici*, ceux qui se tenoient assis dans leurs boutiques, en attendant la chalandise ; c'étoit le métier d'un Chariton, de qui Galien a tiré quelques descriptions de médicamens ; c'étoit celui d'un Clodius d'Ancone, qui étoit encore empoisonneur, et que Cicéron appelle *pharmacopola circumforaneus*. Quoique le mot *pharmacopola* s'appliquât, chez les anciens, à tous ceux, en général, qui vendoient des médicamens sans les avoir préparés, on le donnoit néanmoins en particulier à ceux que nous désignons aujourd'hui par le titre de *bateleur*.

Nos bateleurs, nos Eudamus, nos Charitons, nos Clodius ne diffèrent point des anciens pour le caractère, c'est le même génie qui les gouverne, le même esprit qui

les domine, le même but auquel ils tendent; celui de gagner de l'argent, et de tromper le public, et toujours avec des sachets, des peaux divines, des calottes contre l'apoplexie, l'hémiplégie, l'épilepsie, etc.

Voici quelques traits des *charlatans* qui ont eu le plus de vogue en France sur la fin du dix-septième siècle. Nous sommes redevables à M. Dionis de nous les avoir conservés; la connoissance n'en est pas aussi indifférente à l'humanité qu'on pourroit l'imaginer du premier abord.

Le marquis Caretto, un de ces aventuriers hardis, d'un caractère libre et familier, qui se produisent eux-mêmes, protestent qu'ils ont dans leur art toute l'habileté qui manque aux autres, et qui sont crus sur leur parole, perça la foule, parvint jusqu'à l'oreille du prince, et en obtint la faveur et des pensions. Il avoit un spécifique qu'il vendoit deux louis la goutte; le moyen qu'un remède si cher ne fût pas excellent! Cet homme entreprit M. le maréchal de Luxembourg, l'empêcha d'être saigné dans une fausse pleurésie dont il mourut. Cet accident décria le *charlatan*; mais le grand capitaine étoit mort.

Deux capucins succédèrent à l'aventurier d'Italie; ils firent publier qu'ils apportoient des pays étrangers des secrets inconnus aux autres hommes. Ils furent logés au Louvre; on leur donna 1500 liv. par an. Tout Paris accourut vers eux; ils distribuèrent beaucoup de remèdes qui ne guérirent personne; on les abandonna, et ils se jettèrent dans l'ordre de Clugni. L'un qui se fit appeler l'*abbé Rousseau*, fut martyr de la *charlatanerie*, et aima mieux mourir que de se laisser saigner. L'autre, qui fut connu sous le nom de l'*abbé Aignan*, ne se réserva qu'un remède contre la petite-vérole; mais ce remède étoit infaillible. Deux personnes de la première qualité s'en servirent; l'un étoit M. le duc de Roquelaure, qui en réchappa, parce sa petite-vérole se trouva d'une bonne qualité; l'autre M. le prince d'Epinoi qui en mourut.

En voici un pour les urines; on l'appeloit *le médecin des bœufs*. Il étoit établi à Seignelai, bourg du Comté d'Auxerre: il prétendoit connoître toutes sortes de ma-

ladies par l'inspection des urines ; *charlatanerie* facile, usée et de tout pays. Il passa pendant quelque temps pour un oracle ; mais on l'instruisit mal : il se trompa tant de fois que les urines oublièrent le chemin de Seignelai.

Le père Guiton, cordelier, ayant lu dans un livre de chymie la préparation de quelques médicamens, obtint de ses supérieurs la liberté de les vendre et d'en garder le profit, à condition d'en fournir *gratis* à ceux du couvent qui en auroient besoin. M. le prince d'Isenghien, et plusieurs autres personnes éprouvèrent ses remèdes, mais avec un si mauvais succès, que le nouveau chymiste en perdit son crédit.

Un apothicaire du Comtat d'Avignon se mit sur les rangs avec une pastille telle qu'il n'étoit point de maladie qui ne dût céder à sa vertu. Ce remède merveilleux, qui n'étoit qu'un peu de sucre incorporé avec de l'arsenic, produisit les effets les plus funestes. Ce *charlatan* étoit si stupide que, prenant pour mille pastilles mille grains d'arsenic, qu'il mêloit sans aucune précaution, avec autant de sucre qu'il en falloit pour former les mille pastilles, la distribution de l'arsenic n'étoit point exacte ; ensorte qu'il y avoit telle pastille chargée de très-peu d'arsenic, et telle autre de deux grains et plus de ce minéral.

Le frère Ange, capucin du faubourg St.-Jacques, avoit été garçon apothicaire ; toute sa science consistoit dans la composition d'un sel végétal, et d'un syrop qu'il appeloit *mésentérique*, et qu'il donnoit à tout le monde, attribuant à ce syrop la propriété de purger avec choix les humeurs qu'il falloit évacuer. C'étoit, dit-on, un bon homme qui le croyoit de bonne foi. Madame la Dauphine, qui étoit indisposée, usa de son sel et de son syrop pendant quinze jours ; et n'en recevant aucun soulagement, le frère Ange fut congédié.

L'abbé de Belzé lui succéda à Versailles. C'étoit un prêtre Normand, qui s'avisa de se dire médecin ; il purgea madame la Dauphine vingt-deux fois en deux mois, et dans le temps où il est imprudent de faire des remèdes aux femmes : la princesse s'en trouva fort mal ; et mesdemoiselles Besola et Patrocle, deux de ses

femmes-de-chambre, qui avoient fait usage de la médecine de l'abbé, en contractèrent un dévoiement continuel, dont elles moururent l'une après l'autre.

Le sieur du Cerf vint ensuite avec une huile de gaïac, qui rendoit les gens immortels. Un des aumôniers de madame la Dauphine, au lieu de se mêler de son ministère, s'avisa de proposer le sieur du Cerf; le *charlatan* vit la princesse, assurant qu'il en avoit guéri de plus mal qu'elle, courut préparer son remède, revint et trouva la princesse morte; et cet homme, qui avoit le secret de l'immortalité, mourut trois mois après.

Qui est-ce qui a fait autant de bruit, qui est-ce qui a été plus à la mode que le médecin de *Chaudrais*? Chaudrais est un petit hameau composé de cinq ou six maisons, auprès de Mantes; là il se trouva un paysan d'assez bon sens, qui conseilloit aux autres de se servir tantôt d'une herbe, tantôt d'une racine; ils l'honorèrent du titre de *médecin*. Sa réputation se répandit dans sa province, et vola jusqu'à Paris, d'où les malades accoururent en foule à Chaudrais. On fut obligé d'y faire bâtir des maisons pour les y loger; ceux qui n'avoient que des maladies légères guérissoient par l'usage de ses plantes pulvérisées, ou racines desséchées: les autres s'en revenoient comme ils étoient allés. Le torrent de malades dura cependant trois à quatre années.

C'est un phénomène singulier que l'attrait que la cour a pour les *charlatans*; c'est-là qu'ils tendent tous. Le sieur Bouret y débarqua avec des pillules merveilleuses dans les coliques inflammatoires; mais malheureusement pour la fortune de celui-ci, il fut attaqué lui-même, tout en débarquant, de cette maladie, que son remède augmenta tellement qu'il en mourut en quatre jours.

Voilà l'abrégé historique des plus fameux *charlatans*. Ce furent, comme on voit, un marquis étranger, des moines, des prêtres, des abbés, des paysans, tous gens d'autant plus assurés du succès que leur condition étoit étrangère à la médecine.

La *charlatanerie* n'est ni moins commune ni moins accréditée en Angleterre; il est vrai qu'elle ne se montre guère

guère que sur les places publiques, où elle sait bien étaler à son avantage la manie du patriotisme. Tout *charlatan* est le premier patriote de la nation, et le premier médecin du monde. Il guérit toutes les maladies, quelles qu'elles soient, avec ses spécifiques et la bénédiction de Dieu; c'est toujours une des conditions de l'affiche.

Je me souviens, dit M. Addisson, d'avoir vu à Hammersmith un de ces patriotes, qui disoit un jour à son auditoire : « Je dois ma naissance et mon éducation » à cet endroit, je l'aime tendrement; et en reconnois» sance des bienfaits que j'y ai reçus, je fais présent d'un » écu à tous ceux qui voudront l'accepter. » Chacun s'attendoit, la bouche béante, à recevoir la pièce de cinq schelins. M. le docteur met la main dans un long sac, en tire une poignée de petits paquets, et dit à l'assemblée : Messieurs, je les vends d'ordinaire cinq schelins six sous; mais en faveur des habitans de cet endroit, que j'aime tendrement, j'en rabattrai cinq schelins. On accepte son offre généreuse; ses paquets sont enlevés, les assistans ayant répondu, les uns pour les autres, qu'il n'y avoit point d'étrangers parmi eux, et qu'ils étoient tous ou natifs, ou du moins habitans d'Hammersmith.

Comme rien n'est plus propre, pour en imposer au vulgaire, que d'étonner son imagination et entretenir sa surprise, les *charlatans* des isles Britanniques se font annoncer sous le titre de *docteurs* nouvellement arrivés de leurs voyages, dans lesquels ils ont exercé la médecine et la chirurgie par terre et par mer, en Europe et en Amérique, où ils ont appris des secrets surprenans, et d'où ils apportent des drogues d'une valeur inestimable pour toutes les maladies qui peuvent se présenter.

Les uns suspendent à leurs portes des monstres marins farcis de paille, des os monstrueux d'animaux, etc.; ceux-ci instruisent le public qu'ils ont eu des accidens extraordinaires à leur naissance, et qu'il leur est arrivé des désastres surprenans pendant leur vie; ceux-là donnent avis qu'ils guérissent la cataracte mieux que per-

sonne, ayant eu le malheur de perdre un œil dans telle bataille, au service de la patrie.

Chaque nation a ses *charlatans*; et il paroît que partout ces hommes mettent autant de soin a étudier le foible des autres hommes, que les véritables médecins à connoître la nature des remèdes et des maladies; et en quelque lieu du monde qu'il soit, il n'y en a presque pas un qu'on ne puisse reconnoître au passage de Plaute que nous avons cité plus haut, et congédier avec la recette suivante. Elle est d'un seigneur anglais; il étoit dans son lit cruellement tourmenté de la goutte, lorsqu'on lui annonça un *charlatan* qui avoit un remède sûr contre ce mal. Le lord demanda si le docteur étoit venu en carrosse, ou à pied? « A pied, lui répondit le » domestique..... Et bien! répliqua le malade, va dire » à ce frippon de s'en retourner; car s'il avoit le remède » dont il se vante, il rouleroit en carrosse à six che- » vaux; et je le serois allé chercher, moi, et lui offrir » la moitié de mon bien pour être délivré de mon » mal. »

Voyez EMPIRISME.

Une dame de Londres, fort riche, abandonnée de tous les médecins, fut guérie par un *charlatan*, d'une tympanite ou hydropisie désespérée. Cet homme ayant appris son état, eut l'audace de l'aller trouver; il lui promit de la guérir immanquablement, moyennant une somme, dont il exigea la moitié d'avance, et moitié après la guérison. Un malade est confiant; la dame se remit entre les mains de ce fourbe, qui se disoit médecin. Il commença par lui faire avaler un araignée: ne doutant pas qu'il ne l'eût empoisonnée, et craignant d'être poursuivi par la justice, il quitta la ville avec la plus grande promptitude. Quelques mois après, se persuadant que le bruit que devoit faire cet assassinat seroit passé, notre fourbe revint à Londres, secrètement, et s'informa de quelle manière sa malade étoit morte, il ne fut pas peu surpris d'apprendre qu'elle se portoit très-bien, il fut lui rendre visite, et après s'être excusé sur son départ précipité, il reçut l'argent qui lui reve-

noît et des remercimens qne certainement il ne méritoit pas. Le fameux Derham rapporte ce fait dans sa théologie physique.

En 1728, dit Voltaire, du temps de Lass, le plus fameux des *charlatans* de la première espèce, un autre, nommé Villars, confia à quelques amis que son oncle qui avoit vécu près de cent ans, et qui n'étoit mort que par accident, lui avoit laissé le secret d'une eau qui pouvoit aisément prolonger la vie jusqu'à cent cinquante années, pourvu qu'on fût sobre. Lorsqu'il voyoit passer un enterrement, il levoit les épaules de pitié. Si le défunt, s'écrioit-il, avoit bu de mon eau, il ne seroit pas où il est. Ses amis auxquels il en donna généreusement, et qui observèrent un peu le régime prescrit, s'en trouvèrent bien, et le prônèrent. Alors il vendit la bouteille six francs; le débit en fut prodigieux. C'étoit de l'eau de la seine avec un peu de nître. Ceux qui en prirent et qui s'astreignirent au régime, sur-tout ceux qui étoient nés avec un bon tempérament, recouvrèrent en peu de jours une santé parfaite. Il disoit aux autres. C'est votre faute si vous n'êtes pas entièrement guéris; vous avez été intempérans et incontinens; corrigez-vous de ces deux vices, et vous vivrez cent cinquante ans pour le moins. Quelques-uns se corrigèrent. La fortune de ce bon *charlatan* s'augmenta comme sa réputation. L'abbé de Pons, l'enthousiaste, le mettoit fort au-dessus du maréchal de Villars: Il fait tuer des hommes, lui dit-il, et vous les faites vivre.

On sut enfin que l'eau de Villars n'étoit que de l'eau de rivière. On n'en voulut plus, et on alla à d'autres *charlatans*.

(*M.* DE JAUCOURT.)

CHASTETÉ.

La *chasteté* est une vertu morale par laquelle nous réglons les desirs immodérés de la chair.

Dans quel endroit de la terre la *chasteté*, cette vertu si sublime, a-t-elle été plus respectée que dans l'isle de Scio? Depuis sept cens ans, au rapport de Plutarque, l'on ne se souvenoit dans cette isle, qu'aucune femme mariée eût manqué de fidélité à son mari, ni qu'aucune fille eût été déshonorée.

La chaste Livie apperçut un jour, en passant sur les bords du Tibre, des hommes qui se baignoient. Le sénat en ayant été informé, voulut condamner ces baigneurs à des peines afflictives; mais l'impératrice, intercédant pour eux, envoya demander leur grace, disant *que des hommes nuds n'étoient que des statues pour les yeux d'une honnête femme.*

Ce que la bravoure est pour les hommes, la *chasteté* l'est pour les femmes. Cette vertu, en les faisant triompher de tout ce qui les environne, leur accorde, pour prix de la victoire, l'estime universelle et la leur propre. Cette récompense est si belle pour une ame qui a de l'élévation, que l'on a vu des jeunes personnes, foibles et timides, s'armer d'un courage héroïque, et s'exposer à périr pour venger leur honneur outragé.

Attila, s'étant rendu maître d'Aquilée, une dame fut faite captive par un officier de son armée. Ce brutal, épris de ses charmes, se mit en devoir de lui faire violence; mais elle le pria que ce ne fût point publiquement. Elle le conduisit à l'instant dans une chambre, proche d'une fenêrte qui donnoit sur la rivière, et lui dit : *Puisque vous voulez jouir de ma personne, suivez-moi.* Aussitôt elle s'élança dans l'eau où elle fut noyée. Le féroce Attila, au lieu d'admirer une action si courageuse, furieux de ce que sa proie lui échappoit fit brûler Aquilée, et l'ensevelit sous ses ruines, après en avoir fait égorger tous les habitans.

Timothée, dame thébaine, d'une race illustre, fut, à cause de sa beauté, la victime de l'incontinence d'un

capitaine d'Alexandre qui la viola; il la pressa ensuite de lui déclarer son trésor; elle lui dit qu'elle l'avoit caché dans un puits qu'elle lui montra; il y descendit. Timothée vengea sa chasteté en comblant le puits de pierres. Elle eut le sort de Lucrèce; mais sa vengeance fut bien plus raisonnable. Lucrèce, en se tuant, sembloit se punir d'avoir participé au crime; mais Timothée, en ne punissant que son ravisseur, faisoit voir qu'il étoit seul coupable, et que ses sens n'avoient point séduit sa raison.

Une jeune personne extrêmement sage et d'une beauté parfaite, se vit réduite à se faire ravaudeuse; elle s'établit à Paris dans la rue du Foin-Saint-Jacques. Les jeunes gens des environs vinrent aussitôt lui conter fleurette; ils se flattoient de ne point la trouver cruelle; mais elle parvint à leur en imposer à tous, et même à s'en faire respecter. Ils connurent alors que son maintien réservé, son air d'innocence, loin d'être une affectation trompeuse, peignoient la sagesse de son ame. Ne songeant qu'à son devoir, toujours appliquée au travail, elle dédaigna les présens, les offres les plus séduisantes. Une dame du voisinage entendit parler avec admiration de la vertu de cette jolie ouvrière; elle desira la connoître, et la trouvant de jour en jour plus estimable, elle lui assura une rente de cent écus, et l'établit avantageusement.

André II, roi de Hongrie, obligé de quitter ses états, en laissa la régence au palatin du royaume, appelé *Banéban*, dont il avoit éprouvé depuis long-temps le zèle et la fidélité. Il lui recommanda, en partant, d'entretenir la paix avec les princes voisins, et sur-tout d'administrer une exacte justice à tous ses sujets, sans égard pour la naissance ou la dignité de qui que ce fût. Ce seigneur, pendant l'absence de son souverain, n'oublia rien pour répondre dignement à la confiance dont il l'avoit honoré; et, pendant qu'il donnoit tous ses soins aux affaires du royaume, sa femme, dame d'une rare beauté, tâchoit, par son assiduité auprès de la reine, d'adoucir le chagrin que lui causoit l'absence du roi son mari. Tel étoit l'état de la cour de Hongrie, lorsqu'on y vit arriver le comte de Moravie, frère de la reine, et

que cette princesse aimoit tendrement. Ce ne furent d'abord que fêtes et que plaisirs; mais dans la suite le poison dangereux de l'amour se glissa parmi ces jeux innocens.

Le comte de Moravie devint éperduement amoureux de la femme du régent: il osa lui déclarer sa passion; mais cette dame, encore plus vertueuse qu'elle n'étoit belle, ne lui répondit que par la sévérité de ses regards. La résistance fit son effet ordinaire: les desirs criminels du comte n'en furent que plus violens; sa passion, qui augmentoit tous les jours, le jeta dans une sombre mélancolie. Il n'étoit plus question de jeux, de spectacles, et de tous ces vains amusemens dont les grands occupent si sérieusement leur oisivité, le comte ne cherchoit plus que la solitude; mais la reine, par une complaisance trop naturelle aux femmes pour cette espèce de malheur, et pour retirer son frère d'un genre de vie si triste, sous différens prétextes, retenoit auprès d'elle la femme du régent, ou l'envoyoit chercher aussitôt qu'elle s'éloignoit du palais. Cette dame pénétra sans peine les indignes motifs de ces empressemens; et, pour éviter l'entretien du comte, elle feignit quelque temps d'être malade; mais ayant usé ce prétexte, sa naissance et le rang que tenoit son mari, ne lui permettant pas de s'absenter plus long-temps de la cour, elle revint au palais. Le comte, de peur de l'aigrir, dissimula ses sentimens; et des manières respectueuses succédèrent, en apparence, à l'éclat et à l'emportement de sa passion.

La femme du régent, rassurée par cette conduite pleine de discrétion, continuoit de paroître à la cour, lorsque la reine, sous prétexte de l'entretenir en particulier, la conduisit dans un endroit écarté de son appartement, où, après l'avoir enfermée, elle l'abandonna aux desirs criminels de son frère, qui, de concert avec la reine, étoit caché dans le cabinet. La femme du régent en sortit avec la honte sur le visage et la douleur dans le cœur. Elle s'ensevelit dans sa maison, où elle pleuroit en silence le crime du comte et son propre malheur. Mais le régent ayant un jour voulu prendre place dans son lit: « Ne m'approchez pas, seigneur, lui dit-» elle, en versant un torrent de larmes, éloignez-vous

» d'une femme qui n'est plus digne des chastes embras-
» semens de son époux. Un téméraire a violé votre lit ;
» et la reine sa sœur n'a pas eu honte de me livrer à ses
» emportemens. Je me serois déja punie moi-même de
» leur crime, si la religion ne m'eût empêchée d'at-
» tenter à ma vie ; mais cette défense de la loi ne re-
» garde pas un mari outragé. Je suis trop criminelle,
» puisque je suis déshonorée : je vous demande ma
» mort comme une grace, qui m'empêchera de sur-
» vivre à mon déshonneur ». Le régent, quoiqu'outré de douleur, lui dit qu'une faute involontaire étoit plutôt un malheur qu'un crime, et que la violence qu'on avoit faite à son corps, n'altéroit point la pureté de son ame ; qu'il la prioit de se consoler, ou du moins de lui cacher avec soin la cause de sa douleur. « Un intérêt
» commun, ajouta-t-il, nous oblige l'un et l'autre de
» dissimuler un si cruel affront, jusqu'à ce qu'il nous
» soit permis d'en tirer une vengeance proportionnée à
» la grandeur de l'offense ». Son dessein étoit d'en faire ressentir les premiers effets au comte ; mais ayant appris qu'il étoit parti secrètement, pour retourner dans son pays, le régent, au désespoir que sa victime lui eût échappé, tourna tout son ressentiment contre la reine même.

Il se rendit au palais, et, ayant engagé cette princesse à passer dans son cabinet, sous prétexte de lui communiquer des lettres qu'il venoit, disoit-il, de recevoir du roi, il ne se vit pas plutôt seul avec elle, qu'après lui avoir reproché son intelligence criminelle avec le comte, et la trahison qu'elle avoit faite à sa femme, le fier palatin lui enfonça un poignard dans le sein ; et, sortant tout furieux de ce cabinet, il publia, devant toute la cour, sa honte et sa vengeance. Soit surprise ou respect, personne ne se mit en état de l'arrêter. Il monta à cheval sans obstacle ; et, s'étant fait accompagner de quelques seigneurs témoins de cette funeste catastrophe, il prit la route de Constantinople où étoit le roi de Hongrie.

Dès qu'il fut arrivé, il se rendit au palais qu'occupoit ce prince ; et, se présentant devant lui avec une intrépidité qui a peu d'exemples : « Seigneur, lui dit-il, en

» recevant vos derniers ordres, quand vous partîtes de » Hongrie, vous me recommandâtes sur-tout que, sans » avoir égard au rang et à la condition, je rendisse à » tous vos sujets une exacte justice. Je me la suis faite » à moi-même : j'ai tué la reine votre épouse, qui avoit » prostitué la mienne; et, bien loin de chercher mon » salut dans une fuite honteuse, je vous apporte ma tête. » Disposez à votre gré de mes jours; mais songez que c'est » par ma vie ou par ma mort, que les peuples jugeront » de votre équité, et si je suis coupable ou innocent ». Le roi écouta un discours aussi surprenant sans l'interrompre, et même sans changer de couleur; et quand le régent eut cessé de parler : « Si les choses se sont pas- » sées comme vous le rapportez, lui dit ce prince, re- » tournez en Hongrie; continuez d'administrer la jus- » tice à mes sujets avec autant d'exactitude et de séve- » rité que vous vous l'êtes rendue à vous-même. Je » resterai peu à Constantinople; et à mon retour, j'exa- » minerai sur les lieux, si votre action mérite des » louanges ou des supplices. »

Lorsque dom Juan d'Autriche commandoit dans les Pays-Bas, en 1578, l'armée espagnole contre les confédérés, un de ses officiers voulut faire violence à la fille d'un avocat de Lille, chez lequel il étoit logé. Cette jeune personne, en se défendant, saisit le poignard de son ravisseur, le lui plonge dans le sein et s'éloigne. Le capitaine sentant que sa blessure est mortelle, se confesse; et pénétré du repentir le plus vif, il supplie qu'on lui amène la vertueuse fille : » Je souhaite, lui » dit-il, que vous me pardonniez l'outrage que vous » avez reçu de moi; et pour réparer, autant que je le » puis, mon attentat d'une manière convenable, je » déclare que je suis votre mari. Puisque mon crime » et votre vertu m'ont mis hors d'état de pouvoir vous » offrir ma personne, recevez du moins, avec le nom » et les droits de mon épouse que je vous donne, le » présent que je vous fais de tous mes biens. Que ceux » qui sauront l'affront que vous avez été sur le point de » recevoir, apprennent en même temps qu'un mariage » honorable a été le prix des efforts que j'ai faits pour » vous déshonorer, et du courage avec lequel vous » avez su vous en défendre ». Ce discours fini, le noble

Espagnol, du consentement du père, et en présence du prêtre qui étoit venu pour le confesser, épousa la fille, il expira aussitôt après, laissant à juger si l'on devoit plus admirer la générosité avec laquelle il répara sa faute, ou le courage de cette jeune personne pour conserver son honneur.

Lorsque les Normands ravageoient l'Angleterre en 870. Ebba, abbesse de Coffingham, assembla ses religieuses en chapitre, et leur dit : Si vous voulez me croire, je sais un moyen pour nous mettre à l'abri de de l'insolence de ces barbares. Elles promirent de lui obéir. Alors l'abbesse prenant un rasoir, se coupa le nez et la lèvre d'en haut jusqu'aux dents. Toutes les religieuses en firent autant; et les Normands qui vinrent le lendemain, voyant ces filles si hideuses, en eurent horreur, et se retirèrent promptement; mais ils brûlèrent le monastère avec les religieuses.

Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, inspira par sa sage résistance de l'estime à Henri IV, qui vouloit la séduire. Ce prince ne pouvant réussir, lui dit : *Puisque vous êtes véritablement dame d'honneur, vous le serez de la reine ma femme.*

Il ne faut pas confondre la *chasteté* avec la continence. La *chasteté* est de tous les temps, de tous les âges et de tous les états : la continence n'est que du célibat; et il s'en faut de beaucoup que le célibat soit un état d'obligation. L'âge rend les vieillards nécessairement continens; il est rare qu'il les rende chastes.

Les loix de la religion chrétienne, sur la *chasteté*, sont très-sévères; un mot, un regard, une parole, un geste mal-intentionnés, flétrissent la *chasteté* chrétienne : le chrétien n'est parvenu à la vraie *chasteté*, que quand il a su se conserver dans un état de pureté angélique, malgré les suggestions perpétuelles du démon de la chair. Tout ce qui peut favoriser les efforts de cet ennemi de notre innocence passe pour autant d'obstacles à la *chasteté* : tels que les excès dans le boire et le manger, la fréquentation de personnes déréglées, de l'un ou de l'autre sèxe, la vue d'un objet indécent, un discours équivoque, une lecture déshonnête, une pensée libre, etc. (Anonyme.)

CHAT.

Animal quadrupède domestique, qui donne la chasse aux rats, aux souris et aux oiseaux : car il grimpe sur les arbres, il saute avec une très-grande agilité, et il ruse avec beaucoup de dextérité. Nous croyons faire plaisir au lecteur, en mettant ici sous ses yeux la description que M. de Buffon a faite de cet animal.

« Le *chat*, dit ce célèbre naturaliste, est un domestique infidèle qu'on ne garde que par nécessité, pour » l'opposer à un autre ennemi domestique encore plus » incommode, et qu'on ne peut chasser ; car nous ne » comptons pas les gens qui, ayant du goût pour toutes » les bêtes, n'élèvent des *chats* que pour s'en amuser : » l'un est l'usage, l'autre l'abus ; et quoique ces animaux, sur-tout quand ils sont jeunes, aient de la » gentillesse, ils ont en même-temps une malice innée, un caractère faux, un naturel pervers, que » l'âge augmente encore, et que l'éducation ne fait que » masquer. De voleurs déterminés, ils deviennent seulement, lorsqu'ils sont bien élevés, souples et flatteurs » comme les frippons ; ils ont la même adresse, la même » subtilité, le même goût pour faire le mal, le même » penchant à la petite rapine ; comme eux ils savent couvrir leur marche, dissimuler leur dessein, épier les » occasions, attendre, choisir, saisir l'instant de faire » leur coup, se dérober ensuite au châtiment, fuir et » demeurer éloignés jusqu'à ce qu'on les rappelle. Ils » prennent aisément des habitudes de société, mais » jamais des mœurs : ils n'ont que l'apparence de l'attachement ; on le voit à leurs mouvemens obliques, » à leurs yeux équivoques ; ils ne regardent jamais en » face la personne aimée ; soit défiance, soit fausseté, ils prennent des détours pour en approcher, » pour chercher des caresses auxquelles ils ne sont sensibles que pour le plaisir qu'elles leur font. Bien différent de cet animal fidèle, dont tous les sentimens » se rapportent à la personne de son maître, le *chat* » paroît ne sentir que pour soi, n'aimer que sous con-

» dition, ne se prêter au commerce que pour en abu-
» ser; et par cette convenance de naturel, il est moins
» incompatible avec l'homme qu'avec le chien dans le-
» quel tout est sincère.

» La forme du corps et le tempérament sont d'ac-
» cord avec le naturel : le *chat* est joli, léger, adroit,
» propre et voluptueux : il aime ses aises, il cherche
» les meubles les plus mollets pour s'y reposer et s'é-
» battre : il est aussi très-porté à l'amour, et, ce qui
» est rare dans les animaux, la femelle paroît être plus
» ardente que le mâle ; elle l'invite, elle le cherche,
» elle l'appelle, elle annonce par de hauts cris la fu-
» reur de ses desirs, ou plutôt l'excès de ses besoins,
» et lorsque le mâle la fuit ou la dédaigne, elle le
» poursuit, le mord, et le force pour ainsi dire à la
» satisfaire, quoique les approches soient toujours ac-
» compagnées d'une vive douleur. La chaleur dure 9 ou
» 10 jours, et n'arrive que dans des temps marqués ;
» c'est ordinairement deux fois par an, au printemps
» et en automne, et souvent aussi trois fois et même
» quatre. Les *chattes* portent cinquante-cinq ou cin-
» quante-six jours ; elles ne produisent pas en aussi
» grand nombre que les chiennes ; les portées ordinaires
» sont de quatre, de cinq ou de six. Comme les mâles
» sont sujets à dévorer leur progéniture, les femelles se
» cachent pour mettre bas, et lorsqu'elles craignent
» qu'on ne découvre ou qu'on n'enlève leurs petits,
» elles les transportent dans des trous et dans d'autres
» lieux ignorés ou inaccessibles ; et après les avoir allai-
» tés pendant quelques semaines, elles leur apportent
» des souris, de petits oiseaux, et les accoutument de
» bonne heure à manger de la chair : mais, par une
» bisarrerie difficile à comprendre, ces mêmes mères,
» si soigneuses et si tendres, deviennent quelquefois
» cruelles, dénaturées, et dévorent aussi leurs petits
» qui leur étoient si chers.

» Les jeunes *chats* sont gais, vifs, jolis, et seroient
» aussi très-propres à amuser les enfans, si les coups
» de patte n'étoient pas à craindre ; mais leur badinage,
» quoique toujours agréable et léger, n'est jamais inno-
» cent, et bientôt il se tourne en malice habituelle ; et

» comme ils ne peuvent exercer ces talens avec quel-
» qu'avantage que sur les plus petits animaux, ils se
» mettent à l'affût près d'une cage, ils épient les oiseaux,
» les souris, les rats, et deviennent d'eux-mêmes, et
» sans y être dressés, plus habiles à la chasse que les
» chiens les mieux instruits. Leur naturel, ennemi de
» toute contrainte, les rend incapables d'une éducation
» suivie. On raconte néanmoins que des moines Grecs
» de l'isle de Chypre, avoient dressé des *chats* à chas-
» ser, prendre et tuer les serpens dont cette isle étoit
» infectée ; mais c'étoit plutôt par le goût général qu'ils
» ont pour la destruction, que par obéissance, qu'ils
» chassoient ; car ils se plaisent à épier, attaquer et
» détruire assez indifféremment tous les animaux foi-
» bles, comme les oiseaux, les jeunes lapins, les le-
» vreaux, les rats, les souris, les mulots, les chauve-
» souris, les taupes, les crapauds, les grenouilles, les
» lézards et les serpens. Ils n'ont aucune docilité, ils
» manquent aussi de la finesse, de l'odorat, qui dans
» le chien sont deux qualités éminentes ; aussi ne pour-
» suivent-ils pas les animaux qu'ils ne voient plus, ils
» ne les chassent pas, mais ils les attendent, les atta-
» quent par surprise, et après s'en être joués long-
» temps, ils les tuent sans aucune nécessité, et les man-
» gent lors même qu'ils sont le mieux nourris et qu'ils
» n'ont aucun besoin de cette proie pour satisfaire leur
» appétit.

» On ne peut pas dire que les *chats*, quoiqu'habi-
» tans de nos maisons, soient des animaux entière-
» ment domestiques ; ceux qui sont le mieux appri-
» voisés n'en sont pas plus asservis : on peut même dire
» qu'ils sont entièrement libres, ils ne font que ce qu'ils
» veulent, et rien au monde ne seroit capable de les
» retenir un instant de plus dans un lieu dont ils vou-
» droient s'éloigner, D'ailleurs la plupart sont à demi-
» sauvages, ne connoissent pas leurs maîtres, ne fré-
» quentent que les greniers et les toits, et quelquefois
» la cuisine et l'office, lorsque la faim les presse. Quoi-
» qu'on en élève plus que de chiens, comme on les
» rencontre rarement, ils ne font pas sensation pour
» le nombre, aussi prennent-ils moins d'attachement

» pour les personnes que pour les maisons : lorsqu'on » les transporte à des distances assez considérables, » comme à une lieue ou deux, ils reviennent d'eux- » mêmes à leur grenier, et c'est apparemment parce » qu'ils en connoissent toutes les retraites à souris, toutes » les issues, tous les passages, et que la peine du voyage » est moindre que celle qu'il faudroit prendre pour ac- » quérir les mêmes facilités dans un nouveau pays. Ils » craignent l'eau, le froid et les mauvaises odeurs ; ils » aiment à se tenir au soleil ; ils cherchent à se gîter dans « les lieux les plus chauds, derrière les cheminées ou » dans les fours ; ils aiment aussi les parfums, et se lais- » sent volontiers prendre et carasser par les personnes » qui en portent. »

Les *chats* sont fort caressans lorsqu'on les a bien apprivoisés ; cependant on les soupçonne toujours de tenir de la férocité naturelle à leur espèce : ce qu'il y auroit de plus à craindre, lorsqu'on vit trop familièrement avec des *chats*, seroit l'haleine de ces animaux, s'il étoit vrai, comme l'a dit Matthiole, que leur haleine pût causer la phthisie à ceux qui la respireroient. Cet auteur en rapporte plusieurs exemples. Quoiqu'il en soit, il est bon d'en avertir les gens qui aiment les *chats* au point de les baiser, et de leur permettre de frotter leur museau contre leur visage.

Les *chats* sont d'une grande utilité dans les villes, parce qu'ils délivrent nos maisons des animaux qui les détruisent, les souris et les rats.

C'est à cause des avantages qu'ils en retiroient que les Egyptiens ont adoré le *chat* sous sa figure naturelle, et sous la figure d'un homme à tête de *chat*.

Si nous en croyons le père Ménestrier, dans un livre qui a pour titre, *Représentation en Musique*, il y rapporte la marche d'une procession qui mérite d'être transcrite pour prouver que les *chats* ont plus d'une utilité ; il nous en apprend une à laquelle on ne s'attend pas. Voici ses paroles :

Jean-Cristoval Calvette, qui a fait la relation du voyage que Philippe II, roi d'Espagne, fit de Madrid à Bruxelles, pour aller voir son père Charles-Quint, a décrit une fête qui se fit à Bruxelles l'an 1545, le di-

manche, dans l'octave de l'Ascension, pour la célébrité d'une image miraculeuse de la Sainte-Vierge, qui est conservée dans une église que l'on nomme du Sablon.

Après avoir décrit les croix et les bannières, l'ordre des prêtres et des religieux qui composoient une partie de la procession, il dit qu'on vit paroître plusieurs chars de triomphe, sur lesquels étoient représentés les principaux mystères de la vie de Notre-Seigneur et de la Sainte-Vierge. Cette pompe mystérieuse commença par la figure d'un diable, en forme d'un puissant taureau, qui jettoit du feu par les cornes, entre lesquelles un autre diable étoit assis, et l'un et l'autre étoient conduits par un enfant vêtu en loup, monté sur un courtaud vêtu d'armes luisantes, avec l'épée et la balance en mains. Sur les pas de cet archange marchoit un chariot chargé d'une musique la plus sonore et la plus mélodieuse qu'on eût jamais entendue. C'étoit un ours assis qui touchoit un orgue, non pas composé de tuyaux comme les autres, mais d'une vingtaine de *chats* enfermés séparément dans des caisses étroites, où ils ne pouvoient se remuer. Leurs queues sortoient en haut par des trous faits exprès et étoient liées à des cordes attachées au registre de l'orgue, dont, à mesure que l'ours pressoit les touches, il faisoit lever ces cordes, et tiroit les queues des *chats* pour les faire miauler et former les tons de basses, de tailles et de dessus, selon la nature des airs que l'on vouloit chanter, avec tant de proportion, que cette musique de *chats* ne faisoit point un faux ton.

Au son de cet orgue si bien conduit, dansoient des singes, des ours, des loups, des cerfs et d'autres animaux autour d'une grande cage, sur un théâtre porté sur un char tiré par des chevaux. Dans cette cage, autour de laquelle dansoient ces animaux, étoient deux singes qui jouoient de la corne-muse, au son de laquelle des enfans changés en bêtes dansoient, pour représenter la fable de Circé, qui changea les compagnons d'Ulysse en pourceaux. En un mot, afin qu'il ne manquât rien à cette cérémonie, les reliques des saints étoient portées après, et on entendoit les chants graves de l'église, après avoir ouï ces concerts de musique. L'empereur

Charles-Quint, le roi Philippe, son fils, et les reines virent ces représentations des fenêtres et des balcons de l'Hôtel-de-Ville.

Tout le monde sait combien le fameux Mahomet avoit d'égards pour les *chats*. Un de ces animaux s'étant un jour trouvé endormi sur la manche du prophète, au moment de se rendre à la prière, Mahomet aima mieux la couper que de déranger son vénérable *chat*.

Il y a encore quelques villes dans le royaume, où le maire et les échevins, dit Saint-Foix, font mettre dans un panier une ou deux douzaines de *chats*, et les brûlent dans le feu de joie de la veille de la Saint-Jean. Cette barbare coutume, dont on ignore l'origine, subsistoit même dans Paris, et n'y a été abolie qu'au commencement du règne de Louis XIV.

(ANONYME.)

CHATIMENT.

Terme qui comprend généralement tous les moyens de sévérité, permis aux chefs des petites sociétés, qui n'ont pas le droit de vie et de mort, et employés, soit pour expier les fautes commises par les membres de ces sociétés, soit pour les ramener à leur devoir et les y contenir. La fin du *châtiment* est toujours ou l'amendement du châtié, ou la satisfaction de l'offensé. Il n'en est pas de même de la peine. Sa fin n'est pas toujours la réformation du coupable, puisqu'il y a un grand nombre de cas ou l'espérance d'amendement vient à manquer, et où la peine peut être étendue jusqu'au dernier supplice.

Chez les Romains, le pouvoir des pères sur leurs enfans étoit extrêmement étendu; ils devoient tuer ceux qui leur naissoient avec des difformités considérables; ils avoient aussi droit de vie et de mort sur ceux mêmes qui étoient bien constitués, et pouvoient les vendre, ils pouvoient aussi les exposer et leur faire souffrir toutes sortes de supplices.

Les Gaulois et plusieurs autres nations pratiquoient la même chose; mais ce pouvoir trop rigoureux fut restreint par Justinien, et présentement les pères n'ont plus sur leurs enfans qu'un droit de correction modérée.

Les enfans doivent porter honneur et respect à leurs père et mère; c'est la loi divine qui le leur commande.

C'est le souverain qui inflige la peine; c'est le supérieur qui ordonne le *châtiment*. Les loix du gouvernement ont désigné les peines; les constitutions des sociétés ont marqué les *châtimens*. Le bien public est le but des unes et des autres. Les peines et les *châtimens* sont sujets à pécher par excès ou par défaut. Comme il n'y a aucun rapport entre la douleur du *châtiment* et de la peine, et la malice de l'action, il est évident que la distribution des peines et des *châtimens*, relative à l'énormité plus ou moins grande des fautes, a quelque chose d'arbitraire; et que, dans le fond, il est tout

aussi

aussi incertain si l'on s'acquitte d'un service par une bourse de louis, que si l'on fait expier une insulte par des coups de bâton ou de verges ; mais heureusement, que la compensation soit un peu trop forte ou trop foible, c'est une chose assez indifférente, du moins par rapport aux peines en général, et par rapport aux *châtimens* désignés par les règles des petites sociétés. On a connu ces règles, en se faisant membre de ces sociétés : on en a même connu les inconvéniens ; on s'y est soumis librement ; il n'est plus question de réclamer contre la rigueur. Il ne peut y avoir d'injustices que dans les cas où l'autorité est au-dessus des loix, soit que l'autorité soit civile, soit qu'elle soit domestique. Les supérieurs doivent alors avoir présente à l'esprit la maxime *summum jus*, *summa injuria*, peser bien les circonstances de l'action, comparer ces circonstances avec celles d'une autre action, où la loi a prescrit la peine ou le *châtiment*, et mettre tout en proportion ; se ressouvenir qu'en prononçant contre autrui, on prononce aussi contre soi-même, et que, si l'équité est quelquefois sévère, l'humanité est toujours indulgente ; voir les hommes plutôt comme foibles que comme méchans ; penser qu'on fait souvent le rôle de juge et de partie ; en un mot se bien dire à soi-même que la nature n'a rien institué de commun entre des choses dont on prétend compenser les unes par les autres, et qu'à l'exception des cas où la peine du talion peut avoir lieu, dans tous les autres on est presqu'abandonné au caprice et à l'exemple.

Chaque peuple a sa manière de punir les délits ou les crimes par des *châtimens* qui sont d'autant plus justes qu'ils sont proportionnés aux crimes qui les ont motivés : mais, pour juger de la sévérité d'un *châtiment*, il faut considérer les mœurs de la nation parmi laquelle il est en usage.

Les Egyptiens ne condamnoient point à mort un père qui avoit tué son fils ; mais ils l'obligeoient à rester trois jours entiers auprès du cadavre. La douleur et le repentir qu'un tel objet devoit exciter dans son ame, étoient la peine dont ils punissoient sa cruauté.

Les mêmes Egyptiens punissoient de mort les fainéans, les vagabonds, et ceux qui exerçoient des mé-

tiers infâmes ; et pour être à portée de s'en instruire, ils avoient fait une loi qui obligeoit chaque citoyen à se faire inscrire tous les ans, et à déclarer sa profession chez un magistrat créé à cet effet.

Chez les Germains, les crimes qui regardoient l'état étoient punis très-sévérement. Les traîtres à la patrie, les déserteurs étoient pendus à des arbres. Les lâches, ceux qui avoient fui dans les combats, étoient noyés sous la claie, dans des mares bourbeuses. Les crimes qui ne regardoient que les particuliers, n'étoient pas punis, à beaucoup près, avec autant de rigueur: même dans le cas de meurtre, le coupable en étoit quitte pour un certain nombre de bestiaux, suivant la gravité des circonstances.

(*M.* D'ALEMBERT.)

CHATOUILLEMENT.

Espèce de sensation hermaphrodite, qui tient du plaisir quand elle commence, et de la douleur quand elle est extrême. Le *chatouillement* occasionne le rire : il devient insupportable, si vous le poussez plus loin ; il peut même être mortel, si l'on en croit plusieurs histoires.

Il faut donc que cette sensation consiste dans un ébranlement de l'organe du toucher qui soit léger, comme l'ébranlement qui fait toutes les sensations voluptueuses, mais qui soit cependant encore plus vif, et même assez vif pour jeter l'ame et les nerfs dans des agitations, dans des mouvemens plus violens que ceux qui accompagnent d'ordinaire le plaisir ; et par-là cet ébranlement approche des secousses qui excitent la douleur.

L'ébranlement vif qui produit le *chatouillement*, vient, 1°. de l'impression que fait l'objet, comme lorsqu'on passe légèrement une plume sur les lèvres ; 2°. de la disposition de l'organe extrêmement sensible, c'est-à-dire, des papilles nerveuses de la peau, très-nombreuses, très-susceptibles d'ébranlement et fournies de beaucoup d'esprits ; c'est pourquoi il n'y a de chatouilleux que les tempéramens très-sensibles, très-animés, et que les endroits du corps qui sont les plus fournis de nerfs.

L'organe peut être encore rendu sensible, comme il faut qu'il soit pour le *chatouillement*, par une disposition légèrement inflammatoire : c'est à cette cause qu'il faut rapporter les démangeaisons sur lesquelles une légère friction fait un si grand plaisir ; mais ce plaisir, comme le *chatouillement*, est bien voisin de la douleur.

Outre ces dispositions de l'objet et de l'organe, il entre encore dans le *chatouillement* beaucoup d'imagination, aussi-bien que dans toutes les autres sensations.

Si l'on nous touche aux endroits les moins sensibles avec un air marqué de nous chatouiller, nous ne pouvons le supporter ; si, au contraire, on approche la main de notre peau sans aucune façon, nous n'en sen-

tirons pas une grande impression : aux endroits même les plus chatouilleux, nous nous y toucherons nous-mêmes avec la plus grande tranquillité. La surprise ou la défiance est donc une circonstance nécessaire aux dispositions des organes et de l'objet pour le *chatouillement*.

Ce sentiment de l'ame porte une plus grande quantité d'esprits dans ces organes et dans tous les muscles qui y ont rapport; elle les y met en action, et par-là elle rend et l'organe plus tendu, plus sensible, et les muscles prêts à se contracter à la moindre impression. C'est une espèce de terreur dans l'organe du toucher.

(*M. le chevalier* DE JAUCOURT.)

CHAULIEU.

C'est dans le Vexin Normand que naquît, en 1639, au château de Fontenay, *Guillaume-Anfrie de Chaulieu*, l'un des plus polis et des plus aimables poëtes français du dix-septième siècle; il a immortalisé le lieu de sa naissance par ces beaux vers :

Fontenay, lieu délicieux,
Où je vis d'abord la lumière!
Bientôt au bout de ma carrière,
Chez toi je joindrai mes aïeux.
Muses qui, dans ce lieu champêtre,
Avec soin me fîtes nourrir,
Beaux arbres qui m'avez vu naître,
Bientôt vous me verrez mourir.

L'abbé *de Chaulieu* avoit une conversation charmante, et fit pendant sa vie les délices des personnes de goût et de la première distinction. Ses poésies fourmillent de beautés hardies et voluptueuses; la plupart respirent la liberté, le plaisir et une philosophie dégagée de toute crainte après la mort. Voici comme il s'exprime à ce sujet:

Plus j'approche du terme, et moins je le redoute;
Sur des principes sûrs mon esprit affermi,
Content, persuadé, ne connoît plus le doute;
Des suites de ma fin je n'ai jamais frémi.
L'avenir sur mon front n'excite aucun nuage;
Et bien loin de craindre la mort,
Tant de fois battu de l'orage,
Je la regarde comme un port,
Où je n'essuierai plus tempête ni naufrage.

Élève de Chapelle, voluptueux, délicat, il ne se fit jamais un tourment de l'art de rimer. Ses vers négligés sont faciles, pleins d'images et d'harmonie. Les sentimens du cœur y sont exprimés avec feu; il charme le lecteur, lors même qu'il l'entretient de ses maux et des incommodités qui accompagnent sa vieillesse.

En vain la nature épuisée
Tâche à prolonger sagement
Par le secours d'un vif et fort tempérament,
La trame de mes jours que les ans ont usée;
Je m'apperçois à tout moment
Que cette mère bienfaisante
Ne fait plus d'une main tremblante
Qu'étayer le vieux bâtiment
D'une machine chancelante.
Tantôt un déluge d'humeur
De sucs empoisonnés inonde ma paupière;
Mais ce n'est pas assez d'en perdre la lumière,
Il faut encor que son aigreur
Dans d'inutiles yeux me forme une douleur
Qui serve à ma vertu de plus ample matiere.
La goutte, d'un autre côté,
Me fait depuis vingt ans un tissu de souffrance.
Que fais-je en cette extrémité?
J'oppose encor plus de constance
A cette longue adversité
Qu'elle n'a de persévérance;
Et m'accoutumant à souffrir,
J'apprends que la patience
Rend plus légers les maux que l'on ne peut guérir.
Au milieu cependant de ces peines cruelles,
De notre triste hiver compagnes trop fidèles,
Je suis tranquille et gai. Quel bien plus précieux
Puis-je espérer jamais de la bonté des dieux!
Tel qu'un rocher dont la tête
Egalant le mont Athos,
Voit à ses pieds la tempête
Troubler le calme des flots,
La mer autour bruit et gronde;
Malgré ses émotions,
Sur son front élevé règne une paix profonde,
Que tant d'agitations
Et que ses fureurs de l'onde
Respectent à l'égal du nid des alcyons.

On voit par cette sublime comparaison que les maux ne prenoient rien sur la beauté de son génie.

L'abbé *de Chaulieu* a fait lui-même son portrait, à la prière de M. de la Fare, son intime ami, qui le lui avoit demandé. Je voudrois fort pouvoir l'insérer ici tout entier; mais voici les premiers traits de ce tableau, qui, dit l'abbé Dubos, durera plus long-temps qu'aucun de ceux du Titien.

O toi, qui de mon ame es la chère moitié,
Toi, qui joins la délicatesse
Des sentimens d'une maîtresse
A la solidité d'une sûre amitié!
La Fare, il faut bientôt que la Parque cruelle
Vienne rompre de si doux nœuds,
Et, malgré nos cris et nos vœux,
Bientôt nous essuîrons une absence éternelle.
Chaque jour je sens qu'à grands pas
J'entre dans ce sentier obscur et difficile,
Qui va me conduire là-bas
Rejoindre Catulle et Virgile.
Là, sous des berceaux toujours verds,
Assis à côté de Lesbie,
Je leur parlerai de tes vers
Et de ton aimable génie;
Je leur raconterai comment
Tu recueillis si galamment
La Muse qu'ils avoient laissée,
Et comme elle sut sagement,
Par la paresse autorisée,
Préférer avec agrément,
Au tour brillant de la pensée,
La vérité du sentiment,
Et l'exprimer si tendrement,
Que Tibulle encor maintenant
En est jaloux dans l'Élysée.
Mais avant que de mon flambeau
La lumière me soit ravie,
Je vais te crayonner un fantasque tableau
De ce que je fus en ma vie.
Puisse à ce fidèle portrait
Ta tendre amitié reconnoître
Dans un homme fort imparfait
Un homme aimé de toi, qui mérita de l'être!

Après la mort de M. Perrault, l'abbé *de Chaulieu* sollicita sa place à l'académie française; mais il abandonna ses poursuites en faveur de M. le cardinal de Rohan. Il finit ses jours à Paris, en 1720, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Messieurs de Vendôme, qui goûtèrent de bonne heure l'esprit de *Chaulieu*, voulurent être ses amis et ses protecteurs : ils lui firent avoir plus de trente mille livres de reute en bénéfices. La poésie de l'abbé *de Chaulieu* respire une volupté délicate; elle est pleine d'images simples, naïves, enjouées; mais le style en est

souvent négligé, et ne se sent que trop de la mollesse voluptueuse de l'auteur, épicurien décidé. Il occupoit à Paris une maison dans le Temple, où il rassembloit une société d'amis choisis : on l'appeloit l'*Anacréon du Temple*, parce que, comme le poëte grec, il conserva jusqu'au dernier âge son même goût pour les plaisirs.

L'auteur du *Temple de goût* a très-bien caractérisé ce poëte :

Je vis arriver en ce lieu
Le brillant abbé de Chaulieu,
Qui chantoit en sortant de table.
Il osoit caresser le dieu
D'un air familier, mais aimable.
Sa vive imagination
Prodiguoit dans sa douce ivresse
Des beautés sans correction
Qui choquoient un peu la justesse,
Mais respiroient la passion.

Le dieu du goût l'avertit de ne se croire que le premier des poëtes négligés, et non pas le premier des bons poëtes.

L'abbé *de Chaulieu* mourut à-peu-près comme il avoit vécu, en caressant l'amour et les plaisirs. A l'âge de plus de quatre-vingts ans, il s'étoit déclaré l'amant de mademoiselle de Launay, dont nous avons des *Mémoires* sous le nom de *madame de Staal*. Comme il étoit devenu aveugle, il prêtoit à sa maîtresse les charmes les plus propres à le séduire ; et, ne comptant plus sur les siens, il tâchoit de se rendre aimable à force de complaisance et d'attention à prévenir tout ce qu'elle pouvoit desirer. Il proposoit souvent d'ajouter les présens à l'encens qu'il offroit. Mademoiselle de Launay, importunée un jour des vives instances avec lesquelles il la prioit d'accepter mille pistoles, lui dit : « Je vous conseille, en reconnoissance de vos généreuses offres, de » n'en pas faire de pareilles à bien des femmes ; vous » en trouveriez quelqu'une qui vous prendroit au » mot ». *Oh !* répondit-il assez naïvement, *je sais bien à qui je m'adresse.*

Comme l'abbé *de Chaulieu* se contentoit de réciter ses vers, sans en laisser prendre de copie, il n'y a point d'édition complète ni peut-être fidèle de ses *Œuvres.*

Voici un billet qu'il écrivit à M. de la Fare, pour l'inviter à souper avec une dame de ses amies :

Ce soir, lorsque la nuit aux amans favorable
Sur les yeux des mortels répand l'aveuglement,
Dans un petit appartement
Les Graces et l'Amour conduiront ma maîtresse.
A cet objet de ma tendresse,
De mon cœur partagé rejoins l'autre moitié;
Et donne-moi ce soir le plaisir d'être à table
Entre l'Amour et l'Amitié.

(*M.* DE JAUCOURT.)

Depuis que M. de Jaucourt a composé cet article, il a paru, en 1774, à Paris, chez Bleuet, une collection des *Œuvres de Chaulieu, d'après les manuscrits de l'auteur*, 2 vol. in-8°., avec le portrait de ce poëte. Cette même collection a reparu, en 1777, à Paris, chez Pissot, 2 vol. in-12. Ces manuscrits, chargés des corrections de la main de l'auteur, étoient restés dans sa famille. Ainsi on peut se flatter d'en avoir à présent deux éditions fidèles, et aussi complètes qu'on ait pu les donner, d'un poëte qui n'a pas toujours observé les règles de la décence dans ses écrits.

CHAUSSÉE. (LA)

NIVELLE DE LA CHAUSSÉE, poëte dramatique, né à Paris en 1692, mort dans cette même ville en 1754.

La Chaussée avoit des mœurs douces, une ame honnête et sensible. Il n'a point, comme Plaute et Molière, attaqué le ridicule du caractère et les travers de l'esprit; ce sont les foiblesses du cœur qu'il peint dans ses drames, et, sans penser à corriger, il ne veut qu'attendrir; mais il n'est point, comme on l'a prétendu, créateur du genre attendrissant ou larmoyant, ainsi qu'on l'appelle par dérision. Plusieurs auteurs avant lui, et Térence même, ont donné des comédies de ce genre. *La Chaussée* n'a contribué qu'à faire revivre parmi nous cette branche du théâtre, et a augmenté par-là nos plaisirs.

On peut mettre à la tête de ses comédies l'*École des mères*, le premier des drames romanesques, au goût des bons juges. Une mère qui voit les sottises de son fils, qui les sent, et qui ne peut s'empêcher de les favoriser, forme un contraste très-saillant avec la fermeté du bon *Argant*, homme simple, sage et sans ridicule.

Mélanide fut le triomphe de *la Chaussée;* c'est peut-être la meilleure des pièces dans le genre attendrissant. C'est un roman, si l'on veut, mais un roman dramatique, plein de sentiment et de chaleur, et qui fait beaucoup d'effet au théâtre. Le peu de comique qui s'y trouve est noble, et naît du fond du sujet. Le célèbre Piron, jaloux de voir *Mélanide* jouir du même succès que la *Métromanie*, plaisanta beaucoup sur les comédies attendrissantes, qu'il comparoit à de froids sermons. *Tu vas donc entendre prêcher le père la Chaussée*, dit-il un jour à un de ses amis qu'il rencontra allant à une représentation de *Mélanide*. On lui attribue même des couplets fort piquans, dont M. Collé est le véritable auteur. Le comique larmoyant y est représenté comme un genre fantasque, comme une comédie bâtarde, flasque avorton de la tragédie, et qui n'a de ce dernier genre que le ton pleureur et l'ennui. On y dit assez in-

justement des pièces de *la Chaussée*, que les plans semblent faits par la Grange, et les vers par l'abbé Pellegrin. On finit par ce couplet :

Révérend père la Chaussée,
Prédicateur du saint vallon,
Porte ta morale glacée
Loin des Neuf Sœurs et d'Apollon.
Ne crois pas, *Cotin* dramatique,
A la vertu du vrai comique
Devoir tes passagers succès :
Non, la véritable Thalie
S'endormit à chaque homélie
Que tu fis prêcher aux Français.

Un des plus grands reproches que l'on a faits aux auteurs du comique attendrissant, est de choquer souvent la vraisemblance, et de traiter les spectateurs comme des enfans, en les faisant passer alternativement des ris aux pleurs. Mais n'y a-t-il pas des aventures qui affligent l'ame, et dont certaines circonstances inspirent ensuite une gaieté passagère? En voici deux exemples que M. de Voltaire a rapportés dans sa préface de l'*Enfant prodigue*. Une dame respectable, voyant une de ses filles en danger de mort, s'écrioit en fondant en larmes : *Mon Dieu, rendez-la moi, et prenez tous mes autres enfans!* Un homme qui avoit épousé la sœur de la moribonde, s'approcha de la mère, et la tirant par la manche : *Madame*, dit-il, *les gendres en sont-ils?* Le sang-froid et le comique avec lequel il prononça ces paroles, firent faire un grand éclat de rire à la mère, à la malade, et à toute la famille qui l'environnoit.

On avoit défendu à un régiment, dans la bataille de Spire, de faire quartier. Un officier allemand demanda la vie à un des nôtres, qui lui répondit : *Monsieur, demandez-moi toute autre chose; mais pour la vie il n'y pas moyen.* Cette naïveté passa de bouche en bouche, et on rit au milieu du carnage. A combien plus forte raison, conclut Voltaire, le rire peut-il succéder dans la comédie à des sentimens touchans?

Voici l'épigramme ou plutôt la charade de Piron contre *la Chaussée* :

SUR L'AIR *de Joconde.*

Connoissez-vous sur l'Hélicon
L'une et l'autre Thalie ?
L'une est chaussée, et l'autre non;
Mais c'est la plus jolie.
L'une a le rire de Vénus;
L'autre est froide et pincée.
Salut à la belle aux pieds nuds;
Nargue de la Chaussée.

(ANONYME.)

CHEVAL.

La plus noble conquête que l'homme ait jamais faite, dit M. de Buffon, est celle de ce fier et fougueux animal qui partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats; aussi intrépide que son maître, le *cheval* voit le péril et l'affronte, il se fait au bruit des armes, il l'aime, il le cherche et s'anime de la même ardeur : il partage aussi ses plaisirs, à la chasse, aux tournois, à la course, il brille, il étincelle ; mais docile autant que courageux, il ne se laisse point emporter à son feu, il sait réprimer ses mouvemens, non-seulement il fléchit sous la main de celui qui le guide, mais il semble consulter ses desirs, et obéissant toujours aux impressions qu'il en reçoit, il se précipite, se modère ou s'arrête, et n'agit que pour y satisfaire : c'est une créature qui renonce à son être pour n'exister que par la volonté d'un autre, qui sait même la prévenir, qui par la promptitude et la précision de ses mouvemens, l'exprime et l'exécute, qui sent autant qu'on le desire, et ne rend qu'autant qu'on veut, qui se livrant sans réserve, ne se refuse à rien, sert de toutes ses forces, s'excède et même meurt pour mieux obéir.

Voilà le *cheval* dont les talens sont développés, dont l'art a perfectionné les qualités naturelles, qui dès le premier âge a été soigné, et ensuite exercé, dressé au service de l'homme; c'est par la perte de sa liberté que commence son éducation, et c'est par la contrainte qu'elle s'achève : l'esclavage ou la domesticité de ces animaux est même si universelle, si ancienne que nous ne les voyons que rarement dans leur état naturel ; ils sont toujours couverts de harnois dans leurs travaux, on ne les délivre jamais de tous leurs liens, même dans les temps du repos, et si on les laisse quelquefois errer en liberté dans les pâturages, ils y portent toujours les marques de la servitude, et souvent les empreintes cruelles du travail et de la douleur : la bouche est déformée par les plis que le mors a produits, les flancs sont entamés par des plaies, ou sillonnés de cicatrices

faites par l'éperon ; la corne des pieds est traversée par des clous, l'attitude du corps est encore gênée par l'impression subsistante des entraves habituelles ; on les en délivreroit en vain, ils n'en seroient pas plus libres, Ceux même dont l'esclavage est le plus doux, qu'on ne nourrit, qu'on n'entretient que pour le luxe et la magnificence, et dont les chaines dorées servent moins à leur parure qu'à la vanité de leur maître, sont encore plus déshonorés par l'élégance de leur toupet, par les tresses de leurs crins, par l'or et la soie dont on les couvre, que par les fers qui sont sous leurs pieds.

La nature est plus belle que l'art, et dans un être animé la liberté des mouvemens fait la belle nature. Voyez ces *chevaux* qui se sont multipliés dans les contrées de l'Amérique Espagnole, et qui y vivent en *chevaux* libres, leur démarche, leur course, leurs sauts, ne sont ni gênés ni mesurés; fiers de leur indépendance, ils fuient la présence de l'homme, ils dédaignent ses soins, ils cherchent et trouvent eux-mêmes la nourriture qui leur convient, ils errent, ils bondissent en liberté dans des prairies immenses, où ils cueillent les productions nouvelles d'un printemps toujours nouveau : sans habitation fixe, sans autre abri que celui d'un ciel serein, ils respirent un air plus pur que celui de ces palais voûtés où nous les renfermons en pressant les espaces qu'ils doivent occuper ; aussi ces *chevaux* sauvages sont-ils beaucoup plus forts, plus légers, plus nerveux que la plupart des *chevaux* domestiques : ils ont ce que donne la nature, la force et la noblesse, les autres n'ont que ce que l'art peut donner, l'adresse et l'agrément.

Le naturel de ces animaux n'est point féroce, ils sont seulement fiers et sauvages ; quoique supérieurs par la force à la plupart des autres animaux, jamais ils ne les attaquent, et s'ils en sont attaqués, ils les dédaignent les écartent ou les écrasent : ils vont aussi par troupes e, se réunissent pour le seul plaisir d'être ensemble ; car ils n'ont aucune crainte, mais ils prennent de l'attachement les uns pour les autres ; comme l'herbe et les végétaux suffisent à leur nourriture, qu'ils ont abondamment de quoi satisfaire leur appétit, et qu'ils n'ont au-

eun goût pour la chair des animaux, ils ne leur font point la guerre ; ils ne se la font point entr'eux, ils ne se disputent pas leur subsistance, ils n'ont jamais occasion de ravir une proie ou de s'arracher un bien, sources ordinaires de querelles et de combats parmi les autres animaux carnassiers ; ils vivent donc en paix, parce que leurs appétits sont simples et modérés, et qu'ils ont assez pour ne se rien envier.

Tout cela peut se remarquer dans les jeunes *chevaux* qu'on élève ensemble et qu'on mène en troupeaux, ils ont les mœurs douces et les qualités sociales, leur force et leur ardeur ne se marquent ordinairement que par des signes d'émulation ; ils cherchent à se dévancer à la course, à se faire et même s'animer au péril en se défiant à traverser une rivière, sauter un fossé, et ceux qui dans ces exercices naturels donnent l'exemple, ceux qui d'eux-mêmes vont les premiers, sont les plus généreux, les meilleurs, et souvent les plus dociles et les plus souples lorsqu'ils sont une fois domptés.

Comme toutes les parties de l'Europe sont aujourd'hui peuplées et presqu'également habitées, on n'y trouve plus de *chevaux* sauvages, et ceux que l'on voit en Amérique sont des *chevaux* domestiques et Européens d'origine, que les Espagnols y ont transportés, et qui se sont multipliés dans les vastes déserts de ces contrées inhabitées ou dépeuplées; car cette espèce d'animaux manquoit au nouveau monde. L'étonnement et la frayeur que marquèrent les habitans du Mexique et du Pérou à l'aspect des *chevaux* et des cavaliers, firent assez voir aux Espagnols que ces animaux étoient absolument inconnus dans ces climats ; ils en transportèrent donc un grand nombre, tant pour leur service et leur utilité particulière, que pour en propager l'espèce ; ils en lâchèrent dans plusieurs isles et même dans le continent, où ils se sont multipliés comme les animaux sauvages. M. de la Salle en a vu en 1685, dans l'Amérique Septentrionale, près de la baie Saint-Louis; ces *chevaux* paissoient dans les prairies, et ils étoient si farouches, qu'on ne pouvoit les approcher.

Ces animaux sont naturellement doux et très-disposés à se familiariser avec l'homme, et à s'attacher à lui ;

aussi n'arrive-t-il jamais qu'aucun deux quitte nos maisons pour se retirer dans les déserts ; ils marquent au contraire beaucoup d'empressement pour revenir au gîte, où cependant ils ne trouvent qu'une nourriture grossière, et toujours la même, et ordinairement mesurée sur l'économie beaucoup plus que sur leur appétit ; mais la douceur de l'habitude leur tient lieu de ce qu'ils perdent d'ailleurs : après avoir été excédés de fatigues, le lieu du repos est un lieu de délices, ils le sentent de loin, ils savent le reconnoître au milieu des plus grandes villes, et semblent préférer en tout l'esclavage à la liberté ; ils se font même une seconde nature des habitudes auxquelles on les a forcés ou soumis, puisqu'on a vu des *chevaux* abandonnés dans les bois, hennir continuellement pour se faire entendre, accourir à la voix des hommes, et en même-temps maigrir et dépérir en peu de temps, quoiqu'ils eussent abondamment de quoi varier leur nourriture et satisfaire leur appétit.

Leurs mœurs viennent donc presque en entier de leur éducation, et cette éducation suppose des soins et des peines que l'homme ne prend pour aucun autre animal, mais dont il est dédommagé par les services continuels que lui rend celui-ci.

(ANONYME.)

CHIEN.

CHIEN.

Animal quadrupède, le plus familier de tous les animaux domestiques.

Les *chiens* sont, peut-être, de tous les animaux ceux qui ont le plus d'instinct, qui s'attachent le plus à l'homme, et qui se prêtent avec la plus grande docilité à tout ce qu'on exige d'eux. Leur naturel les porte à chasser les animaux sauvages; et il y a lieu de croire que si on les avoit laissés dans les forêts sans les apprivoiser, leurs mœurs ne seroient guère différentes de celles des loups et des renards, auxquels ils ressemblent beaucoup à l'extérieur, et encore plus à l'intérieur : mais en les élevant dans les maisons et en en faisant des animaux domestiques, on les a mis à portée de montrer toutes leurs bonnes qualités. Celles que nous admirons le plus, parce que notre amour-propre en est le plus flaté, c'est la fidélité avec laquelle un *chien* reste attaché à son maître; il le suit par-tout; il le défend de toutes ses forces; il le cherche opiniâtrément s'il l'a perdu de vue, et n'abandonne pas ses traces qu'il ne l'ait retrouvé. On en voit souvent qui restent sur le tombeau de leur maître, et qui ne peuvent pas vivre sans lui. Il y a quantité de faits très-surprenans et très-avérés sur la fidélité des *chiens*. La personne qui en est l'objet ne pourroit se défaire de la compagnie de son *chien*, qu'en le faisant mourir; il sait la retrouver malgré toutes les précautions qu'elle peut employer; l'organe de l'odorat que les *chiens* paroissent avoir plus fin et plus parfait qu'aucun autre animal, les sert merveilleusement dans cette sorte de recherche, et leur fait reconnoître les traces de leur maître dans un chemin, plusieurs jours après qu'il y a passé; de même qu'ils distinguent celles d'un cerf, malgré la légéreté et la rapidité de sa course, quelque part qu'il aille, à moins qu'il ne passe dans l'eau, ou qu'il ne saute d'un rocher à l'autre, comme on prétend qu'il arrive à quelques-uns de le faire, pour rompre les *chiens*.

L'odorat du *chien* est un don de la nature : mais il

a d'autres qualités qui semblent venir de l'éducation, et qui prouvent combien il a d'instinct, même pour des choses qui paroissent être hors de sa portée; c'est, par exemple, de connoître à la façon dont on la regarde, si on est irrité contre lui, et d'obéir au signal d'un simple coup-d'œil, etc. Enfin l'instinct des *chiens* est si sûr, qu'on leur confie la conduite et la garde de plusieurs autres animaux; ils les maîtrisent, comme si cet empire leur étoit dû, et ils les défendent avec une ardeur et un courage qui leur fait affronter les loups les plus terribles. L'homme s'associe les *chiens* dans la poursuite des bêtes les plus féroces; et même il les commet à la garde de sa propre personne.

Ces mêmes animaux qui montrent tant de courage et qui emploient tant de ruses lorsqu'ils chassent, sont de la plus grande docilité pour leurs maîtres, et savent faire mille gentillesses, lorsque nous daignons les faire servir à nos amusemens. Tant et de si bonnes qualités ont, pour ainsi dire, rendu les *chiens* dignes de la compagnie des hommes; ils vivent des restes de nos tables; ils partagent avec nous nos logemens; ils nous accompagnent lorsque nous sortons; enfin ils savent plaire au point qu'il y a bien des gens, et sur-tout des femmes, qui en portent avec eux, et qui les font coucher dans leur lit.

« Le *chien*, dit M. de Buffon, indépendamment de » la beauté de sa forme, de la vivacité, de la force, de la » légèreté, a par excellence toutes les qualités intérieu- » res qui peuvent lui attirer les regards de l'homme. Un » naturel ardent, colère, même féroce et sanguinaire, » rend le *chien* sauvage, redoutable à tous les autres » animaux, et cède dans le *chien* domestique aux sen- » timens les plus doux, au plaisir de s'attacher et au » désir de plaire; il vient en rampant mettre aux pieds » de son maître son courage, sa force, ses talens; il » attend ses ordres pour en faire usage; il le consulte, » il l'interroge, il le supplie; un coup-d'œil suffit, il » entend les signes de sa volonté: sans avoir comme » l'homme la lumière de la pensée, il a toute la cha- » leur du sentiment; il a de plus que lui la fidélité, la » constance dans ses affections; nulle ambition, nul in-

» térêt, nul désir de vengeance, nulle crainte que celle
» de déplaire; il est tout zélé, tout ardeur et tout obéis-
» sance; plus sensible au souvenir des bienfaits, qu'à
» celui des outrages, il ne se rebute pas par les mauvais
» traitemens, il les subit, les oublie, ou ne s'en sou-
» vient que pour s'attacher davantage; loin de s'irriter
» ou de fuir, il s'expose de lui-même à de nouvelles
» épreuves, il lèche cette main, instrument de douleur
» qui vient de le frapper, il ne lui oppose que la
» plainte, et la désarme enfin par la patience et la sou-
» mission.

» Plus docile que l'homme, plus souple qu'aucun des
» animaux, non-seulement le *chien* s'instruit en peu
» de temps, mais même il se conforme aux mouvemens,
» aux manières, à toutes les habitudes de ceux qui lui
» commandent; il prend le ton de la maison qu'il ha-
» bite; comme les autres domestiques, il est dédaigneux
» chez les grands, et rustre à la campagne: toujours
» empressé pour son maître, prévenant et caressant
» pour ses seuls amis, il ne fait aucune attention aux
» gens indifférens, et se déclare contre ceux qui par
» état ne sont faits que pour importuner; il les connoit
» aux vêtemens, à la voix, à leurs gestes, et les em-
» pêche d'approcher. Lorsqu'on lui a confié pendant
» la nuit la garde de la maison, il devient plus fier,
» et quelquefois féroce; il veille, il fait la ronde; il
» sent de loin les étrangers, et pour peu qu'ils s'arrê-
» tent ou tentent de franchir les barrières, il s'élance,
» s'oppose, et par des aboiemens réitérés, des efforts
» et des cris de colère, il donne l'alarme, avertit et
» combat: aussi furieux contre les hommes de proie
» que contre les animaux carnassiers, il se précipite
» sur eux, les blesse, les déchire, leur ôte ce qu'ils
» s'efforçoient d'enlever; mais content d'avoir vaincu
» il se repose sur les dépouilles, n'y touche pas, même
» pour satisfaire son appétit, et donne en même-temps
« des exemples de courage, de tempérance et de fidé-
» lité.

» Le *chien* fidèle à l'homme, conservera toujours une
» portion de l'empire, un degré de supériorité sur les
» autres animaux; il leur commande, il règne lui-même

» à la tête d'un troupeau, il s'y fait mieux entendre » que la voix du berger ; la sûreté, l'ordre et la disci- » pline sont les fruits de sa vigilance et de son ac- » tivité ; c'est un peuple qui lui est soumis, qu'il con- » duit, qu'il protège, et contre lequel il n'emploie ja- » mais la force que pour y maintenir la paix.

» L'on peut dire que le *chien* est le seul animal dont » la fidélité soit à l'épreuve ; le seul qui connoisse tou- » jours son maître et les amis de la maison ; le seul qui, » lorsqu'il arrive un inconnu, s'en apperçoive ; le seul » qui entende son nom, et qui reconnoisse la voix do- » mestique ; le seul qui ne se confie point à lui-même ; » le seul qui, lorsqu'il a perdu son maître, et qu'il » ne peut le retrouver, l'appelle par ses gémissemens ; le » seul qui, dans un voyage long qu'il n'aura fait qu'une » fois, se souvienne du chemin, et retrouve la route ; » le seul enfin dont les talens naturels soient évidens » et l'éducation toujours heureuse.

» Ces animaux qui de leur naturel sont très-vigilans, » très-actifs et qui sont faits pour le plus grand mouve- » ment, deviennent dans nos maisons, par la surcharge » de la nourriture, si pesans et si paresseux, qu'ils pas- » sent toute leur vie à ronfler, dormir et manger. Ce som- » meil presque continuel est accompagné de rêves, et » c'est peut-être une douce manière d'exister ; ils sont » naturellement voraces ou gourmands, et cependant » ils peuvent se passer de nourriture pendant long- » temps. Il y a dans les *Mémoires de l'Académie des* » *Sciences* l'histoire d'une *chienne*, qui ayant été ou- » bliée dans une maison de campagne, a vécu qua- » rante jours sans autre nourriture que l'étoffe ou la » laine d'un matelas qu'elle avoit déchiré. Il paroît que » l'eau leur est encore plus nécessaire que la nourri- » ture, ils boivent souvent et abondamment, on croit » même vulgairement que quand ils manquent d'eau » pendant long-temps, ils deviennent enragés. »

Il est fait mention d'un peuple d'Ethiopie gouverné par un *chien*, dont on étudioit l'aboiement et les mouvemens dans les affaires importantes. Le *chien*, de Xantippe, père de Périclès, fut un héros de la race ; son maître s'étant embarqué sans lui pour Salamine, l'ani-

mal se précipita dans les eaux, et suivit le vaisseau à la nage. Le *chien* est le symbole de la fidélité. L'attachement que quelques-uns ont pour cet animal, va jusqu'à la folie. Henri III aima les *chiens* mieux que son peuple. « Je me souviendrai toujours, dit M. de Sully, » de l'attitude et de l'attirail bizarre où je trouvai ce » prince un jour dans son cabinet : il avoit l'épée au » côté, une cape sur les épaules, une petite toque sur » la tête, un panier plein de petits *chiens* pendu à son » cou par un large ruban ; et il se tenoit si immobile, » qu'en nous parlant il ne remua ni tête, ni pied, ni » main ? »

Les Mahométans ont dans leurs bonnes villes des hôpitaux pour les *chiens*, et M. de Tournefort assure qu'on leur laisse des pensions en mourant, et qu'on paie des gens pour exécuter les intentions du testateur. M. Leibnitz a fait mention d'un *chien* qui parloit ; et l'histoire de ces animaux fourniroit des anecdotes très-honorables pour l'espèce.

Ceux qui ont des *chiens* dangereux doivent les tenir à l'attache. Le maître est tenu de payer des dommages et intérêts pour la morsure faite par son *chien* ; mais celui qui a été mordu n'a aucune action contre le maître si l'on prouve qu'il a provoqué le *chien*.

Il semble, dit Voltaire, que la nature ait donné le *chien* à l'homme pour sa défense et pour son plaisir ; c'est de tous les animaux le plus fidèle, c'est le meilleur ami que puisse avoir l'homme.

Ce qu'on raconte de la sagacité, de l'obéissance, de l'amitié, du courage des *chiens*, est prodigieux et est vrai. Le philosophe militaire *Ulloa*, nous assure que dans le Pérou les *chiens* espagnols reconnoissent les hommes de race Indienne, les poursuivent et les déchirent ; que les *chiens* Péruviens en font autant des Espagnols. Ce fait semble prouver que l'une et l'autre espèce de *chiens* retient encore la haine qui lui fut inspirée du temps de la découverte, et que chaque race combat toujours pour ses maîtres avec le même attachement et la même valeur.

» Quand le sage Ulysse, dit Homère, que de longues

» guerres et de nombreuses tempêtes avoient tenu éloi-
» gné de son pays, regagna enfin sa terre natale, il ne
» fut reconnu ni de ses amis, ni de Pénélope même.
» Seul, pauvre et vieux, ses travaux et ses soucis se li-
» soient sur son visage, et avoient blanchi ses cheveux.
» Il demandoit son pain dans son propre palais, mé-
» prisé de ses esclaves que son ancienne bonté avoit
» nourris, et oublié de tous ses domestiques. Mal
» nourri, négligé et couché dans la boue, son *chien*
» fidèle se voyoit aussi traité comme un vieux servitcur
» qui n'est plus bon à rien. Tant d'ingratitude le péné-
» troit de douleur, et augmentoit le desir qu'il avoit
» toujours eu de revoir son ancien maître. Dès qu'il
» l'apperçut, il se lève ; et se traînant à sa rencontre,
» (c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire), le caresse et lui
» lèche les pieds, saisi d'une joie muette : puis tom-
» bant de côté, lève les yeux, regarde Ulysse et
» meurt. »

Plutarque, racontant comment les Athéniens furent obligés d'abandonner leur ville du temps de Thémistocle, fait une digression exprès pour décrire les cris lamentables et les hurlemens des *chiens* qu'ils laissoient à Athènes. Il fait mention d'un de ces animaux, qui suivit son maître en traversant la mer jusqu'à Salamine, où il mourut, et fut honoré d'une tombe par les Athéniens, qui donnèrent le nom de *tombeau du chien* à cette partie de l'isle où il fut enterré. Ce respect pour un *chien* de la part du peuple le plus poli de la terre, est très-remarquable.

Leibnitz fait mention, comme témoin oculaire d'un *chien* qui parloit ; il appartenoit à un paysan de la Misnie. Le *chien* étoit d'une grandeur médiocre et de la figure la plus commune. Un enfant l'ayant entendu pousser quelques sons qui lui parurent ressembler à des mots allemands, se mit en tête de lui apprendre à parler. Le maître n'épargna ni soin ni peines, et le disciple qui avoit des dispositions heureuses, répondit à ses soins. Au bout de quelque temps, le *chien* prononçoit très-distinctement une centaine de mots ; de ce nombre étoient *café*, *thé*, *chocolat*, *assemblée*,

termes français qui ont passé à l'idiôme germanique. Il est à remarquer que le *chien* avoit trois ans, quand il fut mis à l'école, et qu'il ne parloit que par écho, c'est-à-dire, après que son instituteur avoit prononcé un mot.

En 1616, le pont Saint-Michel étant tombé, un enfant fut enseveli sous les ruines; mais heureusement, il se trouva à couvert sous deux poutres qui s'étoient croisées, et ne reçut aucune blessure. Un *chien* qui s'étoit trouvé auprès de lui dans le moment du danger, en fut préservé comme lui. Ce *chien* serré entre les ruines qui l'empêchoient de s'échapper, aboya de toute sa force, et attira par ses cris quelques personnes qui le dégagèrent; ayant ainsi recouvré sa liberté, il en témoigna d'abord sa joie et sa reconnoissance par ses caresses; mais ne voyant point l'enfant qui avoit partagé son malheur, il rentra sous les débris qui le cachoient, et se mit à japer de nouveau jusqu'à ce qu'il fut enfin venu à bout de faire découvrir l'enfant, et de le sauver.

En 1765, une barque traversant la rivière près d'Aberdun, ville d'Ecosse, fut renversée. De trois hommes et un jeune garçon qui étoient dedans, deux regagnèrent le bord en nageant; mais le troisième et le jeune garçon couroient risque de se noyer, lorsqu'un gros *chien* se jeta dans la rivière, et les attira sur le bord l'un après l'autre.

L'histoire a consacré la fidélité du *chien* de T. Sabinus. Cet animal n'abandonna jamais son maître dans la prison; il le suivit au supplice, témoignant sa douleur par des hurlemens lamentables, s'abstenant de manger le pain qu'on lui offroit, et ne le prenant dans sa gueule que pour le porter à la bouche de son maître. Lorsque Sabinus eut été précipité dans le Tibre, son *chien* s'y jeta avec lui; croyant son maître encore vivant, il soulevoit sa tête au-dessus des flots.

Crébillon le tragique avoit pour les *chiens* le plus tendre penchant; il ramassoit et emportoit sous son manteau tous ceux qu'il rencontroit abandonnés dans les rues; beaux ou laids, propres ou non, ils trouvoient chez lui l'hospitalité; mais il exigeoit de chacun

d'eux, certain exercice, et quand au terme prescrit, l'élève étoit convaincu de n'avoir pas profité de l'éducation qu'on lui donnoit, l'auteur de Rhadamiste le reprenoit sous son manteau, l'alloit poser sur le pavé où il l'avoit ramassé, et détournant les yeux en gémissant, il l'abandonnoit à son mauvais sort.

(*M.* D'AUBENTON.)

CHOISIR, ÉLIRE, etc.

CHOISIR, ÉLIRE, FAIRE CHOIX, PRÉFÉRER. Je ne mets les deux mots *choisir* et *élire* au rang des synonymes, que parce que notre dictionnaire les a définis l'un par l'autre. *Choisir*, c'est se déterminer, par la comparaison qu'on fait des choses, en faveur de ce qu'on juge être le mieux; *élire*, c'est nommer à une dignité, à un bénéfice, ou à quelque chose de semblable. Ainsi le *choix* est un acte de discernement, qui fixe la volonté à ce qui paroît le meilleur; et l'*élection* est un concours de suffrages, qui donne à un sujet une place dans l'état ou dans l'église.

Il peut très-aisément arriver, dit M. l'abbé Girard, que le *choix* n'ait nulle part dans l'*élection*. Cela est vrai, sans doute: mais il faut ajouter que toute *élection* devroit être faite en conséquence d'un *choix*, parce que toute place exige des qualités, et qu'il est juste d'*élire* le sujet qui paroît en être le mieux pourvu, ce qui suppose comparaison et *choix*. Le mot d'*élire* renferme dans sa signification l'idée du *choix*, et c'est ce qui le rend en effet synonyme de *choisir*: ce qui l'en distingue, c'est l'idée accessoire de la destination à une place.

Telle est la différence des termes *choix* et *élection*, en tant qu'ils marquent l'action de se déterminer pour un sujet plutôt que pour un autre. Quelquefois ils se rapportent au sujet sur qui est tombée la détermination. Ce qui les distingue alors, selon le P. Bouhours, c'est que l'*élection* se dit d'ordinaire dans une signification passive, et *choix* dans une signification active. L'*élection* d'un tel marque celui qui a été *élu*; le *choix* d'un tel marque celui qui *choisit*.

L'*élection*, en quelque sorte miraculeuse, de saint Ambroise pour le gouvernement de l'église de Milan, justifia le *choix* que le prince en avoit fait pour gouverner la province.

Choisir se dit ordinairement des choses dont on veut

faire usage; faire *choix* se dit proprement des personnes qu'on veut élever à quelque dignité, charge ou emploi.

Louis XIV *choisit* Versailles pour le lieu de sa résidence ordinaire; et il fit *choix* du maréchal de Villeroi pour être gouverneur de son petit-fils Louis XV.

Le mot *choisir* marque plus particulièrement la comparaison qu'on fait de tout ce qui se présente, pour connoître ce qui vaut le mieux et le prendre. Le mot *faire choix* marque plus précisément la simple distinction qu'on fait d'un sujet préférablement aux autres.

Les princes ne *choisissent* pas toujours leurs ministres; on n'a pas *fait choix* en tous temps d'un Colbert pour les finances, ni d'un Louvois pour la guerre.

On ne *choisit* pas toujours ce qu'on *préfère;* mais on *préfère* toujours ce qu'on *choisit.*

Choisir, c'est se déterminer en faveur de la chose par le mérite qu'elle a, ou par l'estime qu'on en fait; *préférer*, c'est se déterminer en sa faveur par quelque motif que ce soit : mérite, affection, complaisance ou politique, n'importe.

L'esprit fait le *choix;* le cœur donne la *préférence.* C'est par cette raison qu'on *choisit* ordinairement ce que l'on connoît, et qu'on *préfère* ce qu'on aime.

La sagesse nous défend quelquefois de *choisir* ce qui paroît le plus brillant à nos yeux; et souvent la justice ne nous permet pas de préférer nos amis à d'autres.

Lorsqu'il est question de choisir un état de vie, je ne crois pas qu'on fasse mal de *préférer* celui où l'inclination porte; c'est le moyen de réussir plus facilement et de trouver sa satisfaction dans son devoir.

On *choisit* l'étoffe; on *préfère* le marchand.

Le *choix* est bon ou mauvais selon le goût et la connoissance qu'on a des choses. La *préférence* est juste ou injuste, selon qu'elle est dictée par la raison, ou qu'elle est inspirée par la passion.

Les *préférences* de pure faveur sont quelquefois permises aux princes dans la distribution des graces; mais ils ne doivent jamais agir que par *choix* dans la distribution des charges et des emplois publics.

L'amour *préfère* et ne *choisit* point : par conséquent

il n'y a ni applaudissemens à donner ni reproches à faire aux amans sur le bon ou le mauvais *choix;* le mérite ne doit pas non plus se flatter d'y obtenir la *préférence*, ni se piquer de ce qu'on la lui refuse : cette passion uniquement produite et guidée par un goût sensitif, est toute pour le plaisir et rien pour l'honneur.

(*MM.* BEAUZÉE *et abbé* GIRARD.)

CHRISTIANISME.

Le *christianisme* est la religion qui reconnoît Jésus-Christ pour son auteur. Ne le confondons point ici avec les diverses sectes de philosophie. L'évangile qui contient ses dogmes, sa morale, ses promesses, n'est point un de ces systêmes ingénieux que l'esprit des philosophes enfante à force de réflexions. La plupart, peu inquiets d'être utiles aux hommes, ne s'occupent guère qu'à satisfaire leur vanité par la découverte de quelques vérités toujours stériles pour la réformation des mœurs, et le plus souvent inutiles au genre humain. Mais Jésus-Christ, en apportant au monde sa religion, s'est proposé une fin plus noble, qui est d'instruire les hommes et de les rendre meilleurs. C'est cette même vue qui dirigea les législateurs dans la composition de leurs loix, lorsque, pour les rendre plus utiles, ils les appuyèrent du dogme des peines et des récompenses d'une autre vie : c'est donc avec eux qu'il convient plus naturellement de comparer le législateur des chrétiens, qu'avec les philosophes.

Le *christianisme* peut être considéré dans son rapport, ou avec des vérités sublimes et révélées, ou avec des intérêts politiques, c'est-à-dire, dans son rapport, ou avec les félicités de l'autre vie, ou avec le bonheur qu'il peut procurer dans celle-ci. Envisagé sous le premier aspect, il est, entre toutes les religions qui se disent révélées, la seule qui le soit effectivement, et par conséquent la seule qu'il faut embrasser. Les titres de sa divinité sont contenus dans livres de l'ancien et du nouveau Testament. La critique la plus sévère reconnoît l'authencité de ces livres; la raison la plus fière respecte la vérité des faits qu'ils rapportent; et la saine philosophie, s'appuyant sur leur authencité et sur leur vérité, conclut de l'une et de l'autre, que ces livres sont divinement inspirés. La main de Dieu est visiblement empreinte dans le style de tant d'auteurs et d'un génie si différent, lequel annonce des hommes échauffés dans leur composition d'un autre feu que celui des passions hu-

maines; dans cette morale pure et sublime qui brille dans leurs ouvrages; dans la révélation de ces mystères qui étonnent et confondent la raison, et qui ne lui laissent d'autre ressource que de les adorer en silence; dans cette foule d'évènemens prodigieux qui ont signalé dans tous les temps le pouvoir de l'Être suprême; dans cette multitude d'oracles qui, perçant à travers les nuages du temps, nous montrent comme présent ce qui est enfoncé dans la profondeur des siècles, dans le rapport des deux Testamens, si sensible et si palpable par lui-même, qu'il est impossible de ne pas voir que la révélation des chrétiens est fondée sur la révélation des Juifs.

Les autres législateurs, pour imprimer aux peuples le respect envers les loix qu'ils leur donnoient, ont aussi aspiré à l'honneur d'en être regardés comme les organes de la divinité. Amasis et Mnévis, législateurs des Égyptiens, prétendoient avoir reçu leurs loix de Mercure; Zoroastre, législateur des Bactriens, et Zamolxis, législateur des Hètes, se vantoient de les avoir reçues de Vesta; Zathraustes, législateur des Arismaspes, d'un génie familier; Rhadamante et Minos, législateurs de Crète, feignoient d'avoir commerce avec Jupiter; Triptolème, législateur des Athéniens, affectoit d'être inspiré par Cérès; Pythagore, législateur des Crotoniates, et Zaleucus, législateur des Locriens, attribuoient leurs loix à Minerve; Lycurgue, législateur de Sparte, à Apollon; et Numa, législateur et roi de Rome, se vantoit d'être inspiré par la déesse Egérie. Suivant les relations des jésuites, le fondateur de la Chine est appelé *Fanfur*, fils du soleil, parce qu'il prétendoit en descendre. L'histoire du Pérou dit que Manco-Capac et Coya-Mama, sœur et femme de Manco-Capac, fondateur de l'empire des Incas, se donnoient l'un pour fils et l'autre pour fille du soleil, envoyés par leur père pour retirer les hommes de leur vie sauvage, et établir parmi eux l'ordre et la police; Thor et Odin, législateurs des Visigots, prétendoient aussi être inspirés et même être des dieux. Les révélations de Mahomet, chef des Arabes, sont trop connues pour s'y arrêter. La race des législateurs inspirés s'est perpétuée long-temps,

et paroît enfin s'être terminée à Gengiskan, fondateur de l'empire des Mogols; il avoit eu des révélations, et il n'étoit pas moins que fils du Soleil.

Cette conduite des législateurs, que nous voyons si constamment soutenue, et que nul d'entr'eux n'a jamais démentie, nous fait voir évidemment qu'on a cru dans tous les temps que le dogme d'une providence, qui se mêle des affaires humaines, est le plus puissant frein qu'on puisse donner aux hommes, et que ceux qui regardent la religion comme un ressort inutile dans les états, connoissent bien peu la force de son influence sur les esprits. Mais en faisant descendre du ciel en terre comme une machine tous ces dieux, pour leur inspirer les loix qu'ils devoient dicter aux hommes, les législateurs nous montrent dans leurs personnes des fourbes et des imposteurs, qui, pour se rendre utiles au genre humain dans cette vie, ne pensoient guère à le rendre dans une autre. En sacrifiant le vrai à l'utile, ils ne s'appercevoient pas que le coup qui frappoit sur le premier, frappoit en même temps sur le second, puisqu'il n'y a rien d'universellement utile qui ne soit exactement vrai. Ces deux choses marchent, pour ainsi dire, de front; et nous les voyons toujours agir en même temps sur les esprits. Suivant cette idée, on pourroit quelquefois mesurer les degrés de vérités qu'une religion renferme, par les degrés d'utilité que les états en retirent.

Pourquoi donc, me direz-vous, les législateurs n'ont-ils pas consulté le vrai pour rendre plus utile aux peuples la religion sur laquelle ils fondoient leurs loix? C'est, vous répondrai-je, parce qu'ils les trouvèrent imbus ou plutôt infectés de la superstition qui divinisoit les astres, les héros, les princes. Ils n'ignoroient pas que les différentes branches du paganisme étoient autant de religions fausses et ridicules; mais ils aimèrent mieux les laisser avec tous leurs défauts et leur préjugés, que de les épurer de toutes les superstitions qui les corrompoient. Ils craignoient qu'en détrompant l'esprit grossier des vulgaires humains sur cette multitude de dieux qu'ils adoroient, ils ne vinssent à les mettre dans le cas de se persuader qu'il n'y avoit point de dieu. Voilà ce qui les arrêtoit: ils n'osoient hasarder la vérité que dans

les grands mystères, si célèbres dans l'antiquité profane ; encore avoient-ils soin de n'y admettre que des personnes choisies et capables de supporter l'idée du vrai Dieu. « Qu'étoit-ce qu'Athènes, dit le grand Bossuet » (dans son *Histoire universelle*), la plus polie et la » plus savante de toutes les villes grecques, qui prenoit » pour athées ceux qui parloient des choses intellec- » tuelles, qui condamna Socrate pour avoir enseigné » que les statues n'étoient pas des dieux, comme l'enten- » doit le vulgaire? » Cette ville étoit bien capable d'intimider les législateurs, qui n'auroient pas respecté en fait de religion les préjugés qu'un grand poëte nomme à si juste titre, *le roi du vulgaire*.

C'étoit sans doute une mauvaise politique de la part de ces législateurs ; car, tant qu'ils ne tarissoient pas la source empoisonnée d'où les maux se répandoient sur les états, il ne leur étoit pas possible d'en arrêter l'affreux débordement. Que leur servoit-il d'enseigner ouvertement dans les grands mystères l'unité et la providence d'un seul Dieu, si en même temps ils n'étouffoient pas la superstition qui lui associoit des divinités locales et tutélaires ; divinités à la vérité subalternes et dépendantes de lui ; mais divinités licencieuses, qui, durant leur séjour sur la terre avoient été sujètes aux mêmes passions et aux mêmes vices que le reste des mortels? Si les crimes dont ces dieux inférieurs s'étoient souillés pendant leur vie n'avoient pas empêché l'Etre suprême de leur accorder, en les élevant au-dessus de leur condition naturelle, les honneurs et les prérogatives de la divinité, les admirateurs de ces hommes divinisés pouvoient-ils se persuader que les crimes et les infamies, qui n'avoient pas nui à leur apothéose, attireroient sur leurs têtes la foudre du ciel?

Le législateur des chrétiens, animé d'un esprit bien différent de celui de tous les législateurs dont nous avons parlé, commença par détruire les erreurs qui tyrannisoient le monde, afin de rendre sa religion plus utile. En lui donnant pour premier objet la félicité de l'autre vie, il voulut encore qu'elle fît notre bonheur dans celle-ci. Sur la ruine des idoles, dont le culte superstitieux entraînoit mille désordres, il fonda le *christianisme*, qui adore

en esprit et en vérité un seul Dieu, juste rénumérateur de la vertu. Il rétablit dans sa splendeur primitive la loi naturelle, que les passions avoient si fort obscurcie; il révéla aux hommes une morale jusqu'alors inconnue dans les autres religions; il leur apprit à se haïr soi-même, et à renoncer à ses plus chères inclinations; il grava dans les esprits ce sentiment profond d'humilité qui détruit et anéantit toutes les ressources de l'amour-propre, en le poursuivant jusques dans les replis les plus cachés de l'âme; il ne renferma pas le pardon des injures dans une indifférence stoïque, qui n'est qu'un mépris orgueilleux de la personne qui a outragé, mais il le porta jusqu'à l'amour même pour ses plus cruels ennemis; il mit la continence sous la garde de la plus austère pudeur, en l'obligeant de faire un pacte avec ses yeux, de crainte qu'un regard indiscret n'allumât dans le cœur une flamme criminelle; il commanda d'allier la modestie avec les plus rares talens; il réprima par une sévérité prudente le crime jusques dans la volonté même pour l'empêcher de se produire au-dehors, et d'y causer de funestes ravages; il rappela le mariage à sa première institution, en défendant la polygamie, qui, selon l'illustre auteur de l'*Esprit des Loix*, n'est point utile au genre humain, ni à aucun des deux sexes, soit à celui qui abuse, soit à celui dont on abuse; et encore moins aux enfans pour lesquels le père et la mère ne peuvent avoir la même affection, un père ne pouvant pas aimer vingt enfans comme une mère en aime deux. Il eut en vue l'éternité de ce lien sacré, formé par Dieu même, en proscrivant la répudiation, qui, quoique favorable aux maris, ne peut être que triste et humiliante pour des femmes et pour des enfans qui se ressentent toujours de la haine que leur père a pour leur mère.

Ici l'impiété se confond, et ne voyant aucune ressource à attaquer la morale du *christianisme* du coté de sa perfection, elle se retranche à dire que c'est cette perfection même qui le rend nuisible aux états; elle distille son fiel contre le célibat, qu'il conseille à un certain ordre de personnes pour une plus grande perfection; elle ne peut pardonner au juste courroux qu'il témoigne contre

contre le luxe ; elle ose même condamner en lui cet esprit de douceur et de modération qui le porte à pardonner, à aimer même ses ennemis ; elle ne rougit pas d'avancer que de véritables chrétiens ne formeroient pas un état qui pût subsister ; elle ne craint pas de le flétrir, en opposant à cet esprit d'intolérance qui le caractérise, et qui n'est propre, selon elle, qu'à former des monstres, cet esprit de tolérance qui dominoit dans l'ancien paganisme, et qui faisoit des frères de tous ceux qu'il portoit dans son sein. Etrange excès de l'aveuglement de l'esprit humain, qui tourne contre la religion même ce qui devroit à jamais la lui rendre respectable ! qui l'eût cru, que le *christianisme*, en proposant aux hommes sa sublime morale, auroit un jour à se défendre du reproche de rendre les hommes malheureux dans cette vie, pour vouloir les rendre heureux dans l'autre ?

Le célibat, dites-vous, ne peut être que pernicieux aux états, qu'il prive d'un grand nombre de sujets, qui en sont la véritable richesse. Qui ne connoît les loix que les Romains ont faites en différentes occasions pour remettre en honneur le mariage, pour soumettre à ses loix ceux qui fuyoient ses nœuds, pour les obliger par des récompenses et par des peines à donner à l'état des citoyens ? Ce soin, digne sans doute d'un roi qui veut rendre son état florissant, occupa l'esprit de Louis XIV dans les plus belles années de son règne. Mais par-tout où domine une religion qui fait aux hommes un point de perfection de renoncer à tout engagement, que peuvent pour faire fleurir le mariage, et par lui la société civile, tous les soins, toutes les loix, toutes les récompenses du souverain ? Ne se trouvera-t-il pas toujours de ces hommes qui aimant, en matière de morale, tout ce qui porte un caractère de sévérité, s'attacheront au célibat par la raison même qui les en éloigneroit, s'ils ne trouvoient pas, dans la difficulté d'un tel précepte, de quoi flatter leur amour-propre ?

Le célibat qui mérite de tels reproches, et contre lequel il n'est pas permis de se taire, c'est celui, dit l'auteur de *l'Esprit des Loix*, qui est formé par le libertinage, c'est contre celui-là que doit se déployer toute la

rigueur des loix, parce que, ajoute le même auteur; c'est une règle tirée de la nature, que plus on diminue le nombre des mariages qui pourroient se faire, plus on corrompt ceux qui sont faits; et que moins il y a de gens mariés, moins il y a de fidélité dans les mariages.

Mais en quoi le célibat peut-il être nuisible au bien de la société? Il la prive sans doute de quelques citoyens; mais ceux qu'il lui enlève pour les donner à Dieu, travaillent à lui former des citoyens vertueux, et à graver dans leurs esprits ces grands principes de dépendance et de soumission envers ceux que Dieu a établis pour gouverner. Il ne leur ôte l'embarras d'une famille et des affaires civiles, que pour les occuper du soin de veiller plus attentivement au maintien de la religion, qui ne peut s'altérer sans troubler le repos et l'harmonie de l'état. D'ailleurs les bienfaits que le *christianisme* verse sur les sociétés, sont assez grands, assez multipliés, pour qu'on ne lui envie pas la vertu de continence qu'il impose à ses ministres. C'est comme si quelqu'un se plaignoit des libéralités de la nature, parce que dans cette riche profusion de graines qu'elle produit, il y en a quelques-unes qui demeurent stériles.

Le luxe, nous dites-vous encore, fait la splendeur des états; il aiguise l'industrie des ouvriers, il perfectionne les arts, il augmente toutes les branches du commerce; l'or et l'argent circulant de toutes parts, les riches dépensent beaucoup, et comme le dit un poëte célèbre, *le travail gagé par la mollesse, s'ouvre à pas lents un chemin à la richesse.* Qui peut nier que les arts, l'industrie, le goût des modes, toutes choses qui augmentent sans cesse les branches du commerce ne soient un bien très-réel pour les états? Or, le *christianisme* qui proscrit le luxe, qui l'étouffe, détruit et anéantit toutes ces choses qui en sont des dépendances nécessaires. Par cet esprit d'abnégation et de renoncement à toute vanité, il introduit à leur place la paresse, la pauvreté, l'abandon de tout, en un mot la destruction des arts. Il est donc, par sa constitution, peu propre à faire le bonheur des états.

Le luxe, je le sais, fait la splendeur des états; mais comme il corrompt les mœurs, cet éclat qu'il répand

sur eux ne peut être que passager, ou plutôt il est toujours le funeste avant-coureur de leur chûte.

Ecoutons encore l'auteur de l'*Esprit des Loix*, qui, par cet excellent ouvrage, a prouvé qu'il avoit pénétré d'un coup de génie toute la constitution des différens états; il nous dira qu'une ame corrompue par le luxe, a bien d'autres desirs que ceux de la gloire de sa patrie et de la sienne propre : il nous dira que bientôt elle devient ennemie des loix qui la gênent : il nous dira enfin que bannir le luxe des états, c'est en bannir la corruption et les vices. Mais, direz-vous, la consommation des productions de la nature et de l'art, n'est-elle donc pas nécessaire pour faire fleurir les empires? Oui, sans doute; mais votre erreur seroit extrême, si vous vous imaginiez qu'il n'y a que le luxe qui puisse faire cette consommation : que dis-je? elle ne peut devenir entre ses mains que très-pernicieuse; car le luxe étant un abus des dons de la providence, il les dispense toujours d'une manière qui tourne, ou au préjudice de celui qui en use, en lui faisant tort, soit dans sa personne, soit dans ses biens; ou au préjudice de ceux que l'on est obligé de secourir et d'assister. Je vous renvoie au grand ouvrage *des Causes de la Grandeur et de la Décadence des Romains*, pour y apprendre quelle est l'influence fatale du luxe dans les états. Je ne vous citerai que ce trait de Juvenal, qui nous dit que le luxe, en renversant l'empire romain, vengea l'univers dompté, des victoires qu'on avoit remportées sur lui : *Sævior armis luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.* Or, si le luxe renverse les états, comment peut-il leur être utile et contribuer à leur grandeur et à leur puissance? Concluons donc que le luxe, ainsi que les autres vices, est le poison et la perte des états; et que s'il leur est utile quelquefois, ce n'est point par sa nature, mais par certaines circonstances accessoires qui lui sont étrangères. Je conviens que dans les monarchies, dont la constitution nécessite l'inégalité des richesses, on ne peut se renfermer dans les bornes étroites du simple nécessaire. Si les riches, dit Montesquieu, n'y dépensent pas beaucoup, les pauvres mourront de faim : il faut même que les riches y dépensent à propor-

tion de l'inégalité des fortunes, et que le luxe y augmente dans cette proportion. Les richesses particulières n'ont augmenté, que par ce qu'elles ont ôté à une partie des citoyens le nécessaire physique : il faut donc qu'il leur soit rendu.

Ainsi pour que l'état monarchique se soutienne, le luxe doit aller en croissant, du laboureur à l'artisan, au négociant, aux nobles, aux magistrats, aux grands seigneurs, aux principaux traitans et aux princes, sans quoi tout seroit perdu.

Le terme de luxe, qu'emploie ici M. de Montesquieu, se prend pour toute dépense qui excède le simple nécessaire, et dans ce cas, le luxe devient vicieux ou légitime, selon qu'il abuse ou n'abuse pas des dons de la providence. En l'interprétant dans le sens que le *christianisme* autorise, le raisonnement de cet auteur pour prouver que les loix somptuaires en général ne conviennent point aux monarchies, subsiste dans toute sa force ; car dès que le *christianisme* permet les dépenses à proportion de l'inégalité des fortunes, il est évident qu'il n'est point un obstacle aux progrès du commerce, à l'industrie des ouvriers, à la perfection des arts, toutes choses qui concourent à la prospérité et à la splendeur des états. Je n'ignore pas que l'idée que je donne ici du *christianisme* déplaira à certaines sectes, qui, à force d'en outrer les préceptes, sont parvenues à le rendre odieux à bien des personnes qui ne demandent pas mieux que de trouver quelque prétexte plausible pour s'y soustraire et se livrer à leurs passions. C'est assez le caractère des hérétiques de porter tout à l'excès en matière de morale, et d'aimer spéculativement tout ce qui tient d'une dureté farouche et de mœurs féroces.

Dans l'église catholique, il se trouve de ces prétendus spirituels qui, soit hypocrisie, soit misanthropie, condamnent comme abus tout usage des biens de la providence qui va au-delà du strict nécessaire. Fiers de leurs croix et de leurs abstinences, ils voudroient y assujétir indifféremment tous les chrétiens, parce qu'ils méconnoissent l'esprit du *christianisme* jusqu'au point de ne savoir pas distinguer les préceptes de l'évangile

d'avec ses conseils. Ils ne regardent nos desirs les plus naturels que comme le malheureux appanage du vieil homme avec toutes ses convoitises. Le *christianisme* n'est point tel que le représentent à nos yeux tous ces rigoristes, dont l'austérité farouche nuit extrêmement à la religion, comme si elle n'étoit pas conforme au bien des sociétés; et qui n'ont pas assez de pénétration pour voir que ses conseils, s'ils étoient proposés comme des loix, seroient contraires à l'esprit de celles qu'elle a établies.

C'est par une suite de cette même ignorance qui détruit la religion en outrant ses préceptes, que Bayle a osé la flétrir comme peu propre à former des héros et des soldats. « Pourquoi non, dit l'auteur de l'*Esprit* » *des Loix*, qui combat ce paradoxe? Ce seroient des » citoyens infiniment éclairés sur leurs devoirs, et qui » auroient un très-grand zèle pour les remplir; ils sen- » tiroient très-bien les droits de la défense naturelle; » plus ils croiroient devoir à la religion, plus ils pen- » seroient devoir à la patrie. Les principes du *christia-* » *nisme* bien gravés dans le cœur, seroient infiniment » plus forts que ce faux honneur des monarchies, ces » vertus humaines des républiques, et cette crainte » servile des états despotiques. »

La religion chrétienne, nous objectez-vous, est intolérante par sa constitution.

L'intolérance de la religion chrétienne vient de sa perfection, comme la tolérance du paganisme avoit sa source dans son imperfection. Mais parce que la religion chrétienne est intolérante, et qu'en conséquence elle a un grand zèle pour s'établir sur la ruine des autres religions, vous avez tort d'en conclure qu'elle produit aussi tous les maux que votre prévention vous fait attacher à son intolérance. Elle ne consiste pas, comme vous pourriez vous l'imaginer, à contraindre les consciences, et à forcer les hommes à rendre à Dieu un culte que le cœur désavoue, parce que l'esprit n'en connoît pas la vérité. En agissant ainsi, le *christianisme* iroit contre ses propres principes, puisque la divinité ne sauroit agréer un hommage hypocrite, qui lui seroit rendu par ceux que la violence, et non la persuasion,

feroient chrétiens. L'intolérance du *chistianisme* se borne à ne pas admettre dans sa communion ceux qui voudroient lui associer d'autres religions, et non à les persécuter.

Le *christianisme*, je le sais, a eu ses guerres de religion, et les flammes en ont été souvent funestes aux sociétés: cela prouve qu'il n'y a rien de si bon dont la malignité humaine ne puisse abuser. Le fanatisme est une peste qui reproduit de temps en temps des germes capables d'infecter la terre; mais c'est le vice des particuliers, et non du *christianisme*, qui, par sa nature, est également éloigné des fureurs outrées du fanatisme, et des craintes imbécilles de la superstition. La religion du païen et celle du mahométan les rend fanatiques et superstitieux; leurs cultes les conduisent là naturellement; mais lorsque le chrétien s'abandonne à l'un ou à l'autre de ces deux excès, dès-lors il agit contre ce que lui prescrit sa religion. En ne croyant rien que ce qui lui est proposé par l'autorité la plus respectable qui soit sur la terre, je veux dire l'église catholique, il n'a point à craindre que la superstition vienne remplir son esprit de préjugés et d'erreurs. Elle est le partage des esprits foibles et imbécilles, et non de cette société d'hommes qui, perpétuée depuis Jésus-Christ jusqu'à nous, a transmis dans tous les âges la révélation dont elle est la fidèle dépositaire. En se conformant aux maximes d'une religion toute sainte et ennemie de toute cruauté; d'une religion qui s'est accrue par le sang de ses martyrs; d'une religion enfin qui n'affecte sur les esprits et les cœurs d'autre triomphe que celui de la vérité, qu'elle est bien éloignée de faire recevoir par des supplices, il ne sera ni fanatique ni enthousiaste, il ne portera point dans sa patrie le fer et la flamme, et il ne prendra point le couteau sur l'autel pour faire des victimes de ceux qui refuseront de penser comme lui.

Vous me direz peut-être que le meilleur remède contre le fanatisme et la superstition, seroit de s'en tenir à une religion qui, prescrivant au cœur une morale pure, ne commanderoit point à l'esprit une créance aveugle de dogmes qu'il ne comprend pas; les voiles mystérieux qui les enveloppent ne sont propres, dites-

vous, qu'à faire des fanatiques et des enthousiastes. Mais raisonner ainsi, c'est bien peu connoître la nature humaine : un culte révélé est nécessaire aux hommes, c'est le seul frein qui puisse les arrêter. La plupart des hommes que la seule raison guideroit, feroient des efforts impuissans pour se convaincre des dogmes dont la créance est absolument essentielle à la conservation des états. Demandez aux Socrate, aux Platon, aux Cicéron, aux Sénèque, ce qu'ils pensent de l'immortalité de l'ame; vous les trouverez flottans et indécis sur cette grande question, de laquelle dépend toute l'économie de la religion et de la république. Parce qu'ils ne vouloient s'éclairer que du seul flambeau de la raison, ils marchoient dans une route obscure entre le néant et l'immortalité. La voie des raisonnemens n'est pas faite pour le peuple. Qu'ont gagné les philosophes avec leurs discours pompeux, avec leur style sublime, avec leurs raisonnemens si artificieusement arrangés? tant qu'ils n'ont montré que l'homme dans leurs discours, sans y faire intervenir la divinité, ils ont toujours trouvé l'esprit du peuple fermé à tous leurs enseignemens. Ce n'est pas ainsi qu'en agissoient les législateurs, les fondateurs d'état, les instituteurs de religion : pour entraîner les esprits et les plier à leurs desseins politiques, ils mettoient entr'eux et le peuple le dieu qui leur avoit parlé; ils avoient eu des visions nocturnes ou des avertissemens divins; le ton impérieux des oracles se faisoit sentir dans les discours vifs et impétueux qu'ils prononçoient dans la chaleur de l'enthousiasme. C'est en revêtant cet extérieur imposant; c'est en tombant dans ces convulsions surprenantes, regardées par le peuple comme l'effet d'un pouvoir surnaturel; c'est en lui présentant l'appas d'un songe ridicule, que l'imposteur de la Mecque osa tenter la foi des crédules humains, et qu'il éblouit les esprits qu'il avoit su charmer, en excitant leur admiration et captivant leur confiance. Les esprits fascinés par le charme vainqueur de son éloquence, ne virent plus dans ce hardi et fameux imposteur, qu'un prophète qui agissoit, parloit, punissoit ou pardonnoit en Dieu. A Dieu ne plaise que je confonde les révélations dont se glorifie à si juste titre le *christianisme*,

avec celles que vantent avec ostentation les autres religions; je veux seulement insinuer par-là qu'on ne réussit à échauffer les esprits, qu'en faisant parler le Dieu dont on se dit l'envoyé, soit qu'il ait véritablement parlé, comme dans le *christianisme* et le judaïsme, soit que l'imposture le fasse parler, comme dans le paganisme et le mahométisme. Or, il ne parle point par la voix du philosophe-déiste : une religion ne peut donc être utile qu'à titre de religion révélée.

Forcé de convenir que la religion chrétienne est la meilleure de toutes les religions pour les états qui ont le bonheur de la voir liée avec leur gouvernement politique, peut-être ne croyez-vous pas qu'elle soit la meilleure de toutes pour tous les pays : « Car, pourrez-vous » medire, quand je supposerois que le *christianisme* a sa » racine dans le ciel, tandis que les autres religions ont » la leur sur la terre, ce ne seroit pas une raison (à » considérer les choses en politique et non en théolo- » gien), pour qu'on dût lui donner la préférence sur » une religion qui, depuis plusieurs siècles, seroit re- » çue dans un pays, et qui par conséquent y seroit » comme naturalisée. Pour introduire ce grand chan- » gement, il faudroit, d'un côté, compenser les avan- » tages qu'une religion procureroit à l'état, et de l'autre » les inconvéniens qui résultent d'un changement de » religion. C'est la combinaison exacte de ces divers » avantages avec ces divers inconvéniens, toujours im- » possible à faire, qui avoit donné lieu parmi les an- » ciens à cette maxime si sage, qu'il ne faut jamais » toucher à la religion dominante d'un pays, parce » que dans cet ébranlement où l'on met les esprits, il » est à craindre qu'on ne substitue des soupçons contre » les deux religions, à une ferme croyance pour une; » et par-là on risque de donner à l'état, au moins pour » quelque temps, de mauvais citoyens et de mauvais » fidèles. Mais une autre raison qui doit rendre la politi- » que extrêmement circonspecte en fait de changement » de religion, c'est que la religion ancienne est liée à la » constitution d'un état, et que la nouvelle n'y tient point; » que celle-là s'accorde avec le climat, et que souvent la » nouvelle s'y refuse. Ce sont ces raisons et autres sem-

» blables, qui avoient déterminé les anciens législateurs » à confirmer les peuples dans la religion de leurs an- » cêtres, tout convaincus qu'ils fussent que ces religions » étoient contraires, par bien des endroits, aux inté- » rêts politiques, et qu'on pouvoit les changer en » mieux. Que conclure de tout ceci? Que c'est une » très-bonne loi civile, lorsque l'état est satisfait de la » religion déja établie, de ne point souffrir l'établisse- » ment d'une autre, fût-ce même la chrétienne. »

C'est sans doute une maxime très-sensée et très-conforme à la bonne politique de ne point souffrir l'établissement d'une nouvelle religion dans un état où la religion nationale est la meilleure de toutes; mais cette maxime est fausse et devient dangereuse, lorsque la religion nationale n'a pas cet auguste caractère; car alors s'opposer à l'établissement d'une religion la plus parfaite de toutes, et par cela même la plus conforme au bien de la société; c'est priver l'état des grands avantages qui pourroient lui en revenir. Ainsi dans tous les pays et dans tous les temps, ce sera une très-bonne loi civile de favoriser, autant qu'il sera possible, les progrès du *christianisme*, parce que cette religion, encore qu'elle ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, est pourtant de toutes les religions celle qui peut le plus contribuer à notre bonheur dans celle-ci. Son extrême utilité vient de ses préceptes et de ses conseils, qui tendent tous à conserver les mœurs. Le *christianisme* n'a point les défauts de l'ancien paganisme, dont les dieux autorisoient par leur exemple les vices les plus honteux, enhardissoient tous les crimes et alarmoient la timide innocence; dont les fêtes licencieuses déshonoroient la divinité par les plus infâmes prostitutions et les plus sales débauches; dont les mystères et les cérémonies choquoient la pudeur; dont les sacrifices cruels faisoient frémir la nature, en répandant le sang des victimes humaines que le fanatisme avoit dévouées à la mort pour honorer ses dieux.

Le *christianisme* n'a point non plus le défaut du mahométisme, qui ne parle que de glaive, n'agit sur les hommes qu'avec cet esprit destructeur qui l'a fondé, et qui nourrit ses frénétiques sectateurs dans la triste

indifférence de toutes choses, suite nécessaire du dogme d'un destin inévitable qui s'est introduit dans cette religion. Si, de concert avec la religion de Confucius, il ne nie pas l'immortalité de l'ame, il n'en abuse pas non plus, ainsi qu'on le fait encore aujourd'hui au Japon, à Macassar, et dans plusieurs autres endroits de la terre, où l'on voit des femmes, des esclaves, des sujets, des amis, se tuer pour aller servir dans l'autre monde l'objet de leur respect ou de leur amour. Cette cruelle coutume, si destructive de la société, émane moins directement, selon la remarque de Montesquieu, *du dogme de l'immortalité de l'ame que de celui de la résurrection des corps; d'où l'on a tiré cette conséquence, qu'après la mort un même individu auroit les mêmes besoins, les mêmes passions.* Le *christianisme*, non-seulement établit ce dogme, mais il sait encore admirablement bien le diriger : il nous fait espérer un état que nous croyions, et non pas un état que nous sentions ou que nous connoissions ; tout, jusqu'à la résurrection des corps, nous mène à des idées spirituelles.

Le *christianisme* n'a pas non plus l'inconvénient de faire regarder comme indifférent ce qui est nécessaire, ni comme nécessaire ce qui est indifférent. Il ne défend pas comme un péché et même comme un crime capital, de mettre le couteau dans le feu, de s'appuyer contre un fouet, de battre un cheval avec sa bride, de rompre un os avec un autre os : ces défenses sont bonnes pour la religion que Gengiskan donna aux Tartares ; mais le *christianisme* défend ce que cette autre religion regarde comme très-licite, de violer sa foi, de ravir le bien d'autrui, de faire injure à un homme, de le tuer. La religion des habitans de l'isle de Formose leur ordonne d'aller nuds en certaines saisons, et les menace de l'enfer s'ils mettent des vêtemens de toile et non pas de soie ; s'ils vont chercher des huîtres, s'ils agissent sans consulter le chant des oiseaux ; mais en même temps elle leur permet l'ivrognerie et le dérèglement avec les femmes, elle leur persuade même que les débauches de leurs enfans sont agréables à leurs dieux. Le *christianisme* est trop rempli de sens et de raison pour qu'on lui reproche

des loix ou des préceptes aussi ridicules. On croit chez les Indiens que les eaux du Gange ont une vertu sanctifiante; que ceux qui meurent sur les bords de ce fleuve, sont exempts des peines de l'autre vie, et qu'ils habitent une région pleine de délices. En conséquence d'un dogme si pernicieux pour la société, on envoie des lieux les plus reculés, des urnes pleines de cendres des morts pour les jeter dans le Gange. Qu'importe, dit à ce sujet l'auteur de l'*Esprit des Loix*, qu'on vive vertueusement ou non? on se fera jeter dans le Gange. Mais quoique dans la religion chrétienne il n'y ait point de crime qui, par sa nature, soit inexpiable, cependant, ajoute le même auteur, elle fait assez sentir que toute une vie entière passée dans l'habitude du péché, pourroit peut-être trouver difficilement grace devant l'Être souverain; qu'il seroit très-dangereux de fatiguer sa miséricorde par de nouveaux crimes et de nouvelles expiations; qu'inquiets sur les anciennes dettes, jamais quittes envers le Seigneur, nous devons craindre d'en contracter de nouvelles, de combler la mesure, et d'aller jusqu'au terme où la bonté paternelle finit.

Mais pour mieux connoître les avantages que le *christianisme* procure aux empires, rassemblons ici quelques-uns des traits avec lesquels il est peint dans le livre xxiv, chap. iii de l'*Esprit des Loix*. « Si la religion chré-» tienne est éloignée du pur despotisme, c'est que la » douceur étant si recommandée dans l'évangile, elle » s'oppose à la colère despotique avec laquelle le prince » se feroit justice et exerceroit ses cruautés. Cette re-» ligion défendant la pluralité des femmes, les princes » y sont moins renfermés, moins séparés de leurs sujets, » et par conséquent plus hommes; ils sont plus dispo-» sés à s'imposer des loix, et plus capables de sentir » qu'ils ne peuvent pas tout. Pendant que les princes » mahométans donnent sans cesse la mort ou la reçoi-» vent, la religion chez les chrétiens rend les princes » moins timides, et par conséquent moins cruels. Chose » admirable! la religion chrétienne qui ne semble avoir » d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore » notre bonheur dans celle-ci. C'est la religion chré-» tienne qui malgré la grandeur de l'empire et le vice

» du climat, a empêché le despotisme de s'établir en » Ethiopie, et a porté au milieu de l'Afrique les mœurs » de l'Europe et ses loix. Le prince héréditaire de » l'Ethiopie jouit d'une principauté et donne aux au- » tres sujets l'exemple de l'amour et de l'obéissance. » Tout près de là on voit le mahométanisme faire ren- » fermer les enfans du roi de Sennar; à sa mort le con- » seil les envoie égorger en faveur de celui qui monte » sur le trône. Que d'un côté l'on se mette devant » les yeux les massacres continuels des rois et des chefs » Grecs et Romains, et de l'autre la destruction des » peuples et des villes par ces mêmes chefs; *Thimur* » et Gengiskan qui ont dévasté l'Asie; et nous verrons » que nous devons au *christianisme*, et dans le gouver- » nement un certain droit politique, et dans la guerre » un certain droit des gens que la nature humaine ne » sauroit assez reconnoître. C'est ce droit des gens qui » fait que parmi nous la victoire laisse aux peuples » vaincus ces grandes choses, la vie, la liberté, les » loix, les biens et toujours la religion, lorsqu'on ne » s'aveugle pas soi-même. La religion chrétienne, qui » ordonne aux hommes de s'aimer, veut aussi que cha- » que peuple ait les meilleures loix politiques et les » meilleures loix civiles, parce qu'elles sont après elle » le plus grand bien que les hommes puissent donner » et recevoir. »

Qu'on me montre un seul défaut dans le *christianisme*, ou même quelqu'autre religion sans de très-grands défauts, et je consentirai volontiers qu'il soit réprimé dans tous les états où il n'est pas la religion nationale. Mais aussi si le *christianisme* se lie très-bien par sa constitution avec les intérêts politiques, et si toute autre religion cause toujours par quelqu'endroit de grands désavantages aux sociétés civiles, quelle raison politique pourroit s'opposer à son établissement dans les pays où il n'est pas reçu? La meilleure religion pour un état est celle qui conserve le mieux les mœurs : or, puisque le *christianisme* a cet avantage sur toutes les religions, ce seroit pécher contre la saine politique que de ne pas employer pour favoriser ses progrès, tous les ménagemens que suggère l'humaine prudence. Com-

me les peuples en général sont très-attachés à leur religion, la leur ôter violemment, ce seroit les rendre malheureux et les révolter contre celle qu'on voudroit leur faire adopter : il faut donc les engager par la voie de la douce persuasion à changer eux-mêmes la religion de leurs pères pour en embrasser une qui la condamne. C'est ainsi qu'autrefois le *christianisme* se répandit dans l'empire Romain, et dans tous les lieux où il est et où il a été dominant : cet esprit de douceur et de modération qui le caractérise ; cette soumission respectueuse envers les souverains (quelle que soit leur religion) qu'il ordonne à tous les chrétiens ; cette patience invincible qu'il opposa aux Néron et aux Dioclétien qui le persécutèrent, quoi qu'assez fort pour leur résister et pour repousser la violence par la violence : toutes ces admirables qualités, jointes à une morale pure et sublime qui en étoit la source, le firent recevoir dans ce vaste empire. Si dans le grand changement qu'il produisit dans les esprits, le repos de l'empire fut un peu troublé, son harmonie un peu altérée, la faute en est au paganisme qui s'arma de toutes les passions pour combattre le *christianisme* qui détruisoit par-tout ses autels, et forçoit au silence les oracles menteurs de ses dieux. C'est une justice qu'on doit au *christianisme*, que dans toutes les séditions qui ont ébranlé l'empire romain jusques dans ses fondemens, aucun de ses enfans ne s'est trouvé complice des conspirations formées contre la vie des empereurs.

J'avoue que le *christianisme*, en s'établissant dans l'empire romain, y a occasionné des tempêtes, et qu'il lui a enlevé autant de citoyens qu'il y a eu de martyrs dont le sang a été versé à grands flots par le paganisme aveugle dans sa fureur ; j'avoue même que ces victimes ont été les plus sages, les plus courageux et les meilleurs des sujets ; mais une religion aussi parfaite que le *christianisme*, qui abolissoit la cruelle coutume d'immoler les hommes, et qui détruisant les dieux adorés par la superstition, frappoit du même coup les vices qu'ils autorisoient par leur exemple ; une telle religion, dis-je, étoit-elle donc trop achetée par le sang chrétien qui couloit sous le glaive homicide des tyrans? Si les Anglais ne

regrettent pas les flots de sang dans lesquels ils prétendent avoir noyé l'idole du despotisme, s'ils croient s'en être dédommagés par l'heureuse constitution de leur gouvernement, dont la liberté politique est l'ame; pense-t-on que le *christianisme* puisse laisser des regrets dans le cœur des peuples qui l'ont reçu, quoiqu'il ne s'y soit cimenté que par le sang de plusieurs de ses enfans? Non sans doute; il a produit dans la société trop de bien, pour qu'elle ne lui pardonne pas quelques maux nécessairement occasionnés par son établissement.

Que prétend-on faire signifier à ces mots, que *la religion ancienne est liée à la constitution d'un état, et que la nouvelle n'y tient point*? Si cette religion est mauvaise, dès-lors son vice intérieur influe sur la constitution même de l'état à laquelle elle se lie, et par conséquent il importe au bonheur de cet état que sa constitution soit changée, puisqu'il n'y a de bonne constitution que celle qui conserve les mœurs. M'alléguerez-vous la nature du climat, qui se refuse au *christianisme*? Mais quand il seroit vrai qu'il est des climats où le physique a une telle force que le moral n'y peut presque rien, est-ce une raison pour l'en bannir? Plus les vices du climat sont laissés dans une grande liberté, plus ils peuvent causer de désordres, et par conséquent c'est dans ces climats que la religion doit être plus réprimante. Quand la puissance physique de certains climats viole la loi naturelle des deux sexes et celle des êtres intelligens, c'est à la religion à forcer la nature du climat, et à rétablir les loix primitives. Dans les lieux de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, où habite aujourd'hui la mollesse mahométane, et qui sont devenus pour elle des séjours de volupté, le *christianisme* avoit su autrefois y forcer la nature du climat, jusqu'au point d'y établir l'austérité, et d'y faire fleurir la continence: tant est grande la force qu'ont sur l'homme la religion et la vérité. *Voyez* RELIGION.

(ANONYME.)

CHRISTINNE, reine de Suède. *Voyez* STOCKOLM.

CHRONOGRAPHIE.

Espèce particulière de description qui caractérise vivement le temps d'un évènement, ou par les conjonctures du moment, ou par le concours des circonstances qui s'y réunissent.

1°. Par les conjonctures. C'est ainsi que Télémaque décrit le commencement d'un beau jour : « Cependant » l'Aurore vint ouvrir au Soleil les portes du ciel, et » nous annonça un beau jour : l'orient étoit tout en » feu, et les étoiles, qui avoient été long-temps ca- » chées, reparurent et s'enfuirent à l'arrivée de Phé- » bus. »

La Fontaine nous fournira dans le même genre une *chronographie* gracieuse :

> A l'heure de l'affût, soit lorsque la lumière
> Précipite ses traits dans l'humide séjour,
> Soit lorsque le soleil rentre dans sa carrière,
> Et que, n'étant plus nuit, il n'est pas encor jour.

2°. Par les circonstances qui s'y réunissent. Et c'est ainsi que Virgile, pour rendre plus sensible l'état de tristesse où est plongée Didon, décrit par opposition la tranquillité paisible de la nuit. « Il étoit nuit; les corps » accablés de lassitude goûtoient par-tout un sommeil » paisible, et les forêts et les mers orageuses, tout étoit » tranquille : les astres étoient au milieu de leur révolu- » tion; toutes les campagnes, dans un profond silence; » les troupeaux, les oiseaux dont les plumages parois- » sent peints, les poissons qui habitent les vastes bassins » des eaux, les animaux qui se retirent dans les hal- » liers, tous, plongés dans le sommeil pendant le calme » de la nuit, se remettoient de leurs soucis, et ou- » blioient leurs fatigues. Il n'en est pas ainsi de la mal- » heureuse princesse phénicienne; une insomnie per- » pétuelle prive ses yeux et son cœur du bénéfice de la » nuit : ses peines redoublent, son amour réveillé la tour- » mente; elle est agitée par les convulsions de la fu- » reur. (*M.* Beauzée.)

CIVILITÉ *.

Civilité, politesse, affabilité sont synonymes. Manières honnêtes d'agir et de converser avec les autres hommes dans la société. C'est, dit M. Duclos, l'expression ou l'imitation des vertus sociales : c'en est l'expression, si elle est vraie ; et l'imitation, si elle est fausse. Mais l'*affabilité* qui consiste dans cette insinuation de bienveillance avec laquelle un supérieur reçoit son inférieur, se dit rarement d'égal à égal, et jamais d'inférieur à supérieur. Elle n'est souvent dans les grands qu'une vertu artificieuse qui sert à leurs projets d'ambition, une bassesse d'ame qui cherche à se faire des créatures (car c'est un signe de bassesse). J'ignore pourquoi le mot *affabilité* ne plaisoit pas à M. Patru ; ce seroit dommage de le bannir de notre langue, puisqu'il est unique pour exprimer ce qu'on ne peut dire autrement que par périphrase.

La *civilité* et la *politesse* sont une certaine bienséance dans les manières et dans les paroles, tendantes à plaire et à marquer les égards qu'on a les uns pour les autres.

Sans émaner nécessairement du cœur, elles en donnent les apparences, et font paroître l'homme au-dehors comme il devroit être intérieurement. C'est, dit la Bruyère, une certaine attention à faire que, par nos paroles et nos manières, les autres soient contens de nous.

La *civilité* ne dit pas autant que la *politesse*, et elle n'en fait qu'une portion ; c'est une espèce de crainte, en y manquant, d'être regardé comme un homme grossier : c'est un pas pour être estimé poli. C'est pourquoi la *politesse* semble, dans l'usage de ce terme, réservée aux gens de la cour et de qualité ; et la *civilité*, aux personnes d'une condition inférieure, au plus grand nombre de citoyens.

J'ai lu des livres sur la *civilité* si chargés de maximes et de préceptes pour en remplir les devoirs, qu'ils m'auroient fait préférer la rudesse et la grossièreté à la pratique de cette *civilité* importune dont ils font tant d'éloges,

d'éloges. Qui ne penseroit comme Montaigne? « J'aime » bien, dit cet auteur, à ensuivre les loix de la *civi-* » *lité;* mais non pas si ecuardement, que ma vie en » demeure contrainte. Elles ont quelques formes péni- » bles, lesquelles pourvu qu'on oublie par discrétion, » non par erreur, on n'en a pas moins de grace; j'ai vu » souvent des hommes incivils par trop de *civilité*, et » importuns de courtoisie. C'est au demeurant une » très-utile science que la science de l'entregent. Elle » est comme la grace et la beauté conciliatrice des » premiers abords de la société et familiarité, et par » conséquent, nous ouvre la porte à nous instruire » par les exemples d'autrui, et à exploiter et produire » notre exemple, s'il a quelque chose d'instruisant et » communicable. »

La *civilité* est, par rapport aux hommes, ce qu'est le culte public par rapport à Dieu; un témoignage extérieur et sensible des sentimens intérieurs et cachés: en cela même elle est précieuse; car affecter des dehors de bienveillance, c'est confesser que la bienveillance devroit être au-dedans.

La *politesse* ajoute à la *civilité* ce que la dévotion ajoute à l'exercice du culte public; les marques d une humanité plus affectueuse, plus occupée des autres, plus recherchée.

La *civilité* est un cérémonial qui a ses règles, mais de convention. Elles ne peuvent se deviner; mais elles sont palpables, pour ainsi dire, et l'attention suffit pour les connoître : elles sont différentes selon les temps, les lieux, les conditions des personnes avec qui l'on traite.

La *politesse*, dit l'abbé Trublet, consiste à ne rien faire, à ne rien dire qui puisse déplaire aux autres; à faire et à dire tout ce qui peut leur plaire; et cela arrive avec des manières et une façon de s'exprimer qui aient quelque chose de noble, d'aisé, de fin, de délicat. Ceci suppose une culture plus suivie et des qualités naturelles ou l'art difficile de les feindre : beaucoup de bonté et de douceur dans le caractère, beaucoup de finesse de sentiment et de délicatesse d'esprit, pour discerner promptement ce qui convient par rapport aux circons-

tances où l'on se trouve ; beaucoup de souplesse dans l'humeur, une grande facilité d'entrer dans toutes les dispositions, de prendre tous les sentimens qu'exige l'occasion présente, ou du moins de les feindre.

Un homme du peuple, un simple paysan même, peuvent être civils ; il n'y a qu'un homme du monde qui puisse être poli.

La *civilité* n'est point incompatible avec une mauvaise éducation ; la *politesse* au contraire suppose une éducation excellente, au moins à bien des égards.

La *civilité* trop cérémonieuse est également fatigante et inutile ; l'affectation la rend suspecte de fausseté, et les gens éclairés l'ont totalement bannie. La *politesse* est exempte de cet excès : plus on est poli, plus on est aimable ; mais il peut aussi arriver, et il n'arrive que trop, que cette *politesse* si aimable n'est que l'art de se passer des vertus sociales qu'elle affecte faussement d'imiter.

La *civilité*, prise dans le sens qu'on doit lui donner, a un prix réel ; regardée comme un empressement de porter du respect et des égards aux autres, par un sentiment intérieur conforme à la raison, c'est une pratique de droit naturel d'autant plus louable, qu'elle est libre et bien fondée.

Quelques législateurs même ont voulu que les manières représentassent les mœurs, et en ont fait un article de leurs loix civiles. Il est vrai que Lycurgue, en formant les manières, n'a point eu la *civilité* pour objet ; mais c'est que des gens toujours corrigeans, ou toujours corrigés, comme dit M. de Montesquieu, également simples et rigides, n'avoient pas besoin de dehors : ils exerçoient plutôt entr'eux des vertus qu'ils n'avoient des égards.

Les Chinois, qui ont fait des rits de tout, et des plus petites actions de la vie, qui ont formé leur empire sur l'idée du gouvernement d'une famille, ont voulu que les hommes sentissent qu'ils dépendoient les uns des autres ; et en conséquence leurs législateurs ont donné aux règles de la *civilité* la plus grande étendue.

« Les législateurs de la Chine, dit M. de Montesquieu, » voulurent que les hommes se respectassent beaucoup ;

» que chacun sentît à tous les instans qu'il devoit beau-
» coup aux autres ; qu'il n'y avoit point de citoyen qui
» ne dépendît à quelque égard d'un autre citoyen. Ils
» donnèrent donc aux règles de la *civilité* la plus grande
» étendue. Ainsi, chez les peuples chinois, on vit les
» gens de village observer entr'eux des cérémonies
» comme les gens d'une condition relevée, moyen très-
» propre à inspirer la douceur, à maintenir parmi le
» peuple la paix et le bon ordre, et à ôter tous les
» vices qui viennent d'un esprit dur, vain et orgueil-
» leux. En effet, s'affranchir des règles de la *civilité*,
» n'est-ce pas chercher le moyen de mettre ses défauts
» plus à l'aise ? La *civilité* vaut bien mieux à cet égard
» que la *politesse*. La *politesse* flatte les vices des au-
» tres ; et la *civilité* nous empêche de mettre les nôtres
» au jour ; c'est une barrière que les hommes mettent
» entr'eux pour s'empêcher de se corrompre. »

Ceci n'est pourtant vrai que de cette *politesse* trom-
peuse, si fort recommandée aux gens du monde, et
qui n'est, selon la remarque de M. Duclos, qu'un jar-
gon fade, plein d'expressions exagérées aussi vides de
sens que de sentimens. « La vraie *politesse*, dit M. d'A-
» lembert, est franche, sans apprêt, sans étude, sans
» morgue, et part du sentiment intérieur de l'égalité
» naturelle ; elle est la vertu d'une ame simple, noble
» et bien née : elle ne consiste réellement qu'à mettre
» à leur aise ceux avec qui on se trouve. La *civilité* est
» bien différente ; elle est pleine de procédés sans atta-
» chement, et d'attention sans estime. Aussi ne faut-il
» jamais confondre la *civilité* et la *politesse* : la pre-
» mière est assez commune, la seconde extrêmement
» rare : on peut être très-civil sans être poli, et très-
» poli sans être civil. »

« La véritable politesse des grands, selon M. Du-
» clos, doit être de l'humanité ; celle des inférieurs,
» de la reconnoissance si les grands la méritent : celle
» des égaux, de l'estime et des services mutuels....
» Qu'on nous inspire dans l'éducation l'humanité et la
» bienfaisance, nous aurons la *politesse*, ou nous n'en
» aurons plus besoin : si nous n'avons pas celle qui
» s'annonce par les graces, nous aurons celle qui an-

» nonce l'honnête homme et le citoyen ; nous n'aurons » pas besoin de recourir à la fausseté : au lieu d'être ar- » tificieux pour plaire, il faudra être bon ; au lieu d'être » faux pour flatter les foiblesses des autres, il suffira » d'être indulgent : ceux avec qui on aura de tels pro- » cédés, n'en seront ni enorgueillis ni corrompus ; ils » n'en seront que reconnoissans, et en deviendront » meilleurs. »

(*MM.* DE JAUCOURT et BEAUZÉE.)

CLARTÉ *du discours.*

C'est la qualité par laquelle un *discours* est propre à donner à ceux qui lisent ou qui entendent, la vraie connoissance de ce que l'auteur vouloit leur faire penser. Tout ce donc qui empêche de bien saisir la pensée précise de l'auteur, est dans son *discours* un défaut essentiel contre la *clarté*.

Diverses causes nuisent à la *clarté du discours*, 1°. le sujet même qui souvent est hors de la portée des lecteurs, et qui, pour être bien entendu, suppose chez ceux à qui on l'adresse, des connoissances préliminaires qui leur manquent absolument. Ainsi des ouvrages de philosophie sont obscurs pour ceux qui n'ont pas étudié les principes de cette vaste science; et cependant il n'est souvent pas possible, dans un ouvrage qui n'est pas élémentaire, d'expliquer tout ce qui n'est pas familier à tout le monde. Se plaindre de l'obscurité des *discours* de cette espèce, c'est souvent se plaindre de sa propre ignorance.

2°. L'emploi des termes de l'art, des expressions scientifiques, est souvent aussi une source d'obscurité, même pour des lecteurs intelligens qui auroient été très-capables de comprendre le sens de chaque pensée, et d'en sentir la vérité, si l'auteur s'étoit servi des termes communs et des expressions ordinaires.

C'est souvent une affectation déplacée chez certains auteurs, que l'usage des termes d'art et des expressions scientifiques, auxquelles ils pouvoient aisément substituer des termes et des expressions d'un usage ordinaire, que chaque lecteur un peu éclairé et qui sait sa langue comprend aisément. Souvent c'est un jeu de la charlatanerie des gens-de-lettres, ou des artistes, que l'emploi de ces termes barbares et étrangers, auxquels répondent parfaitement des mots communs, et auxquels peuvent suppléer des phrases ordinaires.

3°. La trop grande briéveté est souvent un obstacle à la *clarté*. Quelquefois un auteur familiarisé avec un sujet qu'il étudie depuis long-temps, veut épargner du temps

et de la peine, prévenir l'ennui qu'inspirent les détails nécessaires à l'intelligence d'un sujet, à son auteur qui les sait trop bien ; il suppose que ces détails, ces idées intermédiaires qui lient le principe à la conséquence, sont aussi familiers à ses lecteurs qu'à lui-même, et sur ce prétexte il se dispense de les donner, et le lecteur qui ne voit pas la liaison des idées, ne comprend plus ce qu'il lit. Les hommes profondément savans, sont sujets, par cette raison, à être obscurs dans leurs *discours*. Cependant celui qui veut instruire devroit se souvenir que lui-même au commencement, n'est passé d'une idée à une autre éloignée, qu'en saisissant le fil des idées moyennes qui en forment la liaison. Abréger un *discours*, est ordinairement retrancher ces détails, ces idées moyennes, ces liaisons inutiles aux gens fort intelligens, mais essentiellement nécessaires aux lecteurs ordinaires. En sorte que souvent, abréger, c'est diminuer la *clarté du discours*.

4°. Le défaut de méthode est une autre source d'obscurité dans *le discours*. Ne pas offrir les idées dans leur rapport réel, dans leur vraie dépendance, c'est presque toujours jeter de la confusion dans l'esprit, et rendre impossible l'intelligence de ce qu'on dit.

5°. Le défaut de *clarté du discours* vient souvent du défaut de *clarté* dans les conceptions, et de distinction dans les idées de celui qui parle. Il est bien rare que celui qui conçoit bien ce qu'il veut dire, qui comprend bien ce qu'il doit exprimer, qui en a une idée nette, ne l'offre pas de même, quand il en fait le sujet de son *discours*.

6°. Le défaut de style produit ordinairement un défaut de *clarté* dans le *discours*. Des transpositions désavouées par la nature de la langue, des phrases trop longues, des parenthèses insérées mal-à-propos, ou trop considérables, qui interrompent la peinture de la pensée, des termes relatifs trop peu caractérisés ou mal placés, l'ignorance de la propriété des termes, en un mot, toute faute contre les règles de la langue, expose le *discours* au danger d'être obscur.

7°. Enfin, le trop grand desir de montrer de l'esprit est si souvent une source d'obscurité, que l'on seroit

tenté de dire à tout écrivain qui prend la plume : Oubliez que vous pouvez avoir de l'esprit, pour ne vous souvenir que de la nécessité d'avoir beaucoup de bon sens, et de l'obligation où vous êtes de vous faire bien comprendre. Ce desir de montrer de l'esprit produit l'affectation du style, l'emploi des termes figurés et des expressions recherchées et non naturelles, qui font prendre la pensée d'un auteur dans un tout autre sens que celui qu'il avoit en vue.

La première qualité de tout *discours*, c'est d'être clair ; la seconde, c'est d'être vrai.

(ANONYME.)

CLÉMENCE.

Favorin définit la *clémence* un acte par lequel le souverain se relâche à propos de la rigueur du droit; et Charron l'appelle une vertu qui fait incliner le prince à la douceur, à remettre et relâcher la rigueur de la justice avec jugement et discrétion. Ces deux définitions renfermant les mêmes idées qu'on doit avoir de la *clémence*, sont également bonnes.

En effet, c'est une vertu du souverain qui l'engage à exempter entièrement les coupables des peines, ou à les modérer, soit dans l'état de paix, soit dans l'état de guerre.

Dans ce dernier état, la *clémence* porte plus communément le nom de modération, et est une vertu fondée sur les loix de l'humanité, qui a entr'autres l'avantage d'être la plus propre à gagner les esprits; l'histoire nous en fournit quantité d'exemples, comme aussi d'actions contraires qui ont eu des succès tout opposés.

Dans l'état de paix, la *clémence* consiste à exempter entièrement de la peine, lorsque le bien de l'état peut le permettre, ce qui est même une des règles du droit romain; ou à adoucir cette peine, s'il n'y a de très-fortes raisons au contraire, et c'est-là la seconde partie de la *clémence*.

Il n'est pas nécessaire de punir toujours sans rémission les crimes d'ailleurs punissables; il y a des cas où le souverain peut faire grace, et c'est de quoi il faut juger par le bien public, qui est le grand but des peines. Si donc il se trouve des circonstances où, en faisant grace, on procure autant ou plus d'utilité qu'en punissant, le souverain doit nécessairement user de *clémence*. Si le crime est caché, s'il n'est connu que de très-peu de gens, s'il y a des inconvéniens à l'ébruiter, il n'est pas toujours nécessaire, quelquefois même il seroit dangereux de le publier, en le punissant par quelque peine. Solon n'avoit point fait de loi contre le parricide. L'utilité publique, qui est la mesure des peines, demande encore quelquefois que l'on fasse grace à cause des conjonctures, du grand

nombre des coupables, des causes, des motifs qui les ont animés, des temps, des lieux, etc., car il ne faut pas exercer, au détriment de l'état, la justice qui est établie pour la conservation de la société.

S'il n'y a point de fortes et pressantes raisons au souverain de pouvoir faire grace, il doit alors pencher plutôt à mitiger la peine (à moins que des raisons valables et justes ne s'y opposent entièrement, comme quand il s'agit de crimes qui violent les droits de la nature et de la société humaine), parce que toute peine rigoureuse a quelque chose de contraire par elle même, si non à la justice, du moins à l'humanité. L'empereur Marc-Antonin le pensoit ainsi, et y conformoit sa conduite.

La *clémence* est contraire à la cruauté, à la trop grande rigueur, non à la justice, de laquelle elle ne s'éloigne pas beaucoup, mais qu'elle adoucit, qu'elle tempère ; et la *clémence* est nécessaire à cause de l'infirmité humaine, et de la facilité de faillir, comme dit Charron.

Suivant les principes généraux qu'on vient d'établir, on peut voir quand le souverain doit punir, quand il doit mitiger la peine, et quand il doit pardonner. D'ailleurs, lorsque la *clémence* a des dangers, ces dangers sont très-visibles ; on la distingue aisément de cette foiblesse qui mène le prince au mépris, et à l'impuissance même de punir, comme le remarque l'illustre auteur de *l'Esprit des Loix.*

Voici ce qu'il ajoute sur cette matière dans cet ouvrage.

« La *clémence* est la qualité distinctive des monar-
» ques. Dans la république où l'on a pour principe la
» vertu, elle est moins nécessaire. Dans l'état despo-
» tique où règne la crainte, elle est moins en usage,
» parce qu'il faut contenir les grands de l'état par des
» exemples de sévérité. Dans les monarchies où l'on est
» gouverné par l'honneur, qui souvent exige ce que la
» loi défend, elle est plus nécessaire. La disgrace y est
» équivalente à la peine ; les formalités même des juge-
» mens y sont des punitions. C'est-là que la honte vient
» de tous côtés pour former des genres particuliers de
» peines.

» Les grands y sont si fort punis par la disgrace, par » la perte, souvent imaginaire, de leur fortune, de » leur crédit, de leurs habitudes, de leurs plaisirs, que » la rigueur à leur égard est inutile; elle ne peut servir » qu'à ôter aux sujets l'amour qu'ils ont pour la per- » sonne du prince, et le respect qu'ils doivent avoir » pour les places.

» On disputera, peut-être aux monarques quelque » branche de l'autorité, presque jamais l'autorité en- » tière; et si quelquefois ils combattent pour la cou- » ronne, ils ne combattent point pour la vie.

» Ils ont tant à gagner par la *clémence*, elle est sui- » vie de tant d'amour, ils en tirent tant de gloire, que » c'est presque toujours un bonheur pour eux d'avoir » occasion de l'exercer, et ils le peuvent presque tou- » jours dans nos contrées. »

C'est une heureuse prérogative dont ils jouissent, et le caractère d'une belle ame quand ils en font usage. Cette prérogative leur est utile et honorable, sans énerver leur autorité. Je ne connois point de plus beau trait dans l'oraison de Cicéron pour Ligarius, que celui où il dit à César, pour le porter à la *clémence* : « Vous » n'avez reçu rien de plus grand de la fortune, que le » pouvoir de conserver la vie; ni rien de meilleur de la » nature, que la volonté de le faire. »

(*M.* DE JAUCOURT.)

CLERGÉ.

Le *clergé* est le corps des personnes consacrées à Dieu par la cléricature ou par la profession religieuse, d'où le *clergé* se divise en séculier et en régulier.

Le *clergé* a toujours été dans l'état un corps distingué par des honneurs, des immunités, des revenus et autres droits ou honorifiques ou utiles, qui lui appartiennent de droit ecclésiastique, ou qui lui ont été attribués, soit par la concession des princes, soit par la piété des fidèles.

Parmi nous, le *clergé* est reconnu pour le premier corps et le premier des ordres du royaume; et, en cette qualité, il est maintenu dans tous les droits, honneurs, rangs, séances, présidences et avantages dont il a joui ou dû jouir jusqu'à présent : ce sont les termes de l'édit du mois d'avil 1695.

Quant aux honneurs, le *clergé* a régulièrement le pas et la préséance sur les laïques, les parlemens ou autres cours séculières, dans les églises, les processions, et dans toutes les cérémonies de la religion.

Dans les assemblées politiques, telles qu'étoient autrefois en France les états-généraux, et que sont encore aujourd'hui les assemblées des états en Languedoc, en Bretagne, en Bourgogne, en Artois, le corps du *clergé* précède la noblesse et le tiers-état, et porte le premier la parole dans les députations au roi. L'archevêque de Narbonne est président né des états de Languedoc, et l'évêque d'Autun jouit de la même prérogative dans ceux de Bourgogne. Aux assemblées des états-généraux, le *clergé* suivoit l'ordre politique du royaume, et nommoit ses députés par gouvernemens et par baillages, comme les autres corps de l'état. En Suède, malgré le changement de religion, le *clergé* précède dans les états-généraux les deux ordres du royaume. En Pologne les évêques n'ont leur rang aux diètes qu'en qualité de sénateurs, excepté dans les interregnes et dans la diète d'élection où le primat du royaume préside de droit. En France les évêques, comtes ou ducs et pairs ont séance au parlement de Paris. Quelques autres sont conseillers nés aux

parlemens dans le ressort desquels sont situés leurs évêchés. Les évêques et archevêques d'Angleterre sont membres de la chambre haute. Ceux d'Allemagne ont place et voix dans la diète de l'empire, et dans le collège des princes.

Pour le corps du *clergé*, comme les chapitres et les communautés régulières, leur rang entr'eux et avec les corps séculiers, se règle suivant les anciens usages. Il en est de même à proportion des ecclésiastiques particuliers, s'ils n'ont un certain rang, à cause de leurs bénéfices ou de leurs charges. En Angleterre, on distingue le haut et le bas *clergé* : le haut *clergé* est composé des archevêques et évêques ; le bas *clergé* comprend tous les autres ecclésiastiques. Nous avons en France la même distinction, mais sous des noms différens : on dit le premier et le second ordre. Le terme de bas *clergé* est pourtant en usage dans les chapitres pour signifier les semi-prebendés, chapelains, chantres, musiciens, ou autres officiers gagés qui n'ont pas voix en chapitre.

Les immunités ou exemptions dont jouit le *clergé* sont de temps immémorial : nos rois les ont confirmées par leurs ordonnances. Les évêques et les conciles ont marqué dans tous les temps la plus grande fermeté pour les maintenir et les conserver.

L'immunité ecclésiastique est de deux sortes ; la personnelle, qui concerne la personne des clercs, et la réelle qui concerne les biens ou revenus de l'église. La première tend à conserver aux ecclésiastiques le repos nécessaire pour vaquer à leurs fonctions ; la seconde regarde plus la conservation de leurs biens.

Les exemptions personnelles sont premièrement celles de la jurisdiction : régulièrement un ecclésiastique ne peut être poursuivi devant les tribunaux séculiers, ou du moins, dans certains cas, il faut que le juge ecclésiastique instruise leur procès conjointement avec le juge laïque. Les ecclésiastiques sont exempts des charges municipales, de tutelle et curatelle, s'ils ne l'acceptent volontairement. Dès le temps de Saint-Cyprien, la règle étoit ancienne, que si quelqu'un nommoit un clerc pour tuteur dans son testament, on n'offriroit point pour lui

le saint sacrifice après sa mort. Les ecclésiastiques sont aussi exempts de la contrainte par corps pour dettes civiles. Ils sont dispensés du service de la guerre qui se devoit autrefois pour cause de fief, et n'a plus lieu qu'à la convocation de l'arrière-ban. Ils ne sont pas même obligés à fournir d'autres personnes pour faire le service, ni de payer aucune taxe à cet effet. Ils sont exempts de guet et de garde, et de logement de gens de guerre : on ne peut leur imposer aucune taxe pour raison de logement, ustensiles ou fourniture quelle qu'elle soit. Les ecclésiastiques ne doivent point être aussi compris dans aucune imposition pour la subsistance des troupes, ou pour les fortifications des villes, ni généralement pour aucuns octrois, subventions, ou autres emprunts de communautés. En pays de tailles personnelles, ils en sont exempts, soit pour leur patrimoine, soit pour leur dixmes ; mais ils sont compris dans les tailles négociales, c'est-à-dire, imposées pour les dixmes qu'ils font valoir, qui ne sont pas attachées à leur bénéfice. En pays de tailles réelles, les biens appartenans à l'église sont francs comme les biens nobles. Ils sont aussi exempts des droits d'aides pour les vins de leur cru, soit bénéfice ou patrimoine, du moins ils ne paient que des droits fort médiocres. Tels sont les principaux privilèges dont jouit le *clergé*, en considération des contributions particulières qu'il paie au prince sous le titre de décimes, de subventions, de dons gratuits, etc.

L'immunité réelle qui concerne les biens donnés aux églises, ou par la munificence des rois ou par la piété des fidèles, est fondée sur ce principe, qu'ils sont spécialement voués et consacrés à Dieu pour le soulagement des pauvres, pour l'entretien et la décoration des temples et des autels, et pour la subsistance des ministres du Seigneur. On a depuis peu agité vivement cette question, sur laquelle nous pourrions entrer dans des détails intéressans : mais nous nous contenterons d'observer que ces biens ne sont ni si excessifs, ni si exempts de charges publiques que l'ont prétendu les adversaires du *clergé*. Outre les droits d'amortissement qu'il lui en a coûté pour les retirer du commerce, ignore-t-on que

les impositions ordinaires, connues sous le nom de décimes, et les impositions extraordinaires ou dons gratuits, sont très-fortes; qu'elles vont communément au dixième, souvent au septième, quelquefois même au cinquième du revenu des bénéfices? C'est ce qu'il seroit aisé de démontrer, si c'en étoit ici le lieu. Qu'il nous suffise de remarquer que la religion ne pouvant se soutenir sans ministres, il faut qu'il y ait dans l'état des fonds assurés pour leur subsistance; et d'ajouter avec M. l'abbé Fleury, « que puisque le public les entretient » et les récompense de leur travail, il est juste au moins » de leur conserver ce revenu, et ne pas reprendre » d'une main ce qu'on donne de l'autre. »

Les droits honorifiques du *clergé* sont les honneurs et prérogatives attachées aux seigneuries, terres, fiefs, etc. que possèdent certains bénéficiers, chapitres ou communautés, tels que les droits de haute, basse et moyenne justice, de chasse, de pêche, etc. Ses droits utiles consistent ou en revenus fixes et assurés, attachés à chaque bénéfice, chapitre, ou communauté religieuse, et en rétributions ou offrandes casuelles.

Autant le pouvoir du *clergé* est dangereux dans une république, autant est-il convenable dans une monarchie, sur-tout si elle tend au despotisme. Où en seroient l'Espagne et le Portugal depuis la perte de leurs loix, sans ce pouvoir qui arrête seul la puissance arbitraire? Barrière toujours bonne quand il n'y en a point d'autres: car comme le despotisme cause à la nature des maux effroyables, le mal même qui le limiteroit seroit un bien.

Dès le commencement de la première race, on voit les chefs de l'église arbitres des jugemens; ils assistent aux assemblées de la nation; ils influent puissamment sur les résolutions des rois, on leur avoit accordé des privilèges; ils étoient comblés de biens.

Le *clergé* a tant reçu pendant les trois races, qu'on a été jusqu'à dire qu'on lui a donné la valeur de tous les biens du royaume: mais si la nation lui donna trop alors, elle trouva depuis les moyens de lui reprendre. Le *clergé* a toujours acquis; il a toujours rendu, il acquiert encore. (*M. l'abbé* MALLET.)

CŒCITE.

Privation de la vue, soit par défaut de naissance, soit par l'âge, par accident ou par maladie : perte du sens qui est le plus fécond en merveilles, et dont l'organe est le miroir de l'ame.

« Les saisons et les années reviennent, mais le jour ne » revient pas pour moi; les riantes couleurs du soir et du » matin ne me consolent point : je ne vois plus les bou- » tons du printemps, ni les roses de l'été ; la beauté du » visage de l'homme, où le créateur a imprimé les traits » divins de sa ressemblance, ne frappe plus ma vue ; je » suis entouré d'épais nuages, une nuit sans fin m'en- » vironne. »

Telles sont les tristes réflexions que fait Milton sur la perte de sa vue. Il n'étoit pas dans le cas des aveugles nés : il regrettoit des biens qu'il connoissoit et qui ne touchent point les autres. Combien d'accidens peuvent nous jeter dans le même malheur pendant le cours de la vie ! Je ne me propose point de faire avec exactitude la triste énumération de ces accidens, je me contenterai d'indiquer quelques-unes des causes particulières de la *cœcité*.

Ces causes chez certains peuples et chez certaines personnes, sont la trop grande quantité de lumière qui blesse perpétuellement leur vue ; on en a des exemples dans le septentrion. Les Samojedes, les habitans de la nouvelle Zemble, les Borandiens, les Lapons, les Groenlandois, et les sauvages du Nord, continuellement éblouis par l'éclat de la neige pendant l'hiver, le printemps et l'automne, et toujours étouffés par la fumée pendant l'été, deviennent la plupart aveugles en avançant en âge. La neige, éclairée par le soleil dans ces pays du Nord, éblouit les yeux des voyageurs au point qu'ils sont obligés de se couvrir d'un crêpe pour n'être pas aveuglés. Il en est de même des plaines sabloneuses de l'Afrique, la réflexion de la lumière y est si vive, qu'il n'est pas possible d'en soutenir l'éclat sans courir le risque de perdre la vue.

Les brodeurs, les doreurs, les cizeleurs, les graveurs,

et tous ceux qui, parmi nous, ont des métiers de cette espèce, fatiguent considérablement leur vue, et la perdent à la fin, parce que l'éclat de l'or, de l'argent, et des autres couleurs, fait une impression trop vive sur leurs yeux, ce qui les affoiblit et les ruine, les rayons de la lumière n'étant plus suffisamment modifiés par la rétine.

Les astronomes par l'usage du télescope, les naturalistes par celui du microscope, et les gens de lettres par leurs travaux perpétuels, se préparent un aveuglement prématuré. Milton ne devint aveugle, que parce que, dès l'âge de 12 ans, il ne quittoit ses études qu'après minuit; la foiblesse de sa vue ne put jamais le corriger de cette habitude. Comment abandonner une occupation délicieuse, consolante dans l'adversité, propre à rehausser le lustre de la fortune dans la prospérité, procurant en tous temps d'innocens plaisirs, sans embarras, sans soucis et sans regrets?

Le seul bon avis qu'on puisse donner aux gens qui lisent et qui écrivent long-temps de suite, c'est du moins d'éviter de travailler à une lumiere trop forte; il vaut beaucoup mieux, a choix égal, faire usage d'une lumiere trop faible, l'œil s'y accoutume bientôt; on ne peut tout au plus que le fatiguer en diminuant la quantité de lumiere, et on ne peut manquer de le blesser en la multipliant.

(ANONYME.)

COLÈRE.

COLÈRE *.

C'est, suivant la définition de Locke, cette inquiétude ou ce désordre de l'ame que nous ressentons après avoir reçu quelqu'injure, et qui est accompagné d'un desir pressant de nous venger; passion qui nous jette hors de nous-mêmes, et qui cherchant le moyen de repousser le mal qui nous menace ou qui nous a déjà atteints, nous aveugle et nous fait courir à la vengeance : maîtresse impérieuse et ingrate, qui récompense mal le service qu'on lui a rendu, et qui vend chèrement les pernicieux conseils qu'elle donne.

Je parle ici de la *colère* couverte, durable, jointe à la haine: celle qui est ouverte, ingénue, semblable à un feu de paille, sans mauvaise intention, est un simple effet de la pétulance du tempérament, qui peut quelquefois être louable ou du moins qui ne seroit répréhensible que par l'indiscrétion ou le tort qui en résulteroit; mais cette vivacité est bien différente d'une violence qui surmonte toute affection, nous enlace et nous entrave, pour me servir d'un terme expressif de fauconnerie. Telle étoit la *colère* de Coriolan, quand il vint se rendre à Tullus, pour se venger de Rome, et acheter les effets de son ressentiment aux dépens même de sa vie.

Les causes qui produisent ce désordre sont une humeur atrabilaire, une foiblesse, mollesse et maladie d'esprit, une fausse délicatesse, une sensibilité blâmable, l'amour-propre, l'amour des petites choses, une vaine curiosité, la légèreté à croire, le chagrin d'être mépriſé et injurié; d'où vient que la colère de la femme est si vive et si plénière; elle naît aussi, dans le refus, de la violence du desir.

Cette passion a souvent des effets lamentables, suivant la remarque de Charron; elle nous pousse à l'injustice; elle nous jette dans de grands maux par son inconsidération; elle nous fait dire et faire des choses messéantes, honteuses, indignes, quelquefois funestes et irréparables, dont s'ensuivent de cruels remords;

l'histoire ancienne et moderne n'en fournissent que trop d'exemples.

« Les remèdes, dit Charron, dont je vais emprunter » le langage, sont plusieurs et divers, desquels l'es- » prit doit être, avant la main, armé et bien muni, » comme ceux qui craignent d'être assiégés ; car après » n'est pas temps. Ils se peuvent réduire à trois chefs : » le premier est de couper chemin à la *colère*, et lui » fermer toutes les avenues ; il faut donc se délivrer de » toutes les causes et occasions de *colère* ci-devant énon- » cées ; le second chef est de ceux qu'il faut employer » lorsque les occasions de *colère* se présentent, qui sont, » 1°. arrêter et tenir son corps en paix et en repos, » sans mouvement et agitation ; 2°. dilation à croire et » prendre résolution, donner loisir au jugement de » considérer ; 3°. se craindre soi-même, recourir à de » vrais amis, et mûrir nos *colères* entre leurs discours ; » 4°. y faire diversion par tout ce qui peut calmer, » adoucir, égayer : le troisième chef est aux belles con- » sidérations dont il faut abreuver et nourrir notre es- » prit de longue-main, des actions funestes et mouve- » mens qui résultent de la *colère* ; des avantages de la » modération, et de l'estime que nous devons porter » à la sagesse, laquelle se montre principalement à se » retenir et se commander. »

Il ne faut pas cependant considérer la *colère* comme une passion toujours mauvaise de sa nature ; elle ne l'est pas, ni ne déshonore personne, pourvu que ses émotions soient proportionnées au sujet qu'on a de s'émouvoir. Par conséquent elle peut être légitime quand elle n'est portée qu'à un certain point ; mais d'un autre côté elle n'est jamais nécessaire ; on peut toujours, et c'est même le plus sûr, soutenir dans les occasions sa dignité et ses droits sans se courroucer. Si le desir de la vengeance, effet naturel de cette passion, s'y trouve joint ; alors, comme cet effet est vicieux par lui-même, il lâche la *colère*, et l'empêche de demeurer dans de justes bornes. Donner à la vengeance émanée de la *colère* la correction de l'offense, seroit corriger le vice par lui-même. « La raison qui doit commander en » nous, dit encore Charron, auteur admirable sur ce

» sujet, ne veut point de ces officiers-là qui font de » leur tête, sans attendre son ordonnance : elle veut » tout faire par compas ; et pour ce, la violence ne lui » est pas propre. »

Ceux donc qui prétendent qu'un meurtre commis dans la *colère* ne doit pas proprement être mis au nombre des injustices punissables, n'ont pas une idée juste du droit naturel ; car il est certain que l'injustice ne consiste essentiellement qu'à violer les droits d'autrui. Il n'importe qu'on le fasse par un mouvement de *colère*, par avarice, par sensualité, par ambition, etc. qui sont les sources d'où proviennent ordinairement les plus grandes injustices : c'est le propre, au contraire, de la justice de résister à toutes les tentations, par le seul motif de ne faire aucune breche aux loix de la société humaine. Il est pourtant vrai que les actions auxquelles on est porté par la *colère*, sont moins odieuses que celles qui naissent du desir des plaisirs, lequel n'est pas si brusque, et qui peut trouver plus aisément de quoi se satisfaire ailleurs sans injustice ; sur quoi Aristote remarque très-bien que la *colère* est plus naturelle que le desir des choses qui vont dans l'excès, et qui ne sont pas nécessaires.

Mais lorsque ce philosophe prétend que cette passion sert par-fois d'armes à la vertu et à la vaillance, il se trompe beaucoup ; quant à la vertu, cela n'est pas vrai : et quant à la vaillance, on a répondu assez plaisamment qu'en tout cas c'est une arme de nouvel usage, dit Montaigne ; « nous remuons les autres armes, et celle-ci » nous remue ; notre main ne la guide pas ; c'est elle » qui guide notre main ; nous ne la tenons pas. »

COLÈRE, COURROUX, EMPORTEMENT. Une agitation impatiente contre quelqu'un qui nous obstine, qui nous offense, ou qui nous manque dans l'occasion, fait le caractère commun que ces trois mots expriment. Mais la *colère* dit une passion plus intérieure et de plus de durée, qui dissimule quelquefois, et dont il faut alors se défier. Le courroux enferme dans son idée quelque chose qui tient de la supériorité, et qui respire hautement la vengeance ou la punition ; il est aussi d'un style ampoulé. L'emportement n'exprime proprement

qu'un mouvement extérieur qui éclate et fait beaucoup de bruit, mais qui passe promptement.

Le cœur est véritablement piqué dans la *colère*, et il a peine à pardonner si l'on ne s'adresse pas directement à lui ; mais il revient dès qu'on sait le prendre. Souvent le courroux n'a d'autre mobile que la vanité, qui exige simplement une satisfaction ; et parce qu'alors il agit plus par jugement que par sentiment, il en est plus difficile à appaiser. Il arrive assez ordinairement que la chaleur du sang et la pétulance de l'imagination occasionnent l'emportement, sans que le cœur ni l'esprit y aient part : il est alors tout méchanique, c'est pourquoi la raison n'est point de mise à son égard ; il n'y a donc qu'à céder jusqu'à ce qu'il ait eu son cours.

La *colère* marque beaucoup d'humeur et de sensibilité ; celle de la femme est la plus dangereuse. Le courroux marque beaucoup de hauteur et de fierté ; celui du prince est le plus à craindre. L'emportement marque beaucoup d'aigreur et d'impatience ; celui de nos amis est le plus désagréable et le plus dur à soutenir.

Le courroux est la marque extérieure de la *colère* ; l'emportement en est l'excès.

(*M.* DE JAUCOURT.)

COMÉDIE.

La *comédie* est l'imitation des mœurs mise en action : imitation des mœurs, en quoi elle diffère de la tragédie et du poëme héroïque : imitation en action, en quoi elle diffère du poëme didactique, moral, et du simple dialogue.

Elle diffère particulièrement de la tragédie dans son principe, dans ses moyens et dans sa fin. La sensibilité humaine est le principe d'où part la tragédie : le pathétique en est le moyen ; l'horreur des grands crimes et l'amour des sublimes vertus sont les fins qu'elle se propose. La malice naturelle aux hommes est le principe de la *comédie*. Nous voyons les défauts de nos semblables avec une complaisance mêlée de mépris, lorsque ces défauts ne sont ni assez affligeans pour exciter la compassion, ni assez révoltans pour donner de la haine, ni assez dangereux pour inspirer de l'effroi. Ces images nous font sourire, si elles sont peintes avec finesse ; elle nous font rire, si les traits de cette maligne joie, aussi frappans qu'inattendus, sont aiguisés par la surprise. De cette disposition à saisir le ridicule, la *comédie* tire sa force et ses moyens. Il eût été sans doute plus avantageux de changer en nous cette complaisance vicieuse en une pitié philosophique ; mais on a trouvé plus facile et plus sûr de faire servir la malice humaine à corriger les autres vices de l'humanité, à-peu-près comme on emploie les pointes de diamant à polir le diamant même. C'est là l'objet ou la fin de la *comédie*.

Mal à propos l'a-t-on distinguée de la tragédie par la qualité des personnages : le roi de Thèbes, et Jupiter lui-même, sont des personnages comiques dans l'Amphitryon ; et Spartacus de la même condition que Sosie, seroit un personnage tragique à la tête de ses conjurés. Le degré des passions ne distingue pas mieux la *comédie* de la tragédie. Le désespoir de l'Avare lorsqu'il a perdu sa cassette, ne le cède en rien au désespoir de Philoctète à qui on enlève les flèches d'Hercule. Des malheurs, des périls, des sentimens extraordinaires

caractérisent la tragédie : des intérêts et des caractères communs constituent la *comédie*. L'une peint les hommes comme ils ont été quelquefois, l'autre, comme ils ont coutume d'être. La tragédie est un tableau d'histoire, la *comédie* est un portrait ; non le portrait d'un seul homme, comme la satyre, mais d'une espèce d'hommes répandus dans la société, dont les traits les plus marqués sont réunis dans une même figure. Enfin le vice n'appartient à la *comédie*, qu'autant qu'il est ridicule et méprisable. Dès que le vice est odieux, il est du ressort de la tragédie ; c'est ainsi que Molière a fait de l'imposteur un personnage comique dans Tartuffe, et Shakespeare un personnage tragique dans Glocestre. Si Molière a rendu Tartuffe odieux au cinquième acte, c'est comme Rousseau le remarque, par la nécessité de donner le dernier coup de pinceau à son personnage.

Comme presque toutes les règles du poëme dramatique concourent à rapprocher par la vraisemblance la fiction de la réalité, l'action de la *comédie* nous étant plus familière que celle de la tragédie, et le défaut de vraisemblance plus facile à remarquer, les règles y doivent être plus rigoureusement observées. De-là cette unité, cette continuité de caractère, cette aisance, cette simplicité dans le tissu de l'intrigue, ce naturel dans le dialogue, cette vérité dans les sentimens, cet art de cacher l'art même dans l'enchaînement des situations, d'où résulte l'illusion théâtrale.

Si l'on considère le nombre des traits qui caractérisent un personnage comique, on peut dire que la *comédie* est une imitation exagérée. Il est bien difficile en effet qu'il échappe en un jour à un seul homme autant de traits d'avarice que Molière en a rassemblé dans Harpagon ; mais cette exagération rentre dans la vraisemblance, lorsque les traits sont multipliés par des circonstances ménagées avec art. Quand à la force de chaque trait, la vraisemblance a des bornes. L'Avare de Plaute, examinant les mains de son valet, lui dit, *voyons la troisième*, ce qui est choquant : Molière a traduit *l'autre*, ce qui est naturel, attendu que la précipitation de l'Avare a pu lui faire oublier qu'il a déjà examiné

deux mains, et prendre celle-ci pour la seconde. *Les autres*, est une faute de comédien qui s'est glissée dans l'impression.

Il est vrai que la perspective du théâtre exige un coloris fort et de grandes touches, mais dans de justes proportions, c'est-à-dire, telles que l'œil du spectateur les réduise sans peine à la vérité de la nature. Le bourgeois gentilhomme paye les titres que lui donne un complaisant mercenaire, c'est ce qu'on voit tous les jours; mais il avoue qu'il les paye, *voilà pour le monseigneur*; c'est en quoi il renchérit sur ses modèles. Molière tire d'un sot l'aveu de ce ridicule, pour le mieux faire appercevoir dans ceux qui ont l'esprit de le dissimuler. Cette espèce d'exagération demande une grande justesse de raison et de goût; le théâtre a son optique, et le tableau est manqué dès que le spectateur s'apperçoit qu'on a outré la nature.

Par la même raison, il ne suffit pas pour rendre l'intrigue et le dialogue vraisemblables, d'en exclure ces *a parte*, que tout le monde entend, excepté l'interlocuteur, et ces méprises fondées sur une ressemblance ou un déguisement prétendu, supposition que tous les yeux démentent, hors ceux du personnage qu'on a dessein de tromper; il faut encore que tout ce qui se passe et se dit sur la scène, soit une peinture si naïve de la société qu'on oublie qu'on est au spectacle. Un tableau est mal peint, si au premier coup-d'œil on pense à la toile, et si l'on remarque la dégradation des couleurs avant que de voir des contours, des reliefs et des lointains. Le prestige de l'art, c'est de le faire disparoître au point que non-seulement l'illusion précède la réflexion, mais qu'elle la repousse et l'écarte.

D'après ces règles que nous allons avoir occasion de développer et d'appliquer, on peut juger des progrès de la *comédie*, ou plutôt de ses révolutions.

Sur le chariot de Thespis la *comédie* n'étoit qu'un tissu d'injures adressées aux passans par des vendangeurs barbouillés de lie. Cratès, à l'exemple d'Epicharmus et de Phormis, poëtes Siciliens, l'éléva sur un théâtre plus décent, et dans un ordre plus régulier. Alors la *comédie* prit pour modèle la tragédie inventée

par Eschyle, ou plutôt l'une et l'autre se formèrent sur les poésies d'Homère; et c'est-là proprement l'époque de la naissance de la *comédie* grecque.

On la divise en ancienne, moyenne et nouvelle, moins par ses âges que par les différentes modifications qu'on y observa successivement dans la peinture des mœurs. D'abord on osa mettre sur le théâtre d'Athènes des satyres en action, c'est-à-dire des personnages connus et nommés, dont on imitoit les ridicules et les vices : telle fut la *comédie* ancienne. Les loix pour réprimer cette licence, défendirent de nommer. La malignité des poëtes ni celle des spectateurs ne perdit rien à cette défense. La ressemblance des masques, des vêtemens, de l'action, désignoient si bien les personnages, qu'on les nommoit en les voyant : telle fut la *comédie* moyenne, où le poëte n'ayant plus à craindre le reproche de la personnalité, n'en étoit que plus hardi dans ses insultes; d'autant plus sûr d'ailleurs d'être applaudi, qu'en repaissant la malice des spectateurs par la noirceur de ses portraits, il ménageoit encore à leur vanité le plaisir de deviner les modeles. C'est dans ces deux genres qu'Aristophane triompha tant de fois à la honte des Athéniens.

La *comédie* satyrique présentoit d'abord une face avantageuse. Il est des vices contre lesquels les loix n'ont point sévi : l'ingratitude, l'infidélité au secret et à sa parole, l'usurpation tacite et artificieuse du mérite d'autrui, l'intérêt personnel dans les affaires publiques, échappoient à la sévérité des loix; la *comédie* satyrique y attachoit une peine d'autant plus terrible, qu'il falloit la subir en plein théâtre. Le coupable y étoit traduit, et le public se faisoit justice. C'étoit sans doute pour entretenir une terreur si salutaire, que non-seulement les poëtes satyriques furent d'abord tolérés, mais gagés par les magistrats comme censeurs de la république. Platon lui-même s'étoit laissé séduire à cet avantage apparent, lorsqu'il admit Aristophane dans son banquet. Il est vrai que Platon conseilloit à Denis la lecture des *comédies* de ce poëte pour connoître les mœurs de la république d'Athènes, mais c'étoit lui indiquer un bon délateur, un espion adroit, qu'il n'en estimoit pas d'avantage.

Quant aux suffrages des Athéniens, un peuple ennemi de toute domination devoit craindre sur-tout la supériorité du mérite. La plus sanglante satyre étoit donc sûre de plaire à ce peuple jaloux, lorsqu'elle tomboit sur l'objet de sa jalousie. Il est deux choses que les hommes vains ne trouvent jamais trop fortes; la flatterie pour eux-mêmes, la médisance contre les autres : ainsi tout concourut d'abord à favoriser la *comédie* satyrique. On ne fut pas long-temps à s'appercevoir que le talent de censurer le vice, pour être utile, devoit être dirigé par la vertu, et que la liberté de la satyre accordée à un malhonnête homme, étoit un poignard dans les mains d'un furieux; mais ce furieux consoloit l'envie. Voilà pourquoi dans Athènes, comme ailleurs, les méchans ont trouvé tant d'indulgence, et les bons tant de sévérité. Témoin la *comédie* des Nuées, exemple mémorable de la scélératesse des envieux, et des combats que doit se préparer à soutenir celui qui ose être plus sage et plus vertueux que son siècle.

La sagesse et la vertu de Socrate étoient parvenues à un si haut point de sublimité, qu'il ne falloit pas moins qu'un opprobre solemnel pour en consoler sa patrie. Aristophane fut chargé de l'infâme emploi de calomnier Socrate en plein théâtre, et ce peuple qui proscrivoit un juste, par la seule raison qu'il se lassoit de l'entendre appeler juste, courut en foule à ce spectacle. Socrate y assista debout.

Telle étoit la *comédie* à Athènes, dans le même-temps que Sophocle et Euripide s'y disputoient la gloire de rendre la vertu intéressante et le crime odieux, par des tableaux touchans ou terribles. Comment se pouvoit-il que les mêmes spectateurs applaudissent à des mœurs si opposées? Les héros célébrés par Sophocle et par Euripide étoient morts; le sage calomnié par Aristophane étoit vivant : on loue les grands hommes d'avoir été; on ne leur pardonne pas d'être.

Mais ce qui est inconcevable, c'est qu'un comique grossier, rampant et obscène, sans goût, sans mœurs, sans vraisemblance, ait trouvé des enthousiastes dans le siècle de Molière. Il ne faut que lire ce qui nous reste d'Aristophane, pour juger, comme Plutarque,

« que c'est moins pour les honnêtes gens qu'il a écrit, » que pour la vile populace, pour des hommes perdus » d'envie, de noirceur et de débauche. » Qu'on lise après cela l'éloge qu'en fait madame Dacier : « Jamais » homme n'a eu plus de finesse, ni un tour plus in- » génieux ; le style d'Aristophane est aussi agréable que » son esprit ; si l'on n'a pas lu Aristophane, ou ne con- » noît pas encore tous les charmes et toutes les beautés » du grec. »

Les magistrats s'apperçurent, mais trop tard, que dans la *comédie* appelée moyenne ; les poëtes n'avoient fait qu'éluder la loi qui défendoit de nommer : ils en portèrent une seconde, qui, bannissant du théâtre toute imitation personnelle, borna la *comédie* à la peinture générale des mœurs.

C'est alors que la *comédie* nouvelle cessa d'être une satyre, et prit la forme honnête et décente qu'elle a conservée depuis. C'est dans ce genre que fleurit Ménandre, poëte aussi pur, aussi élégant, aussi naturel, aussi simple qu'Aristophane l'étoit peu. On ne peut, sans regretter sensiblement les ouvrages de ce poëte, lire l'éloge qu'en a fait Plutarque, d'accord avec toute l'antiquité : « C'est une prairie émaillée de fleurs, où » l'on aime à respirer un air pur.... La muse d'Aristo- » phane ressemble à une femme perdue ; celle de Mé- » nandre à une honnête femme. »

Mais comme il est plus aisé d'imiter le grossier et le bas, que le délicat et le noble, les premiers poëtes latins, enhardis par la liberté et la jalousie républicaine, suivirent les traces d'Aristophane. De ce nombre fut Plaute lui-même ; sa muse est, comme celle d'Aristophane, de l'aveu non suspect de l'un de leurs apologistes, une bacchante, pour ne rien dire de pis, dont la langue est détrempée de fiel.

Térence qui suivit Plaute, comme Ménandre Aristophane, imita Ménandre sans l'égaler ; César l'appeloit *un demi-Ménandre*, et lui reprochoit de n'avoir pas la force comique, expression que les commentateurs ont interprétée à leur façon, mais qui doit s'entendre de ces grands traits qui approfondissent les caractères, et qui vont chercher le vice jusques dans les replis de l'ame,

pour l'exposer en plein théâtre au mépris des spectateurs.

Plaute est plus vif, plus gai, plus fort, plus varié; Térence plus fin, plus vrai, plus pur, plus élégant : l'un a l'avantage que donne l'imagination qui n'est captivée ni par les règles de l'art, ni par celles des mœurs, sur le talent assujetti à toutes ces règles; l'autre a le mérite d'avoir concilié l'agrément et la décence, la politesse et la plaisanterie, l'exactitude et la facilité! Plaute toujours varié, n'a pas toujours l'art de plaire; Térence trop semblable à lui-même, a le don de paroître toujours nouveau : on souhaiteroit à Plaute l'ame de Térence, a Térence l'esprit de Plaute.

Les révolutions que la *comédie* a éprouvées dans ses premiers âges et les différences qu'on y observe encore aujourd'hui, prennent leur source dans le génie des peuples et dans la forme des gouvernemens; l'administration des affaires publiques, et par conséquent la conduite des chefs étant l'objet principal de l'envie et de la censure dans un état démocratique, le peuple d'Athènes toujours inquiet et mécontent, devoit se plaire à voir exposer sur la scene, non-seulement les vices des particuliers, mais l'intérieur du gouvernement, les prévarications des magistrats, les fautes des généraux, et sa propre facilité à se laisser corrompre ou séduire. C'est ainsi qu'il a couronné les satyres politiques d'Aristophane.

Cette licence devoit être réprimée à mesure que le gouvernement devenoit moins populaire, et l'on s'apperçoit de cette modération dans les dernières *comédies* du même auteur, mais plus encore dans l'idée qui nous reste de celles de Ménandre, où l'état fut toujours respecté, et où les intrigues privées prirent la place des affaires publiques.

Les Romains sous les consuls, aussi jaloux de leur liberté que les Athéniens, mais plus jaloux de la dignité de leur gouvernement, n'auroient jamais permis que la république fût exposée aux traits insultans de leurs poëtes. Ainsi les premiers comiques latins hasardèrent la satyre personnelle, mais jamais la satyre politique.

Dès que l'abondance et le luxe eurent adouci les mœurs

de Rome, la *comédie* elle-même changea son âpreté en douceur, et comme les vices des Grecs avoient passé chez les Romains, Térence, pour les imiter, ne fit que copier Ménandre.

Le même rapport de convenance a déterminé le caractère de la *comédie* sur tous les théâtres de l'Europe, depuis la renaissance des lettres.

Un peuple qui affectoit autrefois dans ses mœurs une gravité superbe, et dans ses sentimens une enflure romanesque, a dû servir de modèle à des intrigues pleines d'incidens et de caractères hyperboliques. Tel est le théâtre espagnol; c'est là seulement que seroit vraisemblable le caractère de cet amant,

> Qui brûla sa maison pour embrasser sa dame,
> L'emportant à travers la flamme.

Mais ni ces exagérations forcées, ni une licence d'imagination qui viole toutes les règles, ni un rafinement de plaisanterie souvent puérile, n'ont pu faire refuser à Lopès de Vega une des premières places parmi les poëtes comiques modernes. Il joint, en effet, à la plus heureuse sagacité dans le choix des caractères, une force d'imagination que le grand Corneille admiroit lui-même. C'est de Lopès de Vega qu'il a emprunté le caractère du Menteur, dont il disoit avec tant de modestie et si peu de raison, qu'il donneroit deux de ses meilleures pièces pour l'avoir imaginé.

Un peuple qui a mis long-temps son honneur dans la fidélité des femmes, et dans une vengeance cruelle de l'affront d'être trahi en amour, a dû fournir des intrigues périlleuses pour les amans, et capables d'exercer la fourberie des valets. Ce peuple, d'ailleurs pantomime, a donné lieu à ce jeu muet, qui quelquefois, par une expression vive et plaisante, et souvent par des grimaces qui rapprochent l'homme du singe, soutient seul une intrigue dépourvue d'art, de sens, d'esprit et de goût. Tel est le comique italien, aussi chargé d'incidens, mais moins bien intrigué que le comique espagnol. Ce qui caractérise encore plus le comique italien, est ce mélange de mœurs nationales, que la communication et la jalousie mutuelle des petits états d'Italie a fait

imaginer à leurs poëtes. On voit, dans une même intrigue, un Bolonois, un Vénitien, un Napolitain, un Bergamasque, chacun avec le ridicule dominant de sa patrie. Ce mélange bizarre ne pouvoit manquer de réussir dans sa nouveauté. Les Italiens en firent une règle essentielle de leur théâtre, et la *comédie* s'y vit par-là condamnée à la grossière uniformité qu'elle avoit eue dans son origine. Aussi dans le recueil immense de leurs pièces, n'en trouve-t-on pas une seule dont un homme de goût soutienne la lecture. Les Italiens ont eux-mêmes reconnu la supériorité du comique français; et tandis que leurs histrions se soutiennent dans le centre des beaux-arts, Florence les a proscrits de son théâtre, et a substitué à leurs farces les meilleures *comédies* de Molière, traduites en italien. A l'exemple de Florence, Rome et Naples admirent sur leur théâtre les chefs-d'œuvre du nôtre. Venise se défend encore de la révolution, mais elle cédera bientôt au torrent de l'exemple et à l'attrait du plaisir. Paris seul ne verra-t-il plus jouer Molière? (1)

Un état où chaque citoyen se fait gloire de penser avec indépendance, a dû fournir un grand nombre d'originaux à peindre. L'affectation de ne ressembler à personne, fait souvent qu'on ne ressemble pas à soi-même, et qu'on outre-passe son propre caractère, de peur de se plier au caractère d'autrui. Là ce ne sont point des ridicules courans; ce sont des singularités personnelles, qui donnent prise à la plaisanterie; le vice dominant de la société est de n'être pas sociable, telle est la source du comique anglais, d'ailleurs plus simple et plus naturel, plus philosophique que les deux autres, et dans lequel la vraisemblance est rigoureusement observée aux dépens même de la pudeur.

Mais une nation douce et polie, où chacun se fait un devoir de conformer ses sentimens et ses idées aux mœurs de la société; où des préjugés sont des principes, où les usages sont des loix, où l'on est condamné à

(1) La révolution qu'on espéroit en faveur du goût, ne s'est pas faite encore en Italie; et à Paris le théâtre de Molière est plus négligé que jamais: la foule est à celui des farceurs.

vivre seul dès qu'on veut vivre pour soi-même : cette nation ne doit présenter que des caractères adoucis par les égards, et que des vices palliés par les bienséances. Tel est le comique français, dont le théâtre anglais s'est enrichi autant que l'opposition des mœurs a pu le permettre.

Le comique français se divise, suivant les mœurs qu'il peint, en comique bas, comique bourgeois, et haut comique.

Mais une division plus essentielle se tire de la différence des objets que la comédie se propose : ou elle peint le vice qu'elle rend méprisable, comme la tragédie rend le crime odieux, de là le comique de caractère; ou elle fait les hommes le jouet des événemens, de là le comique de situation ; ou elle présente les vertus communes avec des traits qui les font aimer, et dans des périls ou des malheurs qui les rendent intéressantes, de là le comique attendrissant.

De ces trois genres, le premier est le plus utile aux mœurs, le plus fort, le plus difficile, et par conséquent le plus rare : le plus utile aux mœurs, en ce qu'il remonte à la source des vices, et les attaque dans leur principe ; le plus fort, en ce qu'il présente le miroir aux hommes, et les fait rougir de leur propre image ; le plus difficile et le plus rare, en ce qu'il suppose dans son auteur une étude consommée des mœurs de son siècle, un discernement juste et prompt, et une force d'imagination qui réunisse sous un seul point de vue les traits que sa pénétration n'a pu saisir qu'en détail. Ce qui manque à la plupart des peintres de caractères, et ce que Molière, ce grand modèle en tout genre, possédoit éminemment, c'est ce coup-d'œil philosophique qui saisit non-seulement les extrêmes, mais le milieu des choses : entre l'hypocrite scélérat et le dévot crédule, on voit l'homme de bien qui démasque la scélératesse de l'un, et qui plaint la crédulité de l'autre. Molière met en opposition les mœurs corrompues de la société, et la probité farouche du misantrope : entre ces deux excès paroît la modération du sage, qui hait le vice et qui ne hait pas les hommes. Quel fonds de philosophie ne faut-il point pour saisir le point ainsi fixe de la vertu ! C'est à cette préci-

sion qu'on reconnoît Molière, bien mieux qu'un peintre de l'antiquité ne reconnut son rival au trait de pinceau qu'il avoit tracé sur une toile.

Si l'on nous demande pourquoi le comique de situation nous excite à rire, même sans le concours du comique de caractère, nous demanderons à notre tour d'où vient qu'on rit de la chûte imprévue d'un passant. Il n'en est pas ainsi du comique attendrissant; peut-être même est-il plus utile aux mœurs que la tragédie, vû qu'il nous intéresse de plus près, et qu'ainsi les exemples qu'il nous propose nous touchent plus sensiblement: c'est du moins l'opinion de Corneille, mais comme ce genre ne peut être ni soutenu par la grandeur des objets, ni animé par la force des situations; et qu'il doit être à-la-fois familier et intéressant, il est difficile d'y éviter le double écueil d'être froid ou romanesque; c'est la simple nature qu'il faut saisir, et c'est le dernier effort de l'art d'imiter la simple nature. Quant à l'origine du comique attendrissant, il faut n'avoir jamais lu les anciens pour en attribuer l'invention à notre siècle; on ne conçoit même pas que cette erreur ait pu subsister un instant chez une nation accoutumée à voir jouer l'Andrienne de Térence, où l'on pleure dès le premier acte. Quelque critique, pour condamner ce genre, a osé dire qu'il étoit nouveau, on l'en a cru sur sa parole, tant la légèreté et l'indifférence d'un certain public sur les opinions littéraires, donne beau jeu à l'effronterie et à l'ignorance.

Tels sont les trois genres de comiques, parmi lesquels nous ne comptons ni le comique de mots si fort en usage dans la société, foible ressource des esprits sans talent, sans étude et sans goût; ni ce comique obscène qui n'est plus souffert sur notre théâtre que par une sorte de prescription, et auquel les honnêtes gens ne peuvent rire sans rougir; ni cette espèce de travestissement, où le parodiste se traîne aprés l'original, pour avilir, par une imitation burlesque, l'action la plus noble et la plus touchante: genres méprisables dont Aristophane est l'auteur.

Mais un genre supérieur à tous les autres, est celui qui réunit le comique de situation et le comique de caractère, c'est-à-dire dans lequel les personnages sont en-

rage de les traiter. La politesse gaze les vices ; mais c'est une espèce de draperie légère, à travers laquelle les grands maîtres savent bien dessiner le nud.

Quant à l'utilité de la *comédie* morale et décente, comme elle l'est aujourd'hui sur notre théâtre, la révoquer en doute, c'est prétendre que les hommes soient insensibles au mépris et à la honte ; c'est supposer ou qu'ils ne peuvent rougir, ou qu'ils ne peuvent se corriger des défauts dont ils rougissent ; c'est rendre les caractères indépendans de l'amour-propre qui en est l'ame, et nous mettre au-dessus de l'opinion publique, dont la foiblesse et l'orgueil sont les esclaves, et dont la vertu même a tant de peine à s'affranchir.

Les hommes, dit-on, ne se reconnoissent pas à leur image : c'est ce qu'on peut nier hardiment. On croit tromper les autres, mais on ne se trompe jamais soi-même ; et tel prétend à l'estime publique, qui n'oseroit se montrer, s'il croyoit être connu comme il se connoît lui-même.

Personne ne se corrige, dit-on encore : malheur à ceux pour qui ce principe est une vérité de sentiment ; mais si, en effet, le fond du naturel est incorrigible, du moins le dehors ne l'est pas. Les hommes ne se touchent que par la surface, et tout seroit dans l'ordre, si on pouvoit réduire ceux qui sont nés vicieux, ridicules, ou méchans, à ne l'être qu'au-dedans d'eux-mêmes : c'est le but que se propose la *comédie*, et le théâtre est pour le vice et le ridicule, ce que sont pour le crime les tribunaux où il est jugé, et les échaffauds où il est puni.

On pourroit encore diviser la *comédie* relativement aux états, et on verroit naître de cette division la *comédie* dont nous venons de parler dans cet article, la pastorale et la féerie : mais la pastorale et la féerie ne méritent guères le nom de *comédie* que par une sorte d'abus.

Une pièce de très-ancienne date, dans le genre du bas comique, est l'*Avocat-Patelin*, qu'on donne encore aujourd'hui au Théâtre Français. Ce n'est qu'au siècle passé que la *comédie* reprit une forme supportable ; ce ne fut d'abord que par des tours d'intrigues, des incidens bi-

sarres, des travestissemens, des reconnoissances et des aventures nocturnes qu'elle plut : les poëtes espagnols brillèrent sur-tout dans ce genre ; mais vers le milieu du seizième siècle, la *comédie* parut sous une meilleure forme, et avec la dignité qui lui convient. Molière mit des pièces sur la scène qui s'y soutiendront aussi long-temps que le spectacle comique subsistera. Notre siècle a produit les *comédies* du genre sérieux, touchant, et qui donne dans le tragique ; mais il semble que même dans ce haut comique, on n'est pas encore revenu du préjugé qui regarde la *comédie* comme un spectacle burlesque, puisque, dans les pièces les plus sérieuses, on retrouve des valets bouffons, et des suivantes qui les agacent.

Les *comédies* saintes étoient des espèces de farces sur des sujets de piété, qu'on représentoit publiquement dans le quinzième et le seizième siècles. Tous les historiens en parlent.

Chez nos dévots ayeux le théâtre abhorré
Fut long-temps dans la France un plaisir ignoré.
De pélerins, dit-on, une troupe grossière
En public, à Paris, y monta la première,
Et sottement zélée en sa simplicité,
Joua les saints, la Vierge, et Dieu par piété.
Art. poétiq.

La fin du règne de Charles V ayant vu naître le chant royal, genre de poésie de même construction que la ballade, et qui se faisoit en l'honneur de Dieu ou de la Vierge ; il se forma des sociétés qui, sous Charles VI, en composèrent des pièces distribuées en actes, en scènes, et en autant de différens personnages qu'il étoit nécessaire pour la représentation. Leur premier essai se fit au bourg Saint-Maur, ils prirent pour sujet la passion de notre Seigneur. Le prévôt de Paris en fut averti, et leur défendit de continuer ; mais ils se pourvurent à la cour, et pour se la rendre plus favorable, ils érigèrent leur société en confrérie sous le titre des Confrères de la Passion de notre Seigneur. Le roi Charles VI voulut voir quelques-unes de leurs pièces ; elles lui plurent, et ils obtinrent des lettres patentes pour leur établissement

à Paris. On leur accorda, par ces lettres patentes, la liberté de continuer publiquement les représentations de leurs *comédies* pieuses, en y appelant quelques-uns des officiers du roi; il leur fut même permis d'aller et de venir par la ville, habillés suivant le sujet et la qualité des mystères qu'ils devoient représenter.

Après cette permission, la société de la Passion fonda dans la chapelle de la Sainte-Trinité le service de la confrérie. La maison, dont dépendoit cette chapelle, avoit été bâtie hors la porte de Paris du côté de Saint-Denis, par deux gentilshommes allemands, frères utérins, pour retirer les pélerins et les pauvres voyageurs qui arrivoient trop tard pour entrer dans la ville, dont les portes se fermoient alors. Dans cette maison, il y avoit une grande salle que les confrères de la Passion louèrent; ils y construisirent un théâtre, et y représentèrent leurs jeux, qu'ils nommèrent d'abord Moralités, et ensuite Mystères, comme le mystère de la passion, le mystère des actes des apôtres, le mystère de l'apocalypse, etc. Ces sortes de *comédies* prirent tant de faveur, que bientôt elles furent jouées en plusieurs endroits du royaume sur des théâtres publics; et la Fête-Dieu d'Aix en Provence en est encore de nos jours un reste ridicule.

Alain Chartier, dans son histoire de Charles VII, parlant de l'entrée de ce roi à Paris, en l'année 1437, dit que « tout au long de la grande rue Saint-Denis, auprès » d'un jet de pierre l'un de l'autre, étoient des échafauds bien et richement tendus, où étoient faits, » par personnages, l'annonciation Notre-Dame, la nativité de Notre Seigneur, sa passion, sa résurrection, » la pentecoste, et le jugement qui séoit très-bien, car » il se jouoit devant le Châtelet, où est la justice du roi. » Et emmy la ville, y avoit plusieurs autres jeux de divers » mystères, qui seroient très-longs à raconter. Et là, » venoient gens de toutes parts, criant : *Noël*; et les » autres pleuroient de joie. »

François I, qui prenoit grand plaisir à la représentation de ces *comédies* saintes, confirma les privilèges des confrères de la Passion par lettres patentes du mois de janvier 1518, et quelques particuliers ayant entrepris de faire jouer à Paris en 1542 le mystère de l'Ancien-

Testament, ce prince approuva leur dessein, mais le parlement s'y opposa.

La représentation de ces pièces sérieuses dura près d'un siècle et demi; mais insensiblement les joueurs y mêlèrent quelques farces tirées de sujets burlesques, qui amusoient beaucoup le peuple et qu'on nomma les jeux des *pois pilés*, apparemment par allusion à quelque scène d'une des pièces.

Ce mélange de religion et de bouffonnerie déplut aux gens sages. En 1545, la maison de la Trinité fut de nouveau convertie en hôpital, suivant sa fondation : ce qui fut ordonné par un arrêt du parlement. Alors, les confrères de la Passion, obligés de quitter leur salle, choisirent un autre lieu pour leur théâtre; et comme ils avoient fait des gains considérables, ils achetèrent en 1548 la place et les masures de l'hôtel de Bourgogne, où ils bâtirent un nouveau théâtre. Le parlement leur permit de s'y établir, à condition de n'y jouer que des sujets profanes, licites et honnêtes, et leur fit très-expresses défenses d'y représenter aucun mystère de la passion, ni autre mystère sacré : il les confirma néanmoins dans tous leurs privilèges, et fit défenses à tous autres qu'aux confrères de la Passion de jouer ni représenter aucuns jeux, tant dans la ville, faubourgs, que banlieue de Paris, sinon sous le nom et au profit de la confrérie; ce qui fut confirmé par lettres-patentes d'Henri II, du mois de mars 1559.

Les confrères de la passion qui avoient seuls le privilège, cessèrent de monter eux-mêmes sur le théâtre; ils trouvèrent que les pièces profanes ne convenoient plus au titre religieux qui caractérisoit leur compagnie. Une troupe d'autres comédiens se forma pour la première fois, et prit d'eux à loyer le privilège et l'hôtel de Bourgogne. Les bailleurs s'y réservèrent seulement deux loges pour eux et pour leurs amis : c'étoient les plus proches du théâtre, distinguées par des barreaux, et on les nommoit les loges des maîtres. La farce de Patelin y fut jouée. Mais le premier plan de *comédie* profane est dû à Etienne Jodelle, qui composa la pièce intitulée *la Rencontre*, qui plut fort à Henri II, devant lequel elle fut représentée. Cléopâtre et Didon sont deux tragédies du

même auteur, qui parurent des premières sur le théâtre au lieu et place des tragédies saintes.

Dès qu'Henri III fut monté sur le trône, il infecta le royaume de farceurs ; il fit venir de Venise les comédiens italiens surnommés *li Gelosi*, lesquels, au rapport de M. de l'Étoille (que je vais copier ici) commencèrent, le dimanche 29 mai 1577, leurs *comédies* en l'hôtel de Bourbon à Paris ; ils prenoient quatre sous de salaire par tête de tous les Français, et il y avoit tel concours, que les quatre meilleurs prédicateurs de Paris n'en avoient pas tous ensemble autant quand ils prêchoient..... Le mercredi 26 juin, la cour assemblée aux Mercuriales, fit défenses aux *Gelosi* de plus jouer leurs *comédies*, pour ce qu'elles n'enseignoient que paillardises..... Le samedi, 27 juillet, *li Gelosi*, après avoir présenté à la cour les lettres-patentes, par eux obtenues du roi, afin qu'il leur fût permis de jouer leurs *comédies*, nonobstant les défenses de la cour, furent renvoyés par fin de non recevoir, et défenses à eux faites de plus obtenir et présenter à la cour de telles lettres, sous peine de dix milles livres parisis d'amende, applicables à la boîte des pauvres, nonobstant lesquelles défenses, ils recommencèrent à jouer leurs *comédies* en l'hôtel de Bourbon, comme auparavant, par la jussion expresse du roi : la corruption de ce temps étant telle, que les farceurs, bouffons, put... et mignons, avoient tout crédit auprès du roi.

La licence s'étant également glissée dans toutes les autres troupes de comédiens, le parlement refusa pendant long-temps d'enregistrer leurs lettres-patentes, et il permit seulement en 1596 aux comédiens de province, de jouer à la foire Saint-Germain, à la charge de payer par chaque année qu'ils joueroient, deux écus aux administrateurs de la confrérie de la Passion. En 1609, une ordonnance de police, défendit à tous comédiens de représenter aucunes *comédies* ou farces, qu'ils ne les eussent communiquées au procureur du roi. Enfin, on réunit le revenu de la confrérie de la Passion à l'hôpital général.

Les accroissemens de Paris ayant obligé les comédiens à se séparer en deux bandes; les uns restèrent à

l'hôtel de Bourgogne, et les autres allèrent à l'hôtel d'Argent au Marais. On y jouoit encore les pièces de Jodelle, de Garnier et de leurs semblables, quand Corneille vint à donner sa Mélite, qui fut suivie du Menteur, pièce de caractère et d'intrigue. Alors parut Molière, le plus parfait des poëtes comiques, et qui a remporté le prix de son art, malgré ses jaloux et ses contemporains.

Le comique, né d'une dévote ignorance, passa dans une bouffonnerie ridicule; ensuite tomba dans une licence grossière, et demeura tel ou barbouillé de lie, jusqu'au commencement du siècle de Louis XIV. Le cardinal de Richelieu par ses libéralités, l'habilla d'un masque plus honnête; Molière, en le chaussant de brodequins jusqu'alors inconnus, l'éleva au plus haut point de gloire; et à sa mort, la nature l'ensévelit avec lui.

Comique, pris pour le genre de la *comédie*, est un terme relatif. Ce qui est comique pour tel peuple, pour telle société, pour tel homme, peut ne pas l'être pour tel autre. L'effet du comique résulte de la comparaison qu'on fait, même sans s'en appercevoir, de ses mœurs avec les mœurs qu'on voit tourner en ridicule, et suppose entre le spectateur et le personnage réprésenté une différence avantageuse pour le premier. Ce n'est pas que le même homme ne puisse rire de sa propre image, lors même qu'il s'y reconnoît; mais cela vient d'une duplicité de caractère, qui s'observe encore plus sensiblement dans le combat des passions, où l'homme est sans cesse en opposition avec lui-même. On se juge, on se condamne, on se plaisante, comme un tiers, et l'amour-propre y trouve son compte.

Le comique n'étant qu'une relation, il doit perdre à être transplanté; mais il perd plus ou moins en raison de sa bonté essentielle. S'il est peint avec force et vérité, il aura toujours, comme les portraits de Vandeyk et de Latour, le mérite de la peinture, lors même qu'on ne sera plus en état de juger de la ressemblance; et les connoisseurs y appercevront cette ame et cette vie, qu'on ne rend jamais qu'en imitant la nature. D'ailleurs, si le comique porte sur des caractères généraux et sur quelque vice radical de l'humanité, il ne sera que trop

ressemblant dans tous les pays et dans tous les siècles. L'*Avocat Patelin* semble peint de nos jours. L'*Avare* de Plaute a ses originaux à Paris. Le *Misanthrope* de Molière eût trouvé les siens à Rome. Tels sont malheureusement chez tous les hommes le contraste et le mélange de l'amour-propre et de la raison, que la théorie des bonnes mœurs et la pratique des mauvaises sont presque toujours et par-tout les mêmes. L'avarice, cette avidité insatiable qui fait qu'on se prive de tout pour ne manquer de rien; l'envie, ce mélange d'estime et de haine pour les avantages qu'on n'a pas; l'hypocrisie, ce masque du vice déguisé en vertu; la flatterie, ce commerce infâme entre la bassesse et la vanité: tous ces vices et une infinité d'autres existeront par-tout où il y aura des hommes, et par-tout ils seront regardés comme des vices. Chaque homme méprisera dans son semblable ceux dont il se croira exempt, et prendra un plaisir malin à le voir humilier; ce qui assure à jamais le succès du comique qui attaque les mœurs générales.

Il n'en est pas ainsi du comique local et momentané; il est borné, pour les lieux et pour les temps, au cercle du ridicule qu'il attaque; mais il n'en est souvent que plus louable, attendu que c'est lui qui empêche le ridicule de se perpétuer et de se répandre, en détruisant ses propres modèles; et que s'il ne ressemble plus à personne, c'est que personne n'ose plus lui ressembler. Ménage, qui a dit tant de mots, et qui en a dit si peu de bons, avoit pourtant raison de s'écrier à la première représentation des Précieuses ridicules: *courage, Molière, voilà la bonne comédie!* Observons, à propos de cette pièce, qu'il y a quelquefois un grand art à charger les portraits. La méprise des deux provinciales, leur empressement pour deux valets travestis, les coups de bâton qui font le dénouement, exagèrent, sans doute, le mépris attaché aux airs et au ton précieux: mais Molière, pour arrêter la contagion, a usé du plus violent remède. C'est ainsi que, dans un dénouement qui a essuyé tant de critiques, et qui mérite les plus grands éloges, il a osé envoyer l'hypocrite à la Grève. Son exemple doit apprendre à ses imitateurs à ne pas ménager le vice, et à traiter un méchant homme sur le

théâtre, comme il doit l'être dans la société. Par exemple, il n'y a qu'une façon de renvoyer de dessus la scène un scélérat qui fait gloire de séduire une femme pour la déshonorer : ceux qui lui ressemblent, trouveront mauvais le dénouement : tant mieux pour l'auteur et pour l'ouvrage.

Le genre comique français, le seul dont nous traiterons ici, comme étant le plus parfait de tous, se divise en comique noble, comique bourgeois, et bas comique. Comme on n'a fait qu'indiquer ci-devant cette division, on va la développer ici. C'est d'une connoissance profonde de leurs objets que les arts tirent leurs règles et les auteurs leur fécondité.

Le comique noble peint les mœurs des grands, et celles-ci différent des mœurs du peuple et de la bourgeoisie, moins par le fonds que par la forme. Les vices des grands sont moins grossiers, leurs ridicules moins choquans ; ils sont même, pour la plupart, si bien colorés par la politesse, qu'ils entrent dans le caractère de l'homme aimable : ce sont des poisons assaisonnés que le spéculateur décompose ; mais peu de personnes sont à portée de les étudier, moins encore en état de les saisir. On s'amuse à recopier le petit-maître sur lequel tous les traits du ridicule sont épuisés, et dont la peinture n'est plus qu'une école pour les jeunes gens qui ont quelque disposition à le devenir. Cependant, on laisse en paix l'intrigante, le bas orgueilleux, le prôneur de lui-même, et une infinité d'autres dont le monde est rempli : il est vrai qu'il ne faut pas moins de courage que de talent pour toucher à ces caractères, et les auteurs du *Faux-Sincère* et du *Glorieux* ont eu besoin de l'un et de l'autre. Mais aussi ce n'est pas sans effort qu'on peut marcher sur les pas de l'intrépide auteur du *Tartuffe*. Boileau racontoit que Molière, après lui avoir lu le *Misantrhope*, lui avoit dit : *vous verrez bien autre chose*. Qu'auroit-il donc fait si la mort ne l'avoit surpris, cet homme qui voyoit quelque chose au-delà du *Misantrhope* ? Ce problème qui confondoit Boileau, devroit être pour les auteurs comiques un objet continuel d'émulation et de recherches, et ne fût-ce pour eux que la pierre philosophale, ils feroient du moins, en la

cherchant inutilement, mille autres découvertes utiles.

Indépendamment de l'étude refléchie des mœurs du grand monde, sans laquelle on ne sauroit faire un pas dans la carrière du haut comique; ce genre présente un obstacle qui lui est propre, et dont un auteur est d'abord effrayé. La plupart des ridicules des grands sont si bien composés, qu'ils sont à peine visibles. Leurs vices sur-tout ont je ne sais quoi d'imposant qui refuse à la plaisanterie : mais les situations les mettent en jeu. Quoi de plus sérieux en soi que le *Misantrhope*. Molière le rend amoureux d'une coquette, il est comique. Le *Tartuffe* est un chef-d'œuvre plus surprenant encore dans l'art des contrastes : dans cette intrigue si comique, aucun des principaux personnages ne le seroit, pris séparément; ils le deviennent tous par leur opposition. En général, les caractères ne se développent que par leur mélange.

Les prétentions déplacées et les faux airs sont l'objet principal du comique bourgeois. Les progrès de la politesse et du luxe l'ont rapproché du comique noble, mais ne les ont point confondus. La vanité, qui a pris dans la bourgeoisie un ton plus haut qu'autrefois, traite de grossier tout ce qui n'a pas l'air du beau monde. C'est un ridicule de plus, qui ne doit pas empêcher un auteur de peindre les bourgeois avec les mœurs bourgeoises. Qu'il laisse mettre au rang des farces *Georges-Dandin*, le *Malade Imaginaire*, les *Fourberies de Scapin*, le *Bourgeois-Gentilhomme*, et qu'il tâche de les imiter. La farce est l'insipide exagération, ou l'imitation grossière d'une nature indigne d'être présentée aux yeux des honnêtes gens. Le choix des objets et la vérité de la peinture caractérisent la bonne *comédie*. Le *Malade Imaginaire*, auquel les médecins doivent plus qu'ils ne pensent, est un tableau aussi frappant et aussi moral qu'il y en ait au théâtre. *Georges-Dandin*, où sont peintes avec tant de sagesse les mœurs les plus licencieuses, est un chef-d'œuvre de naturel et d'intrigue; et ce n'est pas la faute de Molière, si le sot orgueil, plus que ses leçons, perpétue encore l'alliance des *Dandins* avec les *Sottenvilles*. Si, dans ces modèles, on trouve quelques traits qui ne peuvent amuser

que le peuple, en revanche combien de scènes dignes des connoisseurs les plus délicats.

Boileau a eu tort, s'il n'a pas reconnu l'auteur du *Misanthrope* dans l'éloquence de Scapin avec le père de son maître ; dans l'avarice de ce vieillard, dans la scène des deux pères, dans l'amour des deux fils, tableaux dignes de Térence ; dans la confession de Scapin, qui se croit convaincu ; dans son insolence, dès qu'il sent que son maître a besoin de lui, etc. Boileau a eu raison, s'il n'a regardé comme indigne de Molière que le sac où le vieillard est enveloppé : encore eût-il mieux fait d'en faire la critique à son ami vivant, que d'attendre qu'il fût mort pour lui en faire le reproche.

Pourceaugnac est la seule pièce de Molière qu'on puisse mettre au rang des farces ; et dans cete farce même, on trouve des caractères, tel que celui de *Sbrigani ;* et des situations, telles que celles de *Pourceaugnac* entre les deux médecins, qui décèlent le grand maître.

Le comique bas, ainsi nommé parce qu'il imite les mœurs du bas peuple, peut avoir, comme les tableaux flamands, le mérite du coloris, de la vérité et de la gaiété. Il a aussi sa finesse et ses graces, et il ne faut pas le confondre avec le comique grossier ; celui-ci consiste dans la *manière* : ce n'est point un genre à part, c'est un défaut de tous les genres. Les amours d'une bourgeoise et l'ivresse d'un marquis peuvent être du comique grossier, comme tout ce qui blesse le goût et les mœurs. Le comique bas, au contraire, est susceptible de délicatesse et d'honnêteté ; il donne même une nouvelle force au comique bourgeois et au comique noble, lorsqu'il contraste avec eux. Molière en fournit mille exemples. Voyez dans le *Dépit Amoureux*, la brouillerie et la réconciliation entre *Mathurine* et *Gros-René*, où sont peints dans la simplicité villageoise, les mêmes mouvemens de dépit et les mêmes retours de tendresse qui viennent de se passer dans la scène des deux amans. Molière, à la vérité, mêle quelquefois le comique grossier avec le bas comique. Dans la scène que nous avons citée, *voilà ton demi-cent d'épingles de Paris*, est du comique bas ; *je voudrois bien aussi te rendre ton po-*

tage, est du comique grossier. *La paille rompue* est un trait de génie. Ces sortes de scènes sont comme des miroirs où la nature, ailleurs peinte avec le coloris de l'art, se répète dans toute sa simplicité. Le secret de ces miroirs seroit-il perdu depuis Molière? Il a tiré des contrastes encore plus forts du mélange des comiques. C'est ainsi que dans le *Festin de Pierre*, il nous peint la crédulité de deux petites villageoises, et leur facilité à se laisser séduire par un scélérat, dont la magnificence les éblouit. C'est ainsi que dans le *Bourgeois-Gentilhomme*, la grossiéreté de Nicole jette un nouveau ridicule sur les prétentions impertinentes et l'éducation forcée de M. Jourdain. C'est ainsi que dans l'*Ecole des femmes*, l'imbécillité d'Alain et de Georgette, si bien nuancée avec l'ingénuité d'Agnès, concourt à faire réussir les entreprises de l'amant, et à faire échouer les précautions du jaloux.

Qu'on nous pardonne de tirer tous nos exemples de Molière; si Ménandre et Térence revenoient au monde, ils étudieroient ce grand maître, et n'étudieroient que lui.

(M. MARMONTEL.)

COMÉDIEN *.

Personne qui fait profession de représenter des pièces de théâtre, composées pour l'instruction et l'amusement du public.

On donne ce nom en général aux acteurs et actrices qui montent sur le théâtre, et jouent des rôles, tant dans le comique que dans le tragique, dans les spectacles ou l'on déclame; car à l'Opéra on ne leur donne que le nom d'*acteurs* ou *d'actrices*, *danseurs*, *filles des chœurs*, etc.

Nos premiers comédiens ont été les Troubadours, connns aussi sous le nom de *Trouveurs* et *Jongleurs*; ils étoient tout à-la-fois, auteurs et acteurs, comme on a vu Molière, Dancour, Montfleury, Legrand, etc. Aux Jongleurs succédèrent les confrères de la passion, qui représentoient les pièces appelées *mystères*.

A ces confrères ont succédé les troupes de *comédiens*, qui sont ou sédentaires, comme les *comédiens* Français, les *comédiens* Italiens établis à Paris, et plusieurs autres troupes qui ont des théâtres fixes dans plusieurs grandes villes du royaume, comme Strasbourg, Lille, etc. ou les *comédiens* qui courent les provinces et vont de ville en ville, et qu'on nomme *comédiens de campagne*.

La profession de *comédien* est honorée en Angleterre; on n'y a point fait difficulté d'accorder à mademoiselle Olfilds un tombeau à Westminster, à côté de Newton et des rois. En France, elle est moins honorée. L'église Romaine les excommunie, et leur refuse la sépulture chrétienne, s'ils n'ont pas renoncé au théâtre avant leur mort.

Si l'on considère le but de nos spectacles et les talens nécessaires dans celui qui sait y faire un rôle avec succès, l'état de *comédien* prendra nécessairement dans tout bon esprit le degré de considération qui lui est dû. Il s'agit maintenant, sur notre théâtre Français particulièrement, d'exciter à la vertu, d'inspirer l'horreur du vice; et d'exposer les ridicules: ceux qui l'occupent sont les organes des premiers génies et des hommes les plus célè-

bres de la nation, Corneille, Racine, Molière, Regnard, M. de Voltaire, etc.; leur fonction exige, pour y exceller, de la figure, de la dignité, de la voix, de la mémoire, du geste, de la sensibilité, de l'intelligence, de la connoissance même des mœurs et des caractères; en un mot, un grand nombre de qualités que la nature réunit si rarement dans une même personne, qu'on compte plus de grands auteurs que de grands *comédiens*. Malgré tout cela, ils ont été traités très-durement par les loix de la plupart des peuples policés.

Chez les Romains, les *comédiens* étoient dans une espèce d'incapacité de s'obliger, tellement que, quoiqu'ils se fussent engagés sous caution, et même par serment, ils pouvoient se retirer. Cette loi ne s'observe point parmi nous.

Il a toujours été défendu aux *comédiens* de représenter sur le théâtre les ecclésiastiques et les religieux.

Les *comédiens* étoient autrefois regardés comme infâmes; et par cette raison on les a regardés comme incapables de rendre témoignage. Le Canon *Definimus* dit qu'un *comédien* n'est pas recevable à intenter une accsation; et le §. *Causas* porte qu'un fils qui, contre la volonté de son père, s'est fait *comédien*, encourt son indignation.

Charlemagne, par une ordonnance de l'an 789, mit aussi les histrions au nombre des personnes infâmes, et auxquelles il n'étoit pas permis de former aucune accusation en justice.

Les conciles de Mayence, de Tours, de Reims, et de Châlons-sur-Saône, tenus en 813, défendirent aux évêques, aux prêtres, et autres ecclésiastiques d'assister à aucun spectacle, à peine de suspension, et d'être mis en pénitence; et Charlemagne autorisa cette disposition par une ordonnance de la même année.

Mais il faut avouer que la plupart de ces peines ont moins été prononcées contre les *comédiens*, proprement dits, que contre des histrions ou farceurs publics, qui mêloient dans leurs jeux toutes sortes d'obscénités; et que le théâtre étant devenu plus épuré, on a conçu une idée moins désavantageuse des *comédiens*.

On tient néanmoins toujours pour certain que les *comédiens* dérogent; mais il en faut excepter ceux du roi, qui ne dérogent point, comme il résulte d'une déclaration de Louis XIII, registrée en parlement, et d'un arrêt du conseil de 1668, rendu en faveur de Floridor, *comédien* du roi, qui étoit gentilhomme, par lequel il lui fut accordé un an pour rapporter ses titres de noblesse; et cependant défenses furent faites au traitant de l'inquiéter pour la qualité d'écuyer.

Les acteurs et actrices de l'Opéra ne dérogent pas non plus, attendu que ce spectacle est établi sous le titre d'*Académie Royale de Musique*.

La part que chaque *comédien* a dans les profits peut être saisie par ses créanciers.

(*MM.* MALLET *et* DIDEROT.)

COMMINATION.

Figure de pensée par mouvement, dont l'objet est d'intimider ceux à qui l'on parle, en leur dénonçant comme prochains, comme infaillibles ou comme horribles, des maux dont on leur présente l'image ou le souvenir;

Aman voulant encore conserver l'orgueil de son rang dans les offres qu'il fait à Esther afin de l'appaiser, cette princesse lui répond avec indignation:

Va, traître; laisse-moi:
Les Juifs n'attendent rien d'un méchant tel que toi.
Misérable! Le Dieu vengeur de l'innocence,
Tout prêt à te juger tient déjà sa balance;
Bientôt ton juste arrêt te sera prononcé;
Tremble; son jour approche, et ton règne est passé.

Le grand prêtre Joad jette le trouble dans l'ame de Mathan par cette *comminaton* énergique:

De toutes tes horreurs, va, comble la mesure;
Dieu s'apprête à te joindre à la race parjure,
Abiron et Dathan, Doëg, Architophel;
Les chiens à qui son bras a livré Jézabel,
Attendant que sur toi sa fureur se déploie,
Déjà sont à ta porte et demandent leur proie.

Pirrhus voyant qu'Andromaque est insensible à son amour, dit à cette princesse:

Hé bien, madame, hé bien, il faut vous obéir;
Il faut vous oublier, ou plutôt vous haïr;
Oui, mes vœux ont trop loin poussé leur violence,
Pour ne plus s'arrêter que dans l'indifférence.
Songez-y bien; il faut désormais que mon cœur,
S'il n'aime avec transport, haïsse avec fureur;
Je n'épargnerai rien dans ma juste colère;
Le fils me répondra des mépris de la mère.

Massillon, dans son sermon sur l'impénitence finale, cherche par une *comminaton* pathétique à tirer de leur dangereuse léthargie les pécheurs qui différent leur con-

version : « Vous nous en avertissez, seigneur, dans les li-
» vres saints ; leur fin sera semblable à leurs œuvres. Vous
» avez vécu impudique ; vous mourrez tel : vous avez
» été ambitieux ; vous mourrez, sans que l'amour du mon-
» de et de ses vains honneurs meure dans votre cœur :
» vous avez vécu mollement, sans vice ni vertu ; vous
» mourrez lâchement, et sans componction : vous avez
» vécu irrésolu, faisant sans cesse des projets de péni-
» tence et ne les exécutant jamais ; vous mourrez plein
» de desirs et vide de bonnes œuvres : vous avez vécu
» insconstant, tantôt au monde, tantôt à Dieu, tantôt
» voluptueux, tantôt pénitent, et vous laissant décider
» par votre goût et par l'ascendant d'un caractère chan-
» geant et léger ; vous mourrez dans ces tristes alter-
» natives, et vos larmes au lit de la mort ne seront que
» ce qu'elles avoient été pendant votre vie, c'est-à-
» dire, un repentir passager et superficiel, des soupirs
» d'un cœur tendre et sensible, mais non pas d'un cœur
» pénitent : en un mot vous mourrez dans votre péché ;
» dans ce péché où vous croupissez depuis si long-
» temps ; dans ce péché, qui est à vous plus que tous
» les autres, parce qu'il domine dans vos mœurs et
» dans votre tempérament ; dans ce péché, qui est
» comme né avec vous, et dont une vie entière n'a pu
» vous corriger. Achab meurt impie, Jezabel volup-
» tueuse ; Saül, vindicatif ; les enfans d'Héli, sacrilèges ;
» Absalon, rebelle ; Baltazar, efféminé ; Hérode, in-
» cestueux : toute l'écriture est remplie de pareils
» exemples, tous les prophètes retentissent de ces me-
» naces, Jésus-Christ s'en explique de manière à faire
» trembler les plus insensibles. »

(*M.* Beauzée.)

COMMUNICATION.

COMMUNICATION.

Figure de rhétorique par laquelle l'orateur, sûr de la bonté de sa cause, ou affectant de l'être, s'en rapporte sur quelque point à la décision des juges, des auditeurs, même à celle de son adversaire. Cicéron l'emploie souvent ainsi dans l'oraison pour Ligarius : « Qu'en pensez-vous ? dit-il à César, croyez-vous que » je sois fort embarrassé à défendre Ligarius ? Vous » semble-t-il que je sois uniquement occupé de sa jus- » tification ? » Ce qu'il dit après avoir poussé vivement son accusateur Tuberon. Et dans celle pour Caius Rabirius, il s'adresse ainsi à Labiénus son adversaire : « Qu'eussiez vous fait dans une occasion aussi délicate, » vous qui prîtes la fuite par lâcheté, tandis que la fu- » reur et la méchanceté de Saturnin vous appeloient » d'un côté au Capitole, et que d'un autre les consuls » imploroient votre secours pour la défense de la pa- » trie et de la liberté ? Quelle autorité auriez-vous respec- » tée ? Quelle voix auriez-vous écoutée ? Quel parti au- » riez-vous embrassé ? aux ordres de qui vous seriez- » vous soumis ? » Cette figure peut produire un très-grand effet, pourvu qu'elle soit placée à propos.

(*M. l'abbé* Mallet.)

On nomme aussi *communication* une figure de style ou de pensée par raisonnement, dont l'objet est de tirer, des principes de ceux à qui on parle, l'aveu des vérités qu'on veut établir contre leur prétentions. L'artifice de cette figure consiste à paroître consulter ceux qu'on veut persuader, et à ne soumettre par conséquent à leur décision que des choses auxquelles on sent bien qu'ils ne pourront se refuser.

Brutus, incertain du parti qu'il doit prendre entre Rome et César, entre sa patrie et son père, consulte les conjurés ; et Cassius le décide par une *communication* pleine d'art ; suivons le dialogue :

CASSIUS.

Si tu n'étois qu'un citoyen vulgaire,
Je te dirois : *Va, sors, sois tyran sous ton père,*
Ecrase cet état que tu dois soutenir ;
Rome aura désormais deux traîtres à punir ;
Mais je pale à Brutus, à ce puissant gén e,
A ce héros armé contre la tyrannie,
Dont le cœur inflexible, au bien déterminé,
Epura tout le sang que César t'a donné.
Ecoute ; tu connois avec quelle furie
Jadis Catilina menaça sa patrie ?

BRUTUS.

Oui.

CASSIUS.

Si, le même jour que ce grand criminel
Dut à la liberté porter le coup mortel,
Si, lorsque le sénat eût condammé ce traître,
Catilina pour fils t'eût voulu reconnoître,
Entre ce monstre et nous forcé de décider,
Parle, qu'aurois-tu fait ?

BRUTUS.

Peux-tu le demander ?
Penses-tu qu'un moment ma vertu démentie
Eût mis dans la balance un homme et la patrie ?

CASSIUS.

Brutus, par ce seul mot ton devoir est dicté.

Massillon, dans son sermon sur le petit nombre des états, se sert de la *communication* pour inculquer avec avantage cette terrible vérité dans l'ame de ses auditeurs.

« Je suppose que c'est ici votre dernière heure et la » fin de l'univers ; que les cieux vont s'ouvrir sur vos » têtes, Jésus-Christ paroître dans sa gloire au milieu de » ce temple..... Je vous demande donc : si Jésus-Christ » paroissoit dans ce temple au milieu de cette assem- » blée..... pour nous juger, pour faire le terrible discer- » nement des boucs et des brebis : croyez-vous que le » plus grand nombre de tout ce que nous sommes ici

» fût placé à la droite ? Croyez-vous que les choses du » moins fussent égales ? Croyez-vous qu'il s'y trouvât » seulement dix justes, que le seigneur ne put trouver » autrefois en cinq villes tout entières? Je vous le de- » mande ; vous l'ignorez, et je l'ignore moi-même ; » vous seul, ô mon Dieu, connoissez ceux qui vous ap- » partiennent. Mais si nous ne connoissons pas ceux » qui lui appartiennent, nous savons du moins que les » pécheurs ne lui appartiennent pas. Or, qui sont les » fidèles ici assemblés?..... Beaucoup de pécheurs qui » ne veulent pas se convertir ; encore plus qui le vou- » droient, mais qui diffèrent leur conversion ; plusieurs » autres qui ne se convertissent jamais que pour re- » tomber ; enfin un grand nombre qui croient n'avoir » pas besoin de conversion : voilà le parti des réprou- » vés. Retranchez ces quatre sortes de pécheurs de » cette assemblée sainte, car ils en seront retranchez » au grand jour : paroissez maintenant, justes ; où êtes- » vous ? Restes d'Israel passez à la droite ; froment de » Jésus-Christ, démêlez-vous de cette paille destinée » au feu : ô Dieu ! où sont vos élus ? et que reste-t-il » pour votre partage ? »

Cette figure ne se fait pas toujours par voie de consultation ; souvent c'est par insinuation, en affirmant que ceux que l'on veut persuader adoptent le principe sur lequel on s'appuie : mais alors il faut être bien sûr de ne pouvoir être démenti. C'est par une *communication* de cette espèce, que Cicéron, en avouant que Milon a tué Clodius, cherche à lui assurer l'approbation de ses auditeurs. Après avoir exposé de quelle manière Milon fût attaqué par Clodius, il ajoute : « Les esclaves » de Milon (car j'en ferai l'aveu, non pour éluder l'ac- » cusation, mais pour rendre le fait tel qu'il est) firent » sans l'ordre de leur maître, à son insu, en son ab- » sence, ce que chacun auroit voulu que fissent ses es- » claves en pareille occasion. »

(*M.* Beauzée.)

COMPASSION.

AFFLICTION qu'on éprouve à la vue, au récit, ou au souvenir des maux de quelqu'un. C'est un sentiment auquel on se livre avec une sorte de plaisir. Celui qu'on y éprouve vient encore du témoignage qu'on se rend à soi-même qu'on a de l'humanité.

Plus on a été malheureux, plus on est susceptible de *compassion*. Non-seulement on ne se refuse point à ce sentiment, on cherche même quelquefois les occasions de l'exciter; c'est pour cela et non par un sentiment barbare, que le peuple court aux exécutions des criminels.

Il y a cependant des circonstances où le peuple, loin de marquer de la *compassion*, témoigne au contraire une joie barbare, en voyant exécuter, non des criminels, mais de malheureuses et innocentes victimes. L'histoire ne présente que trop d'exemples où l'on a vu la populace, non-seulement courir en foule aux exécutions, mais ajouter encore à son avide curiosité, l'atrocité d'insulter le long des chemins, et d'accabler d'injures les infortunés que l'on conduisoit au supplice.

(*M. l'abbé* COURTE-ÉPÉE.)

COMPLAISANCE.

La complaisance est une condescendance honnête, par laquelle nous sacrifions notre volonté à celle des autres : je dis une condescendance honnête ; car, déférer en tout indistinctement à la volonté d'autrui, ce seroit plutôt lâcheté ou complicité que complaisance.

La complaisance consiste à ne contrarier le goût de qui que ce soit, dans ce qui est indifférent pour les mœurs, à s'y prêter, même autant que l'on peut, et à le prévenir, lorsqu'on l'a su deviner. Ce n'est peut-être pas la plus excellente de toutes les vertus, mais c'en est une du moins bien utile et bien agréable dans la société.

(Anonyme.)

COMPLIMENT.

Discours par lequel on témoigne de vive voix ou par écrit à quelqu'un l'estime qu'on a pour lui, ou la part que l'on prend à quelque chose d'intéressant qui lui arrive. C'est ordinairement ou une fadeur ou une inutilité ou un mensonge ; ce qui n'empêche pas que ce ne soit quelque fois un devoir.

(*M.* d'Alembert.)

CONARDS *ou* CORNARDS *.

Nom d'une ancienne société qui subsistoit autrefois dans les villes d'Evreux et de Rouen, et qui y a fleuri pendant plus d'un siècle. L'objet de cette compagnie étoit ridicule, et ressembloit assez à celle des fous et à celle de la mère folle de Dijon.

Le premier but cependant étoit de corriger les mœurs en riant; mais cette liberté ne demeura pas long-temps dans les bornes qu'elle s'étoit prescrites; et les railleries, ou, pour mieux dire, les satyres devinrent si sanglantes que l'autorité royale, de concert avec la puissance ecclésiastique, détruisit cette compagnie. On appelloit le chef l'*Abbé des Conards* ou *des Cornards*. Cette place qu'on n'obtenoit qu'à la pluralité des voix, étoit fort enviée, comme on le voit par deux vers de ces temps-là.

Conards sont les *Busots*, et non les *Rabilis*.
O fortuna potens, quàm variabilis!

Les *Busots* et les *Rabilis* sont deux familles qui subsistent encore à Evreux ou dans le pays, et qui avoient fourni des Abbés à la compagnie. Les *Conards* avoient droit de jurisdiction pendant leur divertissement; et ils l'exerçoient à Evreux dans le lieu où se tenoit alors le baillage; mais qui n'est plus le même depuis l'établissement du présidial. Tous les ans, ils obtenoient un arrêt sur requête du parlement de Paris, avant l'établissement de celui de Rouen, et de celui-ci depuis le seizième siècle, pour exercer leurs facéties. Taillepied, dans son livre des Antiquités et singularités de la ville de Rouen, dit « que » dans cette ville, les *Conards* avoient leur confrérie » à Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, où ils avoient » un bureau pour consulter de leurs affaires : ils ont » succédé, dit-il, aux Coqueluchiens, qui se présen» toient le jour des Rogations, en diversité d'habits; » mais parce qu'on s'amusoit plutôt à les regarder qu'à » prier Dieu, cela fut réservé pour les jours-gras à ceux » qui jouent des faits vicieux, qu'on appelle vulgaire» ment *Conards* ou *Cornards*, auxquels, par choix et

» élection, préside un abbé mîtré, crossé et enrichi de » perles, quand solemnellement il est traîné en un char- » riot à quatre chevaux le dimanche gras et autres jours » des Bacchanales. » A Evreux, on le menoit avec beaucoup moins de pompe; on le promenoit par toutes les rues et dans tous les villages de la banlieue, monté sur un âne et habillé grotesquement. Il étoit suivi de sa compagnie, qui, pendant la marche, chantoit des chansons burlesques, moitié latin, moitié français, et la plupart du temps très-satyriques; ce dernier excès fit supprimer la compagnie des *Conards*, dont la principale fête se célébroit à la Saint-Barnabé; et à sa place, Paul de Capranie, nommé à l'évêché d'Evreux, en 1420, établit une confrérie dite de Saint-Barnabé, « pour ré- » parer, dit-il, les crimes, mal-façons, excès et autres » cas inhumains commis par cette compagnie de *Co-* » *nards*, au déshonneur et irrévérence de Dieu, notre » créateur, de Saint-Barnabé et de sainte église. » Il y a, dans de vieux imprimés, des arrêts de l'abbé des *Conards* ou des *Cornards*; lorsque ces pièces misérables se trouvent, on les achète fort chérement. *Quis leget hæc?*

(*L'abbé* MALLET.)

CONCERT SPIRITUEL.

Nous appellons ainsi un spectacle où l'on n'entend guères que des symphonies et des chants religieux, et qui, dans certains jours consacrés à la piété, tient lieu des spectacles profanes ; il répond à ce qu'on appelle en Italie *Oratorio ;* mais il s'en faut bien que la musique vocale y soit portée au même dégré de beauté.

Comme ce sont les musiciens eux-mêmes, qui, servilement attachés à leur ancienne coutume, prennent, comme au hasard, un des pseaumes ou des cantiques, et, sans se donner d'autre liberté que de l'abréger quelquefois, le mettent en chant tout de suite, et le divisent tant bien que mal en récitatif, en duo, et en chœurs ; il arrive que, sur les versets qui n'ont point de caractères, ils sont obligés de mettre un chant qui ne dit rien, ou dit toute autre chose : c'est ainsi qu'après ce début si sublime, *cœli enarrant*, vient ce verset, *non sunt loquelæ*, sur lequel Mondonville a mis précisément le babil de deux commères ; c'est ainsi qu'à côté de ces grandes images, *à facie Domini mota est terra, mare vidit et fugit*, le même musicien a fait sauter dans une ariette les montagnes et les collines, en jouant sur les mots, *exultaverunt sicut arietes et sicut agni ovium.* L'on sent combien ce faux goût est éloigné du caractère simple et majestueux d'un cantique.

Quel génie et quel art n'a-t-il pas fallu à Pergolèse pour varier le *stabat* ? Encore, dans ce morceau unique, tout n'est-il pas d'une égale beauté. La plus belle prose de l'église, le *dies iræ*, qui devroit être l'objet de l'émulation de tous les grands musiciens, auroit besoin lui-même d'être abrégé pour être mis en musique. Les deux cantiques de Moyse, tout sublimes qu'ils sont, demanderoient qu'on fît un choix de leurs traits les plus analogues à l'expression musicale. Dans tous les pseaumes de David, il n'y en a peut-être pas un qui, d'un bout à l'autre, soit susceptible des beautés du chant, et des contrastes qui rendent ces beautés plus sensibles et plus frappantes.

Il seroit donc à souhaiter d'abord qu'on abandonnât l'usage de mettre en musique un pseaume tel qu'il se présente, et qu'on se donnât la liberté de choisir, non seulement dans un même pseaume, mais dans tous les pseaumes; et si l'on vouloit même, dans tout le texte des livres saints, des versets analogues à une idée principale, et assortis entr'eux pour former une belle suite de chants : ces versets pris çà et là, et raccordés avec intelligence, composeroient un riche mélange de sentimens et d'images, qui donneroient à la musique de la couleur et du caractère, et le moyen de varier ses formes, et de disposer à son gré l'ordonnance de ses tableaux.

La difficulté se réduit à vaincre l'habitude, et peut-être l'opinion. Mais pourquoi ne feroit-on pas dans les motets ce qu'on a fait dans les sermons, dans les prières de l'église, où, de divers passages de l'écriture, rapportés à un même objet, on a formé un sens analogue et suivi?

Mais une difficulté plus grande pour le musicien, c'est d'élever son ame à la hauteur de celle du prophète; de se remplir, s'il est possible, du même esprit qui l'animoit; et de faire parler à la musique un langage sublime, un langage divin. C'est là que tous les charmes de la mélodie, toute la pompe de la déclamation, toute la puissance de l'harmonie, doivent se déployer avec magnificence. Un beau motet doit être un ouvrage inspiré; et le musicien qui compose de jolis chants et des chœurs légers sur les paroles de David, me semble profaner sa harpe.

Au lieu du moyen que je propose, pour former des chants religieux dignes de leur objet, on a imaginé en Italie de faire de petits drames pieux, qui n'étant pas représentés, mais seulement exécutés *en concert*, sont affranchis par-là de toutes les contraintes de la scène. Ces drames sont en petit, ce que sont en grand, sur nos théâtres, Athalie, Esther et Jephté: on les appelle *Oratorio*; et Métastase en a donné des modèles admirables, dont le plus célèbre est, avec raison, le Sacrifice d'Abrahm.

On a fait au *Concert spirituel* de Paris quelques foibles essais dans ce genre; mais à présent que la musi-

que va prendre en France un plus grand essor et qu'on sait mieux ce qu'elle demande pour être touchante et sublime, il y a tout lieu de croire qu'elle fera dans le sacré les mêmes progrès que dans le profane.

Ce fut Anne Daveau, dit Philidor, ordinaire de la musique du roi, qui donna en 1725, l'idée du *concert spirituel.* Ce spectacle est tributaire de l'académie royale de musique, qui l'a régi pendant quelque temps elle-même; il est aujourd'hui gouverné par M. Legros, célèbre acteur de l'Opéra.

C'est le plus beau concert de l'Europe, et il peut aisément devenir le meilleur qu'il soit possible d'y former, parce que, par son établissement, il n'est point borné à de simples symphonies ou à des motets; on y peut exécuter des cantates, des airs italiens des excellens maîtres, des morceaux de chant neufs et détachés, etc. En 1727, on y donna avec succès la cantate du retour des dieux sur la terre, dont les paroles sont de M. Tannevot, et la musique de M. Colin de Blamont; et en 1729, la cantate qui a pour titre *la prise de Lérida*, et plusieurs ariettes italiennes qui attirèrent beaucoup de monde.

Lorsqu'il paroît à Paris quelque célèbre joueur d'instrumens, et quelque cantatrice ou chanteurs étrangers, c'est là qu'on est sûr de les bien entendre. Le nombre de bons instrumens dont ce concert est composé, les chœurs qui sont choisis parmi les meilleurs musiciens des églises de Paris, les actrices de l'Opéra les plus goûtées du public, et les voix de la chapelle et de la chambre du roi, les plus brillantes qu'on a le soin d'y faire paroître, le rendent fort agréable aux amateurs de la musique; et lorsqu'on a l'art de varier les morceaux qu'on y exécute, le public y court en foule.

(*M.* MARMONTEL.)

CONCESSION.

Figure de pensée par raisonnement, qui consiste à accorder quelque chose à celui contre qui on parle, pour en tirer ensuite un plus grand avantage. Voici comment Massillon détermine les bornes du respect humain.

« Je sais qu'il est des bienséances inévitables, que la » piété la plus attentive ne peut refuser aux usages; que » la charité est prudente et prend différentes formes; » qu'il faut savoir quelquefois être foible avec les foi- » bles; et qu'il y a souvent de la vertu et du mérite à » savoir être à propos, pour ainsi dire, moins ver- » tueux et moins parfait. Mais je dis que tout ména- » gement qui ne tend qu'à persuader au monde que » nous approuvons encore ses abus et ses maximes, et » qu'à nous mettre à couvert de la réputation de ser- » viteurs de Jésus-Christ, comme d'un titre de honte » et d'infamie, est une dissimulation criminelle, injurieuse à la majesté de la religion, et moins digne d'excuse que le déréglement ouvert et déclaré. »

Voici un autre exemple de Boileau (satire v.)

Je veux que la valeur de ses ayeux antiques
Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques;
Et que l'un des Capets, pour honorer leur nom
Ait de trois fleurs de lys doré leur écusson.
Que sert ce vain amas d'une inutile gloire,
Si de tant de héros, célèbres dans l'histoire,
Il ne peut rien offrir aux yeux de l'univers,
Que de vieux parchemins qu'ont épargnés les vers;
Si, tout sorti qu'il est d'une source divine,
Son cœur dément en lui sa superbe origine;
Et n'ayant rien de grand qu'une sotte fierté,
S'en dort dans une lâche et molle oisiveté.

(*M.* Beauzée.)

CONCUBINAGE.

Ce terme a deux significations différentes; il signifie quelquefois une espèce de mariage moins solemnel, qui avoit lieu chez les anciens, et qui se pratique encore en quelques pays. Parmi nous, il signifie ordinairement le commerce charnel d'un homme et d'une femme libres, c'est-à-dire qui ne sont pas mariés ensemble, ni avec un autre.

Si nous remontons au premier âge du monde, nous voyons que quelques-uns des patriarches avoient en même-temps plusieurs femmes. Le premier qui en usa de la sorte, fut Lamech, fils de Mathusael (c'étoit la cinquième génération de l'homme.) Lamech eut deux femmes qui sont également qualifiées *uxores*.

Il paroit que les descendans de Seth en usèrent autrement; qu'ils avoient plusieurs femmes à la fois, mais que toutes n'avoient pas le titre d'épouses; ce qui attira la colère de Dieu sur l'homme qui étoit charnel, dit l'écriture.

Depuis Noé jusqu'à Abraham, on ne voit point que la pluralité des femmes fût usitée: mais Sara ayant été long-temps stérile, ce qui étoit alors un opprobre pour une femme, excita son mari à connoître sa servante Agar, dans l'espérance qu'il auroit d'elle des enfans. Agar ne devint pas pour cela l'épouse d'Abraham, elle resta toujours soumise à Sara comme sa servante; et lorsque Sara eut mis au monde Isaac, Agar et son fils Ismael furent chassés de la maison d'Abraham à la sollicitation de Sara, disant que le fils de sa servante n'hériteroit pas avec Isaac.

Dans le même temps, il étoit commun chez les autres nations d'avoir des concubines: en effet, on voit que Sara, femme d'Abraham, fut enlevée par Pharaon, roi d'Egypte, et quelque temps après par Abimelech, roi de Gera. Mais il paroît aussi qu'il étoit dès-lors défendu de prendre pour concubine la femme d'autrui; car il ne fut point attenté à l'honneur de Sara, parceque l'on connut qu'elle étoit femme d'Abraham.

Jacob fut le premier des patriarches qui eut à la fois deux femmes et deux concubines, qui étoient les servantes de ses deux femmes. Il eut des unes et des autres plusieurs enfans qui furent tous traités également.

Esaü, son frère, eut à la fois trois femmes d'égale condition. Eliphas, l'un de ses fils, eut une concubine; c'est ainsi qu'elle fut qualifiée, il n'est pas dit qu'elle fût la servante de sa femme.

Le *concubinage* fut depuis commun chez les Hébreux et les Juifs; il y eut diverses loix faites à ce sujet.

Il est dit au chapitre XIX du Lévitique, que, si un homme a commerce avec l'esclave d'autrui, si elle n'est pas préalablement rachetée, quoiqu'elle fût noble, tous deux seront fustigés, parce que cette esclave n'étoit pas libre; que pour ce délit, l'homme offrira à la porte du tabernacle un bélier.

Le chapitre suivant contient des peines contre l'adultère et contre la débauche commise avec des parentes ou alliées.

On distinguoit dès-lors les concubines des femmes livrées à une prostitution publique.

Le *concubinage* fut toléré chez les Juifs à cause de leur endurcissement; mais il y eut toujours une distinction entre les femmes qui avoient le titre d'épouses légitimes et les concubines, quoiqu'alors le *concubinage* fut une espèce de mariage moins solemnel qui avoit ses loix particulières.

Salomon eut jusqu'à sept cens femmes et trois cens concubines. Les premières, quoiqu'en nombre excessif, avoient toutes le titre de reines, au lieu que les concubines ne participoient point à cet honneur.

On vit quelque chose de semblable chez les Perses. Darius, outre la reine, son épouse, avoit jusqu'à trois cent soixante-cinq concubines, dont il se faisoit suivre à l'armée.

Cette coutume a continué dans tout l'Orient. L'empereur de la Chine a, dans son palais, jusqu'à deux ou trois mille concubines. Le sophi de Perse, et le grand-Seigneur en ont aussi un très-grand nombre.

Les Grecs en usèrent de même que les Perses. Alexan-

dre, roi de Macédoine, avoit plusieurs concubines, dont il céda la plus belle et celle qu'il chérissoit le plus, à Apelles qui en étoit devenu amoureux.

Nous passons rapidement sur ces temps éloignés pour venir à ce qui se pratiquoit chez les Romains, dont les loix font encore partie de nos usages.

On distinguoit chez les Romains deux sortes de mariages légitimes, et deux de *concubinages*.

Le mariage le plus honnête étoit celui qui se faisoit solemnellement et avec beaucoup de cérémonie. La femme qui étoit ainsi mariée étoit nommée *uxor*, *justa uxor*, *conjux*, *mater-familias*.

L'autre sorte de mariage se contractoit sans autre formalité que d'avoir eu, pendant un an entier, une femme dans sa maison, ce que l'on appelloit *uxorem usucapere*. La femme, ainsi mariée s'appelloit *uxor tantum* ou *matrona*.

Le concubinage étoit alors tellement autorisé qu'on le considéroit comme une troisième espèce de mariage, qu'on appeloit *injustæ nuptiæ*.

Mais ce *concubinage* étoit de deux sortes : l'un nommé *injustæ nuptiæ et legitimæ* ; c'étoit la liaison que l'on avoit avec des concubines romaines de naissance, qui n'etoient ni sœurs, ni mères, ni filles de ceux avec qui elles habitoient., et qui n'étoient point de condition servile.

L'autre espèce de *concubinage*, appellée *injustæ nuptiæ et illegitimæ*, s'entendoit de ceux qui habitoient avec des concubines incestueuses, étrangères ou esclaves.

Numa Pompilius fit une loi qui défendoit à la concubine, soit d'un garçon, soit d'un homme marié, de contracter un mariage solemnel, et d'approcher de l'autel de Junon, ou si elle se marioit, elle ne devoit point approcher de l'autel de Junon, qu'elle n'eût auparavant coupé ses cheveux, et immolé une jeune brebis. Cette concubine y est désignée par le terme de *pellex*, par lequel on entendoit une femme qui n'étant point mariée, vivoit néanmoins avec un homme comme si elle l'étoit. Il signifioit, comme on voit, également une concubine simple et une concubine adultère. On se servoit encore de ce terme sous Jules-César et sous Auguste, temps auquel on com-

mença à substituer le mot *concubina* à l'ancien terme *pellex*.

Ainsi, suivant l'ancien droit, le *concubinage* étoit permis à Rome à ceux qui restoient dans le célibat, ou qui ayant été mariés, ne vouloient pas contracter un second mariage, par considération pour leurs enfans du premier lit. Mais depuis que la loi des douze tables et d'autres loix postérieures eurent réglé les conditions pour les mariages, il fut ordonné que l'on ne pourroit prendre pour concubines que des filles que l'on ne pouvoit pas prendre pour femmes, à cause de la disproportion de condition, comme des filles de condition servile, ou celles qui n'avoient point de dot, et qui n'étoient pas les unes ni les autres destinées à contracter alliance avec les honnêtes citoyens.

Ainsi les filles ou femmes de condition libre, appellées *ingenuæ*, ne pouvoient pas être prises pour concubines; cela passoit pour un viol, et il étoit défendu d'habiter avec elles sur un autre pied que sur celui d'épouses, à moins qu'elles n'eussent dégénéré, en exerçant des métiers bas et honteux, auquel cas il étoit permis de les prendre pour concubines.

On voit par-là que le *concubinage* n'étoit pas absolument déshonorant chez les Romains. Les concubines, à la vérité, ne jouissoient pas des effets civils, par rapport aux droits des femmes mariées; mais elles ne différoient des épouses que pour la dignité de leur état et pour l'habillement; du reste, elles étoient *loco uxoris*; on les appeloit *semi-conjuges*; et le *concubinage*, *semi-matrimonium*. Le concubinage secret n'étoit pas permis par les loix romaines; et le nom de concubine, quand le *concubinage* étoit public, étoit un titre honnête, et bien différent de celui de maîtresse, que l'on appelloit *scortum*.

Jules-César avoit permis à chacun d'épouser autant de femmes qu'il jugeroit à propos, et Valentinien permit d'en épouser deux; mais il n'étoit pas permis d'avoir plusieurs concubines à la fois. Celle qui étoit de condition libre, ne devenoit pas esclave lorsque son maître la prenoit pour concubine; au contraire, celle qui étoit esclave, devenoit libre. La concubine pouvoit être ac-

cusée d'adultère. Le fils ne pouvoit pas épouser la concubine de son père.

Le *concubinage*, tel qu'on vient de l'expliquer, fut long-temps autorisé chez les Romains : on ne sait pas bien certainement par qui il fut aboli ; les uns disent que ce fut par Constantin-le-Grand, d'autres par l'empereur Léon. Tous deux, en effet, eurent part à ce changement.

Constantin-le-Grand commença à restreindre indirectement cet usage, en ordonnant aux citoyens d'épouser les filles qu'ils auroient eues auparavant pour concubines; et que ceux qui ne voudroient pas se conformer à cette ordonnance, ne pourroient avantager leurs concubines ni les enfans naturels qu'ils auroient eu d'elles.

Valentinien adoucit cette défense et permit de laisser quelque chose aux enfans naturels.

Ceux qui épousèrent leurs concubines suivant l'ordonnance de Constantin, légitimèrent, par ce moyen, leurs enfans, comme l'empereur leur en avoit accordé le privilège.

Justinien donna le même effet au mariage subséquent; mais le *concubinage* n'étoit point encore aboli de son temps : on l'appelloit encore *licita consuetudo*, et il étoit permis à chacun d'avoir une concubine.

Ce fut l'empereur Léon qui défendit absolument le *concubinage* par une loi qui ne fut observée que dans l'empire d'Orient. Dans l'occident, le *concubinage* continua d'être fréquent chez les Lombards et les Germains; il fut même long-temps en usage en France.

Le *concubinage* est encore usité en quelques pays, où il s'appelle *demi-mariage*, *mariage de la main gauche*, *mariage à la morganatique* : ces sortes de mariages sont communs en Allemagne, dans les pays où l'on suit la confession d'Ausbourg.

Ducange observe que, suivant plusieurs épîtres des papes, les concubines paroissent avoir été autrefois tolérées; mais cela se doit enteudre des mariages, lesquels, quoique moins solemnels, ne laissoient pas d'être légitimes. C'est aussi dans le même sens que l'on doit prendre le dix-septième canon du premier concile de Tolède, qui porte que celui qui, avec une femme fidèle

fidèle, a une concubine, est excomunié; mais que si la concubine lui tient lieu d'épouse, de sorte qu'il n'ait qu'une seule femme à titre d'épouse où concubine à son choix, il ne sera point rejeté de la communion. Quelques auteurs prétendent qu'il en étoit de même des concubines de Clovis, de Théodoric et de Charlemagne; que c'étoient des femmes épousées moins solemnellement et non pas des maîtresses.

Suivant le droit canon, le *concubinage* et même la simple fornication, sont expressément défendus.

Comme les ecclésiastiques doivent donner aux autres l'exemple de la pureté des mœurs, le *concubinage* est encore plus scandaleux chez eux que chez les laïcs. Cela arrivoit peu dans les premiers siècles de l'église; les prêtres étoient long-temps éprouvés avant l'ordination; les clercs inférieurs étoient la plupart mariés.

Mais dans le dixième siècle, le *concubinage* étoit si commun et si public, même chez les prêtres, qu'on le regardoit presque comme permis, ou du moins toléré.

Dans la suite, on fit plusieurs loix pour réprimer ce désordre. Il fut défendu au peuple d'entendre la messe d'un prêtre concubinaire; et l'on ordonna que les prêtres qui seroient convaincus de ce crime, seroient déposés.

En France, le *concubinage* est aussi regardé comme une débauche contraire à la pureté du christianisme, aux bonnes mœurs, non-seulement par rapport aux clercs, mais aussi pour les laïcs. C'est un délit contraire à l'intérêt de l'état.

Si les ordonnances n'ont point prononcé directement des peines contre ceux qui vivent en *concubinage*, c'est que ces sortes de conjonctions illicites sont le plus souvent cachées, et que le ministère public n'a pas coutume d'agir pour réprimer la débauche, à moins qu'elle n'occasionne un scandale public.

(*M.* Boucher d'Argis.)

CONDESCENDANCE.

DÉFÉRENCE aux idées, aux sentimens, aux desirs, et aux volontés d'autrui. Cette déférence peut être louable ou blamable, une vertu ou un vice.

La *condescendance* louable a sa source dans la modération, la douceur du caractère, et l'envie d'obliger. Elle est pure, droite, également éloignée de la bassesse et de l'adulation, comme de la dureté et de l'esprit de contradiction. Elle souffre dans la société les vagues réflexions, les raisonnemens peu justes, et le débit des beaux sentimens; elle laisse Aronce parler proverbe, chasse et bonne chère; Mélinde parler d'elle-même, de son chat, de son perroquet, de ses vapeurs, de ses insomnies, de ses migraines. Elle écoute patiemment de telles personnes sans les goûter et sans leur rompre en visière.

La *condescendance* blâmable applaudit à tout, et sacrifie sans scrupule ce qui est honnête et vertueux à ses seuls intérêts, à la bassesse d'ame et au desir de plaire. Le caractère de celui qui veut mériter de quelqu'un par ses adulations, rentre dans celui de l'homme plein d'une *condescendance* sans bornes. On n'est jamais plus flatté, plus ménagé, plus soigné, plus approuvé de personne pendant la vie, que de celle qui croit gagner beaucoup à notre mort, et qui desire qu'elle arrive promptement.

Celui qui sans honteuse *condescendance* pour les idées et les volontés des autres, loue la vertu pour la vertu, blâme le vice comme vice, et se conduit ainsi sans affectation, sans politique, sans humeur, et sans esprit de contradiction, celui-là donne un bon exemple et remplit un devoir.

Il n'est pas nécessaire de reprendre tout ce qui peut être mal, mais il est nécessaire de ne déférer, de ne condescendre qu'à ce qui est véritablement louable; autrement on jette dans l'illusion ceux qu'on loue sans sujet, et l'on fait tort à ceux qui méritent de véritables louanges, en les rendant communes à ceux qui n'en mé-

ritent pas. L'on détruit toute la foi du langage, en faisant que nos expressions ne sont plus des signes de nos pensées, mais seulement d'une civilité extérieure, comme est une révérence. Enfin quand la fausseté ne seroit que dans les paroles, et non dans l'esprit, cela suffit pour en éloigner tous ceux qui aiment sincèrement la vérité.

(*M.* DE JAUCOURT.)

CONFESSION.

Est une déclaration, un aveu, une reconnoissance de la vérité dans quelque situation que l'on se trouve.

La *confession*, dans un sens théologique, est une partie du sacrement de pénitence: c'est une déclaration que l'on fait à un prêtre de tous ses péchés pour en recevoir l'absolution.

La *confession* doit être vraie, entière, détaillée, et tout ce qui s'y dit doit être enséveli dans un profond silence, sous les peines les plus rigoureuses contre celui qui sera convaincu de l'avoir révélée. Elle est de droit divin nécessaire à ceux qui sont tombés après le baptême. Elle étoit autrefois publique; mais l'église pour de très-fortes raisons, ne l'exige plus depuis un grand nombre de siècles, et n'a retenu que la *confession* auriculaire qui est de toute ancienneté.

Les Théologiens catholiques et les controversistes, comme Bellarmin, Valentia, etc. soutiennent que son usage remonte jusqu'aux premiers siècles. M. Fleury avoue que le premier exemple de la *confession* générale que l'on trouve, est celui de Saint Eloi, qui étant venu à un âge mûr, confessa devant un prêtre tout ce qu'il avoit fait depuis sa jeunesse. Mais il paroît par les pères grecs des premiers siècles, et même par l'histoire de Nectaire, si souvent objectée aux catholiques par les protestans, que la *confession* auriculaire étoit en usage dans l'église dès la première antiquité. L'église assemblée dans le concile quatrième de Latran, en 1212, a ordonné que tout fidèle qui seroit parvenu à l'âge de discrétion, confesseroit ses péchés au moins une fois l'an.

(*M. l'abbé* Mallet.)

Anciennement les meubles de celui qui étoit mort après avoir refusé de se confesser, étoient confisqués au profit du roi, ou du seigneur haut-justicier, ainsi qu'il est dit dans les établissemens de Saint-Louis.

Quand quelqu'un étoit décédé intestat, ou sans avoir

laissé quelque chose à l'église, on appeloit cela *mourir déconfés*, c'est-à-dire sans *confession*, le défunt étoit présumé ne s'être point confessé, ou au cas qu'il se confessât, on lui refusoit l'absolution, s'il ne donnoit rien à l'église, ainsi il étoit toujours réputé mort *déconfés*, c'est-à-dire sans *confession*.

Il étoit d'usage de temps immémorial dans les provinces de France qui sont régies par le droit coutumier, de ne point accorder la *confession* aux criminels qui étoient condamnés à mort; quoique dans les pays de Languedoc et ailleurs elle ne leur fût point refusée.

L'usage particulier du pays coutumier fut condamné par le concile de Vienne, et le pape Grégoire XI en écrivit à Charles V pour le faire abolir. Philippe de Mazières, l'un des conseillers de ce prince, lui persuada de faire réformer cet usage qui lui paroissoit trop dur, à quoi Charles V étoit tout disposé : mais ayant fait mettre la chose en délibération dans son parlement, il y trouva tant d'opposition, qu'il déclara qu'il ne changeroit rien là-dessus de son vivant.

Les représentations qui furent faites sur cette matière par le seigneur de Craon à Charles VI, l'engagèrent à assembler les princes du sang, les gens du grand conseil, plusieurs conseillers du Parlement, du Châtelet, et autres, par l'avis desquels, il donna des lettres le 12 février 1396, qui abolissent l'ancienne coutume, ordonnent d'offrir le sacrement de pénitence à tous ceux qui seront condamnés à mort, avant qu'ils partent du lieu où ils sont détenus, pour être menés au lieu de l'exécution, et il est enjoint aux ministres de la justice, d'induire les criminels à se confesser, au cas qu'ils fussent si émus de tristesse, qu'ils ne songeassent point à le demander.

Cette loi fut pratiquée dès 1397 pour des moines qui avoient accusé faussement le duc d'Orléans d'avoir jeté un sort sur Charles VI.

L'ordonnance de 1670 porte que le sacrement de *confession* sera offert aux condamnés à mort, et qu'ils seront assistés d'un ecclésiastique jusqu'au lieu du supplice.

Il n'est pas permis à un confesseur de révéler la *confession* de son pénitent, et il ne peut y être contraint.

Un confesseur n'est pas non plus tenu, et ne doit pas révéler les complices du criminel qu'il a confessé; parce qu'outre le secret qu'exige la *confession*, une telle révélation ne seroit qu'un oui dire qui ne feroit pas une preuve contre les complices. M. d'Héricourt tient même que l'on ne pourroit pas se servir contre un accusé d'un papier sur lequel il auroit écrit sa *confession*, quoiqu'il s'y reconnût coupable du crime dont il seroit accusé.

Les Indiens, au rapport de Tavernier, ont aussi chez eux une espèce de *confession* et de pénitence publique. Il en est de même des Juifs. Ces derniers ont des formules pour ceux qui ne sont pas capables de faire le détail de leurs péchés; ils en ont d'ordinaire une composée selon l'ordre de l'alphabet : chaque lettre renferme un péché capital, et qui se commet le plus fréquemment. Ils font ordinairement cette *confession* le lundi, le jeudi et tous les jours de jeûne, aussi bien que dans d'autres occasions. Quelques-uns la disent tous les soirs avant de se coucher, et tous les matins quand ils se lèvent. Lorsque quelqu'un d'eux se voit près de la mort, il mande dix personnes plus ou moins selon sa volonté, dont il faut qu'il y en ait un qui soit rabbin, et en leur présence il récite la *confession* dont on vient de parler.

(*M.* BOUCHER D'ARGIS.)

CONFIDENT.

Dans la tragédie ancienne il y avoit deux sortes de *confidents ;* les uns publics, les autres intimes. Par la nature de l'action théâtrale, qui étoit communément une calamité ou quelqu'événement politique, une foule de témoins y pouvoient être mis en scène ; souvent même la simplicité de la fable, la pompe du spectacle, et la nécessité de remplir un théâtre immense, qui sans cela auroit paru désert, sollicitoient ce concours de témoins ; et c'est ce qui formoit le chœur. Mais le chœur n'étoit pas seulement occupé à remplir l'intervalle des actes par ses chants et sa pantomime ; il étoit *confident* de la scène, et alors un seul de ses personnages parloit au nom de tous.

Son emploi le plus important étoit de former l'intermède. Frappé de ce qu'il avoit vu, il entretenoit par ses chants passionnés l'émotion des spectateurs ; il résumoit la moralité de l'action théâtrale, et la gravoit dans les esprits ; ami des bons, ennemi des méchans, il consoloit les malheureux, victimes de leur imprudence ou jouets de la destinée. Le chœur avoit donc son avantage, comme témoin, ou nécessaire ou vraisemblable ; mais comme *confident* intime, il étoit souvent déplacé. Il est dans les mœurs de tous les pays et de tous les temps, d'avoir un ami ou un homme affidé, à qui l'on se confie ; mais il ne sera jamais vraisemblable qu'on prenne tout un peuple pour *confident* de ses secrets les plus intimes, de ses crimes les plus cachés, comme dans l'Oreste et la Phèdre. Il n'est pas plus naturel de voir une troupe de gens, témoins des complots les plus noirs et des crimes les plus atroces, ne jamais s'opposer à rien et se lamenter sans agir.

Le partage étoit fait naturellement, et de lui-même, si Euripide eût voulu l'observer, entre la nourrice de Phèdre et le chœur des femmes de Trézène : celles-ci devoient être *confidentes* de l'égarement, de la douleur, et des remords de Phèdre, sans en savoir la cause ; mais la honte de sa passsion, la noirceur de son imposture

ne devoient être révélées qu'à sa nourrice : c'est une distinction que les Grecs n'ont jamais faite avec assez de soin.

Notre théâtre, en renonçant à l'usage du chœur, a conservé les *confidens* intimes ; mais il en a porté l'abus jusqu'à un excès ridicule.

On aura de la peine à croire que jusqu'aux premières pièces de Corneille, les nourrices, dans le tragique, comme les servantes, dans le comique, étoient toujours le même personnage, sous le nom d'*Alison*, et qu'Alison étoit un homme, avec un masque et des habits de femme.

Depuis Corneille, le personnage des *confidentes*, comme celui des *confidens*, a été décemment rempli ; mais si les grands poëtes ont su y attacher de l'importance et de l'intérêt ; comme au personnage de Néarque dans *Polyeucte*, d'Exupère dans *Héraclius*, de Pylade dans *Andromaque*, d'Acomat dans *Bajazet*, de Narcisse dans *Britannicus*, d'Œnone dans *Phèdre*, d'Omar dans *Mahomet*, etc. ils ont aussi quelquefois eux-mêmes trop négligé ces rôles subalternes : et cette négligence est de tous leurs exemples le plus fidèlement suivi.

Dans la tragédie, comme dans les vieux romans, presque pas un héros ne paroit sans un *confident* à sa suite, et ce *confident* est communément aussi dénué d'esprit que d'intérêt : il ne sait presque jamais que penser, ni que dire ; rien de plus froid que ses réflexions, rien de plus mal reçu que ses avis. Comme le héros doit toujours avoir raison, le *confident* a toujours tort, et l'un brille aux dépens de l'autre. Le plus souvent le *confident* ne hasarde quelques mots que pour donner lieu à la réplique, et pour empêcher que la scène ne soit un trop long monologue ; tantôt il sait d'avance tout ce qu'on lui apprend, tantôt il n'a aucun intérêt à le savoir ; sans passions et sans influence, il écoute pour écouter, et l'on n'a d'autre raison de l'instruire de ce qui se passe, que le besoin d'en instruire le spectateur.

Mais c'est bien pis, lorsque le *confident* se mêle de se passionner : ses surprises, ses alarmes, ses exclama-

tions, *quoi, seigneur!... Mais, seigneur! O ciel! est-il possible!....* deviennent encore plus ridicules par le ton faux et l'action gauche qu'il y met. En général plus une action est vive et pleine, moins elle admet de *confidens*.

(*M.* MARMONTEL.)

CONGLOBATION.

Figure de pensée par développement, qui, à la place d'une idée simple, substitue une énumération rapide, ou des propriétés différentes qui la caractérisent, ou des parties qui la constituent, ou des effets qu'elle produit, etc.

Cette figure est une de celles qui ont le plus d'effet dans l'éloquence et dans la poésie : le détail où elle entre, est comme une grande lumière qui jette de la splendeur sur les choses les plus obscures ; la rapidité qu'elle amène dans l'élocution, y répand en même-temps une chaleur, qui se communique à ceux à qui l'on parle ; et le ton de confiance qui naît de cette rapidité, et de ce qu'on paroît serré et emporté par l'abondance des matières qu'on accumule, fait passer la persuasion dans les ames qui ne peuvent résister au torrent. Si la *conglobation* ne se propose que de peindre, sans vouloir rien persuader, son pinceau est d'une vigueur qui semble aggrandir les objets, les fortifier, les annoblir.

Abner témoignant au grand prêtre Joad qu'il est découragé, parce qu'il croit que Dieu a abandonné son peuple, et qu'il ne fait plus de prodiges en sa faveur; Joad lui fait une réponse sublime par une *conglobation* des effets récens de la toute-puissance divine :

Eh! quel temps fut jamais si fertile en miracles ?
Quand Dieu, par plus d'effets, montra-t-il son pouvoir ?
Auras-tu donc toujours des yeux pour ne point voir,
Peuple ingrat ! Quoi, toujours les plus grandes merveilles,
Sans ébranler ton cœur frapperont tes oreilles ?
Faut-il, Abner, faut-il vous rappeler le cours
Des prodiges fameux accomplis de nos jours ?
Des tyrans d'Israël les célèbres disgraces,
Et Dieu trouvé fidèle en toutes ses menaces;
L'impie Achab détruit, et de son sang trempé,
Le champ que par le meurtre il avoit usurpé;
Près de ce champ fatal Jezabel immolée,

Sous les pieds des chevaux cette reine foulée ;
Dans son sang inhumain les chiens désaltérés,
Et de son corps hideux les membres déchirés ;
Des prophètes menteurs la troupe confondue,
Et la flamme du ciel sur l'autel descendue ;
Elie aux élémens parlant en souverain ;
Les cieux par lui fermés et devenus d'airain,
Et la terre trois ans sans pluie et sans rosée ;
Les morts se ranimant à la voix d'Elisée ;
Reconnoissez, Abner, à ces traits éclatans,
Un Dieu, tel aujourd'hui qu'il fut dans tous les temps ;
Il sait, quand il lui plaît, faire éclater sa gloire ;
Et son peuple est toujours présent à sa mémoire.

M. Fléchier, dans l'oraison funèbre de M. de Turenne, définit la valeur par une *conglobation* de propriétés. « N'entendez pas par ce mot, messieurs, une hardiesse » vaine, indiscrète, emportée, qui cherche le danger » pour le danger même, qui s'expose sans fruit, et qui » n'a pour but que la réputation et les vains applaudisse- » mens des hommes. Je parle d'une hardiesse sage et » réglée, qui s'anime à la vue des ennemis, qui, dans » le péril même, pourvoit à tout et prend tous ses avan- » tages, mais qui se mesure avec ses forces ; qui entre- » prend les choses difficiles, et ne tente pas les impos- » sibles ; qui n'abandonne rien au hasard de ce qui » peut être conduit par la vertu ; capable enfin de tout » oser quand le conseil est inutile, et prête à mourir » dans la victoire ou à survivre à son malheur en accom- » plissant ses devoirs ».

Massillon, dans son sermon sur la vérité d'un avenir, montre combien est à plaindre l'impie, par une *conglobation* de circonstances ! « Que l'impie est à plaindre, » s'il faut que l'évangile soit une fable ; la foi de tous les » siècles, une crédulité ; le sentiment de tous les hom- » mes, une erreur populaire ; les premiers principes de » la nature et de la raison, des préjugés de l'enfance ; le » sang de tant de martyrs, que l'espérance d'un avenir » soutenoit dans les tourmens, un jeu concerté pour » tromper les hommes ; la conversion de l'univers, une » entreprise humaine ; l'accomplissement des prophé- » ties, un coup du hasard : en un mot, s'il faut que

» tout ce qu'il y a de mieux établi dans l'univers se » trouve faux, afin qu'il ne soit pas éternellement mal- » heureux ! Quelle fureur, de pouvoir se ménager une » sorte de tranquillité au milieu de tant de suppositions » insensées ! ».

Il y a dans l'*avertissement du clergé de France* en 1770, un bel exemple, où la certitude de la révélation est établie victorieusement par une *conglobation* de preuves. « Il semble que la certitude de la révélation se » manifeste à tous les sens de l'homme et à toutes les » facultés de son ame. Faits extraordinaires et miracu- » leux, prédictions justifiées par l'évènement, pro- » messes de l'ancienne alliance accomplies, caractère » divin du Messie, ébranlement de la nature au mo- » ment de sa mort, témoignages non équivoques de sa » résurrection, choix des apôtres, conversion éclatante » de l'univers, incrédulité persévérante des Juifs, cons- » tance inébranlable des martyrs, enchaînement sublime » de la doctrine, excellence des préceptes, perpétuité » de l'enseignement ; il n'est point de genre de preuves » que la religion ne réunisse en sa faveur, point de » genre d'esprit auquel quelqu'une de ces preuves ne » puisse être sensible ; toutes sont victorieuses par elles- » mêmes, toutes se prêtent un mutuel appui ; et telle » est leur force qu'on ne peut s'y refuser, sans intro- » duire le pyrrhonisme et détruire tout principe de cer- » titude : et lorsque ce fait unique est constaté, lorsque » l'homme est sûr que Dieu a parlé, que peut-il lui » rester encore à desirer ? »

Il me semble que l'impudence de Catilina est mise dans un beau jour, au commencement de la première Catilinaire, par une *conglobation* énergique des motifs auxquels elle résiste.

« Jusqu'à quel point nous bravera-t-on audace effré- » née ? Quoi ! ni la garde placée de nuit sur le Mont- » Palatin, ni les patrouilles répandues dans la ville, ni » les alarmes du peuple, ni le concours de tous les gens » de bien, ni cette convocation du sénat dans un poste » fortifié, ni les regards et le maintien de ceux qui sont » ici, n'ont fait sur toi aucune impression ? Tu ne t'ap-

» perçois pas que tes desseins sont découverts ? Tu ne
» vois pas que ta conjuration est enchaînée par la con-
» noissance que nous en avons ? Ce que tu as fait la
» nuit dernière, ce que tu fis la nuit précédente, où
» tu as été, ceux que tu as convoqués, quelles me-
» sures tu as prises, qui de nous penses-tu qui
» l'ignore ? »

(*M.* Beauzée.)

CONQUETE.

ACQUISITION de la souveraineté par la supériorité des armes d'une puissance étrangère, qui réduit enfin les vaincus à se soumettre à son empire.

Il est très-important d'établir le juste pouvoir du droit de *conquête*, ses loix, son esprit, ses effets, et les fondemens de la souveraineté acquise de cette manière. Mais pour ne point m'égarer, faute de lumiéres, dans des chemins obscurs et peu battus, je prendrai des guides éclairés, connus de tout le monde, qui ont nouvellement et attentivement parcouru ces routes épineuses, et qui me tenant par la main, m'empêcheront de tomber.

On peut définir le droit de *conquête*, un droit nécessaire, légitime et malheureux, qui laisse toujours à payer une dette immense, pour s'acquitter envers la nature humaine.

Du droit de la guerre dérive celui de *conquête*, qui en est la conséquence. Lorsqu'un peuple est conquis, le droit que le conquérant a sur lui, suit quatre sortes de loix : la loi de la nature, qui fait que tout tend à la conservation des espèces ; la loi de la lumière naturelle, qui veut que nous fassions à autrui ce que nous voudrions qu'on nous fît ; la loi qui forme les sociétés politiques, qui sont telles que la nature n'en a point borné la durée ; enfin la loi tirée de la chose même.

Ainsi, un état qui en a conquis un autre, le traite d'une des quatre manières suivantes ; ou il continue à le gouverner selon ses loix, et ne prend pour lui que l'exercice du gouvernement politique et civil : ou il lui donne un nouveau gouvernement politique et civil ; ou il détruit la société et la disperse dans d'autres ; ou enfin il extermine tous les citoyens.

Les deux premières manières sont conformes au droit des gens que nous suivons aujourd'hui. J'observerai seulement sur la seconde, que c'est dans le conquérant une entreprise hasardée de vouloir donner ses loix et ses coutumes au peuple conquis : cela n'est bon à rien,

parce que dans toutes sortes de gouvernemens, on est capable d'obéir. Les deux dernières manières sont plus conformes aux droits des gens des Romains; sur quoi, l'on peut juger à quel point nous sommes devenus meilleurs. Il faut rendre hommage à nos temps modernes, à la raison présente, à la religion d'aujourd'hui, à notre philosophie, à nos mœurs. Nous savons que la *conquête* est une acquisition, et que l'esprit d'acquisition porte avec lui l'esprit de conservation et d'usage, et non pas celui de destruction.

Les auteurs de notre droit public, fondés sur les histoires anciennes, étant sortis des cas rigides, sont tombés dans de grandes erreurs, ils ont donné dans l'arbitraire; ils ont supposé dans les conquérans un droit, je ne sais quel, de tuer; ce qui leur a fait tirer des conséquences terribles comme le principe, et établir des maximes que les conquérans eux-mêmes, lorsqu'ils ont eu le moindre sens, n'ont jamais prises. Il est clair que lorsque la *conquête* est faite, le conquérant n'a plus le droit de tuer, puisqu'il n'est plus dans le cas de la défense naturelle, et de sa propre conservation.

Ce qui a fait penser ainsi nos auteurs politiques, c'est qu'ils ont cru que le conquérant avoit droit de détruire la société, d'où ils ont conclu qu'il avoit celui de détruire les hommes qui la composent; ce qui est une conséquence faussement tirée d'un faux principe: car de ce que la société seroit anéantie, il ne s'ensuivroit pas que les hommes qui la forment, dussent aussi être anéantis. La société est l'union des hommes et non pas les hommes; le citoyen peut périr, et l'homme rester.

Du droit de tuer dans la *conquête*, les politiques ont tiré le droit de réduire en servitude; mais la conséquence est aussi mal fondée que le principe.

On n'a droit de réduire un peuple à la servitude, que lorsqu'elle est nécessaire pour la conservation de la conquête. L'objet de la *conquête* est la conservation: la servitude n'est jamais l'objet de la *conquête*; mais il peut arriver qu'elle soit un moyen nécessaire pour parvenir à la conservation.

Dans ce cas, il est contre la nature de la chose que cette servitude soit éternelle; il faut que le peuple es-

clave puisse devenir sujet. L'esclavage dans la *conquête* est une chose d'accident ; lorsqu'après un certain espace de temps, toutes les parties de l'état conquérant se sont liées avec celles de l'état conquis, par des coutumes, des mariages, des loix, des associations et une certaine conformité d'esprit, la servitude doit cesser : car les droits du conquérant ne sont fondés que sur ce que ces choses-là ne sont pas, et qu'il y a un éloignement entre les deux nations, tel que l'une ne peut pas prendre confiance en l'autre.

Ainsi le conquérant qui réduit le peuple en servitude, doit toujours se réserver des moyens (et ces moyens sont sans nombre) pour l'en faire sortir le plutôt qu'il est possible.

Ce ne sont point là, ajoute M. de Montesquieu, des choses vagues, ce sont des principes, et nos pères qui conquirent l'empire romain, les pratiquèrent. Les loix qu'ils firent dans le feu, dans l'impétuosité, dans l'orgueil de la victoire, ils les adoucirent. Leurs loix étoient dures, ils les rendirent impartiales. Les Bourguignons, les Goths, et les Lombards vouloient toujours que les Romains fussent le peuple vaincu. Les loix d'Euric, de Gondebaud et de Rotharis, firent du Barbare et du Romain des concitoyens.

Au lieu de tirer du droit de *conquête* des conséquences si fatales, les politiques auroient mieux fait de parler des avantages que ce droit peut quelquefois apporter au peuple vaincu. Ils les auroient mieux sentis, si notre droit des gens étoit exactement suivi, et s'il étoit établi dans toute la terre. Quelquefois la frugalité d'une nation conquérante l'a mise en état de laisser aux vaincus le nécessaire que leur ôtoit leur propre prince. On a vu des états opprimés par les traitans, être soulagés par le conquérant, qui ne se trouvoit pas dans les engagemens et les besoins qu'avoit le prince légitime. Une *conquête* peut détruire des préjugés nuisibles; et mettre, si on ose le dire, une nation sous un meilleur génie. Quel bien les Espagnols ne pouvoient-ils pas faire aux Mexicains, et par leurs *conquêtes* destructives quels maux ne leur firent-ils pas ? Je supprime les détails sur les règles de conduite que doivent observer les divers états conquérans,

pour

pour le bien et la conservation de leurs *conquêtes*, on les trouvera dans l'illustre auteur de l'*Esprit des Loix*.

Il y auroit plusieurs remarques à faire sur la *conquête* considérée comme un moyen d'acquérir la souveraineté. Je dois encore me borner aux principales.

1°. La conquête considérée en elle-même, est plutôt l'occasion d'acquérir la souveraineté, que la cause immédiate de cette acquisition. La cause immédiate de l'acquisition de la souveraineté, c'est toujours le consentement du peuple ou exprès ou tacite. Sans ce consentement, l'état de guerre subsiste toujours entre deux ennemis, et l'on ne sauroit dire que l'un soit obligé d'obéir à l'autre. Tout ce qu'il y a, c'est que le consentement du vaincu est extorqué par la supériorité du vainqueur.

2°. Toute conquête légitime suppose que le vainqueur ait eu un juste sujet de faire la guerre au vaincu; sans cela, la *conquête* n'est pas elle-même un titre suffisant; car on ne peut pas s'emparer de la souveraineté d'une nation par la loi du plus fort, et par la seule prise de possession, comme d'une chose qui n'est à personne. Que l'on ne parle point de la gloire du prince à faire des *conquêtes*, sa gloire seroit son orgueil, c'est une passion et non pas un droit légitime. Aussi, lorsqu'Alexandre porta la guerre chez les peuples les plus éloignés, et qui n'avoient jamais entendu parler de lui, certainement une pareille *conquête* n'étoit pas un titre plus juste d'acquérir la souveraineté, que le brigandage n'est un moyen légitime de s'enrichir; la qualité et le nombre des personnes ne changent point la nature de l'action; l'injure est la même, le crime est égal.

Mais si la guerre est juste, la *conquête* l'est aussi; car premièrement elle est une suite naturelle de la victoire, et le vaincu qui se rend au vainqueur, ne fait que racheter sa vie. D'ailleurs, les vaincus s'étant engagés par leur faute dans une guerre injuste, plutôt que d'accorder la juste satisfaction qu'ils devoient, ils sont censés avoir tacitement consenti d'avance aux conditions que le vainqueur leur imposeroit, pourvu qu'elles n'eussent rien d'injuste ni d'inhumain.

Que faut-il penser des *conquêtes* injustes et d'une sou-

mission extorquée par la violence? Puffendorf répond qu'il faut distinguer si l'usurpateur a changé une république en monarchie, ou bien s'il a dépossédé le légitime monarque; dans le dernier cas, il est indispensablement obligé de rendre la couronne à celui qu'il en a dépouillé, ou à ses héritiers, jusqu'à ce que l'on puisse raisonnablement présumer qu'ils ont renoncé à leurs prétentions; et c'est ce qu'on présume toujours lorsqu'il s'est écoulé un temps considérable, sans qu'ils aient voulu ou pu faire effort pour recouvrer la couronne.

Le droit des gens admet donc une espèce de prescription entre les rois ou les peuples libres, par rapport à la souveraineté; c'est ce que demande l'intérêt et la tranquillité des sociétés. Il faut qu'une possession soutenue et paisible de la souveraineté, la mette une fois hors d'atteinte; autrement, il n'y auroit jamais de fin aux disputes touchant les royaumes et leurs limites, ce qui seroit une source de guerres perpétuelles, et à peine y auroit-il aujourd'hui un souverain qui possédât l'autorité légitimement.

Il est effectivement du devoir des peuples de résister dans les commencemens à l'usupateur de toutes leurs forces, et de demeurer fidèles à leur souverain; mais si malgré tous leurs efforts, leur souverain a du dessous, et qu'il ne soit plus en état de faire valoir son droit, ils ne sont obligés à rien de plus, et ils peuvent pourvoir à leur conservation.

Les peuples ne sauroient se passer de gouvernement; et comme ils ne sont pas tenus de s'exposer à des guerres perpétuelles pour soutenir les intérêts de leur premier souverain, ils peuvent rendre légitime, par leur consentement, le droit de l'usurpateur; et dans ces circonstances, le souverain dépouillé doit se consoler de la perte de ses états comme d'un malheur sans remède.

A l'égard du premier cas, si l'usurpateur a changé une république en monarchie; s'il gouverne avec modération et avec équité, il suffit qu'il ait régné paisiblement pendant quelque temps, pour donner lieu de croire que le peuple s'accommode de sa domination, et pour effacer ainsi ce qu'il y avoit de vicieux dans la manière

dont il l'avoit acquise ; c'est ce qu'on peut appliquer au règne d'Auguste ; ou si l'on ne veut pas lui en faire l'application, on ne doit pas moins recevoir notre maxime, que par le laps de temps,

Les usurpateurs des provinces
En deviennent les justes princes,
En donnant de plus justes loix.

Que si, au contraire, le prince qui s'est rendu maître du gouvernement d'une république, l'exerce tyranniquement ; s'il maltraite les citoyens et les opprime, on n'est point alors obligé de lui obéir ; dans ces circonstances, la possession la plus longue n'emporte autre chose qu'une longue continuation d'injustice.

Au reste, rien ne doit mieux corriger les princes de la folie des usurpations et des *conquêtes* lointaines, que l'exemple des Espagnols et des Portugais, et de toutes autres *conquêtes* moins éloignées, que leur inutilité, leur incertitude et leurs revers. Mille exemples nous apprenent combien peu il faut compter sur ces sortes d'acquisitions. Il arrive tôt ou tard qu'une force majeure se sert des mêmes moyens pour les enlever à celui qui les a faites ou à ses enfans. C'est ainsi que la France perdit, sous le règne de Jean, ce que Philippe-Auguste et Saint-Louis avoient conquis sur les Anglais ; et qu'Edouard III perdit les *conquêtes* qu'il avoit lui-même faites en France. On vit ensuite un des successeurs d'Edouard (Henri V) réparer avantageusement toutes les pertes de ses prédécesseurs ; enfin, les Français à leur tour recouvrer peu de temps après tout ce que ce prince leur avoit enlevé.

Les *conquêtes* se font aisément, parce qu'on les fait avec toutes ses forces, et qu'on profite de l'occasion ; elles sont difficiles à conserver, parce qu'on ne les défend qu'avec une partie de ses forces. L'agrandissement des états d'un prince conquérant, montre de nouveaux côtés par où on peut le prendre, et on choisit aussi pour cet effet des conjonctures favorables. C'est le destin des héros de se ruiner à conquérir des pays qu'ils perdent ensuite. La réputation de leurs armes peut étendre leurs

CONSERVATION.

La loi de *conservation* est une des loix principales de la nature : elle est par rapport aux autres loix, ce que l'existence est par rapport aux autres qualités : l'existence cessant, toutes les autres qualités cessent ; la loi de *conservation* étant enfreinte, le fondement des autres loix est ébranlé. Se détruire de quelque manière que ce soit, c'est se rendre coupable de suicide. Il faut exister le plus long-temps qu'il est possible pour soi, pour ses amis, pour ses parens, pour la société, pour le genre humain ; toutes les relations qui sont honnêtes et qui sont douces nous y convient. Celui qui pêche contre la loi de *conservation*, les foule aux pieds ; c'est comme s'il disoit à ceux qui l'environnent : « Je » ne veux plus être votre père, votre frère, votre « époux, votre ami, votre concitoyen, votre sembla- » ble. » Nous avons contracté librement quelques-uns de ces rapports ; il ne dépend plus de nous de les dissoudre sans injustice. C'est un pacte où nous n'avons été ni forcés ni surpris ; nous ne pouvons le rompre de notre propre autorité ; nous avons besoin du consentement de ceux avec qui nous avons contracté. Les conditions de ce traité nous sont devenues onéreuses, mais rien ne nous empêchoit de le prévoir ; elles pouvoient le devenir aux autres et à la société ; dans ce cas on ne nous eût point abandonné. Demeurons donc. Il n'y a moralement personne sur la surface de la terre, d'assez inutile, et d'assez isolé, pour partir sans prendre congé que de soi-même : l'injustice d'un pareil procédé sera plus ou moins grande ; mais il y aura toujours de l'injustice. Fais ensorte que toutes tes actions tendent à la *conservation* de toi-même, et à la *conservation* des autres ; c'est le cri de la nature : mais sois par-dessus tout honnête homme. Il n'y a pas à choisir entre l'existence et la vertu.

(Anonyme.)

CONSIDÉRATION.

Il ne faut point, dit un auteur moderne, confondre la *considération* avec la réputation : celle-ci est en général le fruit des talens, ou du savoir faire, celle-là est attachée à la place, au crédit, aux richesses, ou en général au besoin qu'on a de ceux à qui on l'accorde. L'absence ou l'éloignement, loin d'affoiblir la réputation, lui est souvent utile ; la *considération* au contraire est toute extérieure, et semble attachée à la présence. Un ministre incapable de sa place a plus de *considération* et moins de réputation, qu'un homme de lettres, ou qu'un artiste célèbre. Un homme de lettres, riche et sot, a plus de *considération* et moins de réputation qu'un homme de mérite pauvre. Corneille avoit de la réputation comme auteur de *Cinna ;* et Chapelain de la *considération*, comme distributeur des graces de Colbert. Newton avoit de la réputation, comme inventeur dans les Sciences ; et de la *considération* comme directeur de la monnoie. Il y a telle nation où un chanteur est plus considéré qu'un philosophe ; parce que les hommes aiment mieux être désennuyés qu'éclairés.

(*M.* d'Alembert.)

CONSOLATION.

C'est un discours par lequel on se propose de modérer la douleur ou la peine des autres.

Dans la *consolation* on doit avoir une attention principale aux circonstances et aux rapports des personnes intéressées.

Un supérieur peut interposer son autorité et même réprimander. Un homme sage peut disputer, alléguer des sentences. Un inférieur doit montrer du respect et de l'affection, et avouer que ce qu'il avance il le tient de personnes sages et savantes. Pour les égaux, il les faut rappeler à l'amitié réciproque.

Malherbe a addressé à son ami Duperrier une très-belle ode pour le consoler de la mort de sa fille, et qui commence ainsi :

Ta douleur, Duperrier, sera donc éternelles, etc.

C'est-là qu'on trouve ces stances si nobles, où le poëte personnifiant la mort, la représnte comme un tyran qui n'épargne personne, et des coups duquel on doit d'autant plus se consoler, qu'ils sont inévitables dans toutes les conditions.

La mort a des rigueurs à nulle autre pareille, etc.

On pourroit dire à tous ceux qui s'affligent de quelque perte : « Le temps fera presque nécessairement ce » que la raison et la religion n'auront pas fait, et vous » aurez perdu tout le mérite du sacrifice. » Un sentiment assez singulier et qui n'est pas hors de la nature, c'est celui d'un amant qui s'affligeoit en pensant qu'il se consoleroit un jour de la perte de celle qu'il aimoit.

(Anonyme.)

CONSTANCE.

C'est cette vertu par laquelle nous persistons dans notre attachement, à tout ce que nous croyons devoir regarder comme vrai, beau, bon, décent et honnête. On ne peut compter sur ce que dit le menteur; on ne peut compter sur ce que fait l'homme inconstant : l'un anéantit, autant qu'il est en lui, le seul signe que les hommes aient pour s'entendre; l'autre anéantit le seul fondement qu'ils aient de se reposer les uns sur les autres. Si l'*inconstance* étoit aussi grande et aussi générale qu'il est possible de l'imaginer, il n'y auroit rien de permanent sur la surface de la terre, et les choses humaines tomberoient dans un chaos épouventable. Si l'attachement est mal placé, la *constance* prend le nom d'opiniâtreté, et l'*inconstance* celui de raison. Les anciens avaient fait de la *constance* une divinité, dont on voit souvent l'image sur leurs médailles.

(Anonyme.)

CONSTERNATION.

C'est le dernier degré de la frayeur. On y est jeté par l'attente ou la nouvelle de quelque grand malheur. Je dis l'attente ou la nouvelle, parce qu'il me semble que le mal arrivé cause de la douleur, mais que la *consternation* n'est l'effet que du mal qu'on craint. La perte d'une grande bataille ne répandroit pas la *consternation* dans les provinces, si elles n'en craignoient les suites fâcheuses. Aussi, en pareil cas, n'y a-t-il proprement que les provinces voisines du champ de bataille qui soient consternées. Si la mort de Germanicus eût été naturelle, Rome n'auroit été plongée que dans la plus grande douleur; mais comme on y soupçonna le poison, les sujets tournèrent les yeux avec effroi sur les monstres qui les gouvernoient, et la douleur fut mêlée de *consternation.* (Anonyme.)

CONSTIPATION.

Rétention des excrémens causée par leur sécheresse et par leur dureté. Ces qualités des excrémens dépendent d'une diminution considérable de l'excrétion des humeurs intestinales, qui dans l'état naturel les humectent, les raffraîchissent, et facilitent ainsi leur expulsion.

La *constipation* suppose aussi ordinairement les gros intestins disposés à pomper et à absorber toute l'humidité des excrémens ; à les essuyer parfaitement, souvent même malgré une boisson abondante.

La *constipation* est l'affection exactement contraire à la diarrhée.

Les gens vigoureux et actifs, les paysans et les ouvriers, occupés d'exercices violens, sont ordinairement constipés, sur-tout dans les temps chauds. La *constipation* est aussi commune chez les vieillards. Quoique la complexion des femmes soit foible, c'est-à-dire lâche et humide, et qu'elles aient par conséquent le ventre très-lâche, comme les enfans, on trouve cependant beaucoup de femmes constipées ; presque toutes les vaporeuses ont le ventre resserré ; la plupart des mélancoliques des deux sexes sont dans le même cas. En général la *constipation* peut être regardée comme un symptôme de l'affection mélancolique et de l'hystérique.

Le mouvement des voitures à roues et celui du cheval disposent ordinairement à la *constipation.*

La *constipation* n'est pas toujours maladive ; elle l'est même rarement par elle-même, malgré le préjugé vulgaire ou la manie presque générale d'avoir le ventre libre, et même d'éprouver ce qu'on appelle des *bénéfices de nature.* Les vieillards, par exemple, ne se portent bien communément qu'autant qu'ils sont *constipés*, quoiqu'il soit très ordinaire de les entendre se plaindre de la sécheresse et de la petite quantité de leurs excrémens, comme d'un mal réel. On voit assez communément aussi des personnes qui ne vont à la selle que tous les cinq ou six jours, quelquefois même

plus rarement, et qui jouissent néanmoins d'une parfaite santé. Il faut donc soigneusement distinguer la *constipation* habituelle, saine ou naturelle, de la *constipation* contre nature ou maladive.

Cette dernière même n'est qu'une incommodité qu'on désigne dans le langage ordinaire par le mot d'*échauffement*. Les premiers accidens par lesquels la *constipation* devient incommodité, sont ce qu'on appelle des *feux*, des *vapeurs* ou des *bouffées de chaleur*, qu'on sent au visage et aux autres parties de la tête, et qui sont quelquefois accompagnés d'étourdissemens et de pésanteur de tête, de migraine, de rougeur aux yeux, d'éblouissemens plus ou moins fréquens, etc.

Les remèdes ordinaires dans la *constipation* sont les lavemens d'eau commune, auxquels on peut ajouter une ou deux cuillerées d'huile d'olives ou d'huile d'amandes douces; les lavemens avec le lait, ceux qui sont préparés avec les décoctions émollientes ordinaires; les purgatifs légers, comme la casse, la manne, la décoction de tamarin; les sels purgatifs doux, comme le sel végétal, le sel de Seignette, le sel de Glauber; les eaux minérales légérement purgatives, et l'eau commune même prise à jeûn et à grande dose; le lait, le petit-lait, les émulsions, etc.; en un mot, tous les laxatifs et purgatifs doux. Il faut observer cependant que le secours qu'on peut tirer des purgatifs, sur-tout des sels, contre la *constipation*, n'est pas un bien durable; le ventre, lâché par ces remèdes, se resserre bientôt de nouveau, et quelquefois même plus qu'auparavant; les émolliens vrais ou aqueux et mucilagineux, les muqueux huileux, etc., n'ont pas cet inconvénient. Le bain froid est plus exactement curatif encore.

Il ne faut pas confondre la *constipation* dont on vient de parler, et qui suppose nécessairement la présence des excrémens dans les gros intestins, avec la sécheresse du ventre ou la suppression de l'excrétion intestinale, qui est en soi et sans égard à la rétention des excrémens, un symptôme presque toujours fâcheux de plusieurs maladies aigues.

(*M.* VENEL.)

CONTE.

Le *conte* est à la comédie ce que l'épopée est à la tragédie, mais en petit, et voici pourquoi : l'action comique n'ayant ni la même importance, ni la même chaleur d'intérêt que l'action tragique ; elle ne sauroit nous attacher aussi long-temps lorsqu'elle est en simple récit. Les grandes choses nous semblent dignes d'être amenés de loin, et d'être attendues avec une longue inquiétude ; les choses familières fatigueroient bientôt l'attention du lecteur, si au lieu d'agacer légèrement sa curiosité par de petites suspensions, elles la rebutoient par de longs épisodes. Il est rare d'ailleurs qu'une action comique soit assez riche en incidens et en détails, pour donner lieu à des descriptions étendues et à de longues scènes.

Ou l'intérêt du *conte* est dans un trait qui doit le terminer ; alors il faut aller au but le plus vîte qu'il est possible : c'étoit la manière de Fontenelle. Il racontoit, par exemple, que, dans une émeute de la ville de Rouen, il avoit demandé à des femmes qui filoient devant leurs maisons, ce que c'étoit que ce tumulte, et que l'une d'elles lui avoit tranquillement répondu : *c'est que j'nous révoltons.* Le trait qui termine cette espèce de *conte*, doit être comme un grain de sel piquant et fin : un *conte* de cette espèce qui n'a point de *mot*, est ce qu'il y a de plus insipide.

Ou l'intérêt du *conte* est dans le nœud et le dénouement d'une action comique ; alors le plus ou le moins d'étendue dont il est susceptible, dépend des détails qu'il exige ; et les règles en sont les mêmes que celles de l'épopée. Le conteur doit décrire et peindre, rendre présent aux yeux de l'esprit le lieu de la scène, la pantomime, les mœurs et le tableau de l'action ; mais dans le choix de ces détails, il ne doit s'attacher qu'à ce qui intéresse ou la vraisemblance ou la curiosité. On reproche à Lafontaine un peu de longueur dans ses *contes.*

Le conteur fait aussi, comme dans l'épopée, le personnage de spectateur, et il mêle ses réflexions et ses

sentimens au récit de la scène ; mais ce qu'il y met du sien, doit être naturel et ingénieux ; avec cela même, le récit ne laisseroit pas de languir, si les réflexions étoient trop longues ou trop fréquentes.

Le caractère du fabuliste est la naïveté, parce qu'il raconte des choses dont le merveilleux exige toute la crédulité d'un homme simple, ou plutôt d'un enfant. Je le fais voir dans l'article *fable*. Le sujet du *conte* ne suppose pas la même simplicité de caractère; le *conte* est donc plus susceptible que l'apologue des apparences du badinage, de la finesse et de la malice.

La partie la plus piquante du *conte*, ce sont les scènes dialoguées ; mais dans le dialogue pressé, les *dit-il* et *dit-elle* revenoient à chaque réplique ; c'étoit un obstacle importun qu'on a trouvé moyen de lever par une ponctuation nouvelle.

L'unité n'est pas aussi sévèrement prescrite au *conte* qu'à la comédie ; il a sur elle, à cet égard le même avantage que l'épopée sur la tragédie : je veux dire que l'action n'est pas obligée d'être aussi simple, et qu'elle n'est pas asservie aux unités de lieu et de temps. Mais un récit qui ne seroit qu'un enchaînement d'aventures sans cette tendance commune qui les réunit en un point et les réduit à l'unité, ce récit seroit un roman et ne seroit pas un *conte*. L'action du *conte* de Joconde et celui de la Fiancée du roi de Garbe, ressemble, en petit, à l'action de l'*Odyssée*; et quant à la moralité, quoiqu'on n'en fasse pas au *conte* une loi rigoureuse, il doit pourtant, comme la comédie, avoir son but ; s'y diriger comme elle, et comme elle y atteindre. Rien ne le dispense d'être amusant ; rien ne l'empêche d'être utile ; il n'est parfait qu'autant qu'il est à la fois plaisant et moral; il s'avilit, s'il est obscène.

Marot, pour la naïveté fut le modèle de Lafontaine. Je n'en citerai qu'un exemple :

Un gros prieur son petit-fils baisoit,
Et mignardoit, au matin dans sa couche,
Tandis rôtir sa perdrix l'on faisoit.
Se lève, crache, éternuit, et se mouche.
La perdrix vire. Au sel, de broc en bouche,
La dévora. Bien savoit la science.

Puis, quand il eut pris sur sa conscience
Broc de vin blanc, du meilleur qu'on élise:
Mon dieu, dit-il, donnez-moi patience.
Qu'on a de maux pour servir sainte-église!

Mais, après Lafontaine, qui est le premier de nos conteurs en vers, comme le premier de nos fabulistes, il n'en reste aucun à citer; tous en ont imité ce qu'il y avoit de plus facile, la négligence et la licence; mais aucun n'en a eu la grace, la précieuse facilité, le naturel ingénieux. Un seul homme est peut-être supérieur à lui en ce genre, c'est l'Arioste, parce qu'il a plus de chaleur, de coloris et d'abondance; et qu'à l'invention des détails, qui est celle de Lafontaine, il joint l'invention des sujets.

Le Tasse, dans un genre moins piquant, mais plein de délicatesse, nous a laissé un modèle parfait de l'art de conter dans une scène de l'*Amynte*: on entend bien que je parle de l'aventure de l'Abeille.

Boccace a été le modèle des Italiens dans les *contes* en prose, comme l'Arioste dans les *contes* en vers; le caractère de Boccace est l'élégance, la simplicité, le naturel et le comique. Rabelais est aussi plaisant et bien plus joyeux que Boccace. Platon disoit qu'en voyant Diogène, il croyoit voir Socrate devenu fou; en lisant Rabelais, on croit voir un philosophe dans l'ivresse. Les Anglais ont aussi leur Lafontaine dans Prior, et leur Rabelais dans Swift; mais ni l'un ni l'autre n'est comparable au conteur français, pour le naturel, la gaieté et la naïveté piquante. En général, ce qu'il y a de plus précieux et de plus rare dans l'art de conter, ce n'est pas la parure des graces, mais leur négligence; ce n'est pas le mordant de la plaisanterie, mais la finesse et surtout la gaieté.

M. de Voltaire a réussi dans ce genre léger, comme dans tous les autres; et quelques écrivains modernes s'y sont exercés après lui, mais avec des succès divers.

Un vrai modèle dans ce genre d'écrire, c'est Hamilton; je ne dis pas seulement dans ses *contes*, mais singulièrement dans les *mémoires de Grammont*. C'est là qu'il faut prendre le ton de la bonne plaisanterie, et il

n'est guères possible de conter aveo plus d'enjouement, de grace et de légèreté.

Dans la conversation, ce qu'on appelle *conte* est le récit bref et rapide de quelque chose de plaisant. Le trait qui termine ce récit doit être, comme je viens de le dire; un grain de sel, piquant et fin, et je repéterai encore ici qu'un *conte* de cette espèce qui n'a point de mot, est ce qu'il y a de plus insipide. J'ai vu Fontenelle écouter avec patience les plus mauvais *conteurs* jusques au bout; mais au bout, s'il ne trouvoit pas le mot pour rire, toute sa politesse ne pouvoit empêcher qu'on n'apperçût en lui un mouvement d'humeur. Le mot du *conte* n'est pourtant pas toujours ce qu'on appelle un bon mot; c'est un trait de naturel, de mœurs, de caractère, d'originalité, de vanité, de naïveté, de bêtise, de ridicule en général.

De naturel. Un enfant s'étoit obstiné toute la matinée à ne pas vouloir dire *a*, la première lettre de son alphabet, et on l'avoit fouetté pour cette obstination. Madame *J.* le trouve tout en pleurs, et on lui en dit la cause; elle appelle l'enfant, le prend sur ses genoux, le caresse et lui dit: « Mon petit ami, pourquoi n'avez-» vous pas voulu dire *a*, cela n'est pas bien difficile? » L'enfant pleure et ne répond rien. Elle insiste, même silence. Elle le presse tant qu'il lui répond d'un air chagrin: « C'est que je n'aurois pas plutôt dit *a*, qu'on me » feroit dire *b*. »

De mœurs. A Paris, une de nos jolies femmes, chaussée pour la première fois, par le cordonnier à la mode, s'apperçut que, dès le premier jour, ses souliers s'étoient déchirés; elle fit venir le cordonnier, et lui marqua son mécontentement. L'ouvrier prend le soulier crevé, l'examine avec une attention sérieuse; et après avoir réfléchi sur la cause de cet accident: *Je vois ce que c'est*, dit-il enfin; *Madame aura marché.*

De caractère. On raconte qu'à Naples les pages d'un bailli de Malthe, homme d'une extrême avarice, lui ayant représenté qu'ils manquoient de linge, et que leurs dernières chemises s'en alloient par lambeaux, il fit appeler son majordome, et devant eux, lui dit d'écrire à sa commanderie, que l'on eut à semer du chanvre pour

faire du linge à ces messieurs ! sur quoi les pages s'étant mis à rire ; *les petits coquins*, reprit le bailli, *les voilà bien contens, à présent qu'ils ont des chemises.*

D'originalité. Le second fils d'un négociant de Bordeaux, où les cadets ne sont pas riches, à son retour d'un voyage aux isles, fut assailli d'une tempête à l'embouchure de la Garonne ; mais le péril passé, il arriva au port. Son père, sa mère, son frère aîné allèrent au-devant de lui, bien contens de le voir sauvé. *Ah !* leur dit-il, *c'est par un miracle, et je l'attribue à un vœu que j'ai fait.* « Mon enfant, il faut l'accomplir lui di-» sent ses parens : quel vœu avez-vous fait? » *J'ai promis à Dieu*, reprit il, *que, s'il me faisoit la grace d'échapper au naufrage, mon frère aîné se feroit chartreux.*

De vanité. Dans un couvent de capucins, l'un d'eux qui n'étoit pas aussi avantageusement pourvu de barbe que les autres, en étoit méprisé et tourné en dérision. Le gardien, homme grave et sévère, leur en fit une réprimande, et leur dit qu'il ne falloit pas s'énorgueillir des dons du ciel, ni insulter à ceux qu'il n'avoit pas favorisés de même. *Ipse fecit nos, et non ipsi nos*, ajouta-t-il ; *et si le père Nicaise n'a pas une aussi belle barbe que nous devant les hommes, peut-être en aura-t-il une plus belle devant Dieu.*

De naïveté. Une fille poursuivoit un jeune homme pour cause de séduction ; mais son avocat ne trouvoit pas ses moyens suffisans. Elle revint de chez lui fort triste ; mais le lendemain, elle y retourne d'un air triomphant : *Monsieur, nouveau moyen*, dit-elle ! *il m'a séduite encore ce matin.*

De bêtise, Un négociant venoit de mourir de mort subite, et il avoit laissé sur son bureau une lettre écrite à l'un de ses correspondans, mais qui n'étoit point cachetée. Son commis crut devoir faire partir la lettre, et mit au bas par apostille : *Depuis ma lettre écrite, je suis mort.*

Le caractère essentiel de ces petits *contes*, c'est la simplicité et la précision. La femme du monde qui contoit le mieux, Madame J., avoit à dîner un jeune homme de qualité, plein d'esprit, mais qui eut le malheur de

faire une histoire un peu longue, et de tirer de sa poche un petit couteau pour couper une dinde. *M. le comte*; lui dit-elle, *il faut avoir à table un grand couteau et de petites histoires.* M. le comte profita de l'une et de l'autre leçon.

CONTE, FABLE, ROMAN, désignent des récits qui ne sont pas vrais : avec cette différence que fable est un récit dont le but est moral, et dont la fausseté est souvent sensible, comme lorsqu'on fait parler les animaux ou les arbres; que *conte* est une histoire fausse et courte, qui n'a rien d'impossible, ou une fable sans but moral; et roman un long *conte*. *Conte* se dit des histoires plaisantes, vraies ou fausses, que l'on fait dans la conversation; fable, d'un fait historique donné pour vrai et reconnu pour faux; et roman, d'une suite d'aventures singulières réellement arrivées à quelqu'un.

(M. MARMONTEL.)

CONTENANCE.

CONTENANCE.

HABITUDE du corps, soit en repos, soit en mouvement, qui est relative à des circonstances qui demandent de l'assurance, de la fermeté, de l'usage, de la présence d'esprit, de l'aisance, du courage, ou d'autres qualités convenables à l'état que l'on a embrassé; et qui marque qu'on a vraiment ces dispositions, soit dans le cœur, soit dans l'esprit. Je dis, *ou d'autres qualités convenables à l'état qu'on a embrassé*, parce que chaque état a sa *contenance*. La magistrature la veut grave et sérieuse; l'état militaire, fière et délibérée, etc. d'où il s'ensuit qu'il ne faut avoir la *contenance*, que quand on est en exercice, mais qu'il faut avoir par-tout et en tout temps le maintien honnête et décent; que le maintien est pour la société, et que la *contenance* est pour la représentation; qu'il y a une infinité de *contenances* différentes, bonnes et mauvaises, mais qu'il n'y a qu'un bon maintien.

(ANONYME.)

CONTENTEMENT.

CONTENTEMENT, SATISFACTION. Le *contentement* regarde proprement l'intérieur du cœur ; c'est un sentiment qui rend l'ame tranquille. La satisfaction regarde plus les passions ; c'est un retour sur le succès dans lequel on s'applaudit. Il est difficile qu'un homme inquiet et turbulent ait jamais un vrai *contentement :* un homme possédé d'avarice ou d'ambition n'est jamais satisfait. Il n'est guère possible à un homme éclairé d'être satisfait de son travail, quoiqu'il soit content du choix du sujet. Callimaque qui tailloit le marbre avec une délicatesse admirable étoit content du cas singulier qu'on faisoit de ses ouvrages, tandis que lui-même n'en étoit jamais satisfait. On est content lorsqu'on ne souhaite plus, quoique l'on ne soit pas toujours satisfait, lorsqu'on a obtenu ce qu'on souhaitoit. Combien de fois arrive-t-il qu'on n'est pas content après s'être satisfait ? Vérité qui peut être d'un grand usage en morale.

La possession doit toujours nous rendre satisfaits ; mais il n'y a que le goût de ce que nous possédons qui puisse nous rendre contens.

(ANONYME.)

CONTINENCE.

VERTU morale par laquelle nous résistons aux impulsions de la chair. Il semble qu'il y a entre la chasteté et la *continence* cette différence, qu'il n'en coûte aucun effort pour être chaste, et que c'est une des suites naturelles de l'innocence : au lieu que la *continence* paroît être le fruit d'une victoire remportée sur soi-même. Je pense que l'homme chaste ne remarque en lui aucun mouvement d'esprit, de cœur et de corps, qui soit opposé à la pureté ; et qu'au contraire l'état de l'homme *continent* est d'être tourmenté par ces mouvemens et d'y résister : d'où il s'ensuivroit qu'il y auroit réellement plus de mérite à être *continent* qu'à être chaste. La chasteté tient beaucoup à la tranquillité du tempérament, et la *continence* à l'empire qu'on a acquis sur sa fougue. Le cas qu'on fait de cette vertu n'est pas indifférent dans un état populaire. Si les hommes et les femmes affichent l'*incontinence* publiquement, ce vice se répandra sur tout, même sur le goût : mais ce qui s'en ressentira particulièrement, c'est la propagation de l'espèce qui diminuera nécessairement à proportion que ce vice augmentera ; il ne faut que réfléchir un moment sur sa nature, pour trouver des causes physiques et morales de cet effet. *Voyez* TEMPÉRANCE.

Armand de Maillé de Brezé, amiral de France, reçut à Paris la visite d'une dame de condition du Poitou : elle avoit quitté sa province pour venir poursuivre un procès. L'argent lui manquoit ; la partie adverse étoit puissante ; elle exposa ingénument sa situation à M. de Brézé. Les malheureux trouvent toujours des protecteurs dans les ames vraiment grandes. Sur-le-champ il lui donna trois cents louis ; un de ses cochers eut ordre de se rendre tous les matins avec une voiture à la porte de cette dame. Lui-même voulut voir et solliciter ses juges ; elle gagna son procès. Pénétrée de reconnoissance, et ne sachant comment la lui témoigner, elle alla le remercier, accompagnée de sa fille qui étoit jeune et belle. « Monsieur, lui dit-elle, les services que vous

» m'avez rendus sont bien au-dessus de tout ce que je » pourrois faire pour les reconnoître : il n'y a que ma » fille qui puisse m'acquitter auprès de vous. »

L'amiral fut révolté d'un pareil discours. Une mère oublioit ce qu'elle devoit à la vertu et à elle-même ; il s'en souvint : c'étoit une de ces ames qui fait le bien pour le plaisir de le faire, et à qui un acte de vertu coûte moins qu'un crime aux autres. Il écarte la demoiselle vers une fenêtre, et lui parlant avec surprise de ce qu'il venoit d'entendre, il lui insinua que son innocence n'étoit point en sûreté auprès d'une mère capable de s'oublier à ce point. La jeune persone laissa couler des larmes, et lui avoua que depuis quelque temps, elle pensoit à être religieuse. L'amiral se défia d'abord de son dessein ; mais voyant qu'elle y étoit bien affermie, il la conduisit sur l'heure dans un monastère, qu'elle lui avoit indiqué, et paya d'avance tout ce qu'il falloit pour la pension de son noviciat. Ce ne fût point assez ; toujours généreux, toujours digne de sa vertu, quelques jours avant sa profession, il fit remettre à la supérieure 8,000 liv., dont il voulut que l'acte fût passé au nom de la demoiselle, sans que le sien y parût. Il est à propos d'observer que l'amiral étoit très-jeune ; il n'avoit que vingt-sept ans, quand il fut tué d'un coup de canon au siège d'Orbitello, le 14 juin 1646.

Spurina, jeune homme Romain, extrêmement beau : voyant que plusieurs femmes étoient passionnées pour lui, ce qui le rendoit odieux et suspect aux maris, se défigura entièrement le visage, préférant, par cette difformité, de prouver sa *continence ;* plutôt que de tenter par sa beauté la passion de quelques femmes.

CONVAINCRE.

CONVAINCRE, PERSUADER. Quoique ces deux mots s'emploient souvent l'un pour l'autre, ils ont pourtant des nuances qui les distinguent.

La conviction tient plus à l'esprit, la persuasion au cœur. Ainsi on dit que l'orateur doit non-seulement *convaincre*, c'est-à-dire prouver ce qu'il avance, mais encore persuader; c'est-à-dire toucher et émouvoir.

La conviction suppose des preuves : *je ne pouvois croire telle chose, il m'en a donné tant de preuves, qu'elles m'ont convaincu;* la persuasion n'en suppose pas toujours : *la bonne opinion que j'ai de vous, suffit pour me persuader que vous ne me trompez pas.* On se persuade aisément ce qui fait plaisir; on est quelquefois très-fâché d'être convaincu de ce qu'on ne vouloit pas croire. Persuader se prend toujours en bonne part; *convaincre* se prend quelquefois en mauvaise part; *je suis persuadé de votre amitié, et bien convaincu de sa haine.* Il est arrivé plus d'une fois qu'un mauvais raisonnement a persuadé des gens qui ne s'étoient pas rendus à des preuves convaincantes et démonstratives.

On persuade à quelqu'un de faire une chose, on le convainc de l'avoir faite; mais, dans ce dernier cas, *convaincre* ne se prend jamais qu'en mauvaise part; cet assassin a été convaincu de son crime; les scélérats avec qui il vivoit, lui avoient persuadé de le commettre.

(ANONYME.)

CONVENANCE.

Avant que de donner la définition de ce mot, il ne sera pas hors de propos de l'appliquer à quelques exemples qui nous aident à en déterminer la notion. S'il est question d'un mariage projeté, on dit qu'il y a de la *convenance* entre les partis, lorsqu'il n'y a pas de disparates entre les âges, que les fortunes se rapprochent, que les naissances sont égales : plus vous multiplierez ces sortes de rapports, en les étendant au tempérament, à la figure, au caractère ; plus vous augmenterez la *convenance*. On dit d'un homme qui a rassemblé chez lui des convives, qu'il a gardé les *convenances*, s'il a consulté l'âge, l'état, les humeurs et les goûts des personnes invitées ; et plus il aura rassemblé de ces conditions qui mettent les hommes à leur aise, mieux il aura entendu les *convenances*. En cent occasions, les raisons de *convenance* sont les seules qu'on ait de penser et d'agir d'une manière plutôt que d'une autre ; et si l'on entre dans le détail de ces raisons, on trouvera que ce sont des égards pour sa santé, son état, sa fortune, son humeur, son goût, ses liaisons etc. La vertu, la raison, l'équité, la décence, l'honnêteté, la bienséance, sont donc autre chose que la *convenance*. La bienséance et la *convenance* ne se rapprochent que dans le cas où l'on dit : *Cela étoit à sa bienséance ; il s'en est emparé par raison de convenance*. D'où l'on voit que la *convenance* est souvent pour les grands et les souverains un principe d'injustice, et pour les petits, le motif de plusieurs sottises. En effet, y a-t-il dans les alliances quelque circonstance qu'on pèse davantage que la *convenance* des fortunes ? Cependant, qu'a de mieux à faire un honnête homme qui a des richesses, que de les partager avec une femme qui n'a que de la vertu, des talens et des charmes ? De tout ce qui précède, il s'ensuit que la *convenance* consiste dans des considérations, tantôt raisonnables, tantôt ridicules, sur lesquelles les hommes sont persuadés que ce qui leur manque et qu'ils recherchent, leur rendra

plus douce ou moins onéreuse la possession de ce qu'ils ont.

(ANONYME.)

CONVENANCES, *en poésie.* C'est peu de se demander en écrivant, quels sont les effets que je veux produire ? il faut se demander encore : quelle est la trempe des ames sur lesquelles j'ai dessein d'agir ? Il y a dans les objets de la poésie et de l'éloquence des beautés locales et des beautés universelles. Les beautés locales tiennent aux opinions, aux mœurs, aux usages des différens peuples; les beautés universelles répondent aux loix, au dessein, aux procédés de la nature, et sont indépendantes de toute institution.

Les peintures physiques d'Homère sont belles aujourd'hui, comme elles l'étoient il y a trois mille ans : le dessein même de ses caractères, l'art, le génie avec lequel il les varie et les oppose, enlèvent encore notre admiration : rien de tout cela n'a vieilli, ni changé. Il en est de même des péroraisons de Cicéron et des grands traits de Démosthène; mais les détails qui sont relatifs à l'opinion et aux bienséances, les beautés de mode et de convention ont dû paroître bien ou mal, selon les temps et les lieux; car il n'est point de siècle, point de pays qui ne donne ses mœurs pour règle; c'est une prévention ridicule qu'il faut cependant ménager. L'exemple d'Homère n'eût pas justifié Racine, si, dans *Iphigénie*, Achille et Agamemnom avoient parlé comme dans l'*Iliade.* L'exemple de Cicéron ne justifieroit pas l'orateur français, qui, en reprochant l'ivrognerie à son adversaire, en présenteroit à nos yeux les effets les plus dégoûtans.

Celui qui n'a étudié que les anciens, blessera infailliblement le goût de son siècle dans bien des choses; celui qui n'a consulté que le goût de son siècle, s'attachera aux beautés passagères, et négligera les beautés durables. C'est de ces deux études réunies que résulte le goût solide et la sûreté des procédés de l'art.

Toutes les *convenances* pour l'orateur se réduisent presque à mesurer son langage et le ton de son éloquence au sujet qu'il choisit ou qui lui est donné, et aux

circonstances actuelles du temps, du lieu et des personnes.

Mais l'attention que doit avoir le poëte, c'est de se mettre, autant qu'il est possible, par la distribution de son sujet, au-dessus de la mode et de l'opinion, en faisant dépendre l'effet qu'il veut produire des beautés universelles et jamais des beautés locales. Si on examine bien les sujets qui se soutiennent dans tous les siècles, on verra que l'étendue et la durée de leur gloire est due à cette méthode. Accordez quelque détail au goût présent et national, mais donnez au goût universel le fond, les masses et l'ensemble.

Orosmane, dant la tragédie de *Zaïre*, a plus de délicatesse et de galanterie qu'il n'appartient à un soudan, et l'on voit bien que le poëte qui a voulu le rendre aimable et intéressant aux yeux des Français, a eu pour eux quelque complaisance. Mais voyez comme la violence de la passion le rapproche de ses mœurs natales, comme il devient jaloux, altier, impérieux, barbare. Racine n'a pas été aussi heureux dans le caractère de Bajazet; et, en général, il a trop mêlé de nos mœurs dans celles des peuples qu'il a mis sur la scène : des fils de Thésée et de Mithridate, il a fait de jeunes Français.

Le poëme dramatique, pour faire son illusion, a besoin de plus de ménagemens que l'épopée. Celle-ci peut raconter tout ce qu'il y a de plus étrange ; et les bienséances du langage sont les seules qu'elle ait à garder ; mais pour un poëme qui veut produire l'effet de la vérité même, ce n'est pas assez d'obtenir une croyance raisonnée ; il faut que, par le prestige de l'imitation, il rende son action présente, que l'intervalle des lieux et des temps disparoisse, et que les spectateurs ne fassent plus qu'un même peuple avec les acteurs. C'est-là ce qui distingue essentiellement le poëme en action du poëme en récit. Les Français, au spectacle d'*Athalie*, doivent devenir Israélites, ou l'intérêt de Joas n'est plus rien. Mais s'il y avoit trop loin des mœurs des Israélites à celles des Français, l'imagination des spectateurs refuseroit de franchir l'intervalle. C'est donc aux Israélites à s'approcher assez de nous pour nous rendre le déplacement insensible.

Il n'y a point de déplacement à opérer pour les choses que la nature a rendues communes à tous les peuples, et on peut voir aisément, par l'étude de l'homme, quelles sont celles de ses affections qui ne dépendent ni des temps ni des lieux : l'intérêt puisé dans ces sources, est intarissable comme elles. Les sujets d'Œdipe et de Mérope réussiroient dans vingt mille ans et aux deux extrémités du monde; il ne faut être, pour s'y intéresser, ni de Thèbes, ni de Mycène; la nature est de tous les pays.

C'est dans les choses où les nations diffèrent, qu'il faut que l'acteur d'un côté, le spectateur de l'autre, s'approchent pour se réunir. Cela dépend de l'art avec lequel le poëte sait adoucir, dans la peinture des mœurs, les couleurs dures et tranchantes; c'est ce qu'a fait Corneille en homme de génie, quoiqu'en dise M. Racine le fils.

Il croit avoir vu que la belle scène de Pompée avec Aristie, dans *Sertorius*, n'étoit pas assez vraisemblable pour le plus grand nombre des spectateurs; il croit avoir vu qu'on trouvoit trop dur sur notre théâtre le langage magnanime que tient Cornélie à César. Pour moi, je n'ai vu que de l'enthousiasme, je n'ai entendu que des applaudissemens à ces deux scènes inimitables. Il seroit à souhaiter que l'illustre Racine eût osé donner à la peinture des mœurs étrangères, cette vérité dont il a fait si noblement lui-même l'éloge le plus éloquent. Tout ce qu'on doit aux mœurs de son siècle, c'est de ne pas les offenser; et nos opinions sur le courage, et sur le mépris de la mort, ne vont pas jusqu'à exiger d'une fille qu'elle dise à son père:

> D'un œil aussi content, d'un cœur aussi soumis,
> Que j'acceptois l'époux que vous m'aviez promis;
> Je saurai, s'il le faut, victime obéissante,
> Tendre au fer de Calchas une tête innocente.

Je suis même persuadé qu'Iphigénie, allant à la mort d'un pas chancelant, avec la répugnance naturelle à son sexe et à son âge, eût fait verser encore plus de larmes.

Il est vrai que, si le fond des mœurs étrangères est indécent ou révoltant pour nous, il faut renoncer à les peindre. Ainsi, quoique certains peuples regardent

comme un devoir pieux d'abréger les jours des vieillards souffrans; que d'autres soient dans l'usage d'exposer les enfans mal-sains; que d'autres présentent aux voyageurs leurs femmes et leurs filles pour en user selon leur bon plaisir; rien de tout cela ne peut être admis sur la scène.

Mais si le fond des mœurs est compatible avec nos opinions, nos usages, et que la forme seule y répugne, elles n'exigent dans l'imitation qu'un changement superficiel, et il est facile d'y concilier la vérité avec la bienséance. Un cartel, dans les termes de celui de François premier à Charles-Quint: *Vous en avez menti par la gorge*, ne seroit pas reçu au théâtre; mais qu'un roi y dit à son égal: « Au lieu de répandre le sang de nos sujets, prenons » pour juges nos épées. » Le cartel seroit dans la vérité des mœurs du vieux temps, et dans la décence des nôtres.

Il y a peu de traits dans l'histoire qu'on ne puisse adoucir de même sans les effacer; le théâtre en offre mille exemples. Ce n'est donc pas au goût de la nation que l'on doit s'en prendre, si les mœurs, sur la scène française, ne sont pas assez prononcées; mais à la négligence des poëtes, à la délicatesse timide de leur goût particulier, et, s'il faut le dire, au manque de couleur pour tout exprimer avec la vérité locale.

(*M.* MARMONTEL.)

FIN DU TOME SECOND.

TABLE

Des Articles contenus dans les premier et second Volumes ;

Les articles marqués d'une étoile, sont ceux qui ont déjà paru dans la collection imprimée en 5 vol. *in*-12, à Genève, 1769, sous le même titre d'*Esprit de l'Encyclopédie.*

TOME PREMIER.

A.

	Pages
Abattement.	1
Abominable.	2
Abondance, (Politique.)	3
Abondance, (Belles-Lettres.)	8
Abstinence.	14
Abyme.	21
Académicien, Académiste.	24
Académiciens *.	25
Académie *.	30
Académie de Peinture.	44
Académie d'Architecture.	54
Académie d'Histoire.	55
Académies, (leurs avantages.)	57
Accusation secrète.	74
Accusé.	76
Achevement.	81
Acrostiche.	83

Acte. Pages 85
Acteur. 93
Action. 96
Admiration. 113
Adultère *. 116
Affabilité *. 121
Affable. 123
Affectation. 124
Affection. 131
Affliction. 133
Agacer, Agacerie. 137
Age, (Littérature.) 138
Agréable, Gracieux. 143
Agrémens. 144
Agrigente. 145
Alarme. 148
Alceste. 150
Alcibiade. 152
Alcoran *. 158
Allégorique. 163
Allusion. 165
Alvilde. 168
Amant. 171
Amateur. 172
Ambition. 175
Aménité. 176
Amitié *. 177
Amour *. 181
Ampoulé. 205
Amulete *. 209
Amusant. 212
Anacréontique. 214
Analogie. 215
Anciens. 221
Anecdotes. 235
Anges *. 236
Antéoccupation. 238

Anti-diluvienne, (Philosophie) *. Pages 239
Antithèse. 246
A Parte. 249
Apathie. 251
Apologue. 252
Apostrophe. 259
Apothéose. 261
Appas. 264
Appétit. 265
Apprendre. 266
Arcane. 267
Archidamie. 269
Aréopage *. 270
Arlequin. 274
Arts libéraux. 277
Assassinat. 279
Astrologie *. 283
Athée. Voy. DIEU.
Attachement. 292
Attention. 293
Atticisme. 296
Avaler. 297
Avanie. 298
Avantage. 299
Avarice. 300
Audace. 301
Aveugle *. 302
Avocat. 311
Autorité. (Politique.) 324

B.

Bacchanales. 333
Ballade. 335
Barbares. 337
Barbe. 339

Baron, comédien. Voy. ISSOUDUN.
Bas, (Belles Lettres.) Pages 342
Bassesse. 343
Béatitude. 345
Beau, Joli. 346
Bêtes. (Ame des) * 349
Bibliomane. 382
Bibliotaphe. 385
Bibliothèque *. 388
Bien. 428

TOME SECOND.

Bienfaisance. 1
Bienheureux. 4
Bienséance. 5
Bienveillance. 7
Bizarre. 8
Bois sacrés. 9
Bonheur. 10
Bon-Sens. 14
Bonté. 15
Bosquet. 17
Boucher, Boucherie. 31
Bouillie. 40
Bouquet. 42
Brillant. 44
Brocard. 45
Brunette. 46
Burlesque. 47

C.

Cabale, (Philosophie occulte.) *. 56
Cabale, (Spectacles.) 70
Cacher. 72
Cacophonie. 74

Pages
Cadence. 75
Calembour. Voy. KALEMBOUR.
Calomnie *. 77
Calotte. 79
Canadiens *. 86
Candeur. 89
Canevas. 92
Canonisation *. 93
Cantique. 96
Caractère *. 102
Cardan *. 109
Cartes *. 113
Cartésianisme *. 116
Cas de Conscience. 154
Castrato 158
Ceinture *. 160
Célibat *. 164
Censeurs de livres *. 177
Cérémonies. 181
Chagrin. 192
Chaleur (Belles-Lettres.) 194
Chance, bonheur. 199
Chanson. * 200
Chant. 213
Charlatan *. 220
Chasteté. 228
Chat. 234
Châtiment. 240
Chatouillement. 243
Chaulieu. 245
Chaussée. (*la*) 250
Cheval. 253
Chien. 257
Choisir, élire, etc. 265
Christianisme. 268
Christine, reine de Suède. Voy. STOCKOLM.
Chonographie. 287

Civilité. Pages 288
Clarté du discours. 293
Clémence. 296
Clergé. 299
Cœcité. 303
Colère. 305
Comédie. 309
Comédien. 342
Commination. 345
Communication. 347
Compassion. 350
Complaisance. } 351
Compliment. }
Conards ou Cornards. 352
Concert spirituel. 354
Concession. 357
Concubinage. 358
Condescendance. 364
Confession. 366
Confident. 369
Conglobation. 372
Conquête. 376
Consentement. 382
Conservation. 383
Considération. 384
Consolation. 385
Constance. } 386
Consternation. }
Constipation. 387
Conte. 389
Contenance. 395
Contentement. 396
Continence. 397
Convaincre. 399
Convenance. 400

FIN DE LA TABLE.
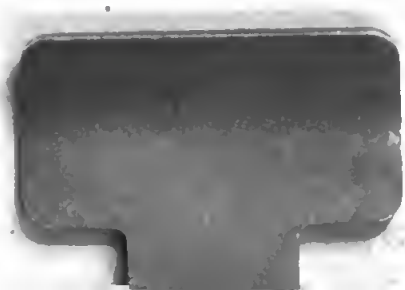
R3312